



# Études économiques de l'OCDE SUISSE

NOVEMBRE 2013





# Études économiques de l'OCDE : Suisse 2013

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2013), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2013*, Éditions OCDE.

[http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-che-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2013-fr)

ISBN 978-92-64-18354-4 (imprimé)

ISBN 978-92-64-18355-1 (PDF)

Série : Études économiques de l'OCDE

ISSN 0304-3363 (imprimé)

ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Suisse

ISSN 1995-3410 (imprimé)

ISSN 1999-0472 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédit photo :** Couverture © Shutterstock/Fulcanelli.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/editions/corrigenda](http://www.oecd.org/editions/corrigenda).

© OCDE 2013

---

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	9
<b>Évaluation et recommandations</b> .....	15
L'économie se porte bien, grâce à une demande intérieure vigoureuse et à une politique monétaire accommodante .....	15
La Suisse est en train de réformer son secteur financier .....	21
Le marché immobilier est peut-être en surchauffe .....	23
Renforcer la croissance à long terme, la productivité et le bien-être .....	26
Accroître le rôle des femmes dans l'économie .....	38
Bibliographie .....	45
Annexe. Progrès de la réforme structurelle .....	47
<b>Chapitre 1. Favoriser une croissance durable sur le long terme</b> .....	55
Conserver un niveau élevé de PIB par habitant ne sera pas sans difficultés .....	56
Enjeux liés au marché du travail .....	69
Améliorer les performances du système éducatif pour favoriser une croissance inclusive à long terme .....	79
La concurrence et les échanges jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation .....	88
L'innovation contribue à promouvoir la croissance à long terme .....	90
L'entrepreneuriat et la création d'entreprises, moteurs d'une innovation dynamique .....	98
Bibliographie .....	103
<b>Chapitre 2. Le rôle des femmes dans l'économie</b> .....	107
Vue d'ensemble du rôle des femmes dans l'économie suisse .....	109
Éducation : si l'écart hommes-femmes s'est résorbé en termes de niveau de formation, des différences persistent au niveau du choix des études .....	112
Mieux concilier vie professionnelle et responsabilités familiales .....	122
Réduire l'écart salarial .....	136
Les femmes entrepreneurs et cadres dirigeants .....	143
Bibliographie .....	150
<b>Encadrés</b>	
1. Recommandations concernant les politiques macroéconomique, financière et du logement .....	26
2. Recommandations en vue de renforcer la croissance à long terme et la productivité .....	33
3. Principales recommandations relatives à la durabilité environnementale. ...	38
4. Recommandations en vue d'accroître le rôle des femmes dans l'économie ..	44

1.1. Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce . . . . .	56
1.2. Les commissions de la productivité dans les pays de l'OCDE . . . . .	65
1.3. Nationalité . . . . .	70
1.4. Recommandations visant à promouvoir une croissance durable à long terme . . . . .	101
2.1. L'Initiative de l'OCDE pour la parité . . . . .	114
2.2. La maturité dans le système éducatif suisse . . . . .	118
2.3. Les déterminants des différences d'orientation selon le sexe . . . . .	121
2.4. Recommandations visant à réduire les disparités filles-garçons dans le système éducatif . . . . .	122
2.5. Attitudes à l'égard du travail et de la garde d'enfants . . . . .	127
2.6. Bons de garde pour enfants dans la région lucernoise . . . . .	130
2.7. Taux d'imposition marginal élevé pour le second pourvoyeur de revenu . . . . .	134
2.8. Recommandations en vue de mieux concilier travail et vie familiale . . . . .	136
2.9. La discrimination salariale débute-t-elle à la sortie de l'école ? Données provenant de l'étude TREE . . . . .	139
2.10. Recommandations en vue de réduire l'écart salarial . . . . .	143
2.11. L'effet de la mixité des conseils d'administration sur la gouvernance et la performance des entreprises : des résultats contradictoires . . . . .	144
2.12. Comment réussir sans quota ? L'exemple suédois . . . . .	146
2.13. Recommandations en vue de supprimer le plafond de verre et d'encourager l'entrepreneuriat féminin . . . . .	150

### Tableaux

1. Indicateurs et projections macroéconomiques . . . . .	19
1.1. Résultats d'estimations fondées sur des modèles gravitationnels du commerce . . . . .	58
1.2. Mesures diverses de la croissance de la productivité horaire du travail en Suisse . . . . .	64
1.3. Projections du scénario de référence à long terme de l'OCDE pour la Suisse . . . . .	67
2.1. Diplômes, proportion de garçons en %, 2011 . . . . .	114
2.2. Pourcentage d'enseignantes, par niveau d'enseignement . . . . .	120
2.3. Taux d'imposition marginal élevé pour le deuxième apporteur de revenu . . . . .	135
2.4. Écarts bruts de rémunération entre hommes et femmes d'après la situation au regard de l'activité économique et la profession, 2011 . . . . .	138

### Graphiques

1. Indicateurs macroéconomiques . . . . .	16
2. La politique monétaire a été très accommodante . . . . .	17
3. Les exportations liées aux activités de négoce international ont progressé fortement . . . . .	20
4. Prix de l'immobilier par région . . . . .	23
5. Taux d'intérêt hypothécaires . . . . .	24
6. Volume de crédits hypothécaires et revenu disponible des ménages . . . . .	24
7. Encours de crédits au logement en pourcentage du PIB et du total des prêts bancaires, au 1er trimestre de 2013 . . . . .	25
8. Situation de la Suisse à l'aune de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE . . . . .	27
9. Écart de productivité entre la Suisse et les pays de tête de l'OCDE . . . . .	28

10. Valeur ajoutée nominale par salarié dans l'agriculture rapportée à la valeur ajoutée nominale par salarié dans l'ensemble de l'économie, en 2010 . . . . .	29
11. Estimation du soutien aux producteurs (ESP) en pourcentage des recettes agricoles brutes dans divers pays de l'OCDE . . . . .	30
12. Part du nucléaire dans la production totale d'électricité . . . . .	36
13. Stratégie énergétique 2050 : scénario fondé sur l'offre et la demande . . . . .	37
14. Crédits budgétaires publics de recherche-développement (R-D) affectés à l'énergie et à l'environnement, en 2012. . . . .	38
15. Résultats relatifs des femmes en matière d'éducation . . . . .	39
16. Indicateurs du marché du travail pour les femmes en Suisse, 2012 . . . . .	41
17. Dépenses publiques consacrées à l'accueil des jeunes enfants et à l'éducation pré-primaire, 2009 . . . . .	41
18. Proportion de femmes dans la population active et aux postes de direction, 2010. . . . .	44
1.1. Écart entre le niveau effectif d'ouverture commerciale et son niveau estimé à partir d'un modèle . . . . .	59
1.2. Poids relatif de divers pays dans le commerce international . . . . .	60
1.3. Contributions aux écarts de PIB par habitant entre les pays de l'OCDE, en 2012 . . . . .	61
1.4. Contributions à la croissance du PIB réel par habitant . . . . .	62
1.5. Croissance de la productivité horaire du travail dans certains pays de l'OCDE . . . . .	63
1.6. Productivité dans le secteur de haute technologie . . . . .	64
1.7. Contribution de la productivité multifactorielle (PMF) à l'écart de PIB par habitant vis-à-vis des États-Unis, en 2011. . . . .	67
1.8. Contributions à la croissance du PIB réel par habitant . . . . .	68
1.9. Pourcentage d'enfants d'immigrés originaires de pays à faible revenu qui sont nés dans leur pays d'accueil et en ont la nationalité . . . . .	71
1.10. Projections démographiques à l'horizon 2060, dans certains pays . . . . .	72
1.11. Différences de niveau de formation entre la population d'âge actif autochtone et la population d'âge actif née à l'étranger, en 2009-10. . . . .	75
1.12. Différences de taux d'emploi entre les personnes hautement et faiblement qualifiées appartenant à la population âgée de 15 à 64 ans née à l'étranger (hors individus encore scolarisés), en 2009-10 . . . . .	76
1.13. Nombre moyen d'années de scolarité des 25-64 ans . . . . .	80
1.14. Performance PISA en lecture des élèves issus de l'immigration, en 2009 . . . . .	81
1.15. Impact de la fréquentation préscolaire sur les scores PISA en lecture en 2009 . . . . .	83
1.16. Probabilité que des étudiants dont les parents ont un faible niveau d'instruction accèdent à l'enseignement supérieur, 2009 . . . . .	85
1.17. Proportion de diplômés du premier degré de l'enseignement supérieur de type A, 1995 et 2011 . . . . .	87
1.18. Réglementation des marchés de produits, 2008 . . . . .	89
1.19. Stocks d'IDE dans une sélection de pays de l'OCDE . . . . .	91
1.20. Entreprises ayant introduit une innovation soit au niveau d'un produit, soit au niveau d'un procédé, 2010 . . . . .	92
1.21. Financement public direct de la R-D dans les entreprises et incitations fiscales à la R-D . . . . .	93
1.22. Intensité de la production scientifique et de son impact, sélection de pays, 2000-2010 . . . . .	95

1.23. Brevets et marques déposées dans la zone OCDE, 2010 (ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles) . . . . .	97
1.24. Création de entreprises dans une sélection de pays de l'OCDE, 2010 ou dernière année disponible . . . . .	99
1.25. Obstacles à la création d'entreprises . . . . .	100
2.1. Niveau d'études de la population résidente âgée de 25 à 64 ans . . . . .	110
2.2. Taux d'activité par sexe, 2012 . . . . .	110
2.3. Incidence du travail à temps partiel, 2012 . . . . .	110
2.4. Écart brut de revenu médian entre les hommes et les femmes occupant un emploi équivalent temps plein, 2011 . . . . .	111
2.5. Hausse du niveau de formation . . . . .	113
2.6. Proportion de femmes, par niveau d'enseignement, 1996-2010 . . . . .	115
2.7. Taux d'inscription et de réussite dans l'enseignement supérieur non professionnel selon le sexe . . . . .	115
2.8. Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, 2011 . . . . .	116
2.9. Scores au PISA . . . . .	117
2.10. Évolution de la proportion de lauréates de la maturité, selon le type de filière . . . . .	118
2.11. Diplômes décernés dans les universités de sciences appliquées, selon le sexe . . . . .	119
2.12. Pourcentage d'enseignantes, selon le niveau d'enseignement . . . . .	120
2.13. Taux d'activité par âge . . . . .	123
2.14. Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans et composition de la population active . . . . .	123
2.15. Distribution de l'emploi des femmes par secteur . . . . .	124
2.16. Emploi dans les activités de R-D en Suisse, par secteur et par sexe . . . . .	125
2.17. Revenus relatifs des 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur . . . . .	126
2.18. Pourcentage d'actifs occupés, selon le niveau d'études et le sexe . . . . .	126
2.19. Les tensions entre vie professionnelle et vie de famille jouent un rôle clé dans la décision d'avoir un enfant . . . . .	127
2.20. Les attitudes des parents vis-à-vis des responsabilités familiales et professionnelles diffèrent chronologiquement selon le pays, 2010 . . . . .	128
2.21. Dépenses publiques consacrées à l'accueil des jeunes d'enfants et à l'éducation pré-primaire, 2009 . . . . .	129
2.22. Nombre de structures d'accueil pour 1 000 enfants âgés de moins de 7 ans et par canton . . . . .	130
2.23. Coût net de la garde d'enfants à la charge des couples : prise en charge complète dans une structure type . . . . .	132
2.24. Travail rémunéré et travail domestique . . . . .	133
2.25. Contribution en pourcentage au revenu total du ménage, par type de ménage . . . . .	134
2.26. Le taux de chômage des femmes est plus élevé, mais celui des hommes est plus sensible aux fluctuations économiques . . . . .	136
2.27. Écart de salaire entre hommes et femmes (écart brut) . . . . .	137
2.28. Évolution des écarts bruts de salaire entre hommes et femmes . . . . .	138
2.29. Salariés, par tranches de revenu du travail annuel brut, en francs, 2011 . . . . .	139
2.30. Distribution du salaire de départ entre hommes et femmes . . . . .	140
2.31. Écarts bruts de salaire entre hommes et femmes par secteur d'activité, 2010 . . . . .	140
2.32. Structure de l'écart brut de rémunération hommes-femmes . . . . .	141
2.33. Part inexplicite de l'écart salarial hommes-femmes, ou écart salarial net . . . . .	142

2.34. Proportion de femmes dans la population active et aux postes de direction, 2010	145
2.35. Proportion de femmes dans les conseils d'administration des plus grandes entreprises européennes, 2012. . . . .	146
2.36. La présence des femmes en Suisse dans les institutions politiques s'est accrue .	148
2.37. Proportion des femmes et des hommes chefs d'entreprise, 2011. . . . .	149
2.38. Taux de survie à trois ans des entreprises dirigées par des hommes et par des femmes . . . . .	149
2.39. Nouvelles entreprises en fonction du sexe de leur créateur et du secteur d'activité, 2011 . . . . .	150

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Suisse ont été évaluées par le Comité le 7 octobre 2013. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 23 octobre 2013.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Petar Vujanovic et Richard Dutu sous la direction de Peter Jarrett. La recherche statistique a été assurée par Patrizio Sicari.

L'Étude précédente de la Suisse a été publiée en janvier 2012.

## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

**STATISTIQUES DE BASE DE LA SUISSE, 2012**  
(Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE)<sup>a</sup>

**LE PAYS, LA POPULATION ET LE CYCLE ÉLECTORAL**

Population (en millions)	8.0	Densité de la population par km <sup>2</sup>	192.7 (34.5)
Moins de 15 ans (%)	14.4 (18.1)	Espérance de vie (années, 2011)	82.8 (80.0)
Plus de 65 ans (%)	18.1 (15.3)	Homme	80.5 (77.3)
Née à l'étranger (% , 2011)	27.3	Femme	85.0 (82.8)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	1.0 (0.5)	Dernière élection générale	Octobre 2011

**L'ÉCONOMIE**

Produit intérieur (PIB)		Part dans la valeur ajoutée (% , 2011)	
En prix courants (milliards USD)	631.3	Secteur primaire	0.8 (2.5)
En prix courants (milliards CHF)	591.9	Industrie y compris construction	26.9 (27.7)
Croissance réelle moyenne années (%) des 5 dernières années (%)	1.2 (0.6)	Services	72.3 (69.8)
Par habitant, PPA (milliers USD)	53.5 (37.2)		

**LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

		En pourcentage du PIB	
Dépenses <sup>b</sup>	34.1 (42.6)	Dette financière brute (2010 <sup>b</sup> )	43.2 (110.7)
Recettes <sup>b</sup>	33.8 (36.2)	Dette financière nette (2010 <sup>b</sup> )	6.9 (72.5)

**LE COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES**

Taux de change (CHF par USD)	0.937	Principales exportations	
Taux de change PPA (USA = 1)	1.389	(% du total des exportations de marchandises)	
En pourcentage du PIB		Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	37.0
Exportations de biens et services	52.3 (53.5)	Articles manufacturés divers	24.3
Importations de biens et services	41.9 (50.0)	Machines et matériel de transport	19.0
Solde de la balance courante	11.1 (-0.5)	Principales importations	
Position d'investissements internationaux nette	151.8	(% du total des importations de marchandises)	
		Machines et matériel de transport	25.7
		Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	22.2
		Articles manufacturés divers	20.7

**LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES QUALIFICATIONS ET L'INNOVATION**

Taux d'emploi (%) des 15-64 ans	79.4 (65.0)	Taux de chômage (%)	4.2 (7.9)
Homme	85.2 (73.1)	Chômage des jeunes (%)	6.1 (16.2)
Femme	73.6 (57.0)	Chômage de longue durée (%)	1.5 (2.7)
Nombre d'heures annuelles travaillées en moyenne (2011)	1 636 (1 765)	Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (%, 2011)	35.2 (31.5)
Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB, 2008)	2.9 (2.4)		

**L'ENVIRONNEMENT**

Offre d'énergie primaire par habitant (toe)	3.2 (4.2)	Émissions de CO <sub>2</sub> par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2010)	5.6 (10.1)
Énergies renouvelables (%)	20.5 (8.5)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m <sup>3</sup> , 2006)	0.3
Concentration en particules fine (secteur urbain, PM10, µg/m <sup>3</sup> , 2010)	19.8 (20.1)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2010)	0.7 (0.5)

**LA SOCIÉTÉ**

Inégalité de revenus (coefficient de Gini, 2009)	0.298 (0.308)	Résultats de l'éducation (score PISA, 2009)	
Taux de pauvreté relative (% , 2009)	9.5 (10.7)	Compréhension de l'écrit	501 (493)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)		Mathématiques	534 (496)
Soins de santé (2011)	11.0 (9.5)	Sciences	517 (501)
Retraites (2008)	12.1 (7.9)	Part des femmes au Parlement (% , juillet 2013)	27.2 (25.8)
Éducation (excl. tertiaire, 2010)	4.0 (4.0)	Aide officielle nette au développement (% du RNN)	0.5 (0.4)

Indicateur du vivre mieux : [www.oecdbetterlifeindex.org/fr/](http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/)

a) Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple a été calculée des dernières données disponibles si des données existent pour au moins 29 pays membres.

b) 2011 pour l'OCDE.

Source : Calculs à partir des données extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union interparlementaire et Banque nationale suisse.

# Résumé

## Principales conclusions

### **Des tensions existent au niveau macroéconomique**

Ces dernières années, la Suisse a affiché des performances économiques satisfaisantes. Dans le même temps, elle a vu sa monnaie s'apprécier extrêmement fortement, en grande partie suite aux flux de capitaux provoqués par un effet « valeur-refuge ». Ce phénomène a entraîné deux années de faible déflation et menacé l'activité économique en Suisse. Les taux d'intérêt directs ont ainsi été ramenés pour l'essentiel à zéro. Le « taux de change minimum » (taux plancher applicable à la valeur du franc suisse par rapport à l'euro), adopté il y a deux ans, a entraîné une expansion importante du bilan de la banque centrale. Les prix des logements ont continué d'augmenter fortement, surtout dans les endroits très recherchés, sous l'effet du faible niveau des taux d'intérêt mais aussi de contraintes du côté de l'offre et d'une demande robuste, en particulier de la part de nouveaux immigrants. Malgré le durcissement des mesures macroprudentielles, le marché du logement donne peu de signes d'apaisement.

Le taux de change minimum reste en vigueur, car l'inflation est toujours nulle, le risque d'un nouvel afflux de capitaux attirés par l'effet « valeur-refuge » est toujours présent, et les ressources économiques sont toujours sous-utilisées. Le solde budgétaire reste sain, au niveau fédéral comme dans la plupart des cantons, grâce à une croissance économique saine et à la mise en œuvre de la règle du frein à l'endettement, qui a permis de limiter la hausse des dépenses pendant le cycle.

### **Respecter des objectifs environnementaux tout en garantissant la sécurité énergétique n'est pas chose facile**

Il est probable que la Suisse atteindra ses objectifs fixés au titre du protocole de Kyoto pour la période 2008-12, en grande partie grâce à des compensations internationales. Il lui sera toutefois plus difficile d'atteindre d'ici la date prévue l'objectif de réduction de 20 % de ses émissions domestiques entre 1990 et 2020. La Stratégie énergétique 2050 adoptée par le gouvernement prévoit une sortie progressive de l'énergie nucléaire au profit d'énergies renouvelables. Jusqu'en 2020, cette Stratégie repose sur un soutien apporté à des technologies pas encore parvenues à maturité commerciale afin d'atteindre les objectifs d'approvisionnement fixés, mais aussi sur d'ambitieux gains anticipés en termes d'efficacité. En conséquence, une fois que sa production aura cessé, l'électricité d'origine nucléaire sera principalement remplacée par des énergies renouvelables et sa disparition compensée par une utilisation plus efficace de l'électricité. Le reste de la demande pourrait être couvert grâce à des centrales au gaz naturel ou des importations d'électricité.

### **La croissance et les gains de productivité à long terme s'annoncent modérés**

Au cours des dernières décennies, la croissance du PIB a été alimentée par l'immigration et, depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, par l'arrivée d'une main-d'œuvre qualifiée en provenant de l'Union européenne. La productivité a reculé fortement par rapport à celle des autres pays de l'OCDE et elle est aujourd'hui très inférieure à celle des pays les plus performants en la matière. Au fur et à mesure que la population vieillit et que l'immigration ralentit, il faudra faire porter encore davantage l'accent de la politique économique sur des mesures visant à favoriser la hausse de la productivité, à exploiter les ressources de main-d'œuvre inutilisées, en particulier les femmes (voir ci-après), et à continuer à améliorer l'intégration des immigrants de première et de deuxième génération, notamment par un relèvement de leurs résultats scolaires. Si la R-D et l'innovation se portent bien dans les secteurs établis, la situation est relativement médiocre au niveau de l'entrepreneuriat et de la création de

petites entreprises, en partie à cause des obstacles administratifs en place. La productivité relative du secteur agricole est parmi les plus faibles de l'OCDE, et ce secteur repose largement sur des subventions directes de l'État, qui ne sont pas encore suffisamment liés aux résultats environnementaux et aux efforts visant à stimuler la productivité.

***Le potentiel des femmes dans l'économie n'est que médiocrement exploité***

Les femmes suisses représentent 45 % de la main-d'œuvre et environ la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur. S'il était mieux utilisé, le capital humain qu'elles représentent pourrait constituer une source supplémentaire de croissance du PIB. Néanmoins, plusieurs facteurs font obstacle à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre féminine, dont la rareté et le coût très élevé des services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire. Ce facteur, combiné à des taux d'imposition marginaux implicites élevés et aux contre-incitations au travail imbriquées dans les prestations sociales pour les deuxièmes pourvoyeurs de revenu, explique que le taux élevé d'activité féminine s'accompagne d'une des plus fortes incidences du travail à temps partiel pour les femmes de toute la zone OCDE. Les femmes doivent également faire face à des obstacles d'ordre culturel sur leur lieu de travail. Au final les femmes sont encore largement sous-représentées aux postes de direction, dans les conseils d'administration et parmi les chefs d'entreprise.

## Principales recommandations

### ***La résorption des tensions entre politiques macroéconomiques passera par des arbitrages***

- Lorsque les tensions inflationnistes réapparaîtront et que les risques pesant sur l'économie mondiale seront plus équilibrés, la Banque nationale suisse devrait revenir à un flottement libre de la monnaie et relever son taux directeur.
- Prendre de nouvelles mesures macroprudentielles, telles qu'une augmentation du volant anticyclique, en cas d'aggravation des déséquilibres sur les marchés du crédit hypothécaire et du logement.
- Dans les limites de la règle de frein à l'endettement, une réévaluation des priorités en matière de dépenses pourrait se justifier ; il serait notamment judicieux de recentrer les dépenses publiques sur l'amélioration de la productivité à moyen terme.

### ***La réalisation des objectifs environnementaux représente un défi***

- Accorder une plus large place aux mécanismes du marché dans le cadre de la transition de l'énergie nucléaire vers les énergies renouvelables.
- Appliquer aux carburants une redevance sur le CO<sub>2</sub> afin de mieux tirer parti du plus faible coût pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports que dans d'autres branches d'activité.
- Favoriser davantage les activités de recherche liées à l'énergie dans les secteurs public et privé, et continuer la collaboration avec les chercheurs étrangers, afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.

### ***Il ne sera pas aisé de renforcer la croissance à long terme et la productivité***

- Accélérer le rythme des réformes du secteur agricole, notamment en transformant l'intégralité des aides aux agriculteurs en paiements directs, et en renforçant l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire dans le commerce mondial.
- Remédier aux problèmes des jeunes qui sont en difficulté scolaire au sein du système d'enseignement, dans le cadre d'une politique complète d'intégration. Axer davantage les programmes de formation des enseignants sur l'acquisition de compétences pratiques en matière de soutien scolaire.
- Examiner les causes profondes des résultats médiocres obtenus en termes de productivité, et proposer des mesures pour y remédier, notamment en créant une commission de la productivité.

### ***Il faudrait accroître le rôle des femmes dans l'économie***

- Élargir le champ des possibilités offertes aux femmes sur le marché du travail en augmentant les dépenses publiques consacrées aux services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire et en adoptant des règlements de nature à diversifier les choix proposés en termes de rapport qualité-prix.
- Supprimer la pénalité fiscale pour les couples mariés au niveau fédéral en remplaçant l'imposition commune des conjoints par une imposition individuelle, ou en adoptant une mesure équivalente.

- Mettre en œuvre un code de gouvernement d'entreprise fondé sur des objectifs de parité, en vue d'accroître le nombre de femmes aux postes de direction.
- Accroître la proportion de femmes dans les conseils d'administration en fixant des objectifs ambitieux conjugués à l'adoption de la pratique « appliquer ou expliquer » ou en fixant des quotas.



## Évaluation et recommandations

### L'économie se porte bien, grâce à une demande intérieure vigoureuse et à une politique monétaire accommodante

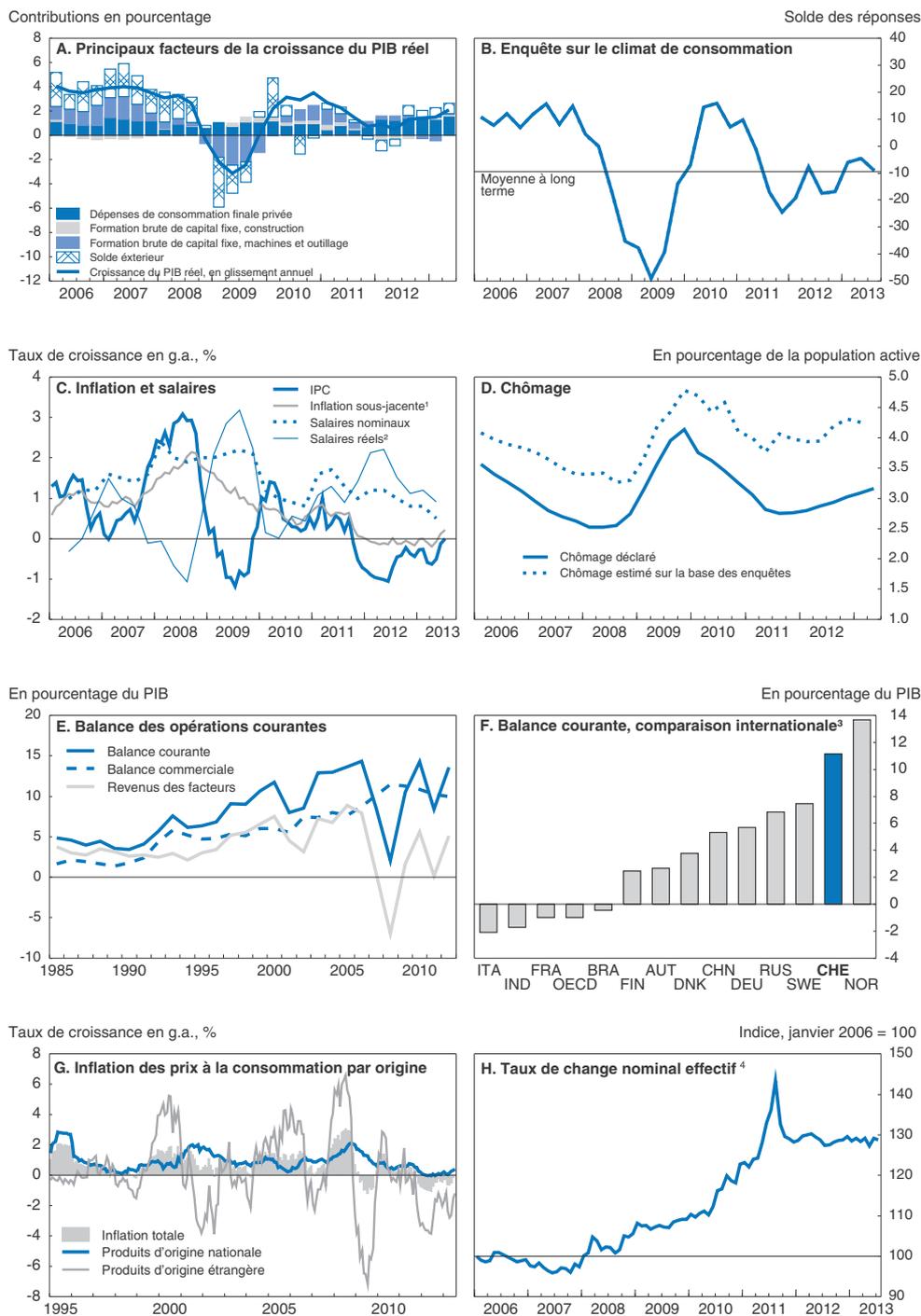
La Suisse est l'un des rares pays d'Europe occidentale ayant réussi à afficher un taux de croissance positif au cours des dernières années, principalement grâce à une demande intérieure vigoureuse (graphique 1, partie A). La hausse de la consommation des ménages a été portée par une forte immigration, par la confiance durable des consommateurs et par la hausse des salaires réels (parties B et C). La construction de logements est dopée par une démographie dynamique, couplée à des taux d'intérêt historiquement bas. En revanche, le taux de chômage a amorcé une lente recrudescence depuis la mi-2011 (partie D). Du fait de la forte hausse de la population, qui s'est établie en moyenne aux alentours de 1 % par an ces dernières années, la croissance exprimée par habitant paraît moins impressionnante.

Les exportations sont relativement atones par rapport à ce qui a pu être observé dans le passé, même si les entreprises suisses ont réussi au cours des derniers trimestres à enregistrer des gains modestes en termes de parts de marché. La croissance robuste enregistrée sur les marchés émergents a provoqué une hausse soutenue de la demande de produits de luxe suisses, mais n'a pas suffi à compenser la faiblesse des marchés européens, qui absorbent plus de 50 % des exportations. Cela étant, l'excédent de la balance courante reste large, à 11 % du PIB, principalement grâce aux exportations de services financiers et aux revenus de placements. La Suisse est le pays de l'OCDE qui possède le stock d'investissement direct à l'étranger (IDE) le plus important, et les rendements de ces IDE ont contribué au maintien, sur une longue période, d'importants excédents de la balance courante (Jarrett et Letrémy, 2008), qui n'ont leur équivalent que dans certains pays exportateurs de pétrole (graphique 1, parties E et F).

En glissement annuel, l'évolution des prix à la consommation est négative depuis le deuxième trimestre de 2011 (graphique 1, partie C) du fait du recul des prix des produits importés comme des produits suisses, qui s'explique en grande partie par l'effet-retard de l'appréciation passée de la monnaie (graphique 1, parties G et H). Selon Stulz (2007), une appréciation de 1 % a pour effet d'abaisser les prix à la consommation de 0.09 % après trois mois et de 0.18 % après un an. À mesure que les effets de l'appréciation vont se dissiper, l'inflation devrait redevenir positive. Cela étant, bien que les études montrent que les ménages ne s'attendent pas à ce qu'elle persiste, une période prolongée de déflation ne peut pas être exclue, particulièrement en cas de faiblesse prolongée des cours mondiaux des matières premières.

En septembre 2011, la Banque nationale suisse (BNS) a introduit un « taux de change minimum » fixé à 1.20 francs pour un euro, afin de contrer toute appréciation supplémentaire du franc suisse, ce qui a entraîné une déflation et fait peser une menace

Graphique 1. Indicateurs macroéconomiques



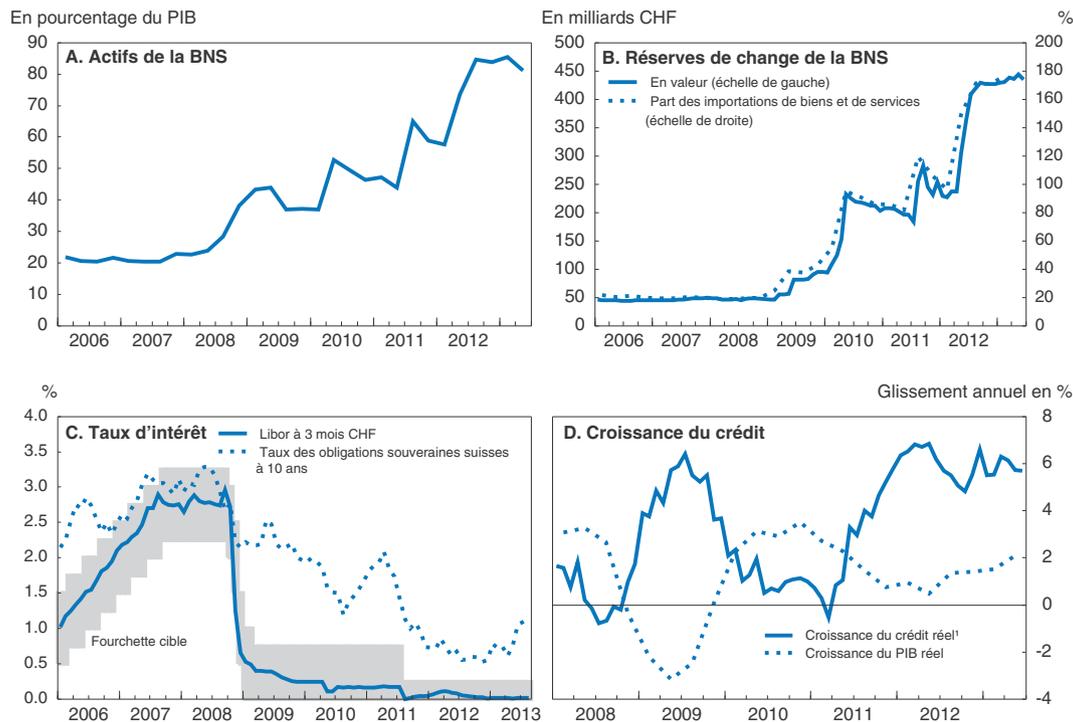
1. Hors biens dont les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont supérieures de plus de 15 % à la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation.
2. Corrigé de l'indice des prix à la consommation.
3. Moyenne de la décennie s'achevant en 2013. Pour l'OCDE, moyenne simple des pays membres.
4. Pondéré des exportations, à partir de 40 pays partenaires.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 93 et mises à jour ; SECO ; BNS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939220>

importante sur l'économie. Dans sa dernière évaluation au titre de l'article IV, le FMI estime que ce niveau de taux suppose une surévaluation comprise entre 5 et 10 % (FMI, 2013). Du fait de cette mesure de défense, le bilan de la BNS a quadruplé par rapport au PIB, sous l'effet d'une accumulation massive de réserves (graphique 2, parties A et B), ce qui accroît l'exposition au risque à bien des égards (Archer et Moser-Boehm, 2013).

Graphique 2. **La politique monétaire a été très accommodante**



1. Corrigé de la hausse des prix à la consommation.

Source : Banque nationale suisse, *Bulletin statistique mensuel* septembre 2013 ; OCDE, *Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE* n° 93 et mises à jour.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939239>

Depuis le début de la crise, la Suisse mène une politique monétaire de soutien, avec des taux d'intérêt proches de zéro depuis 2009 (graphique 2, partie C). Le taux de change minimum a contribué à limiter les chocs déflationnistes impossibles à contenir par une nouvelle baisse des taux d'intérêt. Néanmoins, la croissance du crédit a été plus rapide que celle du PIB (partie D). Cette orientation de la politique monétaire reste appropriée à court terme, étant donné l'absence de tensions inflationnistes et un modeste écart de production négatif par rapport au potentiel. Toutefois, d'après les estimations, l'écart de production devrait disparaître en 2015, et il est possible que les taux d'intérêt zéro contribuent à une accumulation de tensions dans le secteur du logement (voir ci-après). Lorsque les tensions inflationnistes réapparaîtront et que les risques pesant sur l'économie mondiale seront plus équilibrés, la Banque nationale suisse devrait revenir à un flottement libre de la monnaie et relever son taux directeur.

La politique budgétaire est globalement neutre. Un léger excédent des administrations publiques et une croissance économique modeste devraient suffire à faire encore baisser la

dette publique brute, qui s'établissait à 44 % du PIB en 2012. Les infrastructures publiques (qui se trouveront de plus en plus sous tension à moyen terme du fait de l'augmentation soutenue de la population et de la transition vers des énergies renouvelables), l'éducation et la recherche-développement sont tous des domaines où il faudra sans doute développer les investissements de l'État. De plus, le budget devra s'ajuster à plusieurs pressions structurelles, notamment la hausse des dépenses au titre des soins médicaux, de l'invalidité et des retraites liée au vieillissement de la population, et le très large éventail de subventions existantes ou futures, notamment celles qui sont prévues dans la stratégie de lutte contre le changement climatique et de sortie progressive du nucléaire adoptée par le gouvernement (voir ci-après). Ces mesures devront être conformes à la règle de frein à l'endettement et de ce fait, pourraient nécessiter une révision des priorités de dépenses.

Plusieurs de ces questions sont inscrites depuis plusieurs années à l'agenda des pouvoirs publics, mais les progrès sont mitigés. Par exemple, plusieurs réformes de l'assurance invalidité ont été adoptées avec succès au cours de la dernière décennie. Cependant, la dernière tentative de réforme, qui visait à apporter de nouvelles améliorations sur le plan des coûts, a échoué. La réforme du premier pilier du régime de retraite est plus problématique encore : depuis 2000 en effet, elle a été repoussée à deux reprises, une fois par référendum et la deuxième fois par le Parlement. En matière de pension de vieillesse, l'âge ouvrant droit à une pension de retraite devrait être repoussé au fur et à la mesure de l'augmentation de l'espérance de vie ; le gouvernement devra commencer par améliorer sa communication auprès du public sur cette question. En outre, l'âge effectif moyen de départ à la retraite devrait être rapproché de l'âge ouvrant droit à pension. Le déficit potentiel de financement du deuxième pilier du système de retraite pourrait également constituer un risque, en particulier si les taux d'intérêt restent à un niveau aussi bas. Dans le domaine des soins de santé, un système de Groupe homogène de malades (GHM) a été mis en place pour les hôpitaux de soins aigus au début de 2012. En revanche, un train plus large de réformes visant à accroître l'efficacité dans ce secteur n'a pas abouti. Enfin, des pressions sont exercées sur la Suisse afin qu'elle révisé son système d'imposition des entreprises (y compris au niveau des cantons) de manière à limiter tout effet de cantonnement (c'est-à-dire imposer les bénéficiaires de source étrangères à des taux préférentiels par rapport aux bénéficiaires d'origine suisse) ; l'impact potentiel sur les finances publiques reste à déterminer.

Malgré la faible progressivité du taux de l'impôt sur le revenu et la modestie des transferts aux ménages par rapport aux autres pays de l'OCDE, la redistribution des revenus en Suisse est relativement égalitaire, ce qui la place au dixième rang des pays de l'OCDE en la matière. Il s'ensuit une répartition des salaires relativement stables et des taux d'emploi très élevés. En revanche, si l'on ne dispose pas de données sur les revenus, la reproduction intergénérationnelle des résultats en matière d'éducation est élevée (Causa et Johansson, 2010). Plus généralement, si le niveau d'instruction est élevé, les taux de décrochage scolaire faibles et les scores PISA supérieurs à la moyenne, la variation des résultats scolaire est grande et principalement corrélée à des handicaps assez communs. Ceci est particulièrement manifeste parmi l'importante population d'étudiants nés à l'étranger. L'orientation précoce des étudiants dans des filières scolaires exacerbe peut-être ce phénomène (voir ci-après).

### Les perspectives à court terme sont positives, mais des risques significatifs existent

Au cours des derniers trimestres, la croissance s'est redressée, grâce à la hausse des dépenses de consommation. Cela étant, la faiblesse de l'investissement, notamment dans la constitution de stocks, et des exportations, qui s'explique par l'atonie des marchés mondiaux, n'a pas permis d'accélération plus vigoureuse. Les perspectives à court terme s'orientent vers une lente progression de la croissance (tableau 1). Les défaillances cycliques et structurelles de la zone euro continueront à peser sur la situation, mais l'affermissement de la reprise aux États-Unis et au Japon, conjugué à la vigueur des dépenses de consommation, devrait soutenir la demande globale. Cela étant, la croissance pourrait ne pas suffire à faire régresser le chômage.

Tableau 1. Indicateurs et projections macroéconomiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Prix courants, milliards CHF	Variation en volume, en pourcentage (prix de 2005)				
<b>PIB</b>	572.7	1.8	1.0	1.9	2.2	2.7
Consommation privée	331.8	1.1	2.4	2.6	2.4	2.7
Consommation des administrations publiques	62.9	1.2	3.2	1.7	1.0	1.1
Formation brute de capital fixe	115.0	4.5	-0.4	0.9	2.6	2.8
<i>Dont : Entreprises</i>	83.2	5.6	2.1	2.2	2.8	3.3
<i>Ménages</i>	18.5	2.2	1.8	1.9	2.0	2.3
<i>Administration</i>	13.3	0.4	1.3	0.6	0.4	0.5
Demande intérieure finale	509.8	1.8	1.8	2.1	2.3	2.5
Formation de stocks <sup>1</sup>	1.1	-0.1	-0.6	-0.7	0.0	0.0
Demande intérieure totale	510.9	1.7	1.2	1.3	2.3	2.5
Exportations de biens et de services	296.3	3.8	2.5	2.3	3.5	5.0
Importations de biens et de services	234.6	4.2	3.1	1.1	4.1	5.1
Exportations nettes <sup>1</sup>	61.8	0.2	0.0	0.8	0.1	0.5
<b>Autres indicateurs</b> (variation en %, sauf mention contraire) :						
PIB potentiel	-	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0
Écart de production <sup>2</sup>	-	-0.2	-1.0	-1.0	-0.8	-0.2
Emploi	-	2.3	1.0	0.8	0.9	1.2
Taux de chômage <sup>3</sup>	-	3.9	4.1	4.4	4.4	4.1
Déflateur du PIB	-	0.4	0.1	0.0	0.6	0.8
Indice des prix à la consommation	-	0.2	-0.7	-0.4	0.2	0.6
Prix à la consommation sous-jacents	-	-0.1	-1.0	-0.3	0.2	0.4
Ratio d'épargne des ménages, net <sup>4</sup>	-	12.8	13.6	13.4	12.9	13.1
Balance commerciale <sup>5</sup>	-	10.4	10.4	10.8	10.8	10.9
Balance des opérations courantes <sup>5</sup>	-	8.9	11.1	12.8	12.4	12.6
Solde financier des administrations publiques <sup>5</sup>	-	0.7	-0.2	0.1	0.0	0.0
Solde financier primaire sous-jacent des administrations publiques <sup>2</sup>	-	1.0	0.4	0.7	0.5	0.2
Dettes brutes des administrations publiques <sup>5</sup>	-	42.3	42.4	42.3	42.1	41.9
Dettes nettes des administrations publiques <sup>5</sup>	-	6.0	6.2	6.0	5.9	5.7
Taux du marché monétaire à trois mois, en moyenne	-	0.1	0.1	0.0	0.1	0.6
Rendement des obligations d'État à dix ans, en moyenne	-	1.5	0.6	0.8	1.1	1.4

1. Contributions aux variations du PIB réel, montant effectif dans la première colonne.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage de la main-d'œuvre.

4. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

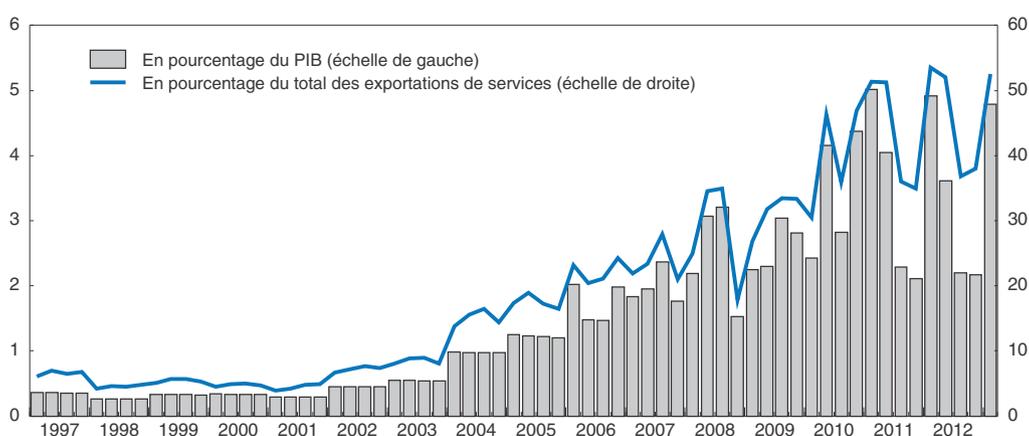
5. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 94.

Les risques pesant sur les perspectives de la Suisse sont tout autant intérieurs qu'externes. Du côté positif, si les préoccupations relatives à l'euro continuent de s'apaiser, la Suisse sera bien placée pour profiter du regain de confiance et du redémarrage de la demande étrangère, et les tensions sur les taux de change pourraient diminuer. Du côté négatif, un franc obstinément fort ralentirait l'expansion et, avec des taux directeurs déjà proches de zéro, l'impact sur les prix de toute appréciation future pourrait être plus fort et plus durable qu'il ne l'a été jusqu'alors. Le faible niveau des taux d'intérêt pourrait continuer à alimenter la hausse des prix des logements, qui pourrait alors atteindre des niveaux non viables, avec des retombées potentielles sur le patrimoine des ménages, la stabilité financière et le secteur du bâtiment (voir ci-après). Arriver à sortir d'une situation qui voit coïncider des taux d'intérêt très faibles, un taux de change minimum et un bilan de la banque centrale représentant désormais plus de 80 % du PIB risque d'être difficile, surtout compte tenu du caractère relativement inédit de cette conjonction. Par ailleurs, la structure de la balance courante présente des risques, car il est probable que l'importance du secteur financier va continuer à décliner, en particulier si certaines initiatives de l'UE sont mises en œuvre, et aussi du fait de la prééminence toujours plus grande des activités de négoce international et des exportations de produits de luxe, qui ajoutent à la volatilité et aux incertitudes.

Le négoce international, qui recouvre l'achat et la revente de matières premières telles que pétrole, gaz ou métaux, s'est imposé comme la catégorie d'exportations la plus importante (graphique 3). Dans leur grande majorité, ces transactions sont réalisées de manière extraterritoriale et en devises, si bien qu'elles ont un impact négligeable sur la valeur du franc, et elles ne font que très peu appel à la main-d'œuvre locale (10 emplois environ). Les recettes tirées des activités de négoce international sont extrêmement fluctuantes et si leur part dans le PIB continue à augmenter, cette volatilité pourrait avoir rapidement des conséquences macroéconomiques.

Graphique 3. **Les exportations liées aux activités de négoce international ont progressé fortement**



Source : Banque nationale suisse.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939258>

Alors que les autorités continuent à faire du bon travail en adoptant une réglementation financière conforme aux meilleures pratiques et qu'elles ont récemment

appuyé des mesures visant à répondre aux préoccupations de la communauté internationale concernant le secret bancaire (notamment des États-Unis, voir ci-après), le secteur est confronté à des difficultés majeures. Le débat mondial concernant la fiscalité et sa mise en œuvre pourrait faire perdre à la Suisse de son attrait en tant que centre d'activités de banque privée et de gestion de fortune au cours des prochaines années (graphique 2.2 dans PwC, 2013). Les autorités suisses ont montré leur inquiétude au regard du projet de réforme de la régulation des marchés financiers (MiFIIID II), notamment le volant portant sur l'obligation pour les établissements suisses d'ouvrir une branche dans le pays du client avec lequel ils font affaires. Cela pourrait réduire fortement les échanges de services financiers vers ces destinations.

Si elles étaient adoptées, un certain nombre d'initiatives populaires pourraient avoir des conséquences importantes sur les perspectives économiques de la Suisse. La proposition d'adoption d'un salaire mensuel minimum de 4 000 francs, lequel, à environ deux tiers du salaire moyen, serait le plus élevé de l'OCDE, aurait pour effet d'éroder sérieusement la compétitivité internationale de la Suisse. Une autre proposition vise à limiter les salaires les plus élevés à l'équivalent de 12 fois les salaires les plus faibles, ce qui menacerait la capacité des entreprises à attirer des dirigeants. Enfin, les initiatives destinées à limiter l'immigration nécessiteraient une renégociation de l'accord sur la liberté de circulation des personnes conclu avec l'UE et, dans la foulée, d'une quantité d'accords économiques, ce qui serait très néfaste à l'économie suisse.

## La Suisse est en train de réformer son secteur financier

Le secteur financier joue depuis longtemps un rôle important : il a représenté 10.5 % du PIB en 2012, et les actifs des banques sont cinq fois supérieurs au PIB. Le secteur bancaire est très concentré, environ la moitié de tous ses actifs (selon les données de la BNS) étant détenus par les deux plus gros établissements, UBS et le Crédit Suisse (CS). L'*Étude économique* publiée en 2012 comprenait un chapitre spécial sur le système financier et formulait un certain nombre de recommandations visant à réduire les risques que ce secteur fait courir à l'économie plus largement. Un certain nombre d'entre elles ont été mises en œuvre, notamment les mesures qui concernent le cadre applicable aux établissements considérés comme « trop grands pour pouvoir faire faillite » (« Too Big To Fail », TBTF) et les instruments macroprudentiels.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les modifications réglementaires recommandées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ont été adoptées, avec un an d'avance sur le calendrier, et les dispositions de Bâle III en matière de pondération des risques et de normes de fonds propres ont été mises en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Dans son évaluation récente de juin 2013, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a estimé que la Suisse respecte les obligations en matière de fonds propres prévues par Bâle III, dans la mesure où elle a pris des mesures pour rectifier les 20 domaines de divergence relevés pendant le processus d'évaluation, même si les règles simplifiées risquant d'aboutir à un non-respect de ces obligations par quelques petites banques ne seront supprimées qu'en 2018. La législation relative aux activités « TBTF » est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012. UBS et le Crédit Suisse ont été ensuite désignées comme des institutions financières ayant une importance systémique, ce qui signifie que toutes deux doivent désormais détenir une quantité supplémentaire de fonds propres (représentant 19 % des actifs pondérés en fonction des risques) et de liquidités, et doivent veiller à ce que les activités d'importance systémique puissent être poursuivies en cas de faillite imminente. Par ailleurs, toujours dans le cadre

de la réglementation Bâle III, le gouvernement est actuellement en train de formuler des règles relatives à la liquidité bancaire. Les nouvelles règles, encore au stade de l'examen par un groupe de travail, devraient être mises en place d'ici 2018. Depuis juillet 2012, plusieurs mesures macroprudentielles ont été prises, notamment l'activation des fonds propres contracycliques (FPC) en février 2013, pour limiter l'octroi de prêts immobiliers (voir ci-après) et renforcer la résilience du système (ce qui est l'objectif principal des FPC).

La plupart des banques cantonales bénéficient d'une garantie illimitée soit explicite (21 sur 24), soit implicite, des gouvernements des cantons. Un accord similaire existant entre PostFinance et le gouvernement fédéral sera aboli en 2017. Il suppose la comptabilisation d'engagements budgétaires contingents et procure ainsi à PostFinance un avantage concurrentiel inéquitable en abaissant la perception du risque et des coûts de financement. De telles garanties devraient être supprimées ou, à défaut, explicitées, les banques étant alors tenues d'acquitter une commission raisonnable au titre de cette garantie. Un accord sur de telles primes est déjà en vigueur dans plusieurs cantons, et il devrait être appliqué de manière universelle.

La Suisse a fait d'importants progrès pour accroître la transparence et la coopération dans les affaires fiscales internationales. Le gouvernement a fait clairement savoir que la Suisse ne souhaitait plus attirer des actifs non déclarés dans son système financier. Il est en train d'améliorer la coopération internationale en luttant contre la fraude fiscale, notamment en révisant ses conventions fiscales avec des pays partenaires afin que la norme internationale sur l'échange de renseignements sur demande entre administrations fiscales y soit complètement intégrée. Il convient de noter que la Suisse a signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale en octobre 2013.

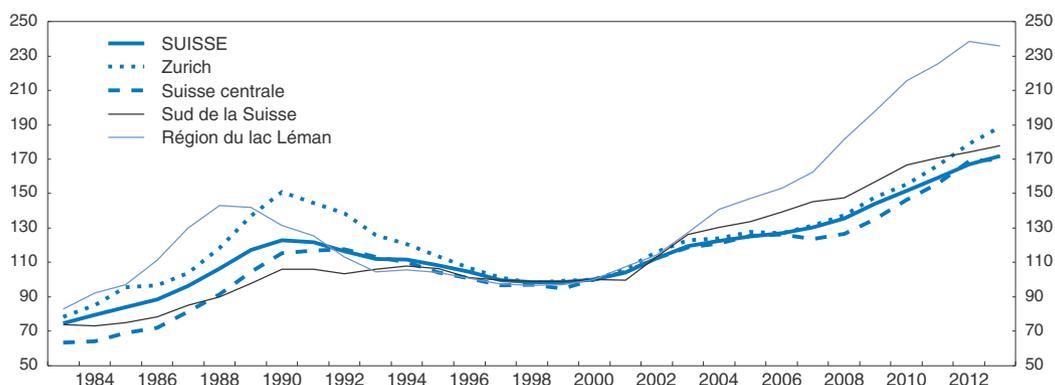
Néanmoins, lors de l'examen mutuel de la Suisse réalisé en 2011 par le Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, un certain nombre de défaillances ont été relevées dans le cadre permettant l'échange de renseignements. À l'issue de cet examen, il a été recommandé en particulier que la Suisse prenne des mesures pour identifier les propriétaires d'actions au porteur et aligne son réseau de conventions fiscales sur les normes internationales afin de s'assurer qu'elle pourra échanger efficacement des renseignements. Il a été par ailleurs conclu que la Suisse ferait l'objet d'un examen mutuel de phase 2 aux fins d'évaluer ses pratiques en matière d'échange de renseignements, pour autant qu'elle mette un grand nombre de ses accords d'échange de renseignements en conformité avec les normes. Depuis lors, outre qu'il a procédé à la révision de plusieurs accords, le gouvernement a préparé un projet de loi sur l'identification des propriétaires des actions au porteur, qui sera soumis au Parlement avant la fin de 2013. La Loi sur l'assistance administrative fiscale, entrée en vigueur en février 2013, apporte un début de réponse aux recommandations formulées par le Forum mondial. Une nouvelle révision de cette loi visant à autoriser des exceptions à certaines obligations de notification sera proposée au Conseil fédéral avant la fin de 2013. Cela étant, il reste encore à faire pour que ces travaux soient intégralement mis en œuvre. En outre, la Suisse devra relever le défi du passage à l'échange automatique d'information, qui est en train de devenir la nouvelle norme mondiale et qui a déjà été approuvé par le G20. La Suisse participe activement, dans le cadre de l'OCDE, à la mise au point d'une norme unique d'échange automatique de renseignements destinée à garantir la discipline fiscale qui soit tout à la fois internationale et exhaustive.

## Le marché immobilier est peut-être en surchauffe

Les autorités, dont la Banque nationale suisse (BNS), ont exprimé une inquiétude grandissante quant aux risques existant sur le marché de l'immobilier résidentiel et aux menaces connexes pour la stabilité du secteur bancaire. Depuis la fin des années 90, les prix moyens de l'immobilier ont augmenté de 50 % environ dans l'ensemble de la Suisse, mais leur hausse a été nettement plus forte dans certaines régions. Les prix moyens des appartements occupés par leurs propriétaires ont enregistré une hausse de 70 % depuis 2000, proche de 4 % par an et allant jusqu'à 6 % dans la région du lémanique (graphique 4). Les prix moyens des maisons individuelles ont augmenté de plus de 50 % au cours de la même période.

Graphique 4. **Prix de l'immobilier par région**

Appartements occupés par leurs propriétaires (2 à 5 pièces), indice de base 100 en 2000



Source : Banque nationale suisse (indices de la société Wüest & Partner AG).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939277>

Il est naturellement difficile de déterminer si ces hausses de prix seront durables et, comme d'habitude, les indicateurs sont contrastés. Néanmoins, les mesures prises par les pouvoirs publics dépendent dans une large mesure de leur appréciation à cet égard. Un certain nombre de facteurs laissent à penser que l'augmentation des prix a été en partie déterminée par les paramètres fondamentaux du marché :

- un accroissement de la population (dû en grande partie à un taux moyen d'immigration qui s'est établi récemment aux alentours de 1 % de la population) plus rapide que la construction de logements neufs depuis 2007 ;
- la demande d'investisseurs étrangers et expatriés, attirés par le statut de valeur refuge de la Suisse ;
- des règles strictes d'occupation des sols et des normes de construction rigoureuses qui limitent l'offre (Bourassa et Hoesli, 2010), ce qui se traduit par un investissement en logements qui reste relativement modeste en proportion du PIB (3.2 % en 2012, soit un point de moins que la moyenne de l'OCDE) et des phénomènes de pénurie sur le marché locatif (selon certaines sources, les taux d'inoccupation ne seraient que de 0.1 % à Zurich et de 0.3 % à Genève). En 2014 entrera en vigueur une version révisée de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui fera obligation aux cantons d'adapter leurs directives sur les zones constructibles aux besoins des quinze prochaines années. D'un côté les communes devront libérer des terrains à bâtir supplémentaires pour la construction de

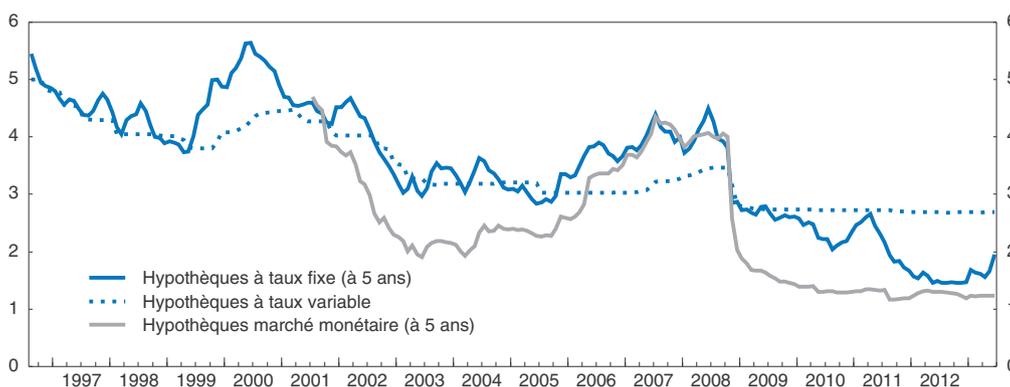
logements si la demande le justifie. De l'autre elles devront réduire la taille des zones constructibles existantes là où la demande est insuffisante ; et

- des effets de verrouillage liés à la fiscalité des plus-values (Aregger *et al.*, 2013).

Cela étant, d'autres facteurs tendent à indiquer que les hausses des prix sont supérieures à celles que sembleraient justifier les paramètres fondamentaux du marché :

- des taux d'intérêt hypothécaires historiquement bas sur une période prolongée (graphique 5), caractéristique qui a été associée par le passé à des phénomènes de bulles (Hott et Jokipii, 2012) ;
- une croissance des crédits hypothécaires qui a été supérieure à celle du revenu disponible des ménages (graphique 6) ;
- la faiblesse des rendements locatifs qui ne sont que de 3 % dans certaines villes (Wüest & Partner, 2013), laissant entrevoir une surévaluation du prix des logements, même si cette faiblesse pourrait également être imputable à la réglementation des loyers ; et

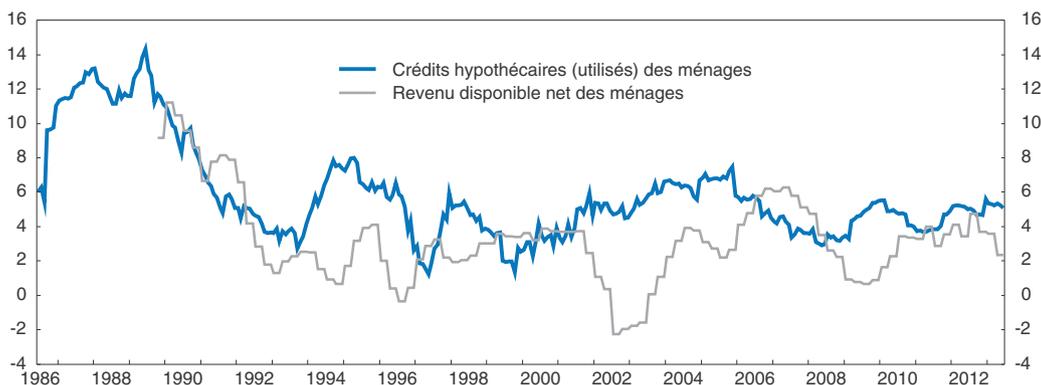
**Graphique 5. Taux d'intérêt hypothécaires**  
En points de pourcentage



Source : Banque nationale suisse (BNS).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939296>

**Graphique 6. Volume de crédits hypothécaires et revenu disponible des ménages**  
Variation en glissement annuel, en pourcentage



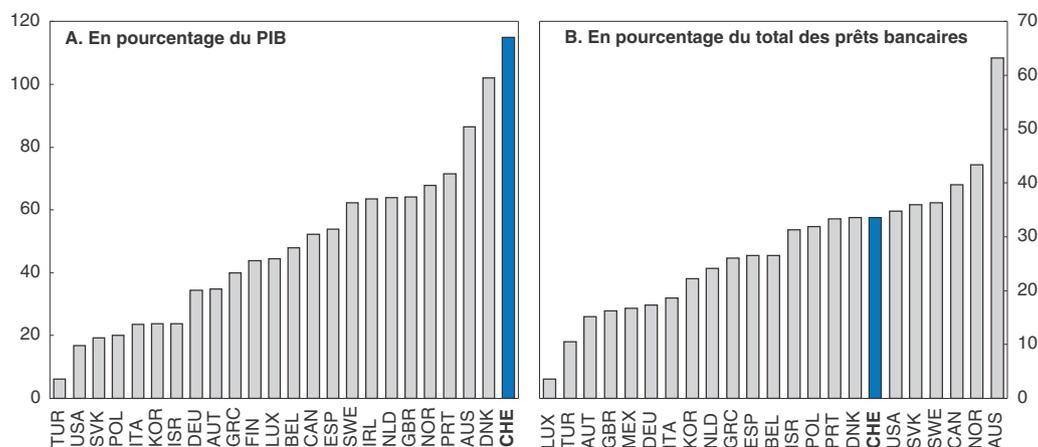
Source : Banque nationale suisse (BNS) ; Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 93 ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939315>

- le niveau historiquement bas des rendements des actifs financiers qui alimente peut-être une « quête de rendement », ce qui pourrait contribuer aux fortes hausses des prix des logements. De l'ordre de 37 %, le taux de propriétaires occupants parmi les ménages est très faible pour la zone OCDE ; de fait, une grande partie du stock de logements est détenue par des investisseurs, notamment des institutions telles que des caisses de pension et des compagnies d'assurance.

Les conséquences d'une éventuelle correction brutale des prix sont également difficiles à évaluer, mais elles seraient probablement graves, y compris pour les administrations publiques, dont la part des recettes provenant du logement a doublé pour s'établir à plus de 15 %. L'encours de crédits hypothécaires résidentiels représente 116 % du PIB, ce qui correspond à un niveau très élevé pour la zone OCDE (graphique 7, partie A). Cela laisse entrevoir un risque de fragilisation des ménages si les taux d'intérêt venaient à augmenter sensiblement. En outre, si les crédits hypothécaires ne représentent que 35 % du total des prêts bancaires (partie B), on constate que ce ratio grimpe aux alentours de 70 % lorsqu'on exclut le Crédit Suisse (CS) et l'Union des banques suisses (UBS). Relever les taux directeurs pour empêcher la formation d'une éventuelle bulle serait une solution difficile à mettre en œuvre, compte tenu des préoccupations liées à la valeur élevée du franc suisse et aux risques de déflation. Cela laisse à penser que les autorités pourraient recourir dans un premier temps à des mesures macroprudentielles, telles qu'un relèvement des exigences de fonds propres appliquées aux banques pour les crédits hypothécaires ou une limitation directe des quotients de financement (ratios prêt/valeur du bien) et des ratios d'endettement (dette/revenu). Le recours à de telles mesures pourrait permettre de cantonner ces risques plus directement, tout en ayant des retombées négatives plus limitées, que l'utilisation un peu forcée de la politique monétaire ou budgétaire (Crowe et al., 2011). Par ailleurs, comme cela avait été recommandé dans la précédente *Étude*, il faudrait éliminer la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunts hypothécaires contractés par des propriétaires pour financer le logement qu'ils occupent.

Graphique 7. **Encours de crédits au logement en pourcentage du PIB et du total des prêts bancaires, au 1<sup>er</sup> trimestre de 2013<sup>1</sup>**



1. Dernier trimestre 2011 pour la Suisse.

Source : Indicateurs de solidité financière (ISF) du Fonds monétaire international (FMI) ; Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 93 et mises à jour ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939334>

Il conviendrait également de mettre fin à l'imposition des loyers implicites des logements occupés par leurs propriétaires.

En juin 2012, le Conseil fédéral a adopté un train de mesures afin de réduire les risques liés au secteur du logement. Il prévoit notamment des restrictions concernant l'utilisation de l'épargne retraite en tant que garantie d'emprunt (en vigueur depuis juillet 2012), un durcissement des exigences de fonds propres concernant les crédits hypothécaires caractérisés par un quotient de financement élevée (en vigueur depuis janvier 2013) et, comme cela avait été recommandé dans l'Étude publiée en 2012, l'utilisation d'un « volant anticyclique ». Ce volant a été activé par le Conseil fédéral en février 2013 sur proposition de la BNS, ce qui a contraint les banques à détenir des fonds propres supplémentaires à hauteur de 1 % des positions pondérées en fonction des risques associées à leurs prêts hypothécaires résidentiels fin septembre 2013 au plus tard. Le niveau de fonds propres supplémentaires exigé peut aller jusqu'à 2.5 % des actifs pondérés en fonction des risques, mais un relèvement à ce niveau serait aussi subordonné à l'approbation du Conseil fédéral. Les banques ont également pris des mesures d'autorégulation, qui s'appliquent aux nouveaux crédits hypothécaires. Les directives adoptées prévoient notamment un apport minimum en liquidités de 10 % pour les acquéreurs. En outre, toute dette hypothécaire devra être ramenée aux deux tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble d'habitation concerné en l'espace de 20 ans maximum. Les prêts non conformes à ces directives d'autorégulation se verront appliquer un coefficient de pondération des risques de 100 %. À ce jour, les effets de cette série de mesures semblent avoir été insuffisants pour ramener la dynamique des prix des logements sur une trajectoire viable, mais son impact sur la résilience des banques a été apparemment significatif. En tout état de cause, il conviendrait de continuer à suivre de près l'évolution de la situation.

#### Encadré 1. **Recommandations concernant les politiques macroéconomique, financière et du logement**

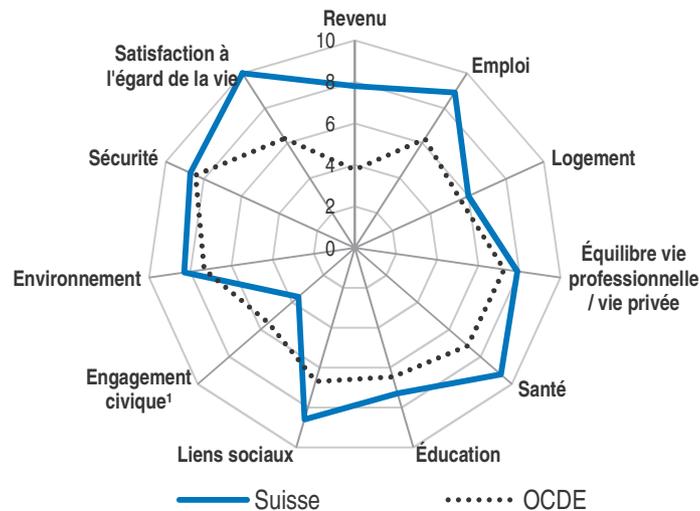
##### **Principales recommandations :**

- Lorsque des tensions inflationnistes se profileront de nouveau à l'horizon et que les risques liés à l'économie mondiale seront plus équilibrés, la Banque nationale suisse (BNS) devrait revenir à un régime de flottement du taux de change et relever son taux directeur.
- Prendre de nouvelles mesures macroprudentielles, telles qu'une augmentation du volant anticyclique, en cas d'aggravation des déséquilibres sur les marchés du crédit hypothécaire et du logement.
- Dans les limites de la règle de frein à l'endettement, une réévaluation des priorités en matière de dépenses pourrait se justifier ; il serait notamment judicieux de recentrer les dépenses publiques sur l'amélioration de la productivité à moyen terme.

## **Renforcer la croissance à long terme, la productivité et le bien-être**

La Suisse obtient de très bons résultats en termes de bien-être en général, puisqu'elle se classe parmi les premiers pays de l'OCDE pour de nombreuses dimensions de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE (graphique 8). Elle est également un des pays les plus riches de l'OCDE en termes de PIB par habitant, grâce aux bons résultats de son système éducatif, à ses marchés du travail et des produits flexibles et bien réglementés, à ses

Graphique 8. Situation de la Suisse à l'aune de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE



1. L'indice d'engagement civique est fondé en partie sur le taux moyen de participation électorale. Or, le système de démocratie directe appliqué en Suisse signifie que ce pays se caractérise par un nombre important de scrutins nationaux, ce qui se traduit par une participation électorale moyenne relativement faible.

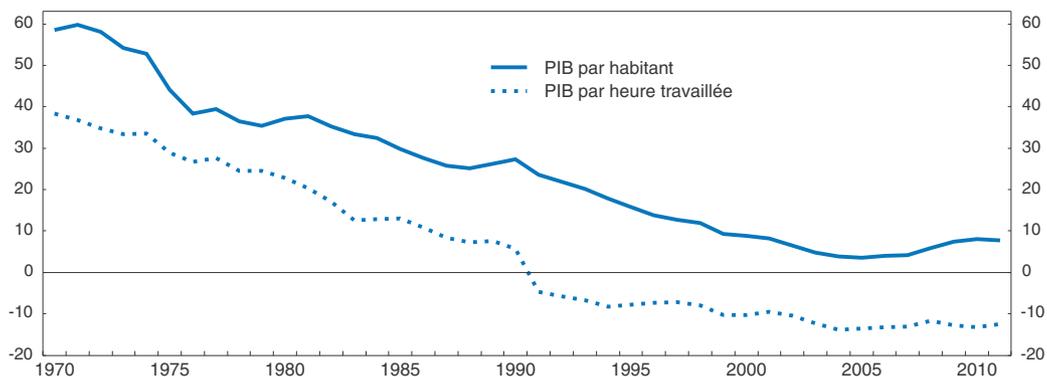
Source : Initiative du Vivre mieux de l'OCDE, [www.oecdbetterlifeindex.org/fr/](http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/).

**Comment lire ce graphique :** Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à trois indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, assortis de coefficients de pondération égaux. On normalise ces indicateurs en modifiant l'échelle, de telle sorte qu'ils varient de 0 (pour la pire situation) à 10 (pour la situation optimale). Les résultats de la Suisse sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE pour toutes les dimensions du bien-être, sauf l'engagement civique (voir la note 1 ci-dessus).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939353>

niveaux élevés d'investissement tant dans le capital physique que dans la recherche-développement (R-D), à un secteur financier solide, et à des secteurs exportateurs performants et innovants. Néanmoins, la préservation de son niveau de vie n'ira pas de soi – notamment en raison des vents contraires qui devraient souffler dans l'avenir sur son ample secteur financier – et, à certains égards, la Suisse a déjà commencé à céder du terrain. Ainsi, elle perd des parts de marché à l'exportation depuis la fin des années 80 plus vite que la plupart des autres pays de l'OCDE, ce qui soulève des questions quant à sa compétitivité internationale. En outre, le poids des échanges (mesuré par la somme des exportations et des importations rapportée au PIB) est plus modeste qu'on ne pourrait s'y attendre pour un petit pays situé au cœur de l'Europe (chapitre 1). L'accord de libre-échange récemment conclu avec la Chine est une avancée positive à cet égard, même si les restrictions commerciales existantes ne disparaîtront pas toutes, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie légère.

Même si les problèmes de mesure sont légion, en particulier s'agissant des améliorations qualitatives qui interviennent au fil du temps, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre suisse est relativement faible depuis le milieu des années 70 (graphique 9), et l'on observe un ample écart de productivité multifactorielle par rapport aux pays de tête (Johansson et al., 2013), dont les causes restent mal comprises. Comme dans la plupart des autres pays, on relève également une forte variation des niveaux de productivité entre secteurs. Ainsi, la base de données sur la productivité de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montre qu'au cours de la période 1997-2010, des secteurs tels que l'énergie, la distribution d'eau, l'hébergement et l'enseignement ont

Graphique 9. **Écart de productivité entre la Suisse et les pays de tête de l'OCDE**Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE<sup>1</sup>, en pourcentage

1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 premiers pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2005.

Source : OCDE, *Objectif croissance 2013*.

**Comment lire ce graphique :** Initialement, le PIB par habitant de la Suisse était supérieur de près de 60 % à la moyenne des 17 premiers pays de l'OCDE, mais cet avantage s'est réduit à moins de 10 % dernièrement. De même, la productivité horaire est aujourd'hui inférieure de plus de 10 % à la moyenne des 17 pays de l'OCDE les mieux classés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939372>

connu de fortes baisses de la productivité du travail, tandis que d'autres secteurs, tels que l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, les télécommunications et les assurances, ont enregistré des gains de productivité importants. Comme dans le secteur agricole (voir ci-après), des gains substantiels de productivité globale pourraient être réalisés par le biais de mesures destinées à améliorer la compétition dans les différents sous-secteurs de l'économie.

Dans le chapitre 1 sont examinés divers problèmes urgents qui entravent la croissance de la production et celle de la productivité à long terme en Suisse, mais les possibilités d'analyses et de travaux complémentaires sur les politiques publiques sont considérables. Il faudrait donc examiner dans le contexte suisse la viabilité d'un organisme chargé d'analyser ces problèmes de manière approfondie et de proposer des mesures pour y remédier. Une commission de la productivité telle que celles qui existent en Australie et en Nouvelle-Zélande, ou l'organe ad hoc récemment créé au Danemark, constitue un modèle envisageable. Depuis 2002, le Conseil fédéral a adopté trois rapports axés sur l'amélioration de la productivité en Suisse, puis élaboré trois trains de mesures en faveur de la croissance. Ceux-ci ont néanmoins été vidés en partie de leur substance par le Parlement, notamment les plus récents.

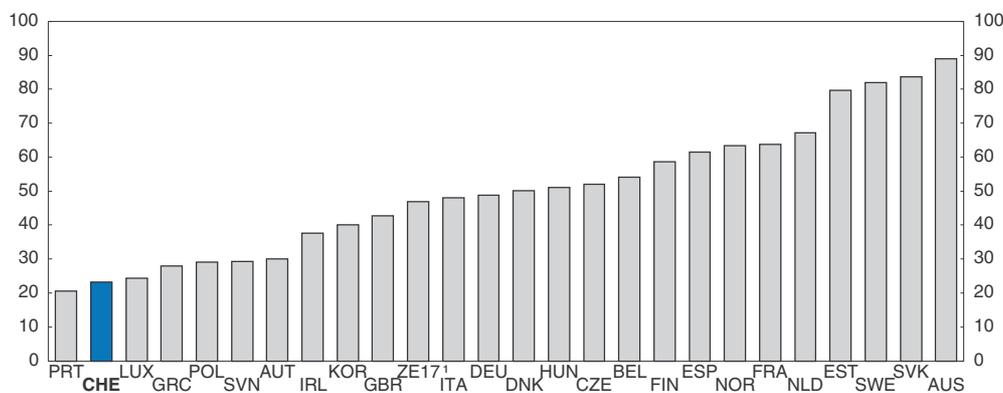
L'Étude publiée en 2012 incluait diverses recommandations axées sur le renforcement de la croissance à long terme, en particulier par le biais de modifications de la fiscalité. Réformer certains éléments du système d'imposition figurait également parmi les cinq priorités d'action sélectionnées dans la dernière édition d'*Objectif croissance* pour la Suisse (OCDE, 2013a). Il y était recommandé de modifier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), en supprimant les exemptions et, à moyen terme, en relevant son taux, d'alléger l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et de réduire la pénalité fiscale pour les seconds apporteurs de revenu.

### Des réformes plus poussées de l'agriculture pourraient permettre des gains sensibles de productivité à long terme

Le secteur agricole suisse est modeste, puisqu'il ne représente que ¼ de pour cent du PIB environ (alors que la médiane des pays de l'OCDE est de 2 %), mais il absorbe près de 4 % de l'emploi, ce qui signifie que la productivité relative du travail y est une des plus faibles de la zone OCDE (graphique 10 ; Jarrett et Moeser, 2013). À titre d'illustration, si cet excédent de main-d'œuvre pouvait être redéployé vers le reste de l'économie, la production pourrait augmenter de près de 3 % si ces effectifs étaient employés de manière optimale, ou de plus de 1 % dans l'hypothèse où le niveau de productivité relative serait seulement moyen (OCDE, 2012a).

#### Graphique 10. Valeur ajoutée nominale par salarié dans l'agriculture rapportée à la valeur ajoutée nominale par salarié dans l'ensemble de l'économie, en 2010

En pourcentage



1. Zone euro à 17.

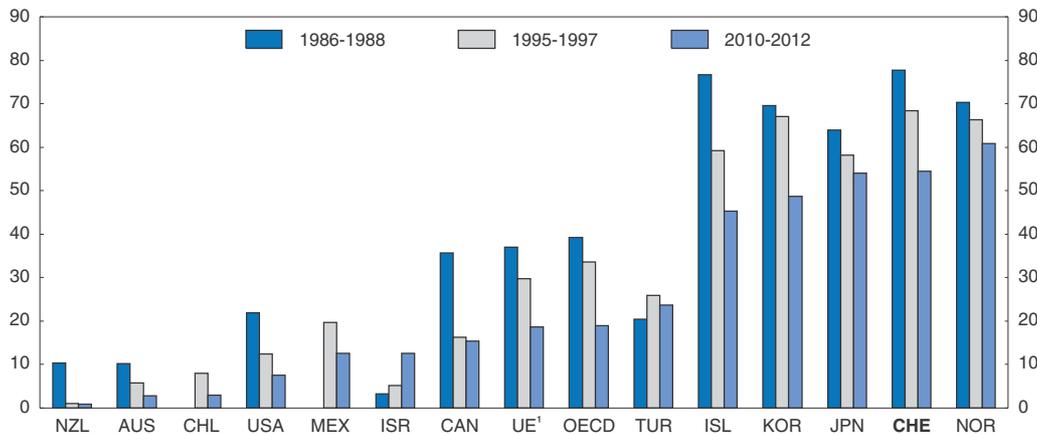
Source : Base de données des comptes nationaux de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939391>

Le secteur est dominé par des petites exploitations familiales (une centaine seulement ont une superficie de plus de 100 hectares), dont les coûts élevés ne s'expliquent pas uniquement par des désavantages topographiques. Elles bénéficient d'un soutien public considérable, puisque les dépenses budgétaires correspondantes se montaient à 3½ milliards CHF (0.6 % du PIB) en 2011 (graphique 11). Le soutien qui leur est apporté prend des formes diverses : soutien des prix du marché (essentiellement pour la viande et le lait), paiements directs (dont certains ont une finalité écologique), subventions sur les intrants, allègements fiscaux et protection à la frontière. Les exportateurs de produits alimentaires transformés bénéficient également de mesures de compensation pour les coûts élevés des intrants produits localement ; les prix à la sortie des exploitations sont supérieurs de 150 % environ en moyenne aux prix mondiaux. Le secteur est également protégé par des quotas et des droits de douane, qui s'établissent en moyenne aux alentours de 32 % en Suisse contre 16 % au niveau mondial, et font souvent obstacle à la conclusion d'accords commerciaux. Malgré ce soutien massif, les prix intérieurs des produits alimentaires sont supérieurs de 28 % en moyenne à ceux observés dans les pays voisins.

Certains progrès ont été accomplis en termes de libéralisation du secteur au cours des dernières années. Dernièrement, en mars 2013, le Parlement a approuvé un nouveau régime pour la période 2014-17 : les dépenses totales resteront de 3½ milliards CHF par an,

Graphique 11. **Estimation du soutien aux producteurs (ESP) en pourcentage des recettes agricoles brutes dans divers pays de l'OCDE**



1. Le sigle UE désigne l'Union européenne à quinze (UE15) pour les périodes 1986-88 et 1995-97, et l'Union européenne à vingt-sept (UE27) pour la période 2010-12.

Source : OCDE, Base de données sur les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs de 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939410>

et les paiements directs (2¾ milliards CHF) seront réorientés vers des objectifs d'intérêt public plus généraux, liés essentiellement à la sécurité des approvisionnements et à l'environnement. Néanmoins, près d'un demi-milliard CHF sera encore consacré chaque année (essentiellement pour les produits laitiers) aux formes de soutien des prix du marché ayant les effets de distorsion les plus marqués. Le gouvernement devrait accélérer les réformes et éliminer ces types de soutien. Les obstacles au changement structurel inhérents au droit foncier devraient être supprimés. Il faudrait notamment abolir les dispositions du droit successoral qui favorisent la transmission des exploitations agricoles entre générations. En outre, le secteur pourrait constituer un précieux allié pour la réalisation d'objectifs environnementaux salutaires si tous les paiements directs étaient subordonnés à des résultats environnementaux, si une taxe sur les engrais était appliquée eu égard à leurs externalités négatives, s'il était mis fin à l'exonération d'impôt sur les huiles minérales dont bénéficient les agriculteurs, et si un prix était établi pour les émissions de gaz à effet de serre du secteur (du méthane émis par le bétail, pour l'essentiel).

### **Améliorer le fonctionnement du marché du travail, en particulier pour les femmes et les immigrants**

La tenue d'ensemble du marché du travail reste impressionnante. Pour la zone OCDE, tant le taux d'activité que le nombre moyen d'heures travaillées sont élevés. En outre, les inégalités de salaire sur le marché de l'emploi sont faibles. L'économie suisse a absorbé une immigration conséquente, qui a représenté environ 1 % de la population par an ces dernières années. Néanmoins, compte tenu des pressions à la baisse exercées sur l'offre de main-d'œuvre par le vieillissement, la Suisse devra recourir encore plus à l'immigration pour entretenir la croissance de son PIB. Cela soulève des problèmes, non seulement pour attirer et conserver des travailleurs dotés d'une palette de compétences adaptée, mais aussi pour renforcer la cohésion sociale. Les pénuries de main-d'œuvre qui s'annoncent

mettent également en évidence la nécessité d'accroître l'offre de main-d'œuvre féminine (voir ci-après) et d'allonger la vie active des seniors.

Les résidents nés à l'étranger représentent pour l'heure plus d'un quart de la population, et cette proportion pourrait augmenter sensiblement au cours des prochaines décennies. Depuis que l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse, l'Union européenne (UE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE) est entré en vigueur en 2002, les entrées de ressortissants de l'UE ont fortement augmenté et représentent maintenant l'essentiel de l'immigration (67 %). Nombre de ces migrants sont des travailleurs hautement qualifiés, qui tirent bien leur épingle du jeu sur le marché du travail. Néanmoins, les migrants peu qualifiés sont généralement moins bien lotis : ils sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des programmes d'invalidité (même si cela tient peut-être en partie aux types d'emplois occupés par les immigrés), connaissent des périodes de chômage nettement plus longues et participent moins aux programmes actifs sur le marché du travail (chapitre 1).

En termes de comparaison internationale, l'intégration des immigrés sur le marché du travail suisse est une réussite, imputable en partie à la situation globalement favorable du marché du travail ainsi qu'à d'autres facteurs tels que le rôle considérable joué par l'apprentissage. Néanmoins, davantage d'efforts pourraient être déployés pour intégrer les migrants de manière plus efficace dans la population active, et dans la société de manière plus générale. L'accent devrait être mis davantage sur l'activation précoce des personnes qui ont du mal à trouver un emploi. Le recours aux Allocations d'initiation au travail (AIT), qui ont fait la preuve de leur efficacité par le passé, devrait être accru. Les incitations à une intégration rapide sur le marché du travail, notamment des personnes ayant migré pour des raisons humanitaires, doivent être renforcées. Par ailleurs, certains éléments indiquent que les résidents nés à l'étranger sont confrontés à une forte discrimination sur le marché de l'emploi (Fibbi et al., 2006). Les autorités devraient envisager de renforcer les mesures de lutte contre la discrimination sur le marché du travail. Toutefois, les pouvoirs publics doivent aller plus loin, notamment en menant des campagnes de sensibilisation et en mettant en œuvre des initiatives en faveur de la diversité.

Depuis 2011, les cantons, en collaboration avec l'Office fédéral des migrations, élaborent des programmes d'intégration cantonaux fondés sur le plan d'intégration du Conseil fédéral de 2011, qui s'articule autour de trois piliers : information et conseil, formation et travail et intégration sociale. Ces programmes devraient être appliqués au début de l'année 2014. Les autorités fédérales sont en train de mettre en œuvre une réforme en vue de renforcer le caractère obligatoire et la cohérence de la politique d'intégration dans les domaines de l'éducation et du marché du travail, dans le cadre des structures existantes.

### **Remédier aux problèmes d'efficience et d'équité dans le système d'enseignement**

Le capital humain est un des principaux avantages comparatifs de la Suisse. Le système d'enseignement prépare de manière très efficace les jeunes au monde du travail, ce qui se traduit par un faible chômage des jeunes. Le système complet et bien coordonné de formation professionnelle et d'apprentissage fonctionne admirablement, y compris pour les jeunes en difficulté scolaire (Fazekas et Field, 2013).

Malgré ce succès, le modèle éducatif va être confronté à des difficultés liées à l'évolution de la structure de l'économie. Des pénuries de qualifications existent

indéniablement, ainsi que le montre l'afflux de travailleurs qualifiés en Suisse. Il pourrait notamment s'avérer nécessaire de réexaminer les filières professionnelles et académiques pour accroître l'offre de main-d'œuvre hautement qualifiée dont ont besoin certains secteurs. Cela pourrait passer par une amélioration de l'accès aux formations supérieures de type A (qui doivent permettre d'acquérir des compétences suffisantes pour accéder à des programmes de recherche de haut niveau et à des professions exigeant un haut niveau de compétences) pour les enfants défavorisés sur le plan socio-économique et issus de l'immigration.

L'enseignement suisse est également confronté à des problèmes d'égalité d'accès et d'équité, et la dispersion des résultats scolaires est forte. Si le fossé qui séparait les deux sexes en termes de résultats scolaires a disparu (chapitre 2), les écarts entre jeunes se trouvant dans des situations socio-économiques différentes et entre les jeunes autochtones et les jeunes issus de l'immigration sont considérables. La persistance de disparités importantes entre les élèves autochtones et les enfants d'immigrés de la première et de la deuxième génération est particulièrement troublante. Des mesures devraient être prises pour remédier à ces problèmes dans le cadre d'une politique globale d'intégration renforcée. Au sein du système scolaire, des enseignements pourraient être tirés des programmes de formation des enseignants appliqués dans d'autres pays, en particulier en Finlande, qui visent principalement à aider les enseignants à acquérir des compétences pratiques en matière de soutien scolaire appliquées dans des classes réunissant des élèves aux capacités différentes.

Les élèves suisses sont généralement orientés en fonction de leurs aptitudes et capacités à l'âge de 13 ans, soit plus tard qu'auparavant, mais à un stade qui reste précoce. Bien que tous les cantons aient acceptés de repousser l'âge de l'orientation, deux d'entre eux n'ont pas encore mis en place ce changement. Bien qu'il soit possible de changer de filière, ce choix entraîne généralement de la scolarité supplémentaire. Cette orientation précoce fondée sur les compétences scolaires renforce les effets du milieu socio-économique dont sont issus les élèves (Bauer et Riphahn, 2006 ; Schütz et al., 2008 ; OCDE, 2012b). De fait, la probabilité qu'un élève suisse dont les parents ont un faible niveau d'instruction fasse des études supérieures est une des plus faibles de la zone OCDE (chapitre 1). La pratique de l'orientation précoce devrait être réexaminée.

### **Promouvoir l'innovation en libérant l'entrepreneuriat**

Les entreprises suisses figurent parmi les plus innovantes du monde : bien plus de la moitié d'entre elles ont lancé des innovations de produit ou de procédé. Les dépenses publiques consacrées à l'innovation sont proches de la moyenne de l'OCDE (0.8 % du PIB en 2010), mais les financements directs attribués aux entreprises sont très modestes, et il n'existe aucune incitation fiscale spécifique en faveur de la recherche-développement (R-D). Trois quarts du total des activités suisses de R-D sont réalisés par le secteur des entreprises, soit un des niveaux les plus élevés de la zone OCDE. Néanmoins, si la R-D n'est pas la seule source d'innovation, les activités privées de R-D sont concentrées dans un petit nombre de secteurs, et les produits pharmaceutiques représentaient près de 40 % de l'ensemble des dépenses de R-D des entreprises en 2008 – soit la proportion la plus élevée de la zone OCDE pour ce secteur. En outre, les enquêtes sur l'innovation réalisées tous les trois ans par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF, *Konjunkturforschungsstelle*) montrent que la proportion d'entreprises suisses réalisant des activités d'innovation est tombée de plus de 80 % au début des années 90 à 55 % environ en 2009-11 (KOF, 2013).

De même, la proportion d'entreprises déposant des brevets a reculé de 75 % environ à moins de 40 %.

L'entrepreneuriat et l'émergence de jeunes entreprises dynamiques sont d'importants moteurs d'innovation et de croissance de la productivité, et la Suisse est en deçà de la moyenne de l'OCDE à cet égard. Les entreprises de moins de cinq ans y ont déposé moins de brevets qu'ailleurs sur la période 2007-09. Il semble que pour les pays de l'OCDE sur lesquels on dispose de données, des restrictions plus limitées aux activités des entreprises (mesurées à l'aide de l'indicateur des obstacles à l'entrepreneuriat entrant dans la composition de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (RMP) de l'OCDE) sont corrélées à des activités de dépôt de brevets plus intenses de la part des jeunes entreprises (chapitre 1). Il faut aller plus loin pour lever les obstacles à la création d'entreprises, notamment en réduisant le nombre de procédures et le temps nécessaires à cet égard, et en simplifiant les procédures de liquidation des entreprises, y compris les règles relatives à la faillite. Ces mesures et d'autres, telles qu'une augmentation des financements par les investisseurs providentiels et une réduction des phénomènes de stigmatisation liés aux faillites, devraient être envisagées pour encourager l'innovation dans les petites entreprises.

#### **Encadré 2. Recommandations en vue de renforcer la croissance à long terme et la productivité**

##### **Principales recommandations :**

- Accélérer le rythme de réforme du secteur agricole, notamment en transformant l'intégralité des aides aux agriculteurs en paiements directs, et en renforçant l'intégration de l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire dans le commerce mondial.
- Remédier aux problèmes des jeunes qui sont en difficulté scolaire au sein du système d'enseignement, dans le cadre d'une politique globale d'intégration. Axer davantage les programmes de formation des enseignants sur l'acquisition de compétences pratiques en matière de soutien scolaire.
- Examiner les causes profondes des résultats médiocres obtenus en termes de productivité et proposer des mesures pour y remédier, notamment en créant une commission de la productivité.

##### **Autres recommandations :**

- Simplifier le processus de création d'entreprises en réduisant le nombre de procédures et le temps nécessaires à cet égard. Simplifier les procédures de liquidation des entreprises, y compris les règles relatives à la faillite.
- Améliorer la situation des femmes et des travailleurs immigrés sur le marché du travail et mieux valoriser leur potentiel. Aider les travailleurs immigrés en renforçant les mesures déjà prises dans des domaines tels que l'activation précoce et la lutte contre la discrimination sur le marché du travail.

#### **Atteindre les objectifs visés en matière de gaz à effet de serre tout en assurant la sécurité énergétique supposera de relever certains défis**

Il ne sera pas facile pour le gouvernement de concilier ses engagements en matière de changement climatique avec ses projets d'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Il vise

en effet une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de limiter le réchauffement de la planète à deux degrés. Compte tenu de l'empreinte carbone quasiment nulle de l'énergie nucléaire, qui représente environ 40 % de la production d'électricité de la Suisse (graphique 11), son élimination signifie que la perte de ces capacités de production d'énergie devra être compensée par une combinaison de gains d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, d'importations d'électricité accrues et de centrales à gaz. Le gouvernement a choisi de relever le défi technique qui en résulte en encourageant certaines technologies énergétiques qui n'ont pas atteint leur stade de maturité commerciale au moyen d'une rétribution à prix coûtant du courant injecté, au lieu de s'appuyer sur un cadre global fondé sur le jeu du marché. Il est prévu d'ajuster et à terme de remplacer ce système de rétribution du courant injecté en créant des aides forfaitaires à l'investissement et par d'autres mesures davantage axées sur le marché. En outre, à compter de 2020, le gouvernement propose de passer à un système fondé exclusivement sur des mesures fiscales. Dans l'Étude publiée en 2012 (OCDE, 2012a) figuraient un certain nombre de recommandations sur la façon de réduire les émissions de GES de manière économiquement efficiente, en utilisant dans une large mesure des mécanismes de marché.

En vertu du protocole de Kyoto, la Suisse est tenue de réduire ses émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 de 8 % en moyenne entre 2008 et 2012. Selon de récentes estimations du gouvernement, les émissions de GES sur la période 2008-11 n'étaient inférieures que de 0.5 % à leur niveau de 1990 (après une baisse exceptionnelle de 7.5 % intervenue en 2011). Pour respecter ses obligations aux termes du protocole de Kyoto, le gouvernement suisse a demandé à la Fondation Centime Climatique, initiative d'entreprises du secteur pétrolier financée par une redevance de 1.5 centime par litre prélevée sur les importations de carburants, d'acquérir des crédits de compensation équivalant à 5.7 % des émissions de l'année de référence par an. Par ailleurs, les crédits obtenus grâce à la gestion des forêts sont également pris en compte.

Pour atteindre ces objectifs, la Suisse a adopté en janvier 2008 une taxe sur le CO<sub>2</sub> applicable à l'utilisation directe de combustibles de chauffage et de transformation, y compris dans les cas marginaux de production d'électricité. Par ailleurs, les nouvelles centrales alimentées par des combustibles fossiles doivent compenser entièrement leurs émissions de CO<sub>2</sub> (la moitié au maximum en recourant aux mécanismes de compensation prévus par le protocole de Kyoto). En outre, les nouvelles centrales fonctionnant aux combustibles fossiles seront soumises aux règles du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) une fois que le système suisse et celui de l'UE seront couplés. Les petites entreprises consommant beaucoup d'énergie, notamment celles dont la compétitivité pourrait être pénalisée par la taxe sur le CO<sub>2</sub>, en sont exemptées si elles s'engagent à réaliser des objectifs juridiquement contraignants en matière de réduction des émissions de GES. Les grandes entreprises énergivores devront participer au SEQE. Le marché suisse du carbone est relativement étroit, puisqu'il ne réunit qu'une cinquantaine d'entreprises produisant environ 5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an et se caractérise par un volume de transactions limité. Des négociations concernant l'entrée de la Suisse dans le SEQE-UE sont en cours avec l'Union européenne, ce qui résoudrait le problème de liquidité du marché suisse du carbone et allègerait les coûts de réduction des émissions supportés par les grands émetteurs.

Pour l'avenir, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions nationales de gaz à effet de serre (hors crédits étrangers) de 20 % par rapport à leur niveau de 1990 d'ici à 2020. Le 30 novembre 2012, le Conseil fédéral a approuvé le cadre juridique relatif à la politique

climatique de la Suisse pour la période 2013-20. L'objectif global de réduction des émissions de GES est réparti entre les différents secteurs sur la base de la part des émissions qui leur est imputable : 40 % dans le secteur du bâtiment, 10 % dans les transports, 15 % dans l'industrie et 35 % dans les secteurs restants. Des objectifs intermédiaires ont également été fixés et, si les évolutions observées laissent à penser qu'ils ne seront pas atteints, des mesures complémentaires pourraient être prises. Par exemple, les objectifs prévus en matière de combustibles de chauffage et de transformation n'ayant pas été atteints en 2012, la taxe sur le CO<sub>2</sub> appliquée à ces combustibles sera portée de son niveau actuel de 36 CHF par tonne de CO<sub>2</sub> à 60 CHF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. D'autres objectifs intermédiaires pouvant déclencher une hausse du taux de la taxe sur le CO<sub>2</sub> ont été fixés pour 2014 et 2016. Un fonds, doté d'un financement annuel de 25 millions CHF issus des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, a récemment été mis en place afin d'octroyer des garanties de crédit aux entreprises qui se dotent de technologies innovantes de réduction des émissions. Un tiers des recettes de la taxe (300 millions CHF au maximum) est affecté au Programme Bâtiments qui finance les travaux de rénovation et l'installation de systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables.

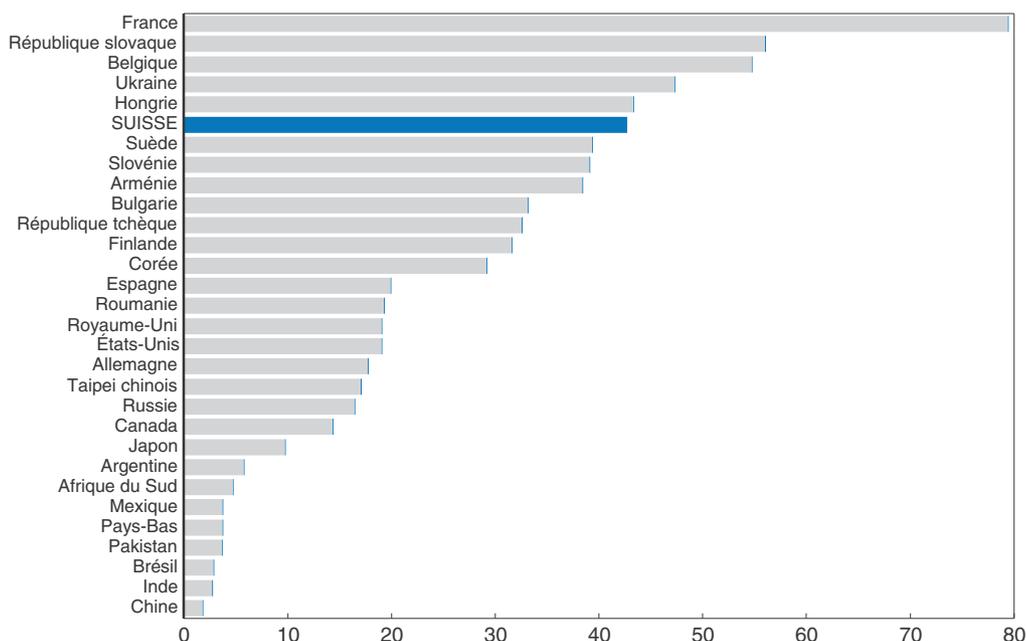
Les émissions générées par le secteur des transports ont augmenté. L'essence et le gazole ne sont pas soumis à la taxe sur le CO<sub>2</sub>, mais ils étaient assujettis à la surtaxe gérée par la Fondation Centime Climatique qui est arrivée à expiration à la fin de 2012. Parmi les mesures en vigueur figurent la limitation à 130 g de CO<sub>2</sub> par km des émissions des voitures de tourisme nouvellement immatriculées d'ici 2015, conformément à la réglementation de l'UE, et l'obligation impartie aux importateurs de carburant de compenser (en Suisse) 10 % des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur des transports d'ici 2020. Comme cela avait été recommandé dans le chapitre spécial sur la réduction des émissions de GES dans la précédente *Étude*, la Suisse devrait appliquer une taxe sur le CO<sub>2</sub> à ces carburants, afin de mieux tirer parti du faible coût relatif de la réalisation des objectifs de réduction des émissions dans le secteur des transports.

Comme en Belgique et en Allemagne, les autorités suisses ont décidé en mai 2011 d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire en ne construisant pas de nouvelles centrales. Les centrales existantes sont autorisées à produire de l'énergie nucléaire aussi longtemps qu'elles sont sûres. L'énergie nucléaire représente pour l'heure environ deux cinquièmes de la production d'électricité de la Suisse (graphique 12), et il ne sera pas aisé de compenser cette perte, notamment dans la mesure où les objectifs de réduction des émissions de la Suisse impliquent de recourir davantage à l'électricité pour la substituer aux combustibles fossiles, en particulier en matière de chauffage.

La stratégie destinée à garantir l'approvisionnement en électricité pendant la période de transition et au-delà, ainsi que l'évaluation de son impact sur l'environnement, sont exposées dans la « Stratégie énergétique 2050 » et dans le paquet législatif qui l'accompagne. Elle met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de l'hydroélectricité, l'utilisation de nouvelles énergies renouvelables, le recours temporaire à la production d'électricité à partir d'énergies fossiles (si nécessaire) et les importations d'électricité. La Stratégie prévoit une extension du réseau électrique du pays et un renforcement de la recherche énergétique. Elle comporte également plusieurs mesures destinées à accélérer les procédures d'autorisation des projets liés aux énergies renouvelables. Elle accorde une large place au soutien direct destiné aux types d'énergie n'ayant pas atteint leur stade de maturité commerciale, conjugué à des efforts substantiels en termes d'efficacité, plutôt qu'aux mécanismes du marché. Certaines mesures en

## Graphique 12. Part du nucléaire dans la production totale d'électricité

En 2011, en pourcentage



Source : Système de documentation sur les réacteurs de puissance (PRIS) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939429>

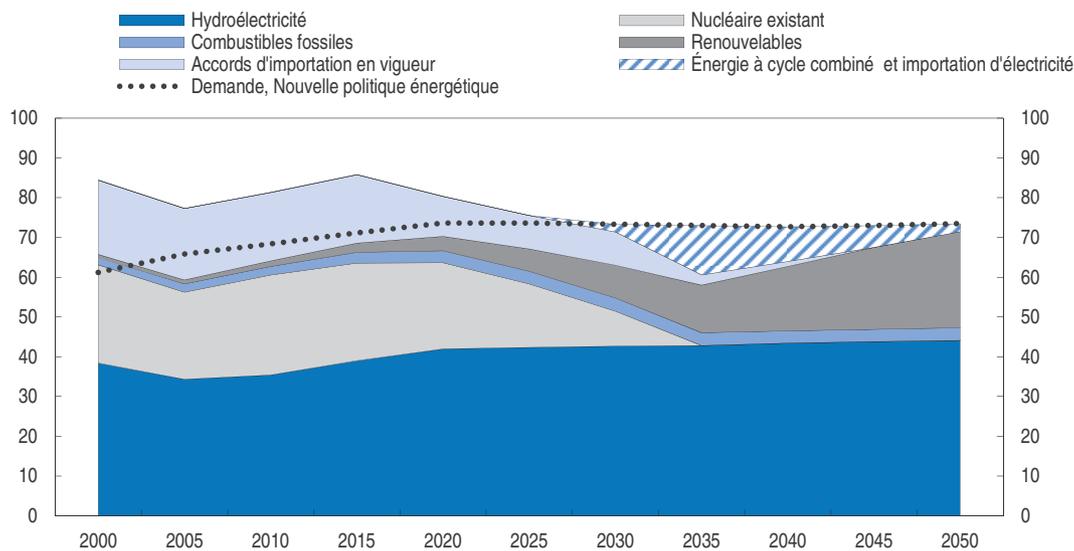
réserve, comme la taxe sur la consommation d'énergie qui doit être utilisée comme mécanisme de régulation en vue de la réalisation d'objectifs climatiques et énergétiques à long terme, ont été repoussées au-delà de 2020.

Pour étayer sa Stratégie énergétique 2050, le gouvernement a élaboré un certain nombre de scénarios relatifs à l'offre et la demande fondés sur différentes hypothèses en matière de technologies, d'efficacité énergétique et de mix énergétique. Le graphique 13 illustre le scénario central du gouvernement au regard de la demande et de l'offre d'électricité, compte tenu de ses objectifs de sécurité d'approvisionnement et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. L'écart théorique pourrait être comblé de plusieurs façons, notamment au moyen d'importations d'électricité et en utilisant des centrales au gaz, mais chacune des options envisageables a des conséquences sur l'environnement et la sécurité énergétique. La Suisse importe traditionnellement des volumes importants d'électricité de France et exporte des volumes similaires vers l'Italie. Pour favoriser les importations par le biais d'une intégration internationale plus poussée, il faudrait renforcer le développement des infrastructures de transport transfrontalier d'électricité et la modernisation des réseaux intérieurs. Une mise en cohérence par la Suisse de son cadre réglementaire avec les règles de l'UE applicables au secteur de l'électricité contribuerait à cette intégration.

Les sources d'énergie électrique renouvelable sont soutenues depuis le début de 2009 dans le cadre d'un système de tarifs d'achat qui couvre les coûts de production. Les tarifs d'achat sont financés par un supplément sur les coûts de transport de l'électricité, actuellement plafonné à 1 centime suisse/kWh (et qui génère 210 millions CHF de recettes par an) et qui passera à 1.5 centime/kWh d'ici 2014. La Stratégie repose sur l'hypothèse que

### Graphique 13. Stratégie énergétique 2050 : scénario fondé sur l'offre et la demande

Année hydrologique en térawatts-heure<sup>1</sup>



1. Années hydrologiques se terminant en septembre.

Source : Prognos AG (2012), Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 (Révision du droit de l'énergie) et à l'initiative populaire fédérale « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative "Sortir du nucléaire") ».

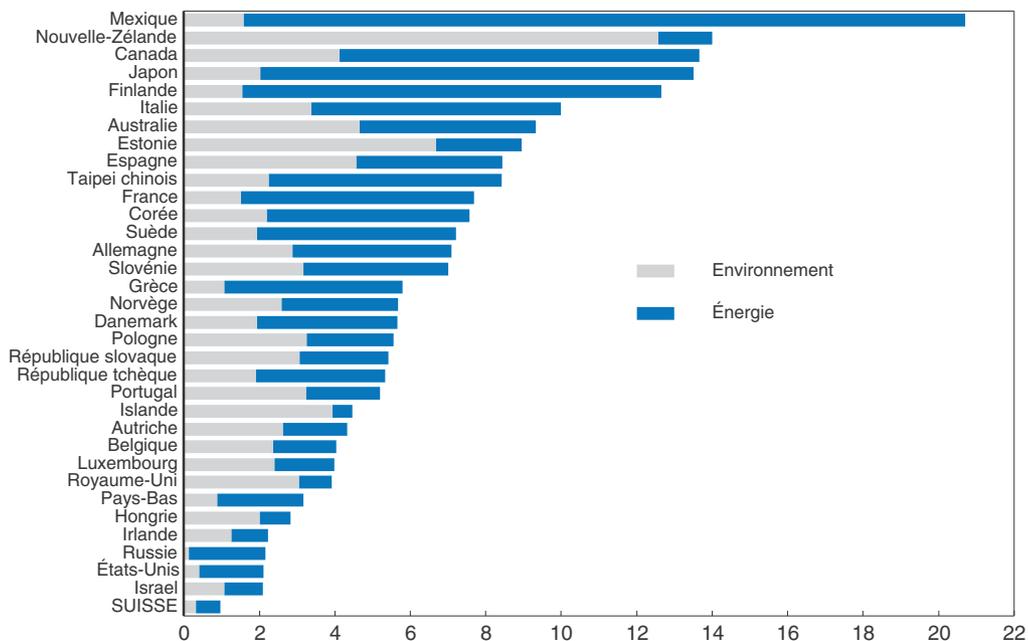
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939448>

ce système de tarifs d'achat sera revu : les périodes d'achat seront raccourcies, passant de 20 à 25 ans actuellement à 15 ans ; une aide unique à l'investissement couvrant au maximum 30 % des dépenses d'investissement sera accordée pour les petits systèmes photovoltaïques, les usines d'incinération des déchets et les stations d'épuration. Les possibilités de développement de l'hydroélectricité sont limitées par des facteurs géographiques et des préoccupations environnementales locales. Les moyens de production d'électricité éolienne et solaire, qui sont aujourd'hui négligeables dans les deux cas, devraient augmenter : la production d'énergie éolienne devrait être multipliée par plus de dix d'ici 2020. L'énergie solaire devrait jouer un rôle majeur, surtout dans la mesure où les coûts diminuent au fil du temps et où les possibilités d'ajustement de l'offre et de la demande dont dispose la Suisse permettraient de gérer son caractère intermittent.

Si la Suisse occupait une position de premier plan en matière de recherche-développement (R-D) dans certains secteurs (chapitre 1), elle ne représentait que 1.4 % des brevets mondiaux liés à la production d'énergie à partir de sources renouvelables et non fossiles sur la période 2007-09. Mesurés par habitant, les résultats de la Suisse à cet égard ne sont pas mauvais, mais elle reste à la traîne de pays comme le Danemark, la Suède et Israël – qui sont tous moins ambitieux en termes d'avancées technologiques dans le secteur énergétique. L'effort d'investissement du secteur public est encore plus faible (graphique 14). Étant donné les hypothèses hardies relatives aux progrès technologiques qui sous-tendent la Stratégie énergétique 2050, il faut aller plus loin pour pouvoir les concrétiser. Les autorités ont commencé à agir en ce sens. Ainsi, le Conseil fédéral a récemment annoncé des mesures de promotion de la recherche énergétique. En mars 2013, le Parlement a voté une enveloppe supplémentaire de 202 millions CHF pour les activités publiques de recherche-développement dans le secteur de l'énergie sur la période 2013-16

Graphique 14. **Crédits budgétaires publics de recherche-développement (R-D) affectés à l'énergie et à l'environnement, en 2012**

En pourcentage du total des crédits budgétaires publics de R-D



Source : Base de données de l'OCDE sur les statistiques de recherche-développement (SRD).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939467>

(soit une augmentation de 25 %). Il s'agira notamment de créer des réseaux de recherche associant des établissements d'enseignement supérieur et les pôles de compétence en recherche énergétique (SCCER, *Swiss Competence Centres for Energy Research*), qui mèneront leurs activités dans sept champs d'action. Des efforts résolus devraient également se poursuivre pour s'associer aux travaux étrangers réalisés dans ce domaine.

### Encadré 3. Principales recommandations relatives à la durabilité environnementale

- Mettre davantage l'accent sur les mécanismes de marché pour faciliter la transition de l'énergie nucléaire vers les énergies renouvelables.
- Appliquer aux carburants une redevance sur le CO<sub>2</sub> afin de mieux tirer parti du faible coût de la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports relativement aux autres secteurs.
- Favoriser davantage les activités de recherche liées à l'énergie dans les secteurs public et privé et poursuivre la coopération avec des chercheurs étrangers afin d'aider à la concrétisation de la Stratégie énergétique 2050.

## Accroître le rôle des femmes dans l'économie

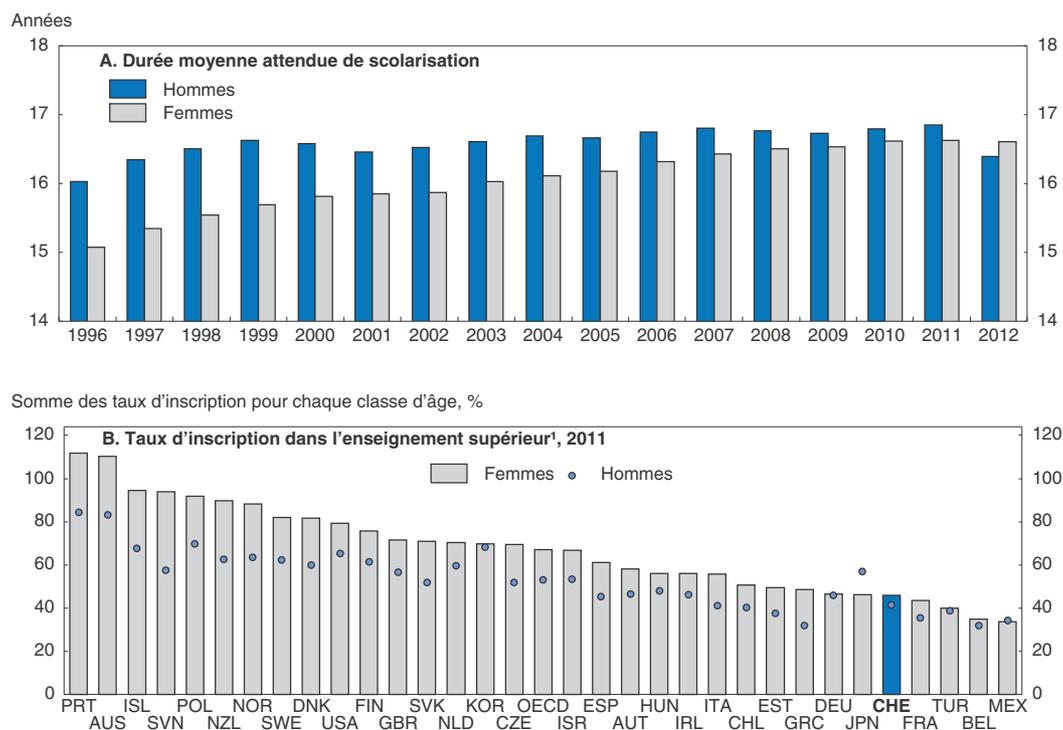
Les femmes, qui représentent 45 % de la population active et la moitié environ des diplômés de l'enseignement supérieur, jouent un rôle de plus en plus important dans

l'économie suisse. Pour autant, le potentiel de la main-d'œuvre féminine n'est pas pleinement mis à profit en raison du coût élevé et de la rareté des structures de garde d'enfants, d'un taux d'imposition marginal effectif dissuasif pour les deuxièmes apporteurs de revenu, des obstacles culturels dans la société et le management d'entreprise, et des stéréotypes liés au sexe, autant de facteurs qui se traduisent par une forte incidence du travail à temps partiel et qui débouchent sur un écart de salaire net d'environ 7 % entre hommes et femmes, même si celui-ci tend à diminuer. Par ailleurs, alors qu'elles représentent une proportion significative de la population active, les femmes sont encore sous-représentées aux postes de direction, dans les conseils d'administration et parmi les chefs d'entreprise.

### **Si l'écart de niveau de formation entre hommes et femmes s'est résorbé, les choix de filières sont sensiblement différents**

Dans toute la zone OCDE, les jeunes femmes ne cessent de rattraper leur retard sur les jeunes hommes en termes de niveau de formation, voire de les dépasser (OCDE, 2013b), et la Suisse ne fait pas exception. La durée attendue de scolarisation s'établit désormais à 17 ans environ pour les hommes comme pour les femmes (graphique 15, partie A) et l'enquête PISA 2009 (qui évalue les compétences des élèves de 15 ans) montre que les filles surpassent les garçons en lecture, tandis que ces derniers ont de meilleurs résultats en mathématique et en sciences naturelles.

Graphique 15. **Résultats relatifs des femmes en matière d'éducation**



1. Le taux d'inscription correspond à la proportion estimée d'une classe d'âge qui devrait intégrer une formation supérieure de type A au cours de sa vie. Il peut être supérieur à 100 % lorsqu'un grand nombre d'étudiants étrangers s'inscrivent à l'université par exemple.

Source : OFS (partie A) ; OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2013 (partie B).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939486>

Le taux de réussite des filles et des garçons est identique dans l'enseignement secondaire (94 %), mais en 2010 le pourcentage de diplômés de l'enseignement secondaire professionnel était plus élevé chez les garçons (75.7 % contre 64.4 % pour les filles) tandis que les filles étaient plus nombreuses parmi les diplômés de la filière générale (29.1 % contre 18.1 %). Par conséquent, la majorité des élèves qui obtiennent le diplôme de fin d'études secondaires générales (« maturité gymnasiale ») sont des filles (57 %), alors qu'elles ne représentent que 47 % des diplômés de l'enseignement secondaire professionnel (« maturité professionnelle »).

Le taux d'inscription des filles dans l'enseignement supérieur général est aussi égal à celui des garçons désormais (graphique 15, partie B). Néanmoins, comme dans l'enseignement secondaire, leurs choix de filière sont très différents. Les garçons sont majoritaires dans les filières traditionnellement masculines, comme l'ingénierie, l'informatique, l'architecture et la construction, tandis que les filles sont surreprésentées dans le domaine social, la psychologie, les langues, la santé et l'enseignement. Le fait que les femmes sont moins nombreuses à opter pour une carrière scientifique tient peut-être simplement à des préférences individuelles. Mais l'orientation professionnelle peut également être influencée par la culture familiale, l'idée qu'hommes et femmes se font des débouchés professionnels, ou les stéréotypes.

Il pourrait être utile, pour inciter davantage de filles à poursuivre des études scientifiques, d'ingénierie ou de mathématique, de les confronter à des modèles auxquels elles pourraient s'identifier, en invitant par exemple dans les établissements scolaires des femmes menant avec succès des carrières dans la science ou l'ingénierie. Celles-ci peuvent également sensibiliser les filles aux conséquences de leurs choix en matière de formation sur leurs perspectives d'évolution professionnelle et de rémunération. La même méthode pourrait être utilisée afin de rendre les filières de l'enseignement, des arts, des sciences humaines et de la santé plus attractives aux yeux des garçons. La mise en place de passerelles plus nombreuses et plus accessibles entre les différentes filières pourrait également favoriser une plus grande mobilité entre les choix d'orientation professionnelle, en limitant le poids du système d'orientation précoce.

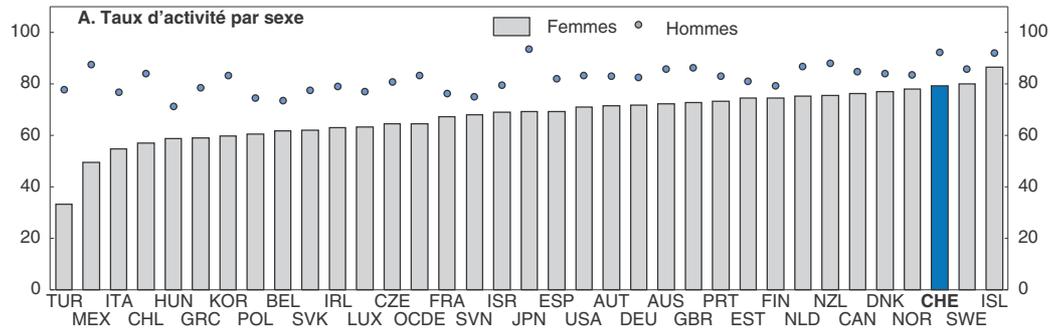
### ***Malgré un taux d'activité élevé, les femmes ont du mal à concilier vie professionnelle et vie familiale***

À 78.5 %, le taux d'activité des femmes est élevé (graphique 16, partie A) et il devrait continuer de croître. En conséquence, l'équilibre hommes-femmes dans la population active s'est amélioré, la proportion de femmes étant passée de 34 % en 1960 à 45 % en 2012, ce qui place la Suisse dans une situation comparable à celle des pays nordiques. Parallèlement, une forte proportion de femmes (59 %) travaillent à temps partiel, ce qui explique pourquoi la Suisse se classe à l'avant-dernier rang de la zone OCDE concernant l'écart hommes-femmes en matière de volume de travail rémunéré (partie B).

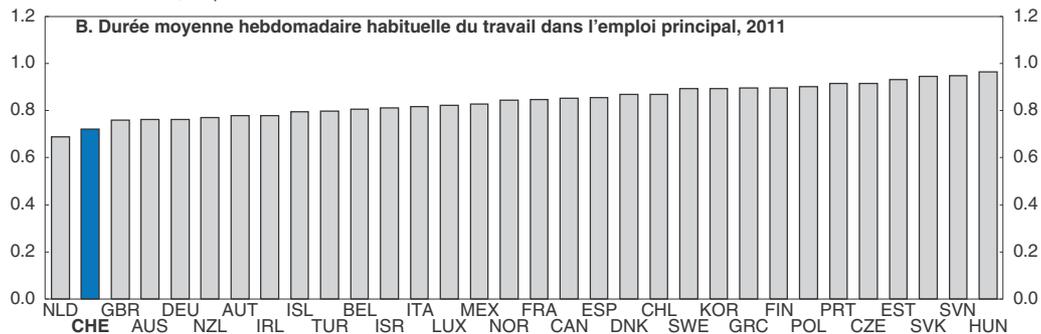
L'offre de structures d'accueil pour la garde d'enfants constitue l'un des principaux obstacles à l'augmentation du nombre d'heures de travail des femmes. On déplore en particulier un manque d'infrastructures et des coûts élevés. En 2005, près de 30 % des femmes ayant des enfants de moins de 15 ans déclaraient avoir été contraintes de réduire leur temps de travail en l'absence de solutions de garde (SECO, 2007). La Suisse est l'un des pays de l'OCDE où les dépenses publiques consacrées à la garde des enfants et à l'éducation préprimaire sont les plus faibles en proportion du PIB (graphique 17). Néanmoins, les données figurant dans ce graphique n'incluent pas l'ensemble des

Graphique 16. Indicateurs du marché du travail pour les femmes en Suisse, 2012

En pourcentage de la population



Ratio femmes-hommes, emploi total

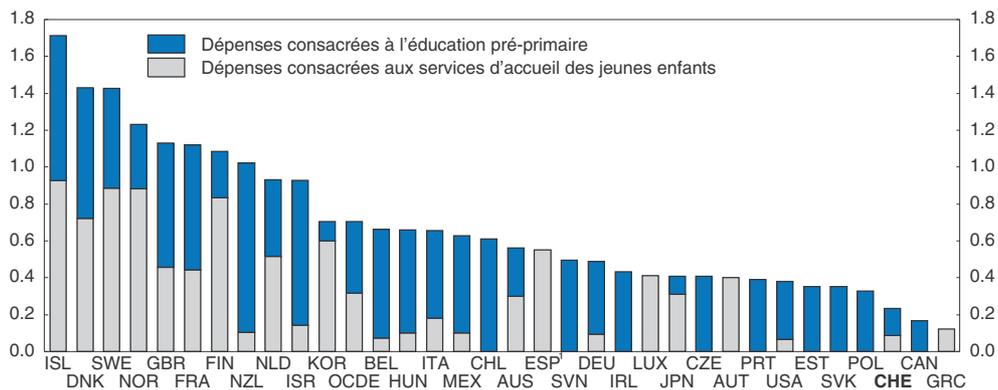


Source : Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active, 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939505>

Graphique 17. Dépenses publiques consacrées à l'accueil des jeunes enfants et à l'éducation préprimaire, 2009

En pourcentage du PIB



1. On ne dispose pas de données détaillées sur les dépenses pour l'Espagne. S'agissant des autres pays, lorsqu'un seul type de dépense est présenté, l'autre est égal à 0. Les données figurant dans ce graphique n'incluent pas l'ensemble des dépenses des collectivités locales, et sous-estiment donc les dépenses publiques affectées à l'accueil des jeunes enfants dans les pays fédéraux comme la Suisse.

Source : Base de données de l'OCDE sur la famille.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939524>

dépenses des collectivités locales, et sous-estiment donc les dépenses publiques affectées à l'accueil des jeunes enfants dans les pays fédéraux comme la Suisse. En dépit d'une progression de 79 % depuis 2004, l'offre de structures d'accueil pour les jeunes enfants reste insuffisante, et les coûts non subventionnés dépassent 100 CHF par enfant et par jour (soit le niveau le plus élevé des pays de l'OCDE), ce qui pose des problèmes d'accessibilité et restreint les possibilités de garde pour les femmes ayant de faibles revenus en particulier. Le gouvernement fédéral a récemment mis en place une déduction fiscale pour les frais de garde des enfants. Il existe également des déductions au niveau cantonal. Même si elles favorisent les parents au revenu élevé, elles diminuent les frais réels à la charge des parents. Actuellement, la prise en charge des enfants en dehors des heures d'école est un casse-tête pour les parents, surtout ceux qui ont plusieurs enfants en bas âge, d'autant plus que l'âge de scolarité obligatoire a été récemment abaissé à quatre ans dans la plupart des cantons. De fait, des solutions d'accueil fonctionnant toute la journée sont nécessaires pour pouvoir concilier travail et vie de famille, surtout que les enfants rentrent généralement chez eux pour déjeuner, car les cantines scolaires sont peu répandues. Si le gouvernement (cantons et communes) souhaite accroître l'offre de structures d'accueil, il devra opérer un arbitrage entre l'augmentation des dépenses publiques directes consacrées à la construction d'infrastructures supplémentaires et l'autorisation d'une offre tarifaire et qualitative plus large lorsqu'il fixera la réglementation applicable à ce secteur.

La politique relative à l'accueil extrafamilial des enfants est gérée par les communes et les cantons, ce qui se traduit à la fois par une forte hétérogénéité et par certaines initiatives novatrices, à l'instar des cotisations patronales aux fonds cantonaux qui subventionnent les structures d'accueil dans trois cantons (Vaud, Neuchâtel et Fribourg), et un système de bons de garde mis en place dans la région de Lucerne. Une amélioration de l'offre d'accueil extrafamilial pour jeunes enfants favoriserait également l'intégration et la réussite scolaire des enfants issus de l'immigration, et faciliterait l'accès de leurs mères au marché du travail.

Le congé maternité, qui s'élève à 14 semaines rémunérées à 80 % du salaire normal, et la protection accordée contre les licenciements pendant 16 semaines sont relativement limités au regard des normes internationales, surtout par comparaison avec les pays scandinaves. Si un congé maternité de courte durée peut contribuer à préserver les liens des femmes avec le marché du travail, il pourrait aussi inciter certaines à arrêter définitivement de travailler. En outre, il n'existe pas de congé paternité légal à l'échelon fédéral, ce qui crée une asymétrie sur le marché du travail pour les parents. La création d'un tel congé ou d'un congé parental unique à partager consécutivement entre les parents pourrait aider les femmes à réintégrer plus facilement la population active à l'issue de leur congé maternité et ainsi réduire l'asymétrie sur le marché du travail, tout en ayant éventuellement un effet bénéfique sur le taux de fécondité.

L'imposition commune des revenus des couples mariés constitue un autre obstacle à l'allongement du temps de travail des femmes, dans la mesure où cela se traduit par un taux d'imposition marginal élevé pour le deuxième pourvoyeur de revenu, généralement la femme. La réduction de cet effet pénalisant du mariage sur le plan fiscal pourrait inciter les femmes à augmenter leur temps de travail. Le Conseil fédéral a récemment lancé une procédure de consultation visant à garantir une égalité de traitement aux couples mariés et non mariés en leur permettant de s'acquitter de la facture fiscale selon le régime qui leur

est le plus favorable. Une autre solution consisterait à remplacer l'imposition commune des conjoints par une imposition individuelle.

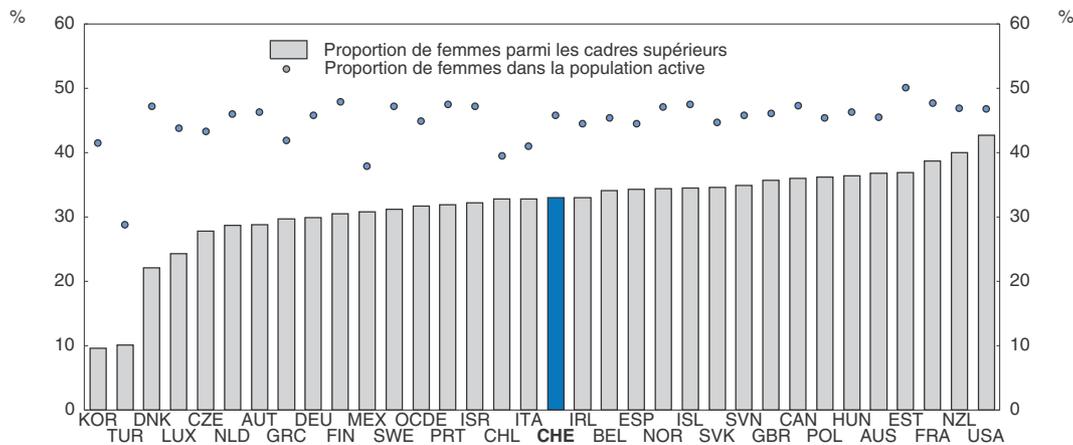
### **La Suisse progresse lentement dans la réduction de l'écart salarial hommes-femmes et la suppression du « plafond de verre »**

En Suisse, l'écart brut de rémunération entre hommes et femmes – qui correspond à la différence entre le salaire médian des hommes et celui des femmes – s'établissait à 18.4 % en 2010, contre 23.7 % en 1994. Parmi les travailleurs à temps plein, on compte deux fois plus d'hommes que de femmes (27 % et 13 %, respectivement) dans la tranche supérieure de revenus annuels (plus de 104 000 CHF). À titre de comparaison, la proportion d'hommes dans la tranche de revenus inférieure à 52 000 CHF est beaucoup plus restreinte (9 %, contre 24 % pour les femmes). Ces résultats sont cohérents avec le fait que l'écart augmente à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. L'écart brut de rémunération entre hommes et femmes varie aussi sensiblement d'un secteur à l'autre : le secteur des services financiers se classe en première position, avec un écart brut de rémunération de 48 %, contre moins de 10 % dans les secteurs de la construction, de la sylviculture, de l'hôtellerie-restauration et des services postaux. Le niveau de formation de plus en plus élevé des femmes est probablement le principal moteur de la réduction de l'écart de rémunération hommes-femmes observé ces dix dernières années.

Pour une grande part, l'écart brut de rémunération peut s'expliquer par des différences entre hommes et femmes en termes de profession et de branche d'activité, de niveau de formation, d'expérience professionnelle et d'ancienneté. Le reste (soit l'écart net) tient à des facteurs non mesurés, comme la discrimination. En Suisse, l'écart net de rémunération s'élevait à 6.9 % en 2010, contre 8.8 % en 1998. L'enquête suisse sur la structure des salaires est la seule source d'informations disponibles sur l'écart net. Pour mieux comprendre son ampleur, il faudrait encourager la réalisation d'études plus variées afin de vérifier la robustesse de l'estimation et l'importance réelle de la discrimination salariale entre hommes et femmes. Pour réduire et à terme supprimer la discrimination salariale, diverses options sont possibles : une meilleure application du cadre légal existant ou promouvoir la transparence des rémunérations, par exemple. Les principes fondamentaux et certains éléments (Black et Strahan, 2001 ; Hellerstein et al., 2002) laissent penser que l'intensification de la concurrence et l'assouplissement de la réglementation dans les différents secteurs d'activité pourraient également inciter certaines entreprises à abandonner les habitudes discriminatoires au profit de la recherche active des meilleurs talents.

Malgré des progrès notables, les femmes sont encore sous-représentées parmi les chefs d'entreprise et les cadres dirigeants dans les pays de l'OCDE (graphique 18). En Suisse, elles représentent 32 % des salariés occupant un poste de direction ou de supervision, ce qui est comparable à la moyenne de l'OCDE mais bien inférieur à la part qu'elles occupent dans l'emploi total (45 %). Des progrès pourraient être obtenus en la matière en adoptant le modèle « appliquer ou expliquer » mis en place par la Suède, qui impose aux entreprises de respecter un code de bonnes pratiques s'agissant de la nomination de femmes aux conseils d'administration. Dans le cadre de ce modèle, les actionnaires et les médias sont en droit de demander des comptes quant aux mesures prises pour atteindre les objectifs fixés. Il s'agit d'une approche efficace et non coercitive qui a porté ses fruits dans plusieurs pays. Néanmoins, son principal inconvénient est qu'elle implique un risque de *statu quo*. Dans les conseils d'administration, le déséquilibre

Graphique 18. **Proportion de femmes dans la population active et aux postes de direction<sup>1</sup>, 2010<sup>2</sup>**



1. Les cadres supérieurs englobent les membres de l'exécutif et des corps législatifs, les cadres supérieurs de l'administration publique et les dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise.
2. Données de 2008 pour l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, Israël, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ; données de 2002 pour le Chili.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'emploi 2013 ; OIT.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939543>

hommes-femmes est similaire. Les données présentées dans le Rapport Schilling (2013) sur les 100 plus grandes entreprises suisses montrent que 95 femmes seulement siégeaient dans les conseils de surveillance en 2012, ce qui correspond à 12 % du total des 820 sièges. Une telle situation semble justifier la fixation d'objectifs quantitatifs ambitieux par les responsables politiques, associés à la pratique « appliquer ou expliquer » ou à la mise en œuvre de quotas.

Les femmes sont également sous-représentées parmi les chefs d'entreprise. Si les indicateurs de l'UE montrent que les femmes sont moins adeptes du travail indépendant que les hommes, il semble en Suisse que cette situation tient également à l'aide publique limitée mise en place pour soutenir les femmes entrepreneurs. Selon une étude réalisée en 2003 par *Global Entrepreneurship Monitor*, la Suisse se situe à l'avant-dernière place du classement réalisé à partir d'un indice composite qui porte à la fois sur les infrastructures sociales au service des mères, sur le point de vue de la société à propos des femmes entrepreneurs et sur les chances de réussite. Il faut présenter une image plus positive de l'entrepreneuriat en invitant des femmes entrepreneurs accomplies à se rendre dans les établissements scolaires et à prodiguer leurs conseils aux jeunes femmes qui désirent créer leur propre entreprise.

#### Encadré 4. **Recommandations en vue d'accroître le rôle des femmes dans l'économie**

##### Principales recommandations :

- Élargir le champ des possibilités offertes aux femmes sur le marché du travail en augmentant les dépenses publiques consacrées aux services de garde d'enfants et d'accueil parascolaire et en adoptant des réglementations de nature à diversifier les choix proposés en termes de qualité-prix.

#### Encadré 4. **Recommandations en vue de renforcer le rôle des femmes dans l'économie** (suite)

- Supprimer la pénalité fiscale pour les couples mariés au niveau fédéral en remplaçant l'imposition commune des conjoints par une imposition individuelle ou en adoptant une mesure équivalente.
- Mettre en œuvre un code de gouvernement d'entreprise fondé sur des objectifs de parité, en vue d'accroître le nombre de femmes aux postes de direction.
- Accroître la proportion de femmes dans les conseils d'administration en fixant des objectifs ambitieux conjugués à l'adoption de la pratique « appliquer ou expliquer » ou en fixant des quotas.

#### **Autres recommandations :**

- Créer un congé paternité et un congé parental unique consécutif à partager entre les deux conjoints.
- Offrir aux jeunes des modèles auxquels ils puissent s'identifier pour inciter davantage de filles à poursuivre des études en sciences exactes et davantage de garçons à opter pour les sciences sociales ou le domaine de la santé, et sensibiliser les élèves aux perspectives offertes par les différents choix d'études, en termes de carrière et de rémunération.

### **Bibliographie**

- AIE (Agence internationale de l'énergie) (2010), *Technology Roadmap: Nuclear Energy*, Éditions OCDE, [www.iea.org/publications/freepublications/publication/nuclear\\_roadmap.pdf](http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/nuclear_roadmap.pdf).
- AIE (2012), *Energy Policies of IEA Countries: Switzerland 2012*, Éditions OCDE.
- Archer, D. et P. Moser-Boehm (2013), « Central bank finances », *BIS Papers*, n° 71, Banque des règlements internationaux, avril.
- Aregger, H., M. Brown et E. Rossi (2013), « Transaction Taxes, Capital Gains Taxes and House Prices », *Swiss National Bank Working Papers*, 2013-2, [www.snb.ch/n/mmr/reference/working\\_paper\\_2013\\_02/source/working\\_paper\\_2013\\_02.n.pdf](http://www.snb.ch/n/mmr/reference/working_paper_2013_02/source/working_paper_2013_02.n.pdf).
- Bauer, P. et R. Riphahn (2006), « Timing of school tracking as a determinant of intergenerational transmission of education », *Economics Letters*, vol. 91, 1, pp. 90-97.
- Black, E. et P. Strahan (2001), « The Division of Spoils: Rent-Sharing and Discrimination in a Regulatory Industry », *The American Economic Review*, vol. 91, n° 4, pp. 814-831.
- Bourassa, S. et M. Hoesli (2010), « Why Do the Swiss Rent? », *The Journal of Real Estate Finance and Economics*, Springer, vol. 40, n° 3, pp. 286-309, avril.
- BRI (Banque des règlements internationaux) (2013), « Regulatory Consistency Assessment Programme, Assessment of Basel III regulations – Switzerland », Banque des règlements internationaux, juin.
- Bush, C. et C. Wipf (2013), « Comment le capital financier se transforme en capital physique ? », *La Vie Économique*, 5-2013, pp. 4-5.
- Causa, O. et Å. Johansson (2010), « Intergenerational Social Mobility in OECD Countries », *OECD Journal: Economic Studies*, vol. 2010.
- Crowe, C., G. Dell'Ariccia, D. Igan et P. Rabanal (2011), « How to Deal with Real Estate Booms: Lessons from Country Experiences », *IMF Working Paper*, WP/11/91, avril.
- De Michelis, A., M. Estevão et B. Wilson (2013), « Productivity or Employment: Is it a Choice? », *IMF Working Paper*, WP/13/97, mai.
- Egger, P. et S. Nigai (2013), « Energy Reform in Switzerland: A Quantification of Carbon Taxation and Nuclear Energy Substitution Effects », *KOF Working Paper Series*, n° 327, [www.kof.ethz.ch/en/publications/p/kof-working-papers/327/](http://www.kof.ethz.ch/en/publications/p/kof-working-papers/327/).

- Fibbi, R., M. Lerch et P. Wanner (2006), « Unemployment and Discrimination against Youth of Immigrant Origin in Switzerland: When the Name Makes the Difference », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, n° 3, pp. 351-66.
- Financial Times (2013), « Swiss government acts to dilute laws over banking secrecy », 29 mai.
- FMI (Fonds monétaire international) (2013), « Switzerland: 2013 Article IV Consultation – Staff Report ».
- Grätz, J. (2012), « Sortie de l'atome et approvisionnement énergétique de la Suisse », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, n° 120, septembre.
- Hellerstein, J., D. Neumark et K. Troske (2002), « Market Forces and Sex Discrimination », *Journal of Human Resources*, University of Wisconsin Press, Vol. 37(2), pp. 353-380.
- Hott, C. et T. Jokipii (2012), « Housing Bubbles and Interest Rates », *Swiss National Bank Working Papers*, 2012-7, [www.snb.ch/n/mmr/reference/working\\_paper\\_2012\\_07/source](http://www.snb.ch/n/mmr/reference/working_paper_2012_07/source).
- Jarrett, P. et C. Letrémy (2008), « The significance of Switzerland's enormous current account surplus », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 594, Éditions OCDE, mars.
- Jarrett, P. et C. Moeser (2013), « The Agri-Food Situation and Policies in Switzerland », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, mars.
- Johansson, A., Y. Guillemette, F. Murtin, D. Turner, G. Nicoletti, C. de la Maisonneuve, G. Bousquet et F. Spinelli (2013), « Long-term growth scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1000, Éditions OCDE.
- KOF (Konjunkturforschungsstelle, Centre de recherches conjoncturelles) (2013), « Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft », *Strukturberichterstattung*, n° 49.
- Liebig, T. (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrants et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE », en OCDE, *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrants ?*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE – Suisse 2011*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012b), *Équité et qualité dans l'éducation – Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE.
- OCDE (2013a), *Objectif croissance*, Éditions OCDE.
- OCDE (2013b), *Regards sur l'éducation 2013*, Éditions OCDE.
- OFEN (Office fédéral de l'énergie) (2011), *Statistique suisse de l'électricité 2011*, numéro de commande : 805.005.11.
- PwC (2013), *Navigating to tomorrow: serving clients and creating value*, Global Private Banking and Wealth Management Survey 2013.
- Schilling Report (2013), *Transparency at the Top. The Executive and Supervisory Boards of the one 100 largest Swiss companies*, Zurich.
- Schütz, G., H. Ursprung et L. Wößmann (2008), « Education Policy and Equality of Opportunity », *KYKLOS*, vol. 61, n° 2, pp. 279-308.
- SECO (secrétariat d'État à l'Économie) (2007), « Familienergänzende Kinderbetreuung und Erwerbsverhalten von Haushalten mit Kindern », *Vereinbarkeit von Beruf und Familie Nr. 3*, Istituto di Microeconomia e Economia Pubblica (MecoP), Università della Svizzera italiana INFRAS, Forschung und Beratung, Zurich.
- Steinhardt, M., T. Straubhaar et J. Wedemeier (2009), « Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung », *Étude élaborée pour l'Office fédéral des migrations de la Suisse*.
- Stulz, J. (2007), « Exchange rate pass-through in Switzerland: evidence from vector autoregressions », *Economic Study 2007-4*, Banque nationale suisse.
- UBS (2013), *Immobilier suisse*, 3 mai.
- Werczberger, E. (1997), « Home ownership and rent control in Switzerland », *Housing Studies*, vol. 12, No. 3, pp. 337-53.
- Wüest & Partner (2013), « Marché immobilier suisse », 2013|2.

## ANNEXE

## Progrès de la réforme structurelle

Le tableau qui suit fait le point sur les mesures prises au regard des recommandations formulées dans les précédentes *Études*. Les recommandations nouvelles propres à la présente *Étude* figurent à la fin des chapitres correspondants.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
<b>A. Concurrence</b>	
Appliquer le principe d'interdiction à toutes les ententes injustifiées. Garantir l'indépendance de la Commission de la concurrence (ComCo) en écartant les membres qui représentent des intérêts économiques, et augmenter ses ressources.	Un projet de révision de la Loi fédérale sur les cartels a été soumis par le Conseil fédéral au Parlement pour approbation en février 2012 et instaure une autorité de la concurrence indépendante qui mènera des enquêtes et soumettra ses propositions à un tribunal indépendant de première instance doté d'un pouvoir de décision. Ce projet interdit également certaines formes d'accords verticaux et d'ententes horizontales injustifiables, sauf pour des motifs d'efficacité. En matière de contrôle des fusions, le test SIEC (Significant Impediment of Effective Competition) sera introduit.
Envisager d'introduire des sanctions pénales à l'encontre des responsables d'actions anticoncurrentielles.	Des propositions en vue d'instaurer des sanctions administratives et pénales à l'encontre des particuliers ont été ouvertes à la consultation publique et sont actuellement débattues au Parlement à l'occasion de la révision de la Loi sur les cartels.
Réformer la loi sur les faillites de manière à réduire le délai de prescription et à faciliter la procédure de concordat.	Une réforme de la loi sur les faillites a été votée en juin 2013 et devrait entrer en vigueur d'ici janvier 2014. La nouvelle loi facilitera la réorganisation (« procédure de concordat »), mais le délai de prescription est resté inchangé. Un projet de réforme des lois en matière de prescription est attendu d'ici fin 2013.
Renforcer l'indépendance des régulateurs sectoriels.	En octobre 2012, la Commission fédérale de la poste (PostCom) a été créée en vertu de la nouvelle Loi sur la poste en tant qu'autorité indépendante de régulation des services postaux, investie du pouvoir d'infliger des amendes. En janvier 2012, le régulateur du marché de l'électricité est devenu plus indépendant de l'Office fédéral de l'énergie.
Privatiser les participations publiques dans des entreprises appartenant à des segments potentiellement concurrentiels des industries de réseau.	Néant.
Dans le secteur de l'électricité, instaurer la séparation de propriété entre la production et les opérations de transport de l'électricité, renforcer les pouvoirs du régulateur, et mettre en place des plafonds de prix et une réglementation sur l'évaluation comparative ainsi que des règles comptables réglementaires pour la détermination des prix d'accès au réseau.	Le renforcement de la séparation des activités de transport de l'électricité des autres activités de l'opérateur Swissgrid est en cours. Une réglementation ex ante sur l'évaluation comparative des prix d'accès au réseau est envisagée.
Dans le secteur des télécommunications, adopter une réglementation ex ante pour régir les conditions d'accès à la boucle locale ainsi que les redevances d'interconnexion.	En mars 2012, un rapport du Conseil fédéral sur le marché des télécommunications a confirmé la nécessité de revoir la réglementation. Le Conseil a l'intention de rédiger un projet de réforme juridique au cours de la législature actuelle (avant 2015).

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
<p>Dans le secteur des chemins de fer, rendre obligatoires les appels d'offres sur les services régionaux de transport de voyageurs, assurer un accès non discriminatoire au matériel roulant et autoriser les opérateurs concurrents à proposer des projets d'investissement. Les décisions d'investissement devraient être prises sur la base d'une évaluation coûts/avantages indépendante.</p>	<p>Les règles en matière d'appels d'offres ont été définies en détail par des lois et des ordonnances lors de la deuxième phase de la réforme des chemins de fer (phase 2.2) et ont pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Des dispositions relatives aux services d'autocars ont été adoptées, avec notamment l'obligation d'organiser des appels d'offres. Pour le transport ferroviaire, les services régionaux de transport de voyageurs peuvent donner lieu à des appels d'offres, mais ce n'est pas obligatoire. Il existe désormais une certaine coordination en ce qui concerne les projets d'investissement parmi les sociétés d'infrastructures, les sociétés de transport et les autorités, mais pas dans le secteur du transport de marchandises.</p>
<b>B. Marché du travail</b>	
<p>Améliorer l'intégration des travailleurs étrangers. Harmoniser les règles sur la durée de résidence pour la naturalisation.</p>	<p>Depuis 2011, les cantons élaborent des programmes d'intégration basés sur un plan d'intégration du Conseil fédéral qui s'articule autour de trois piliers : information et orientation, éducation et intégration sur le marché du travail, et intégration sociale. Ces programmes devraient être déployés au début de l'année 2014. Une réforme est en cours au niveau fédéral en vue de renforcer le caractère obligatoire et la cohérence de la politique d'intégration dans les domaines de l'éducation et du marché du travail. Une étude sur l'intégration des citoyens de l'UE a été publiée en 2011 et un examen thématique de l'OCDE l'a été en 2012. Un projet de loi visant à octroyer le statut de citoyen suisse au bout de 8 ans de résidence au lieu de 12 et à limiter le pouvoir des autorités locales à fixer la durée de la résidence est actuellement débattu au Parlement.</p>
<b>C. Éducation</b>	
<p>Instaurer un dispositif national de chèques-éducation associé à un système national d'agrément des installations pour soutenir l'offre de services d'accueil des enfants de moins de 4 ans.</p>	<p>Les autorités n'envisagent pas d'instaurer un dispositif national de chèques-éducation, mais l'offre de services de garde d'enfants âgés de moins de 4 ans ne cesse de s'étoffer, en partie grâce à un programme national d'incitation qui a créé 40 000 nouvelles places en établissements de garde d'enfants depuis 2003 et qui a été prolongé jusqu'en janvier 2015. Un forum national sur la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants se tiendra cet automne.</p>
<p>Renforcer la capacité des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants pour aider les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers. Favoriser l'accès de la population étrangère à ces services.</p>	<p>Tous les cantons intègrent actuellement la prise en charge des enfants ayant des besoins particuliers dans le système d'enseignement public. Le soutien fédéral accordé entre 2009 et 2011 à des projets modèles dans le domaine de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants en faveur des enfants de migrants sera maintenu. Un manuel destiné à assurer la réussite des programmes d'éducation des jeunes enfants a été publié.</p>
<p>Renforcer la responsabilité des établissements scolaires au regard des résultats de leurs élèves. Organiser pour cela à intervalles réguliers des épreuves externes tout au long de la scolarité et dans toutes les écoles, et comparer les résultats aux objectifs de compétence récemment définis.</p>	<p>L'évaluation périodique de la réalisation des objectifs nationaux de compétences, fondée sur un échantillon de classes, débutera en 2016.</p>
<p>Renforcer l'autonomie des établissements scolaires concernant la définition du contenu de l'enseignement et le matériel pédagogique.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Améliorer le système de reconnaissance des diplômes des immigrants et mettre en œuvre les plans de validation des compétences acquises par l'expérience. Améliorer encore l'offre de cours de langue à l'intention des immigrants.</p>	<p>En vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes signé entre la Suisse et l'Union européenne, la Suisse a adopté le système européen de reconnaissance mutuelle des diplômes délivrés par les États membres de l'UE. Les ressortissants de pays tiers sont également en droit de demander la reconnaissance de leurs diplômes. Le processus de validation des compétences en vue d'obtenir un diplôme fédéral a été défini pour 17 professions, et d'autres professions seront couvertes à l'avenir en fonction de la demande. L'Office fédéral des migrations a pris des mesures en vue d'aider les organismes publics et les enseignants à améliorer la formation linguistique des immigrants. Les cantons développent les cours de langue et de culture d'origine à l'intention des enfants de migrants, avec une aide financière fédérale à l'appui.</p>

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Dans l'enseignement supérieur, envisager une augmentation des droits de scolarité tout en généralisant un système de prêts financés sur fonds publics remboursables en fonction des revenus.	L'accord intercantonal ayant pour objet d'harmoniser les droits de scolarité et les prêts (le « Stipendien-Konkordat ») est entré en vigueur en mars 2013 et la moitié des cantons l'ont ratifié. L'objectif du Conseil fédéral est d'accélérer et d'harmoniser les efforts déployés par les cantons en révisant la loi fédérale qui régit les contributions cantonales à la Confédération concernant les mesures d'aide à l'enseignement supérieur, en alternative à l'initiative sur les bourses d'études récemment proposée par l'Union des étudiants de Suisse.
<b>D. Santé</b>	
Supprimer le système de financement mixte des hôpitaux, en assignant aux compagnies d'assurance toutes les responsabilités en matière de recouvrement collectif.	Le Conseil fédéral a approuvé un rapport sur le financement unique des hôpitaux et des services ambulatoires par le régime obligatoire d'assurance maladie.
Supprimer les mesures cantonales qui autorisent les médecins en exercice à délivrer des médicaments.	Le Département fédéral de l'intérieur soumettra une nouvelle proposition après le rejet d'une proposition du Conseil fédéral en 2009.
<b>E. Assurance vieillesse et invalidité</b>	
Envisager d'indexer l'âge de la retraite dans le régime du premier pilier sur l'évolution de l'espérance de vie moyenne. Remédier à un déficit éventuel de viabilité par un dispositif qui ajuste à la fois les taux de cotisation, les prestations et le nombre d'années de cotisation requises.	Néant.
Mettre en place des incitations à prolonger l'activité après l'âge normal de la retraite.	Le dispositif incitatif a été amélioré dans le régime du second pilier, aucune mesure n'a été prise concernant le premier pilier.
Permettre aux caisses de pension de fixer le taux de conversion.	Néant. Cette mesure pourrait être contraire à l'objectif social inscrit dans la Constitution d'assurer un niveau minimum de prestations.
Revoir le degré de générosité des avantages fiscaux en faveur des régimes de retraite professionnels.	Garantir un revenu de retraite décent est un objectif prioritaire. Les prélèvements fiscaux étant différés jusqu'au versement de la pension (ou du capital), il existe une forte incitation à constituer une épargne retraite.
Réduire le taux effectif marginal d'imposition des revenus du travail pour les bénéficiaires d'une assurance-invalidité. Contrôler régulièrement leur aptitude au travail pendant les premières années de prestations, et par la suite de façon aléatoire.	En juin 2013, le Parlement a rejeté une proposition émanant du gouvernement visant à réduire les désincitations à la reprise du travail. Une réforme du régime de l'assurance-invalidité en 2012 a renforcé le réexamen de l'aptitude des bénéficiaires à reprendre le travail et leur intégration professionnelle.
<b>F. Régulation des intermédiaires financiers</b>	
Donner à la FINMA compétence pour imposer des sanctions administratives en cas de violations graves de ses réglementations.	Des telles mesures existent depuis la création de la FINMA en 2009, y compris l'interdiction d'exercer une profession, la confiscation des bénéfices réalisés et la révocation de la licence, mais les amendes administratives restent impossibles.
Envisager une rotation périodique des vérificateurs externes chargés d'institutions financières particulières, et élargir le vivier de vérificateurs externes agréés.	Aucune mesure supplémentaire. La rotation périodique des vérificateurs principaux est obligatoire.
Renforcer la réglementation de la liquidité par la FINMA et sa surveillance des principales institutions et les étendre par la suite sous une forme simplifiée aux autres institutions financières. Envisager l'inclusion d'un ratio de liquidité fondamentale appliqué aux actifs libellés en devises.	La nouvelle réglementation de la liquidité est entrée en vigueur. L'introduction du concept de ratio de financement stable net à la suite des propositions du Comité de Bâle sera examinée. Pour les autres banques, les nouvelles normes de liquidité prescrites par le Comité de Bâle seront instaurées selon le calendrier international.
Élargir les simulations de crise globale au regard des risques encourus par le système financier, notamment pour couvrir les perturbations sur la base des récentes tensions sur les marchés et comprendre des scénarios de très faible probabilité.	La FINMA prévoit d'élargir les simulations au-delà des deux grandes banques examinées actuellement pour y inclure jusqu'à une quinzaine de banques. La solidité et l'efficacité des méthodes internes de simulation des deux grandes banques suisses font l'objet d'une évaluation régulière. La conception et les scénarios de simulation sont mis au point conjointement par la FINMA et la BNS. Les deux institutions ont instauré un processus formel de révision en collaboration étroite avec les deux banques concernées. Une « analyse des pertes potentielles » a été introduite pour mieux déterminer les répercussions sur les grandes banques en cas de grave détérioration de la situation des marchés. Une approche du même type est appliquée à certaines banques moyennes depuis le début 2011.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Élargir le noyau dur des collèges de contrôleurs pour les <i>2 Majors</i> . Coopérer avec les homologues étrangers en vue d'élaborer des plans de réaction à des crises futures.	Un dispositif de coordination internationale est actuellement élaboré pour redresser la solvabilité des banques et mettre en place des plans de résolution.
Mettre en œuvre les ratios d'adéquation des fonds propres proposés pour les <i>2 Majors</i> , au moins conformément à ce qui a été envisagé. Un ratio de levier plus strict devrait être appliqué.	Les nouvelles exigences de fonds propres applicables aux <i>2 Majors</i> ont été adoptées et sont progressivement mises en œuvre. Le ratio de levier sera adapté aux normes Bâle III.
Compléter les seuils de déclenchement comptable des emprunts à seuil de conversion obligatoire par des indicateurs de marché. À titre d'exemple, la FINMA pourrait être tenue de demander une vérification indépendante de la valeur comptable de la banque lorsque les indicateurs de marché descendent en dessous d'un seuil prédéfini. Un seuil de déclenchement passant à 7 % des actifs pondérés des risques devrait être introduit pour tous les emprunts à seuil de conversion obligatoire. Les autorités devraient se préparer à un scénario dans lequel les <i>2 Majors</i> convertiraient simultanément leurs emprunts à seuil de conversion obligatoire.	Néant. Les indicateurs de marché ne font pas partie du cadre suisse régissant les emprunts à seuil de conversion obligatoire de manière à éviter de déclencher une « spirale de la mort ».
Les plans de résolution envisagés pour les <i>2 Majors</i> devraient être étendus aux grandes institutions financières suisses, au niveau de leur groupe, et discutés avec les collèges de contrôleurs.	Des plans de redressement et de résolution pour les <i>2 Majors</i> , conformes aux normes et aux calendriers du CSF, ont été élaborés et sont examinés par les Groupes de gestion de crise.
Mettre au point des plans de résolution pour les grandes sociétés d'assurance suisses.	La FINMA envisage actuellement d'établir des plans de redressement et de résolution.
Il faudrait envisager d'améliorer les procédures de nomination des dirigeants des banques cantonales, notamment en mettant en place des commissions de nomination indépendantes, constituées d'experts.	Les 24 banques cantonales sont soumises aux mêmes règles de gouvernance que d'autres banques supervisées par la FINMA. En août 2012, la FINMA a défini des exigences concernant les administrateurs de banques et les négociants en titres.
Il faudrait supprimer la garantie publique dont bénéficient les banques cantonales.	Les cantons sont libres de supprimer la garantie dont bénéficient les banques cantonales. Plusieurs cantons l'ont déjà fait.
Le régime de garantie des dépôts devrait être partiellement financé.	Néant. La dernière révision du régime suisse de garantie des dépôts date de 2008.
Permettre l'introduction d'exigences macroprudentielles, telles que des volants de fonds propres contracycliques dans les bilans des banques, ou des mesures temporaires permettant de ralentir le développement excessif du crédit, sans nécessité de légiférer. La BNS devrait être investie du pouvoir nécessaire à cette fin.	Un volant de fonds propres contracyclique a été activé en Suisse en Février 2013. Le principal objectif de cet instrument est d'accroître la résilience du secteur bancaire face aux conséquences d'un développement excessif du crédit. Le dispositif suisse intègre deux grandes caractéristiques : i) le volant peut être mis en œuvre à grande échelle ou cibler des segments particuliers du marché du crédit ; ii) conformément à Bâle III, le volant est plafonné à 2.5 % de la valeur du total des actifs nationaux pondérés des risques d'une banque donnée.  Le Conseil fédéral, sur proposition officielle de la BNS, a activé le volant sectoriel de fonds propres contracyclique en février 2013, avec une période de mise en œuvre qui allait jusqu'à fin septembre 2013. Il vise les prêts immobiliers qui financent des biens résidentiels situés en Suisse et s'élève à 1 % des positions correspondantes pondérées des risques. La BNS continuera de suivre de près l'évolution du marché et des prêts immobiliers, et réévaluera périodiquement la nécessité d'un ajustement. Elle peut être amenée, après consultation de la FINMA, à proposer au Conseil fédéral d'ajuster le niveau du volant ou de le désactiver si elle le juge nécessaire.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
<p>Suivre de près le rythme de croissance des prêts immobiliers et des prix du logement. S'il est excessif, des mesures devraient être adoptées pour plafonner, par exemple, les quotients de prêt ou les taux d'endettement.</p>	<p>La BNS, la FINMA et le Département fédéral des finances confrontent leurs analyses. La BNS suit en permanence un large ensemble d'indicateurs – au nombre desquels les prix des actifs et les volumes de crédit – et leurs répercussions sur la stabilité financière. La FINMA a également déployé un processus de suivi macroéconomique qui se concentre à la fois sur le marché immobilier suisse et sur un certain nombre de marchés étrangers. Les résultats servent notamment à concevoir et calibrer des scénarios de crise. Plusieurs mesures réglementaires ont été prises au cours des deux dernières années en vue de freiner l'expansion du marché et des prêts immobiliers : <i>i)</i> révision des règles d'autodiscipline pour les prêts hypothécaires, imposant notamment le versement d'un apport en espèces de 10 % provenant d'une source autre que la prévoyance professionnelle (deuxième pilier) depuis juillet 2012 ; <i>ii)</i> des exigences de fonds propres plus strictes pour les prêts hypothécaires impliquant un quotient de prêt élevée (depuis janvier 2013) ; et <i>iii)</i> l'activation du volant de fonds propres contracyclique en février 2013.</p>
<p>Il conviendrait de renforcer le rôle de la BNS dans la réglementation microprudentielle pour faire en sorte que les risques systémiques y soient bien pris en compte. Il pourrait être demandé à la BNS, par exemple, de proposer des mesures pour intégrer les risques systémiques dans la réglementation.</p>	<p>L'une des tâches que la législation impartit à la BNS est de contribuer à la stabilité du système financier. Les compétences microprudentielles concernant les risques systémiques incluent l'obligation de surveiller les systèmes de paiement et de règlement ainsi que la désignation des banques d'importance systémique. En outre, le Groupe de travail sur la stabilité financière (DFF, BNS, FINMA) a recommandé en mars 2012 l'instauration d'un droit pour la BNS d'accéder directement aux informations relatives aux acteurs du marché financier, au-delà de son droit actuel de se procurer des données statistiques. S'agissant des risques systémiques, la BNS est consultée et, lorsqu'il existe des domaines d'intérêt commun, autorisée à demander à la FINMA de prendre des mesures relevant de ses compétences et de ses responsabilités. Enfin, les autorités échangent périodiquement des informations et des avis sur la stabilité financière et sur les risques systémiques.</p>

#### G. Améliorer le système fiscal

<p>Élargir la base de la TVA en supprimant les exemptions et en unifiant les taux d'imposition. À moyen terme, relever les taux d'imposition. Étudier la faisabilité technique d'une application de la TVA aux services bancaires. Si une TVA sur les services bancaires n'est pas instaurée, envisager un impôt additionnel sur les bénéfices et la rémunération des institutions financières.</p>	<p>Plusieurs propositions de réforme de la TVA ont été rejetées par le Parlement. Ni TVA sur les services bancaires ni impôt additionnel sur les bénéfices et la rémunération des institutions financières ne sont envisagés.</p>
<p>Réduire le coin fiscal applicable aux seconds apporteurs de revenus, par exemple en instaurant une imposition distincte des revenus des conjoints. Instaurer des dispositions uniformes entre les niveaux d'administration en ce qui concerne l'imposition des différents apporteurs de revenus d'un ménage.</p>	<p>Malgré l'absence de progrès récents, le Conseil fédéral reste attaché à la suppression de la pénalité fiscale pour les couples mariés. Il soutient l'initiative populaire fédérale « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage ».</p>
<p>Remplacer, au niveau des cantons, les impôts progressifs sur les sociétés par des impôts proportionnels et supprimer les impôts sur le capital. Supprimer les impôts sur l'émission d'actions et de titres de créance.</p>	<p>Aucune action n'a été engagée concernant les impôts progressifs sur les sociétés et les impôts sur le capital au niveau cantonal. Le droit de timbre sur l'émission de titres de créance a été supprimé en mars 2012. La suppression du droit de timbre sur l'émission d'actions est actuellement débattue au Parlement.</p>
<p>Limiter aux intérêts de prêts hypothécaires sur le logement locatif la déductibilité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques des intérêts versés par les ménages et supprimer progressivement la déductibilité des autres intérêts versés par les ménages. Supprimer l'imposition des loyers implicites des logements occupés par leurs propriétaires</p>	<p>Néant.</p>
<p>Supprimer les avantages fiscaux applicables au retrait anticipé des actifs de fonds de pension des deuxième et troisième piliers aux fins du remboursement des prêts hypothécaires.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Instaurer l'imposition des gains en capital sur les actifs financiers des ménages.</p>	<p>Néant.</p>

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Mettre un terme à l'affectation des recettes des impôts fonciers au développement d'infrastructures publiques dans les zones résidentielles. Envisager d'attribuer intégralement aux municipalités les pouvoirs de prélèvement des impôts fonciers et envisager de limiter la capacité des collectivités locales de percevoir des impôts sur le revenu des personnes physiques.	Néant.
Supprimer le système d'imposition forfaitaire applicable aux particuliers fortunés qui n'exercent pas d'activités économiques en Suisse. Soumettre tous les résidents à l'imposition normale sur le revenu des personnes physiques.	L'imposition forfaitaire a été supprimée dans un certain nombre de cantons, tandis que d'autres ont décidé de la maintenir en fixant des règles plus strictes. Des mesures plus sévères seront appliquées et la base d'imposition sera élargie à partir de 2016 pour la Confédération et pour les cantons. Une initiative populaire visant à supprimer l'imposition forfaitaire en Suisse, intitulée « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) », a été soumise en octobre 2012.
<b>H. Logement</b>	
Supprimer les restrictions à la révision du prix du loyer à l'arrivée d'un nouveau locataire.	Néant.
Faire en sorte que les augmentations annuelles du loyer pour les locataires existants puissent au moins compenser l'inflation, quelle que soit la durée du bail. Sur des périodes plus longues, l'adaptation aux prix du marché doit être possible pour les locataires en place, tout en les protégeant contre les fortes hausses sur de courtes périodes.	Néant.
Revoir les normes de construction en vue de réduire les coûts. Harmoniser les réglementations cantonales et communales. Ne pas imposer aux entreprises de payer, pour certaines professions, les salaires en vigueur dans le canton où le projet de construction se situe.	Un groupe de travail chargé de revoir les normes de construction a été mis en place, de même qu'un concordat destiné à harmoniser certaines réglementations. À ce jour, 13 cantons ont rejoint le concordat et d'autres s'apprentent à le faire.
<b>I. Réduction des émissions de gaz à effet de serre</b>	
Relever la taxe sur le CO <sub>2</sub> en harmonie avec l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	La Loi révisée sur le CO <sub>2</sub> (en vigueur jusqu'en 2020) conserve la taxe sur le CO <sub>2</sub> applicable aux combustibles. Étant donné que l'objectif fixé pour 2012 concernant les combustibles n'a pas été atteint, la taxe sur le CO <sub>2</sub> applicable à ces combustibles passera de 36 CHF à 60 CHF par tonne à compter de janvier 2014. D'autres augmentations sont possibles en 2016 et en 2018.
Relever la taxe sur les carburants destinés au transport, et introduire une redevance de congestion variable qui serait plus élevée dans les zones géographiques particulièrement touchées et en période de pointe.	En juin 2013, le Conseil fédéral a soumis à la consultation publique une proposition en vue de créer un Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) par la voie constitutionnelle et d'augmenter la surtaxe sur les carburants destinés au transport. De même, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication prépare actuellement un rapport conceptuel sur la « tarification de la mobilité ». Il proposera des options de tarification pour tous les modes de transport.
Injecter les recettes des taxes et redevances automobiles dans le budget de l'État.	Le principe d'affectation est acquis. De fait, la proposition FORTA susmentionnée prévoit une affectation plus systématique des recettes liées aux taxes sur les transports afin de combler le déficit de financement futur des infrastructures de transport.
Fonder la définition de l'assainissement énergétique et des hausses de loyers qu'il permet d'appliquer sur des critères clairement définis.	Les autorités estiment que l'Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux (art. 14) contient des critères explicites.
Poursuivre les efforts visant à coupler le système suisse d'échange de quotas d'émission avec celui de l'UE.	La Suisse et l'UE ont engagé des négociations formelles en vue de coupler leurs systèmes d'échange de quotas d'émission, et un quatrième cycle de discussions de haut niveau s'est tenu durant l'été 2013. Les deux parties espèrent parvenir à un accord sur les aspects techniques d'ici la fin de l'année.

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis septembre 2011
Obliger les entreprises suisses à acquitter la taxe sur le CO <sub>2</sub> ou à participer au système d'échange de quotas d'émission.	Aucune mesure n'est jugée nécessaire. La révision de la Loi sur le CO <sub>2</sub> conserve la possibilité d'exempter de la taxe les entreprises grandes consommatrices d'énergie appartenant à certains secteurs (dans la mesure où cette taxe représente une charge importante en comparaison de leur valeur ajoutée et altérerait leur compétitivité internationale). Elles doivent en contrepartie s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les grandes entreprises énergivores sont tenues de participer au système d'échange de quotas d'émission (SEQE).
Fixer des objectifs d'émission sous forme de plafonds contraignants valables pour l'industrie dans son ensemble. En outre, les pouvoirs publics devraient peu à peu attribuer les quotas d'émission par voie d'enchères, comme dans le contexte du SEQE de l'UE.	La révision de la Loi sur le CO <sub>2</sub> fixe des objectifs absolus d'émissions selon le principe du plafonnement. Les entreprises participant au SEQE ne se voient attribuer à titre gratuit que les droits d'émission dont elles ont besoin pour une exploitation efficace en termes de gaz à effet de serre. Cette quantité est calculée sur la base de référentiels (comme dans le système de l'UE). Comme dans le contexte du SEQE de l'UE, la Suisse mettra aux enchères les droits d'émission restants.
Interdire les positions dominantes qui entravent la concurrence dans le cadre du SEQE suisse.	Dans la Loi sur le CO <sub>2</sub> révisée, seules les entreprises qui participent au SEQE peuvent utiliser des droits d'émission. Les entreprises qui n'y participent pas ne sont pas autorisées à utiliser les quotas du SEQE pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, ce qui atténue les problèmes de pouvoir de marché qui se sont posés dans le cadre du SEQE suisse. Toutefois, les positions dominantes de grands acteurs du marché pourraient continuer de poser problème compte tenu de la petite taille du marché. Un couplage avec le SEQE de l'UE permettrait d'y remédier en partie.
Contrôler plus étroitement les projets internationaux de réduction des émissions financés en interne, sur le plan intérieur ou moyennant une coopération renforcée avec les Nations Unies ou l'UE.	La révision de la Loi sur le CO <sub>2</sub> définit des critères de qualité pour la reconnaissance des réductions d'émissions réalisées à l'étranger. Ces exigences de qualité doivent au moins garantir que sont uniquement imputées les réductions d'émissions qui n'auraient pas pu être réalisées sans le soutien de la Suisse, qui contribuent au développement durable sur place et qui n'ont aucune conséquence négative sur le plan social ou sur le plan écologique. Étant donné que la qualité des réductions d'émissions varie selon le type de projet, l'ordonnance énumère les types de projets qui ne sont pas reconnus.
Dans le domaine agricole, envisager de réduire encore le soutien fondé sur l'utilisation d'intrants et la production, et de cibler le soutien restant sur les projets qui offrent les meilleures perspectives en termes de processus de production respectueux de l'environnement.	La Politique agricole 2014-17 entrera en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2014. Elle repose sur un nouveau système de paiements directs avec un recul des paiements liés à la production et un ciblage plus cohérent de l'ensemble des paiements sur le bien commun. Elle comprend des incitations en faveur de procédés de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.
Coupler cette démarche avec l'instauration d'une taxe sur les intrants à l'origine d'émissions de GES, les engrais par exemple.	Aucune taxe sur les intrants à l'origine d'émissions de GES n'a été instaurée, mais un soutien supplémentaire a été mis en place en faveur des programmes pour l'utilisation efficace des ressources et des investissements dans les énergies renouvelables.



## Chapitre 1

# Favoriser une croissance durable sur le long terme

La Suisse est dotée d'une économie florissante, et a su utiliser pleinement son capital humain et physique pour conserver un niveau de vie élevé. En outre, compte tenu de la solidité de sa situation budgétaire et de la faiblesse de sa dette publique, elle est bien placée pour réussir à obtenir une croissance durable sur le long terme. L'ouverture sur l'extérieur de l'économie est une source de dynamisme. Néanmoins, la croissance de la productivité du travail est restée en deçà de celle observée dans des pays comparables au cours des dernières décennies, et la Suisse est demeurée à bonne distance de la frontière internationale de productivité multifactorielle. L'absence de concurrence au plan national reste un obstacle de taille à la croissance, et l'intensité des échanges pourrait être améliorée. L'innovation et l'entrepreneuriat sont aussi des domaines dans lesquels le bilan de la Suisse est mitigé. Il est vrai que le niveau des dépenses de recherche-développement (R-D), tant de la part des entreprises que des administrations publiques, est élevé et que les entreprises établies en Suisse sont très actives en termes de dépôt de brevets et de marques, mais la Suisse reste à la traîne en matière d'entrepreneuriat, compte tenu du nombre limité de jeunes entreprises et des obstacles administratifs importants qui entravent la création d'entreprises. Il faut améliorer les politiques publiques, afin que les petites entreprises à forte croissance puissent plus facilement mettre sur le marché de nouveaux biens et services, et créer des emplois. Sur le long terme, l'augmentation de la population devrait rester un moteur de croissance en Suisse, sachant que l'immigration représentera l'essentiel de cette augmentation. Alors qu'en Suisse, l'intégration des immigrés sur le marché du travail est très favorable par rapport à ce qu'elle est dans d'autres pays, les mesures prises à cet effet doivent être renforcées pour que l'ensemble des ressources en main-d'œuvre disponibles puisse être utilisé pleinement. Cela implique en particulier d'adopter des mesures permettant d'améliorer les résultats scolaires de tous les immigrés récents et de leurs enfants, ainsi que les possibilités offertes aux femmes de jouer un plus grand rôle.

## Conserver un niveau élevé de PIB par habitant ne sera pas sans difficultés

La Suisse figure parmi les pays les plus riches du monde, puisque son produit intérieur brut (PIB) par habitant était de l'ordre de 49 000 USD (à prix courants et à parité de pouvoir d'achat) en 2012, ce qui la plaçait au troisième rang des pays de l'OCDE. Cette réussite est imputable à une économie de marché dynamique, à des institutions bien conçues et à une forte présence mondiale dans un certain nombre de secteurs. Ce dynamisme tient en partie au fait que son économie est tournée vers l'extérieur : les exportations représentent plus de la moitié du PIB. Cette ouverture se traduit notamment par l'existence de banques et d'entreprises chimiques et pharmaceutiques de premier rang au niveau international, de secteurs dynamiques comme les instruments de précision et l'horlogerie, ainsi que d'activités émergentes telles que le négoce international (achat et revente de produits de base). En outre, ses marchés du travail et des produits sont globalement flexibles et bien réglementés. Néanmoins, des facteurs de rigidité subsistent dans l'industrie agroalimentaire, qui bénéficie d'un soutien considérable (Jarrett et Moeser, 2013), ce qui, malgré la taille relativement modeste de ce secteur, réduit le bien-être des ménages dans la mesure où cela se traduit par des prix alimentaires nettement plus élevés, ainsi que dans les industries de réseau, où la question des économies d'échelle rend difficile la conciliation des impératifs liés à la concurrence et à l'efficacité.

De plus, la Suisse est bien intégrée dans les chaînes de valeur mondiales (OCDE, 2013b). Cela dit, certains éléments indiquent que, compte tenu de sa taille et de sa proximité géographique avec de grands partenaires commerciaux, la Suisse se caractérise en fait par une ouverture commerciale inférieure à ce qu'elle devrait être (encadré 1.1).

### Encadré 1.1. Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce

La Suisse est une petite économie ouverte située au cœur de l'Europe, dont les produits peuvent entrer en franchise sur les marchés de plusieurs pays voisins riches et de très grande taille. En 1972, la Suisse est devenue membre de la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE) et a conclu un accord de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne (UE) ; elle n'est cependant pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) et a signé en lieu et place divers accords bilatéraux. En outre, la Suisse entretient aujourd'hui un réseau de 27 ALE avec 36 partenaires externes à l'UE, dont celui qui a été récemment finalisé avec la Chine. Étant donné la taille relativement modeste du marché intérieur, les entreprises suisses devraient naturellement s'efforcer d'exploiter les possibilités qui leur sont offertes en termes de libre-échange, notamment avec les grands marchés extérieurs qui se trouvent aux portes du pays. De plus, la proximité et le libre-échange signifient que les importations devraient généralement être compétitives par rapport aux biens de consommation et d'équipement produits localement. Néanmoins, malgré ces avantages, le poids des échanges (mesuré par la somme des exportations et des importations rapportée au PIB), qui s'établit aux alentours

### Encadré 1.1. **Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce** (suite)

de 92 %, est relativement faible en Suisse par comparaison avec des pays ayant une taille et une localisation similaires, comme l'Autriche, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas, où le poids du commerce extérieur s'inscrit dans une fourchette de 110 % à 170 % du PIB.

Des études montrent que les coûts des échanges peuvent être conséquents, même comparés aux coûts de production effectifs des biens exportés, ce qui tend à indiquer qu'ils constituent des déterminants importants de l'avantage comparatif d'un pays (Anderson et van Wincoop, 2003). Il est clair que la distance au marché d'exportation constitue une composante importante de ces coûts. Les coûts des échanges revêtant un caractère moins matériel, qui sont liés à l'obtention d'informations sur les marchés étrangers et à la recherche de partenaires commerciaux, tendent également à faire obstacle aux relations commerciales à plus grande distance (Rauch, 1999). Ainsi, on peut penser que de fortes baisses des coûts de transport et des progrès majeurs concernant les technologies de communication, comme ceux qui se sont produits au cours des dernières décennies, devraient réduire l'importance des facteurs géographiques et entraîner une croissance considérable des échanges commerciaux. De fait, le volume des échanges mondiaux a triplé depuis 1980, tandis que le PIB mondial a seulement augmenté de 75 % en volume. Néanmoins, la question de savoir si la distance a effectivement perdu de son importance en tant que déterminant des courants d'échange au fil du temps est sujette à controverse. En effet, un certain nombre d'études tendent à indiquer que son rôle est resté stable, voire s'est renforcé, en tant que déterminant des courants d'échange (ce qui correspond à l'« énigme de la mondialisation manquante » ; voir par exemple Berthelon et Freund, 2008 ; et Leamer et Levinsohn, 1995), tandis que d'autres mettent en évidence une diminution de l'importance des facteurs géographiques, en particulier depuis les années 90 (voir par exemple Coe et al., 2007).

Les modèles gravitationnels des échanges peuvent être utilisés pour prédire le degré d'ouverture commerciale d'un pays à partir de la distance qui le sépare de tous ses partenaires commerciaux potentiels – c'est-à-dire tous les autres pays du monde – et de leur taille. Ce type de modèle est qualifié de « gravitationnel » parce qu'il repose sur une variante de la célèbre équation de gravité de Newton, qui est utilisée pour estimer l'« attraction » commerciale potentielle exercée par la constellation de partenaires commerciaux potentiels sur le pays considéré. La « masse » de chaque partenaire commercial potentiel, représentée par son produit intérieur brut (PIB), est divisée par le carré de la distance géographique qui le sépare du pays considéré. L'indice de gravité commerciale de la Suisse devrait être élevé, compte tenu de la proximité immédiate de grands partenaires commerciaux appartenant à l'UE. À l'inverse, un pays comme l'Australie devrait avoir un faible indice de gravité commerciale, étant donné que son seul partenaire commercial potentiel qui soit géographiquement proche est la Nouvelle-Zélande, qui se caractérise par un PIB relativement modeste. Ces modèles gravitationnels prennent également en compte la taille du marché intérieur, représentée par la population ou le PIB, et intègrent des variables correspondant aux accords de libre-échange, à la densité de population, aux situations d'enclavement et de contiguïté des pays, aux langues communes et aux liens coloniaux. Des facteurs de déséquilibre ayant des répercussions inégales sur les différents pays, par exemple une surévaluation des taux de change ou le cycle économique, peuvent fausser les résultats, mais le ratio des échanges nominaux au PIB ne varie guère sur le moyen terme dans la plupart des pays. L'élasticité annuelle moyenne des échanges nominaux totaux (importations plus exportations) par rapport au PIB nominal est de l'ordre de 1.2 pour les pays de l'OCDE (de même que pour la Suisse) sur la période 1960-2012.

### Encadré 1.1. Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce (suite)

Le tableau 1.1 présente les résultats d'estimations obtenues à l'aide d'un tel modèle linéaire des échanges à partir d'un échantillon de 34 pays de l'OCDE en 2011. Dans les deux premiers modèles, on élabore l'indice de gravité pour chacun des pays de l'OCDE en ajoutant les ratios entre le PIB et la distance (modèle 1) ou le carré de la distance (modèle 2) entre des paires de capitales calculés pour 132 partenaires commerciaux mondiaux potentiels. Dans le cas de la Suisse, l'indice (fondé sur le carré de la distance entre capitales) s'établit à 29, alors qu'il est de 76 pour la Belgique, de 11 pour la Finlande, de 9 pour l'Italie et de 0.2 pour l'Australie, par exemple. L'utilisation de la distance entre capitales pose cependant problème, car ces villes ne correspondent pas nécessairement au centre économique d'un pays, lequel serait plus pertinent dans ce contexte. Ainsi, Berlin est la capitale de l'Allemagne, mais son centre économique est plus proche de Bonn. Pour les pays voisins de l'Allemagne, comme la Suisse, la Belgique et la France, cela fait une grande différence dans le calcul de l'indice de gravité commerciale. Ainsi, l'indice global (132 pays) de gravité commerciale (fondé sur le carré de la distance entre capitales) de la Suisse augmente de 26 % lorsqu'on remplace Berlin par Bonn. Une meilleure façon de rendre compte de ces « distances économiques » entre pays consiste à utiliser un découpage géographique de chaque pays suivant une grille de cellules identiques pondérées en fonction de leur PIB. Dans les modèles 3 et 4, les indices de gravité commerciale de tous les pays de l'échantillon sont calculés à partir de telles grilles.

Tableau 1.1. Résultats d'estimations fondées sur des modèles gravitationnels du commerce

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4
Constante	-2.39* (-1.87)	2.28*** (3.65)	-2.85** (-2.33)	2.32*** (4.22)
Population	-0.18** (-4.93)	-0.18*** (-5.09)	-0.18*** (-5.33)	-0.19*** (-5.95)
Gravité fondée sur les ratios PIB/distance <sup>1</sup>	0.52*** (5.26)		0.57*** (5.90)	
Gravité fondées sur les ratios PIB/distance au carré <sup>1</sup>		0.20*** (5.22)		0.24*** (6.37)
R <sup>2</sup> corrigé	0.69	0.68	0.72	0.74
Erreur-type	0.30	0.30	0.28	0.27

Note : coefficients t indiqués entre parenthèses ; \* significatif au seuil de 10 % ; \*\* significatif au seuil de 5 % ; \*\*\* significatif au seuil de 1 %.

1. Indice de gravité élaboré à partir : i) des distances entre paires de capitales calculées pour l'ensemble des partenaires commerciaux mondiaux potentiels pour les modèles 1 et 2 et ii) des distances entre grilles de cellules identiques pondérées en fonction de leur PIB (suivant la méthodologie du projet G-Econ : <http://gecon.yale.edu/>) pour les modèles 3 et 4.

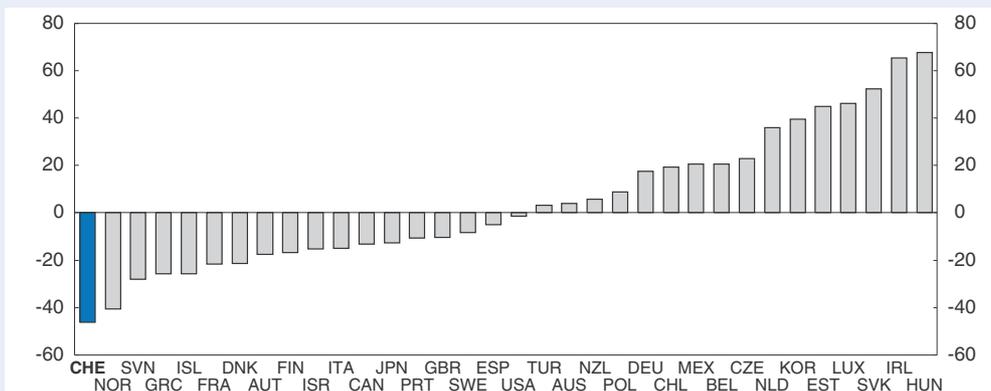
Chacun des quatre modèles utilisés correspond assez bien aux données, notamment compte tenu du caractère parcimonieux de la spécification. Les modèles dans lesquels le carré de la distance entre capitales est utilisé pour calculer la variable de gravité fondée sur le PIB offrent des résultats légèrement meilleurs. Par ailleurs, les deux modèles fondés sur les grilles de cellules identiques pondérées en fonction de leur PIB donnent de meilleurs résultats que ceux fondés sur les capitales. L'ampleur des résidus estimés peut être interprétée comme une indication de la mesure dans laquelle les performances de chaque pays sont inférieures ou supérieures à ce qu'elles devraient être en termes d'ouverture

### Encadré 1.1. Intensité des échanges et modèles gravitationnels du commerce (suite)

commerciale vis-à-vis des autres pays de l'échantillon. Le graphique 1.1 offre une représentation de cet écart pour chaque pays sur la base du modèle 4. Les résidus sont transformés en écart entre la valeur effective de l'ouverture commerciale et son niveau estimé à partir du modèle (cet écart étant exprimé en points de PIB). D'après les résultats obtenus, les performances de la Suisse sont nettement inférieures à ce qu'elles devraient être, puisque le modèle indique que son ouverture commerciale devrait être de l'ordre de 140 % du PIB, alors qu'elle s'établit aux alentours de 95 % du PIB.

#### Graphique 1.1. Écart entre le niveau effectif d'ouverture commerciale et son niveau estimé à partir d'un modèle

En points de PIB



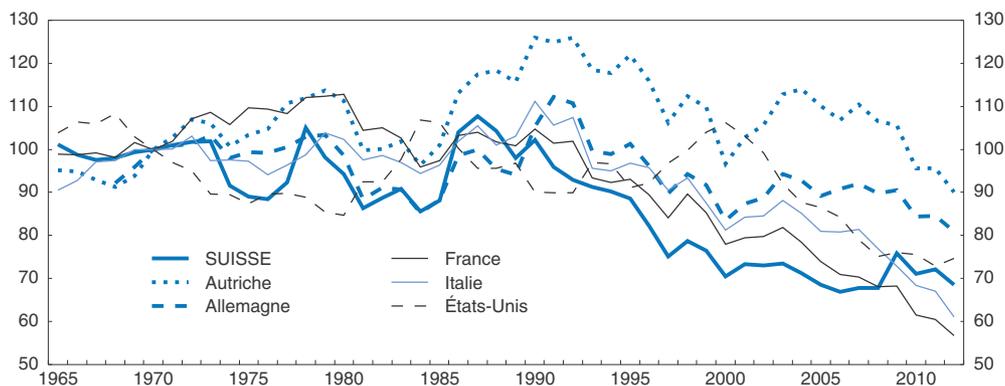
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939562>

Depuis le début des années 80, elle a vu en effet sa part des échanges mondiaux reculer plus rapidement que de nombreux autres pays comparables (graphique 1.2). Cette dégradation tendancielle de ses résultats commerciaux reflète celle de sa compétitivité internationale et de ses performances en termes de productivité de manière plus générale.

L'avantage comparatif de la Suisse réside dans les services fondés sur le savoir et les activités manufacturières innovantes. La réussite de ces secteurs peut être attribuée à divers atouts économiques :

- Les niveaux de formation sont élevés pour la zone OCDE, puisque le nombre moyen d'années de scolarité de l'ensemble de la population est supérieur à 13 ans, ce qui place la Suisse au quatrième rang des pays de l'OCDE (Bouis et al., 2011). En outre, 87 % des adultes âgés de 25 à 64 ans sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou équivalent, soit une proportion nettement plus élevée que la moyenne de l'OCDE de 74 % (OCDE, 2012a). Par ailleurs, la Suisse arrive dans le peloton de tête des pays de l'OCDE à l'aune des compétences de base des jeunes (OCDE, 2010a) telles qu'elles sont mesurées par les scores moyens obtenus en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Elle a également fort bien su attirer des travailleurs hautement qualifiés de l'étranger, notamment depuis qu'a été instaurée en 2002 la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Néanmoins, certains problèmes restent à

Graphique 1.2. **Poids relatif de divers pays dans le commerce international**<sup>1</sup>  
Indice de base 100 en 1970



1. Poids mesuré à partir de la somme des exportations et des importations en USD de 2005.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 93.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939581>

résoudre dans le cadre du système d'enseignement, notamment pour que la Suisse puisse continuer à rivaliser avec les pays les mieux placés. Ces problèmes sont examinés de manière plus approfondie ci-après.

- Le marché du travail suisse fonctionne extrêmement bien comparé à ceux de nombreux autres pays de l'OCDE. Il est flexible et, même si certains éléments indiquent une dégradation modeste de son efficacité en termes d'appariement des offres et des demandes d'emploi au cours de la dernière décennie (illustrée par un déplacement vers l'extérieur de la « courbe de Beveridge » ; OCDE, 2012b), le chômage est resté faible, s'établissant à 4.0 % seulement en moyenne sur la période 2000-2012. Le chômage des jeunes est également très bas. Le taux d'activité, qui est proche de 87 % de la population d'âge actif, est le plus fort de la zone OCDE. Le taux d'activité est élevé tant pour les hommes que pour les femmes, mais le travail à temps partiel est très répandu parmi les femmes, si bien que le nombre moyen d'heures travaillées par habitante est moins impressionnant. Le rôle des femmes dans l'économie suisse est examiné de manière approfondie dans le chapitre suivant de cette *Étude*. Les migrants jouent également un rôle majeur sur le marché du travail et sont, en général, bien intégrés. Néanmoins, il existe des problèmes majeurs dans certains segments de la main-d'œuvre immigrée, où les périodes de chômage prolongées et les situations d'incapacité de travail sont fréquentes. L'urgente nécessité de résoudre ces problèmes ne fera que s'accroître, étant donné que la Suisse recourt de plus en plus à une main-d'œuvre immigrée et que le nombre de travailleurs nés à l'étranger et leur famille ne cesse d'augmenter.
- La Suisse est également un pays innovant caractérisé par un niveau élevé de dépenses de recherche-développement (R-D), et des résultats impressionnants en termes de dépôt de brevets, d'innovations de procédé et de dépôt de marques. Néanmoins, ces activités sont concentrées dans une large mesure dans un petit nombre de très grandes multinationales, tandis que les entreprises de taille plus modeste sont moins impliquées. Or, dans d'autres pays de l'OCDE, les jeunes entreprises dynamiques représentent une part significative de l'innovation. En Suisse, les entrepreneurs sont confrontés à des obstacles dont la réduction pourrait permettre de renforcer le rôle joué

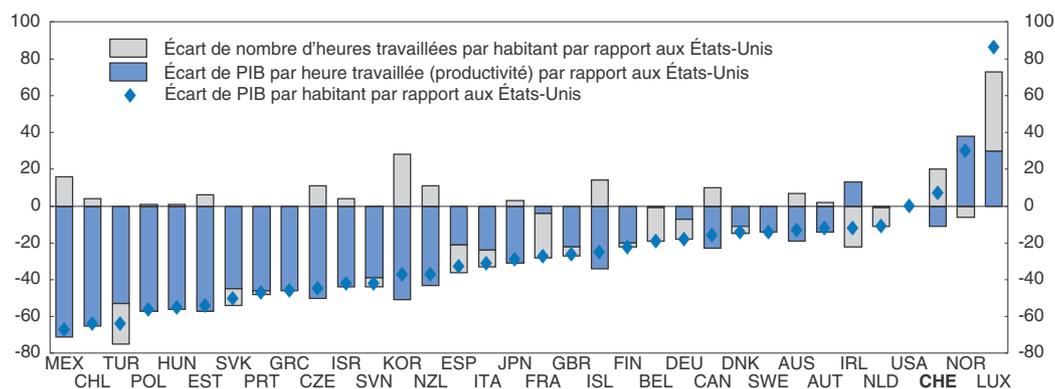
par les jeunes entreprises dynamiques en matière d'innovation et de nouvelles sources de croissance.

### La croissance du PIB par habitant a été faible

S'il ne constitue en aucun cas la seule mesure du bien-être, le PIB par habitant n'en demeure pas moins un indicateur fondamental du bien-être économique et il est fortement corrélé à de nombreuses autres dimensions du bien-être telles que la santé, la sécurité, la qualité de l'environnement ou encore la stratification sociale (notamment en termes d'inégalités de revenus et d'inégalités entre hommes et femmes). Comme indiqué précédemment, la Suisse affiche un niveau élevé de PIB par habitant, qui était supérieur de 7 % environ à celui des États-Unis en 2012 (à parité de pouvoir d'achat) (graphique 1.3). Cet écart positif par rapport aux États-Unis s'explique par la résultante de deux forces antagoniques. En effet, le nombre d'heures travaillées par habitant en Suisse est d'environ 20 % plus élevé qu'aux États-Unis, ce qui est compensé dans une certaine mesure par une productivité du travail (PIB par heure travaillée), inférieure en Suisse de 11 % à celle des États-Unis. Comme indiqué plus haut, compte tenu du très haut niveau du taux d'activité et de la faiblesse du chômage, le nombre d'heures travaillées par habitant en Suisse est très élevé pour la zone OCDE, malgré le fait que le travail à temps partiel féminin y soit très répandu.

Graphique 1.3. **Contributions aux écarts de PIB par habitant entre les pays de l'OCDE, en 2012**

Écart en points de pourcentage par rapport aux États-Unis



Note : Les statistiques de PIB sur lesquelles se fonde ce graphique sont tirées des Comptes nationaux annuels de l'OCDE et converties en USD courants sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de 2011. Les différences de niveau de revenu peuvent être décomposées en différences de productivité du travail, d'une part, et en différences d'utilisation de la main-d'œuvre, d'autre part.

Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939600>

Tout l'enjeu pour des pays riches comme la Suisse est de conserver une croissance compatible avec un niveau élevé de revenu par habitant (c'est-à-dire compatible avec le déplacement de la frontière technologique internationale), et d'assurer ainsi à leur population un niveau de vie élevé dans l'avenir. Néanmoins, la croissance du PIB réel par habitant a été lente en Suisse, même comparée à celle observée dans des pays caractérisés par des niveaux de vie similaires. La croissance moyenne du PIB réel par habitant entre 1995 et 2011 a été proche de 2 % par an dans les 10 pays membres de l'OCDE les plus riches,

alors qu'elle s'est établie en moyenne à 1.1 % seulement en Suisse, ce qui la plaçait au dernier rang de ce groupe.

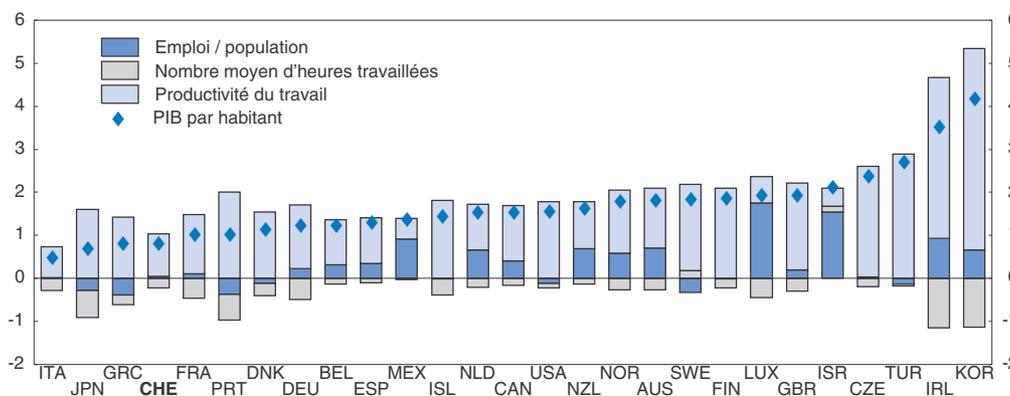
Pour analyser l'évolution de la croissance du PIB par habitant au fil du temps et cerner les enjeux futurs, il est utile de le décomposer de la façon suivante :

$$\frac{PIB}{POPULATION} = \frac{PIB}{NBRE\ TOTAL\ D'HEURES\ TRAVAILLÉES} \times \frac{NBRE\ TOTAL\ D'HEURES\ TRAVAILLÉES}{NBRE\ D'ACTIFS\ OCCUPÉS} \times \frac{NBRE\ D'ACTIFS\ OCCUPÉS}{POPULATION}$$

Dans cette équation, les termes du membre droit sont la productivité du travail, le nombre moyen d'heures travaillées et le ratio entre emploi et population. La croissance du PIB par habitant peut donc être décomposée en trois éléments, qui sont les taux de croissance de chacun des termes du membre de droite de cette équation. Le graphique 1.4 illustre cette décomposition pour une sélection de pays de l'OCDE sur la période 1991-2011. Dans le cas de la Suisse, les variations du ratio emploi/population ont très peu contribué à la croissance du PIB par habitant, et, comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le nombre moyen d'heures travaillées a légèrement diminué. Quoique relativement faible, la croissance de la productivité du travail est le facteur qui explique l'essentiel des gains de PIB par habitant réalisés par la Suisse au cours de la période considérée. Lorsqu'on examine uniquement la dernière décennie, cette structure des contributions à la croissance du PIB par habitant change très peu dans le cas de la Suisse – la croissance moyenne du PIB par habitant est légèrement plus forte, essentiellement grâce à une contribution positive du ratio emploi/population. Dans le cadre de l'examen des options envisageables pour entretenir la croissance sur le long terme en Suisse, il est instructif de se pencher sur chacun des éléments de cette décomposition.

Graphique 1.4. **Contributions à la croissance du PIB réel par habitant**

De 1991 à 2012, en points de pourcentage



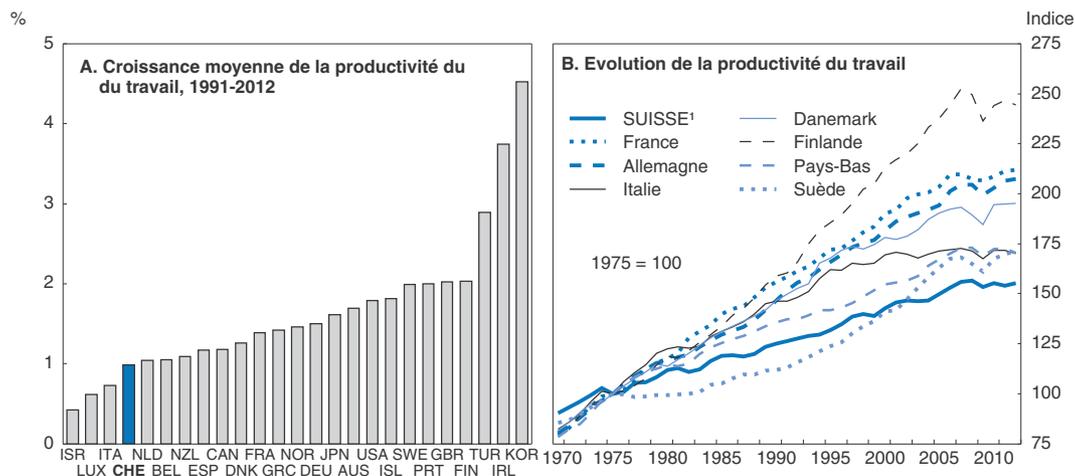
Source : Bases de données de l'OCDE sur les comptes nationaux et la productivité ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939619>

### La croissance de la productivité du travail a ralenti

Si la productivité de la main-d'œuvre est d'un niveau nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE en Suisse, la croissance de cette productivité au cours de l'essentiel des quarante dernières années a été relativement faible (graphique 1.5). D'après les Penn World Tables (version 7.1), qui fournissent des estimations de la productivité du travail remontant à 1950 pour un très vaste ensemble de pays, la Suisse est demeurée peu ou prou à la deuxième place du classement mondial des pays établi en fonction de leur niveau de

Graphique 1.5. **Croissance de la productivité horaire du travail dans certains pays de l'OCDE**



1. On a corrigé la rupture structurelle de 1991 dans la série de données relative au nombre d'heures travaillées en Suisse en procédant à un raccordement, à partir de la moyenne des taux de croissance contigus.

Source : Base de données de l'OCDE sur la productivité.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939638>

PIB par heure travaillée (mesuré aux prix constants de 2005 à parité de pouvoir d'achat) de 1950 jusqu'au milieu des années 70, précédée uniquement par les États-Unis (Heston et al., 2012). Néanmoins, au début des années 80, la Suisse avait reculé à la septième place et, au début des années 90, en seizième position du classement, où elle est restée depuis. Il est vrai que la mesure fondée sur les Penn World Tables n'est généralement pas compatible avec celles de l'OCDE, mais il s'agit là d'un recul marqué.

Si la mesure de la productivité du travail par individu ne suscite guère de controverse, celle de la productivité horaire fait nettement plus débat. Cela vaut tout particulièrement pour la Suisse, où des niveaux élevés de revenu par habitant sont allés de pair avec une faible croissance de la productivité du travail, et ce pas seulement au cours des dernières années mais depuis de nombreuses décennies. En outre, comme dans nombre d'autres pays riches de l'OCDE, la croissance de la productivité du travail a connu un recul durable après les années 70. Siegenthaler (2012) a cerné plusieurs problèmes qualitatifs concernant les séries statistiques sur le nombre d'heures travaillées qui ont été utilisées dans la plupart des calculs de la productivité suisse. Plus précisément, il est possible que les augmentations de l'apport de main-d'œuvre aient été systématiquement surestimées et, partant, que la plupart des estimations publiées de la croissance de la productivité aient été sous-estimées, peut-être d'environ 1 point de pourcentage environ au cours des années 90. Cela étant, même si ce résultat n'est en aucun cas négligeable, cela ne modifie pas la conclusion générale selon laquelle la croissance de la productivité a été relativement faible en Suisse. Au bout du compte, la plupart des mesures indiquent que la croissance de la productivité a ralenti en Suisse (tableau 1.2).

Comme dans la plupart des autres pays, les performances en matière de productivité varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre. Par exemple, il ressort de la base de données de l'OFS que pendant la période 1997-2010, certaines branches comme l'énergie, l'approvisionnement en eau, le logement ou l'éducation ont enregistré une forte baisse de la productivité de la main-d'œuvre, alors que dans d'autres, comme les produits chimiques

Tableau 1.2. **Mesures diverses de la croissance de la productivité horaire du travail en Suisse**

Période	Siegenthaler (2012)	GGDC <sup>1</sup>	OFS <sup>2</sup>	Christoffel (1995)	OCDE <sup>3</sup>
1950-60	3.40	3.64	-	-	-
1960-70	4.30	3.61	-	2.4	-
1970-80	2.02	2.23	-	1.5	2.17
1980-90	1.41	0.93	-	1.0	1.12
1990-2000	1.28	0.88	1.35	-	0.90
2000-10	0.54	0.86	0.80	-	0.85

1. Base de données complète sur l'économie du *Conference Board* et du Centre de Groningue pour la croissance et le développement (GGDC, *Groningen Growth and Development Centre*).
2. Statistiques sur le volume de travail de l'Office fédéral de la statistique (OFS) suisse.
3. Base de données de l'OCDE sur la productivité.

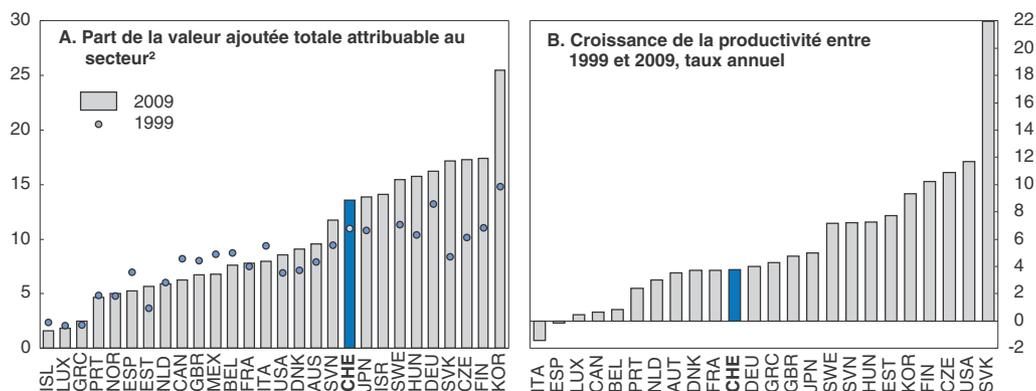
Source : Siegenthaler, M. (2012), « A view on the long-run evolution of hours worked and labour productivity in Switzerland (1950–2010) », *KOF Working Paper Series*, n° 300, Zurich ; et calculs de l'OCDE.

et pharmaceutiques, les télécommunications et les assurances, les gains étaient élevés. Comme dans le secteur agricole (Jarrett et Moeser, 2013), la mise en place de politiques publiques visant à doper la concurrence au sein des divers sous-secteurs de l'économie pourrait entraîner une amélioration substantielle de la productivité globale, comme le confirment d'ailleurs les indicateurs de la réglementation des marchés de produits (RMP) en Suisse établis par l'OCDE (voir ci-après).

L'importance du secteur de la haute technologie s'est accrue en Suisse (graphique 1.6, partie A), puisque la part de celui-ci dans la valeur ajoutée totale est passée de 11 % en 1999 à 14 % en 2009. Cependant, le constat général de faiblesse des gains de productivité s'applique également à cette branche d'activité. En outre, la frontière entre le secteur manufacturier et les services est de plus en plus floue, et de grandes entreprises classées précédemment dans le secteur manufacturier font aujourd'hui partie du secteur des services. Ces branches d'activité sont le moteur de la croissance de la productivité globale

Graphique 1.6. **Productivité dans le secteur de haute technologie<sup>1</sup>**

En pourcentage



1. Le secteur de haute technologie recouvre les activités de fabrication de produits chimiques, de machines et de matériel, ainsi que de matériel de transport.
2. Hors immobilier.

Source : Base de données pour l'analyse structurelle (STAN) de l'OCDE ; et OCDE (2012), *OECD Reviews of Innovation Policy: Sweden*, Éditions OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939657>

et ont des effets d'entraînement importants sur l'ensemble de l'économie. Néanmoins, comme au niveau macroéconomique, la croissance annuelle de la productivité entre 1999 et 2009 dans l'ensemble constitué par les secteurs de haute technologie et de moyenne-haute technologie a été relativement modeste en Suisse (partie B).

Depuis 2002, le Conseil fédéral a adopté trois rapports consacrés principalement à l'amélioration de la productivité en Suisse et dans leur sillage, conçu trois trains de mesures pour la croissance, dont la voilure a été toutefois réduite dans une certaine mesure par le Parlement, en particulier pour les plus récents. Un certain nombre de pays de l'OCDE ont mis en place des commissions chargées de réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les questions de productivité, notamment en effectuant des analyses comparatives et en formulant des conseils sur les politiques ayant une incidence sur la concurrence (encadré 1.2). Il conviendrait d'examiner, dans le contexte suisse, la viabilité d'un organisme chargé d'étudier ces questions de manière approfondie et de proposer des solutions.

Le présent chapitre est en grande partie consacré à la question de la productivité du travail. Pour comprendre ses déterminants sous-jacents, il faut examiner de près le capital humain, le capital physique et la productivité multifactorielle. Un cadre utile pour ce faire réside dans le scénario de croissance à long terme récemment publié par l'OCDE pour l'économie mondiale et la Suisse (Johansson et al., 2013).

#### Encadré 1.2. **Les commissions de la productivité dans les pays de l'OCDE**

Un certain nombre de pays de l'OCDE se sont dotés d'une commission de la productivité qui a une fonction d'examen et un rôle consultatif en matière de réforme des politiques microéconomiques et de réglementation, dans le but de permettre aux pouvoirs publics de prendre des décisions plus éclairées en leur fournissant de manière indépendante des analyses et des conseils qui sont rendus publics.

**Australie** – Créée en tant qu'autorité indépendante en 1998, la Commission de la productivité (*Productivity Commission*) est un organisme consultatif du gouvernement australien, qui mène des travaux de recherche sur un large éventail de questions économiques, sociales et environnementales ayant un impact sur le bien-être des Australiens. Elle n'administre pas de programme public et n'exerce aucun pouvoir exécutif. Sa contribution tient à l'utilité des conseils et des informations qu'elle fournit aux pouvoirs publics, ainsi qu'aux fonctions éducatives de ses procédures publiques. Douze commissaires (dont un assume les fonctions de président) sont nommés pour des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans, et des commissaires associés sont nommés par le ministre de l'Économie et des Finances (*Treasurer*). La Commission dispose par ailleurs d'un personnel constitué de 200 fonctionnaires environ. Ses quatre principaux axes de travail consistent à : i) organiser des enquêtes publiques et effectuer des recherches à la demande du gouvernement ; ii) procéder à un suivi des performances ainsi qu'à des évaluations comparatives et fournir d'autres services aux organismes publics ; iii) examiner les recours formés en matière de neutralité concurrentielle et se prononcer sur ces requêtes ; et iv) contribuer aux travaux de recherche et à la publication annuelle de rapports sur la productivité, les aides aux entreprises et la réglementation.

### Encadré 1.2. **Les commissions de la productivité dans les pays de l'OCDE (suite)**

**Nouvelle-Zélande** – La Commission de la productivité (*Productivity Commission*) néo-zélandaise est un organisme indépendant qui a été créé en 2011. Son principal objet est de fournir des conseils au gouvernement en vue d'améliorer la productivité de manière à étayer le bien-être des Néo-Zélandais, tout en tenant compte d'un large éventail de communautés et de groupes de population. La principale fonction de la Commission est d'examiner de manière approfondie les questions qui lui sont soumises par le gouvernement. Elle réalise également des travaux de recherche liés à la productivité qui étayent sa croissance au fil du temps, et permettent de mieux comprendre les questions de productivité. Elle se concentre sur les « questions de cadre », c'est-à-dire sur les lois, les règlements, les politiques et les institutions qui étayent le mieux le bien-être. En 2012, ses effectifs étaient constitués de 20 personnes, y compris des collaborateurs détachés et des consultants, auxquels il fallait ajouter les trois membres du conseil de direction.

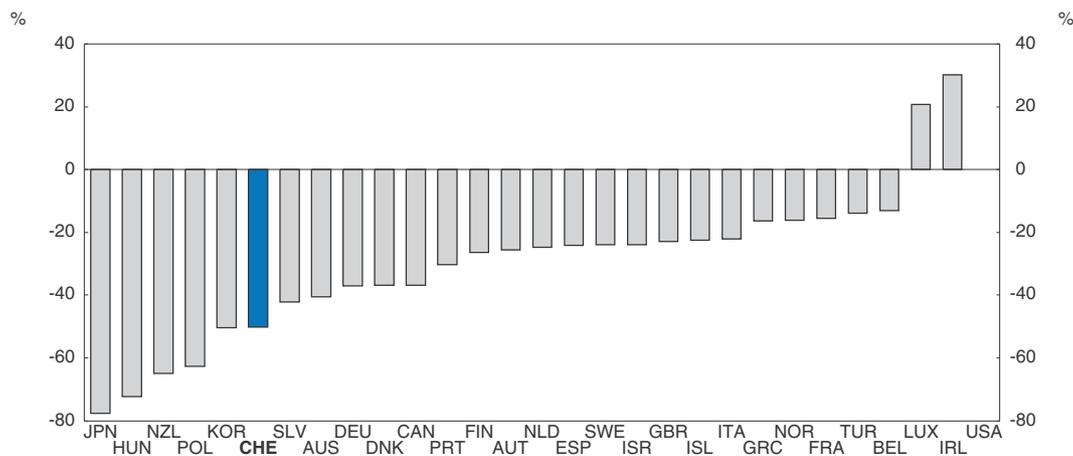
**Danemark** – Le gouvernement, préoccupé par la dégradation des performances du Danemark en termes de productivité au cours des dernières décennies et par son glissement vers le bas du classement des PIB par habitant par rapport aux pays comparables de l'OCDE, a mis sur pied en 2012 une commission permanente de la productivité indépendante pour une durée de deux ans, au sein de laquelle des spécialistes et des experts indépendants analysent l'évolution de la productivité et formulent des recommandations spécifiques destinées à améliorer la productivité, tant dans le secteur privé que public. Le champ de compétence de la Commission couvre les communes, les régions et l'État central. Les propositions définitives de la Commission, considérées dans leur ensemble, ne doivent pas remettre en cause la viabilité des finances publiques. Elle se compose d'un président et d'un certain nombre de membres, qui sont assistés par un secrétariat indépendant, et reçoit les conseils d'un comité d'experts internationaux, dont certains appartiennent à l'OCDE. Les travaux de la Commission sont publics, afin que ses activités et les questions qu'elle examine puissent faire l'objet d'un débat ouvert. Elle devrait avoir achevé ses travaux à la fin de 2013.

### **Productivité multifactorielle et scénario de croissance à long terme pour la Suisse**

La croissance du PIB peut être décomposée en trois principaux éléments : l'augmentation des apports de main-d'œuvre, de capital humain et de capital physique. Le résidu, qualifié de productivité multifactorielle (PMF), recouvre tous les autres éléments. Historiquement, les écarts de PMF entre pays et, dans une moindre mesure, de capital humain expliquent l'essentiel des différences internationales de PIB par habitant (voir par exemple Easterly et Levine, 2002 ; Duval et de la Maisonneuve, 2010). D'amples écarts de productivité caractérisent même quelques économies à revenu élevé, comme le Japon, l'Allemagne et l'Australie, ainsi que la Suisse (graphique 1.7). Michelis et al. (2013) montrent que les pays à revenu élevé ayant eu accès à une main-d'œuvre abondante et à des marchés du travail flexibles, comme la Suisse, peuvent afficher de bas niveaux de PMF, dans la mesure où les entreprises peuvent être moins enclines à réaliser des investissements de nature à améliorer leur productivité et où les travailleurs ayant une productivité inférieure sont en général plus facilement intégrés dans le marché du travail.

Les scénarios de croissance à long terme de l'OCDE se fondent sur un cadre néoclassique simple d'analyse causale de la croissance, utilisé pour réaliser des projections de PIB par habitant à l'horizon 2060 pour un large éventail de pays, dont la Suisse. Une des

Graphique 1.7. Contribution de la productivité multifactorielle (PMF) à l'écart de PIB par habitant vis-à-vis des États-Unis, en 2011



Source : Johansson et al. (2013), « Long-term Growth Scenarios », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1000.

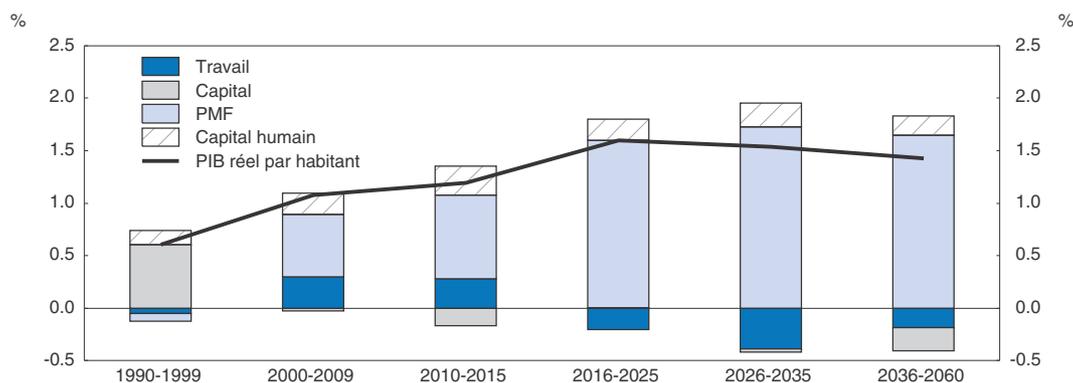
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939676>

principales hypothèses sur lesquelles reposent ces projections est que les pays éloignés de la frontière de PMF bénéficieront d'un rattrapage, mais celui-ci est conditionné par le fait qu'ils adoptent la panoplie de mesures structurelles nécessaires pour favoriser ce rattrapage. Cela étant, la mise en œuvre de réformes structurelles dans des secteurs nationaux pourrait soulever des difficultés d'ordre politique en Suisse. Dans ce pays, où l'écart de PMF par habitant vis-à-vis des pays de tête est considérable (graphique 1.7), il existe un potentiel de forte croissance future. Les projections du scénario de référence à long terme concernant la Suisse sont présentées dans le tableau 1.3, tandis que le

Tableau 1.3. Projections du scénario de référence à long terme de l'OCDE pour la Suisse

	2011	2012	2013	2014	2020	2040	2060
Croissance de la production (annuelle)	1.9	0.8	1.1	2.3	2.4	2.1	1.9
Croissance de la production potentielle (annuelle)	2.0	2.0	2.0	2.1	2.3	2.1	1.9
Croissance de la productivité potentielle du travail (annuelle)	0.7	-0.3	0.0	1.3	1.9	1.8	1.7
Croissance tendancielle de la productivité multifactorielle (annuelle)	0.3	0.4	0.5	0.7	1.1	1.1	1.0
Croissance de l'emploi potentiel (annuelle)	1.2	1.1	1.1	1.0	0.5	0.2	0.2
Taux d'activité tendanciel	69.4	69.4	69.4	69.4	68.9	65.4	67.3
Taux de chômage structurel	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.7	3.7
Solde budgétaire (% du PIB)	0.5	0.7	0.5	0.4	0.2	0.1	0.2
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	40.2	39.5	39.0	38.6	37.9	38.8	39.1
Taux d'intérêt réel à long terme	1.4	0.3	0.6	1.0	2.3	3.4	3.4
Épargne nationale totale (% du PIB)	31.7	32.4	32.5	32.9	31.2	26.0	25.1
Investissement (% du PIB)	20.8	20.9	20.9	20.9	20.5	17.7	15.8
Solde des paiements courants (% du PIB)	10.4	11.5	11.3	11.7	10.5	8.2	9.3
PIB réel par habitant (USD, sur la base des PPA de 2005)	39 582	39 493	39 519	40 038	44 716	63 079	91 613
Écart de PIB réel par habitant vis-à-vis des États-Unis (%)	-6.9	-8.5	-10.0	-10.8	-10.1	-9.1	-0.6

Graphique 1.8. **Contributions à la croissance du PIB réel par habitant<sup>1</sup>**  
Variation annuelle moyenne, en pourcentage



1. La croissance du PIB réel par habitant est égale au produit de la croissance des éléments suivants : capital humain (capital physique/PIB) $a/(1-a)$  [où  $a$  désigne la part du capital dans le revenu], emplois/population et productivité multifactorielle (PMF). Pour que l'on soit sûr que ces composantes contribuent à la croissance du PIB réel par habitant, la décomposition est effectuée en différences logarithmiques. Comme ce graphique montre les moyennes par période pour ces composantes, leur somme ne correspond pas exactement au total.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939695>

graphique 1.8 illustre les contributions des facteurs sous-jacents. Étant donné l'ampleur de l'écart constaté, qui a en outre tendance à s'accroître, la convergence des taux de PMF et, dans une moindre mesure, le capital humain devraient être les moteurs de la croissance du PIB par habitant, tandis que le taux d'activité devrait réduire la croissance de la productivité pendant une partie de la période considérée.

La suite du présent chapitre est consacrée aux facteurs pouvant améliorer le potentiel de croissance à long terme. La faiblesse persistante du taux de croissance de la productivité du travail et l'ampleur notable de l'écart de PMF qui sépare la Suisse des pays situés à la frontière de productivité laissent entrevoir un certain nombre de domaines dans lesquels une amélioration des politiques publiques peut contribuer à l'obtention d'une croissance durable plus forte à long terme.

- Le **taux d'activité** est certes élevé, mais le vieillissement démographique pèsera sur l'offre de main-d'œuvre et la Suisse devrait devenir encore plus tributaire des travailleurs migrants. Cela soulève des difficultés, non seulement pour attirer et conserver des travailleurs dotés d'une palette de compétences adaptée, mais aussi pour renforcer la cohésion sociale, notamment s'agissant de l'intégration des migrants et de leurs enfants sur le marché du travail et dans la société. La solution consistera à maintenir le taux d'activité à un niveau élevé, en tirant pleinement parti des groupes sous-utilisés, notamment des femmes.
- Le **capital humain** est actuellement un véritable point fort économique de la Suisse, dont les habitants ont des niveaux de formation élevés. Néanmoins, on peut se demander si le modèle éducatif, qui fonctionne bien aujourd'hui, restera adapté parallèlement à l'évolution de la structure de l'économie sous la pression de la mondialisation. Le système d'enseignement est également confronté à des problèmes d'égalité d'accès et d'équité qui doivent être résolus pour que le meilleur parti puisse être tiré des ressources humaines disponibles localement.

- La **concurrence** peut être un moteur de croissance de la productivité, soit grâce au fonctionnement de marchés intérieurs dynamiques, soit par le biais de l'exposition des entreprises locales aux forces du marché international. Des marchés intérieurs efficaces et l'exposition des entreprises locales à la concurrence internationale devraient amener ces entreprises à adopter des modes de fonctionnement réduisant leurs coûts au minimum, ainsi qu'à faire preuve d'innovation, afin de rester compétitives. Les échanges internationaux ouvrent par ailleurs un marché plus vaste aux entreprises qui opèrent dans des pays relativement petits comme la Suisse, leur permettant du même coup d'exploiter pleinement les économies d'échelle.
- Les activités d'**innovation** et de **recherche-développement (R-D)** sont très développées en Suisse, comme le montrent les niveaux élevés de dépôt de brevets, de dépôt de marques et de dépenses de R-D. Néanmoins, une grande partie de ces activités est imputable à un petit nombre de grandes entreprises, tout particulièrement dans les industries chimique et pharmaceutique. Les politiques et programmes qui favorisent l'innovation et la R-D sont importants, compte tenu de leurs effets d'entraînement positifs importants sur l'ensemble de la collectivité. En outre, les projets du gouvernement en termes de transition vers les énergies renouvelables reposent sur l'hypothèse d'un déplacement ambitieux de la frontière technologique. Les pouvoirs publics doivent faciliter cette évolution en s'impliquant plus activement dans ce domaine.
- L'**entrepreneuriat** et l'émergence de jeunes entreprises dynamiques de petite taille sont d'importants moteurs d'innovation et de croissance de la productivité. La Suisse pourrait aller plus loin pour favoriser l'émergence de davantage d'entreprises de ce type, pouvant constituer des vecteurs d'innovation dans un plus large éventail de secteurs émergents. Les entrepreneurs suisses – notamment les femmes (chapitre 2) – sont confrontés à des obstacles dans l'exercice de leurs activités, qui entravent la création de jeunes entreprises et freinent l'innovation.

## Enjeux liés au marché du travail

Comme indiqué précédemment, le marché du travail suisse fonctionne admirablement bien, et se caractérise par un taux d'activité élevé et un chômage faible. Cela vaut non seulement pour les travailleurs d'âge mûr mais aussi pour les jeunes comme pour les seniors. Néanmoins, il présente un certain nombre de points faibles. Premièrement, la proportion de femmes travaillant à temps plein est faible. Ce problème et les mesures pouvant être prises pour y remédier sont examinés de manière approfondie dans le chapitre 2. Deuxièmement, l'intégration de certains segments de la population immigrée sur le marché de l'emploi laisse à désirer.

### ***Il faut prendre davantage d'initiatives pour intégrer les immigrés dans la population active***

La proportion de résidents nés à l'étranger est aujourd'hui supérieure à un quart de la population en Suisse, ce qui la place au troisième rang des pays de l'OCDE à l'aune de cet indicateur, derrière le Luxembourg et l'Australie. Les principaux pays d'origine de ces résidents, par ordre d'importance décroissant, sont l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, la Serbie, la France et la Turquie. L'immigration en Suisse reste une des plus importantes de la zone OCDE, puisqu'elle a représenté environ 1.4 % de la population totale en 2010 (OCDE, 2012e). Il est particulièrement notable dans le cas de la Suisse que les migrants

représentent bien plus de la moitié de toutes les entrées dans la population d'âge actif et que, de 2000 à 2010, la croissance de la population active leur a été presque exclusivement imputable. Néanmoins, le taux d'acquisition de la nationalité est très faible par rapport à ceux observés dans la plupart des autres pays européens.

### Encadré 1.3. **Nationalité**

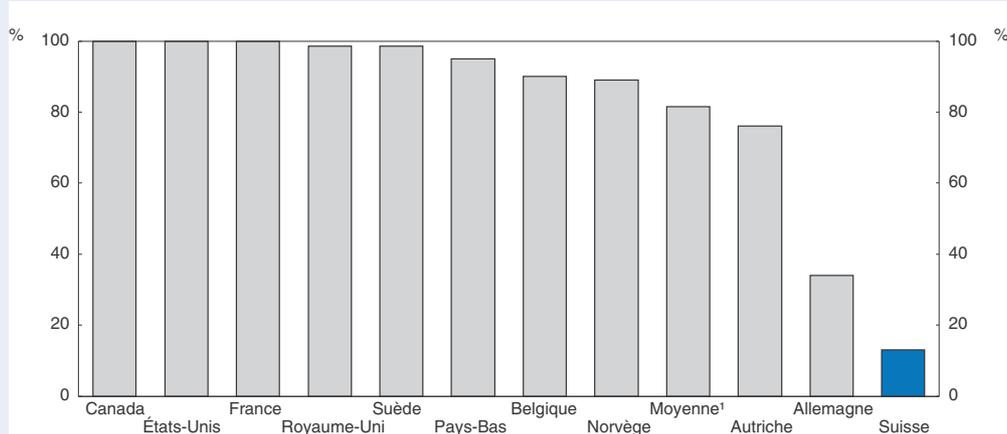
L'acquisition de la nationalité est un indicateur de l'intégration des migrants dans la société. En Suisse, il s'avère que la naturalisation va de pair avec des taux d'emploi plus élevés (Liebig, 2011). Si selon les estimations de Steinhardt et al. (2009), l'écart de salaire entre les hommes naturalisés et non naturalisés occupant un emploi s'établit aux alentours de 7 %, il est non significatif pour les hommes et les femmes selon Liebig (2001). En outre, les travailleurs originaires de pays à bas salaires tendent à participer de manière beaucoup plus intensive aux formations en cours d'emploi s'ils sont naturalisés. Alors que 43 % des autochtones participent à de telles formations en Suisse, ce taux n'est que de 32 % pour les migrants originaires de pays à bas revenu ayant été naturalisés, et de 19 % seulement pour leurs homologues non naturalisés (Liebig, 2011).

Selon la philosophie suisse, l'intégration précède la naturalisation. Cela peut impliquer que, par rapport à d'autres pays de l'OCDE, la Suisse applique aux étrangers des conditions de naturalisation particulièrement exigeantes. Ainsi, environ 10 % seulement des enfants d'immigrés originaires de pays à faible revenu qui sont nés en Suisse et âgés de 20 à 29 ans ont la nationalité suisse. Cette proportion est fort modeste comparée à celles observées dans la plupart des pays européens similaires (graphique 1.9). En 2011, 36 800 étrangers ont obtenu la nationalité suisse. La plupart étaient des ressortissants de pays de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (36 % d'entre eux, sachant que l'Italie et l'Allemagne figuraient à cet égard aux premiers rangs) ou d'autres pays européens (41 % d'entre eux, la Serbie arrivant en tête de ces pays d'origine). Près d'un cinquième de toutes les acquisitions de nationalité ont eu lieu par le biais des procédures de « naturalisation simplifiée », qui s'appliquent en cas de mariage et pour les enfants de ressortissants suisses (Steinhardt et al., 2009).

L'obtention de la nationalité suisse se singularise par le fait qu'elle comporte trois niveaux, puisque les administrations fédérale, cantonales et communales ont toutes leurs propres procédures de naturalisation, dont l'harmonisation est assurée par le Tribunal fédéral. En conséquence, l'administration fédérale ne peut pas faire appliquer une décision de naturalisation si les autorités cantonales ou communales y sont opposées, à moins qu'un candidat ne fasse appel auprès du Tribunal fédéral. Les autorités locales exigent généralement un nombre minimal d'années de résidence dans le canton et la commune concernés. Cette durée peut aller jusqu'à 12 ans, soit une période beaucoup plus longue que dans les autres pays de l'OCDE, où il s'agit généralement d'une durée minimale de résidence dans le pays comprise entre cinq et huit ans (Guimezanes, 2011). Cette obligation de résidence cantonale constitue sans doute une entrave à la mobilité professionnelle et géographique, au moins pendant la période où la procédure suit son cours. Jusqu'en 2003, les décisions de naturalisation faisaient l'objet de votations dans plusieurs communes, mais il a été mis fin à cette pratique lorsque le Tribunal fédéral a jugé que la naturalisation constituait un acte administratif, et que les refus de naturalisation devaient donc être motivés et susceptibles de recours.

Encadré 1.3. **Nationalité** (suite)

**Graphique 1.9. Pourcentage d'enfants d'immigrés originaires de pays à faible revenu qui sont nés dans leur pays d'accueil et en ont la nationalité**  
 Âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, aux alentours de 2007



1. Moyenne simple par pays.

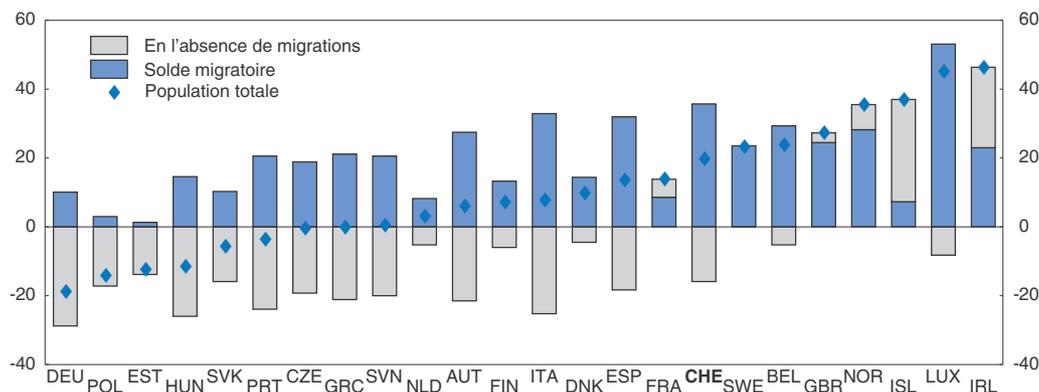
Source : Liebig, T. (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrants et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE », OCDE, *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrants ?*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939714>

Plusieurs tentatives, dont la dernière remonte à 2004, ont été faites en vue de libéraliser l'accès à la nationalité suisse, en particulier pour les enfants d'immigrés qui ont été élevés et scolarisés en Suisse. Bien que ces tentatives de réforme de fond aient échoué, certaines modifications importantes ont été apportées aux règles d'accès à la nationalité suisse. En 2006, il a été ainsi interdit aux cantons et aux municipalités d'exiger des émoluments de naturalisation supérieurs aux frais effectivement générés par le traitement des demandes. Auparavant, ces émoluments pouvaient, dans certaines communes, s'élever à plusieurs milliers de CHF. Un projet de révision totale de la loi sur la nationalité suisse a été adopté par le Conseil fédéral et soumis au Parlement en 2011. Ce projet de loi vise à harmoniser les conditions de résidence imposées au niveau des cantons et des communes, et prévoit plusieurs modifications des procédures destinées à rendre le traitement des dossiers plus transparent et plus efficace. Il est notamment prévu de ramener de douze à huit ans la durée minimale de résidence exigée dans le cadre de la procédure de naturalisation ordinaire, et de plafonner la durée de résidence exigée par les autorités communales et cantonales. Si cette réforme est votée, les conditions d'accès à la nationalité appliquées en Suisse commenceront à se rapprocher de celles qui prévalent dans la plupart des autres pays.

Sur le long terme, l'immigration sera probablement la seule source de croissance démographique en Suisse. Selon les scénarios d'accroissement de la population de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi que d'Eurostat (voir Johansson et al., 2013 ; graphique 1.10), en l'absence de migrations, la population suisse commencera à diminuer entre 2020 et 2030. Le rôle que les migrations joueront tout au long de cette période et au-delà est difficile à déterminer. Si l'on se fonde simplement sur les tendances actuelles, il semble

Graphique 1.10. **Projections démographiques à l'horizon 2060, dans certains pays**  
Variation de la population totale, en pourcentage de la population de 2010



Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939733>

que les migrations compenseraient largement le ralentissement de la croissance de la population autochtone. Cela impliquerait une augmentation sensible des effectifs de résidents nés à l'étranger, ainsi que de résidents immigrés de première et de deuxième génération, au cours du prochain demi-siècle. Cela signifie également que l'ampleur et l'importance des éventuels problèmes liés à l'enseignement, au marché du travail ou à d'autres questions sociales spécifiques à ce segment de la population suisse seront fortement accentuées au cours des décennies à venir, à moins que des mesures ne soient rapidement adoptées pour y remédier. Néanmoins, il est peu probable que les taux actuels d'immigration soient viables sur la durée, tant pour des motifs politiques que pour des raisons liées à la situation générale du marché du travail. Les projections démographiques de l'OFS supposent une croissance nettement plus modeste des migrations, de sorte que la population totale commencerait à décliner aux alentours de 2030.

En Suisse, par rapport à d'autres pays, l'intégration des migrants sur le marché du travail est une réussite, partiellement imputable à la bonne qualité des conditions générales sur le marché du travail et à d'autres facteurs comme le rôle important de l'apprentissage. Un des facteurs explicatifs les plus importants réside dans le niveau très élevé du taux d'activité qui caractérise l'essentiel de la population née à l'étranger. Le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger, qui s'établissait à 84 % en 2011, était proche du taux de 86 % qui caractérisait leurs homologues autochtones. L'écart est nettement plus important pour les femmes, puisque ces taux d'emploi s'établissaient respectivement à 67 % et 76 %, même s'il était plus réduit que dans la plupart des pays européens comparables. S'agissant des sans-emploi, si le taux de chômage absolu des personnes nées à l'étranger résidant en Suisse (6.8 % en 2011) est relativement faible pour l'Europe, il est nettement plus élevé que celui des autochtones (3.1 %). En outre, le chômage de longue durée est élevé parmi les chômeurs étrangers : au deuxième trimestre de 2009, 36 % d'entre eux cherchaient du travail depuis plus d'un an, alors que 25 % des chômeurs de nationalité suisse étaient dans ce cas.

En Suisse, la situation professionnelle des enfants issus de l'immigration est très favorable à l'aune des comparaisons internationales (Liebig et al., 2012). Cette situation s'explique en partie par la bonne qualité des conditions générales sur le marché du travail,

et par d'autres facteurs comme le rôle important de l'apprentissage, qui semble être un mécanisme de transition entre le système scolaire et le marché du travail particulièrement bénéfique aux enfants issus de l'immigration, de même que certains programmes innovants (parmi les bénéficiaires desquels les enfants d'origine immigrée sont nombreux) qui préparent des jeunes peu éduqués à l'entrée en apprentissage et semblent avoir des effets bénéfiques. Liebig et al. (2012) recommandent que la Suisse élabore des normes minimales en vue de mettre en place des mesures d'intégration valables dans tous les cantons. Ces mesures devraient favoriser l'intégration sur le marché du travail et éviter que les enfants et les jeunes d'origine immigrée, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire soient confrontés à d'éventuels préjudices (discrimination par exemple). En novembre 2011, le Conseil fédéral a appelé à des modifications juridiques des règles d'intégration. En conséquence, les cantons ont mis au point ces deux dernières années des programmes d'intégration qui seront mis en œuvre à partir de 2014. Les objectifs visés par tous ces programmes sont les mêmes dans toute la Suisse. Malgré les efforts déployés et les progrès réalisés, il faut continuer à œuvrer pour réduire l'écart entre les enfants de la première et de la deuxième génération d'immigrants et les élèves autochtones (voir ci-après).

L'histoire de la politique d'immigration menée par la Suisse depuis la Seconde Guerre mondiale explique en partie l'intégration réussie de ses immigrants dans la population active. Immédiatement après la guerre, les travailleurs migrants qui entraient en Suisse dans le cadre du programme de travailleurs immigrés temporaires (*Gastarbeiter*) ne pouvaient changer d'employeur, leur période de séjour était limitée et le regroupement familial était exclu. Il s'agissait généralement de travailleurs faiblement qualifiés, et certaines études tendent à indiquer que cela a constitué un obstacle au changement structurel et freiné la croissance de la productivité en Suisse, en apportant une main-d'œuvre peu coûteuse à des secteurs non dynamiques et saisonniers (Golder et Straubhaar, 2002). Au début des années 70, un certain nombre de restrictions non liées au travail ont été levées, mais de nombreuses libertés faisaient toujours défaut, notamment le droit de changer de lieu de travail. L'exercice de la démocratie directe a souvent freiné l'extension du champ d'application du droit du travail et des droits inhérents à la citoyenneté aux travailleurs étrangers et à leurs familles. Le « modèle des trois cercles » a été mis en place en 1991 ; il donnait la préférence aux migrants originaires de l'Espace économique européen (EEE) et d'autres économies avancées, ce qui s'est traduit par un changement sensible du profil des migrants en termes de compétences. Selon Becker et al. (2008), cette mesure a eu un impact positif sur la productivité.

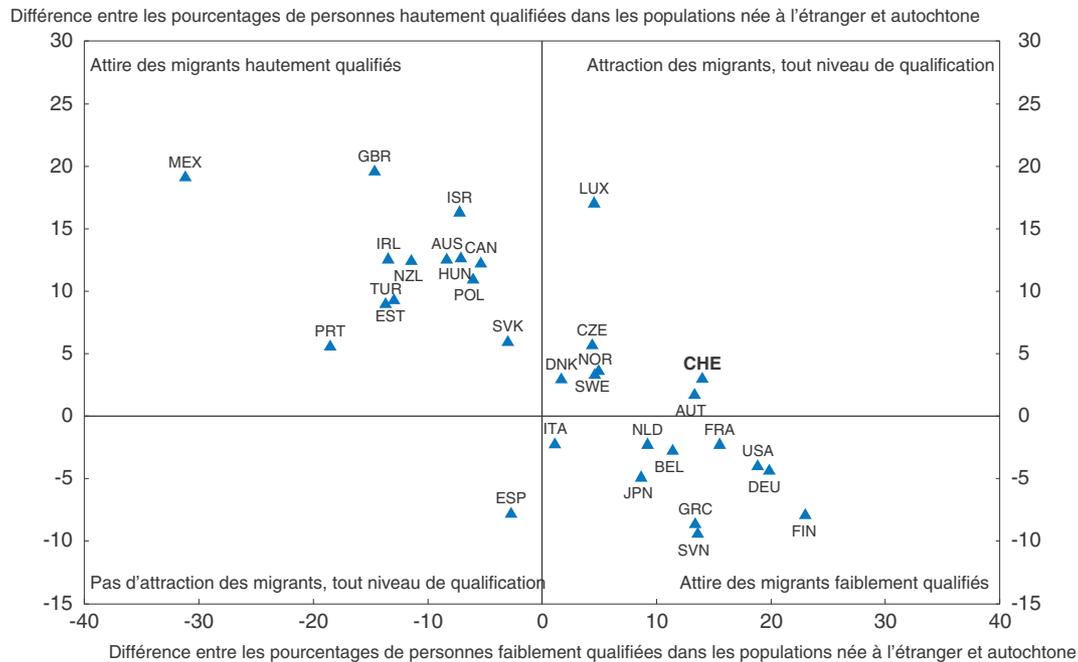
En juin 2002, l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) conclu entre la Suisse, l'Union européenne (UE) et l'Association européenne de libre-échange (AELE) est entré en vigueur. Le droit de circuler librement est complété par la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et par la coordination des systèmes de sécurité sociale. Depuis que l'ALCP a été adopté, les entrées de travailleurs en provenance de pays de l'UE ou de l'AELE ont grimpé en flèche et représentent aujourd'hui l'essentiel de l'immigration (67 %), ce qui a entraîné une modification spectaculaire de la composition de la population étrangère en Suisse. Les principaux pays d'origine des migrants entrés en Suisse en application de l'ALCP sont l'Allemagne et le Portugal, qui ont représenté respectivement 23 % et 10 % des flux entrants en 2010 (OCDE, 2010e). L'emploi constituait le motif d'immigration de plus de 61 % des personnes originaires de pays de l'UE ou de l'AELE entrées en Suisse en 2010, tandis que le principal motif d'immigration des

personnes venues d'autres pays résidait dans le regroupement familial. La situation des migrants originaires de pays de l'UE ou de l'AELE sur le marché du travail est meilleure que celle des autres immigrés. Néanmoins, l'augmentation de l'immigration liée à la libre circulation des personnes a suscité des inquiétudes parmi la population, notamment quant à leur impact sur l'emploi de la population locale, les transports et autres infrastructures, le marché du logement, l'urbanisme, l'enseignement et l'intégration. Plusieurs initiatives populaires ont été lancées, et un certain nombre sont encore en préparation, en vue de contrôler l'immigration. Leurs effets, si elles passent, seront soit d'annuler l'ALCP ou, à tout le moins, imposer une renégociation de cet accord. Néanmoins, étant donné qu'il fait partie d'un ensemble d'accords bilatéraux signés avec l'UE (notamment sur les obstacles techniques au commerce, les marchés publics et l'agriculture), son abrogation rendrait caducs les six autres accords du premier accord bilatéral, ce qui serait une source de perturbations énormes pour l'économie suisse. Compte tenu de la montée de l'inquiétude de la population face aux niveaux d'immigration, le gouvernement a activé une « clause de sauvegarde » incluse dans l'ALCP, ce qui s'est traduit tout d'abord par un maintien des contingents qui s'appliquaient déjà au nombre de permis de travail délivrés à des immigrants en provenance des 8 États membres les plus récents de l'Union européenne (UE8) (à compter de mai 2013) suivi de l'application de nouveaux contingents aux ressortissants des 17 États membres les plus anciens de l'Union européenne (UE17) (à compter de juin 2013). Les nouveaux contingents s'appliquent de manière différenciée aux immigrants en provenance de ces deux groupes de pays et resteront en vigueur pendant 12 mois. Des restrictions rigoureuses concernant l'immigration des citoyens bulgares et roumains étaient déjà en vigueur et le resteront jusqu'en 2014. Les restrictions pourront être prolongées jusqu'en 2016 en cas de perturbations (imminentes) sur le marché du travail suisse.

Un certain nombre d'études ont montré que les ressortissants de l'UE ayant immigré en Suisse (de même qu'au Luxembourg et en Irlande) depuis 2002 avaient un niveau d'instruction supérieur à celui de leurs prédécesseurs. En 2000-01, environ 23 % de la population née à l'étranger avait un niveau de formation élevé, et en 2010-11, cette proportion s'était hissée à 32 % (OCDE, 2012e). Cela peut certes s'expliquer dans une certaine mesure par la hausse globale des niveaux d'instruction et correspondre à une évolution similaire dans la population autochtone, mais l'élévation des niveaux de formation de la population née à l'étranger observée en Suisse est nettement supérieure à la moyenne de l'OCDE. En outre, la Suisse figure dans un petit groupe de pays de l'OCDE caractérisés par une distribution bimodale des migrants en termes de niveaux de formation (Becker et al., 2008). Environ 29 % des immigrés d'âge actif ont un faible niveau de formation, contre 15 % de la population autochtone en âge de travailler. La Suisse attire des travailleurs peu qualifiés qui pourvoient les postes vacants dans des secteurs comme l'hôtellerie et l'agriculture. À l'autre extrémité du spectre, 32 % des immigrés d'âge actif ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 29 % de la population autochtone en âge de travailler. De plus, la part des immigrés hautement qualifiés a augmenté au fil du temps : aujourd'hui, 50 % des travailleurs étrangers ayant immigré après juin 2002 sont diplômés de l'enseignement supérieur. Il est en effet manifeste que la Suisse attire maintenant des travailleurs hautement qualifiés qui pourvoient des postes vacants dans des secteurs comme la finance et les soins de santé. Parmi les pays de l'OCDE, seuls l'Autriche, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la République tchèque et la Suède se caractérisent par la même dualité (graphique 1.11).

### Graphique 1.11. Différences de niveau de formation entre la population d'âge actif autochtone et la population d'âge actif née à l'étranger, en 2009-10

Différences entre les pourcentages de la population d'âge actif, en points de pourcentage



Note : Dans le cas du Japon, la différence de niveau de formation est calculée entre les étrangers et les nationaux, et non entre les personnes nées à l'étranger et les autochtones. Les personnes hautement qualifiées sont celles qui sont au moins diplômées de l'enseignement supérieur, tandis que les personnes faiblement qualifiées désignent les individus qui ont au mieux achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE (2012), *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrants 2012*, Éditions OCDE ; pour les États-Unis : enquête permanente sur la population active (*Current Population Survey*) ; pour les autres pays non européens ainsi que la Finlande et le Royaume-Uni : *Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2005-06* ; pour les autres pays européens : Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (Eurostat).

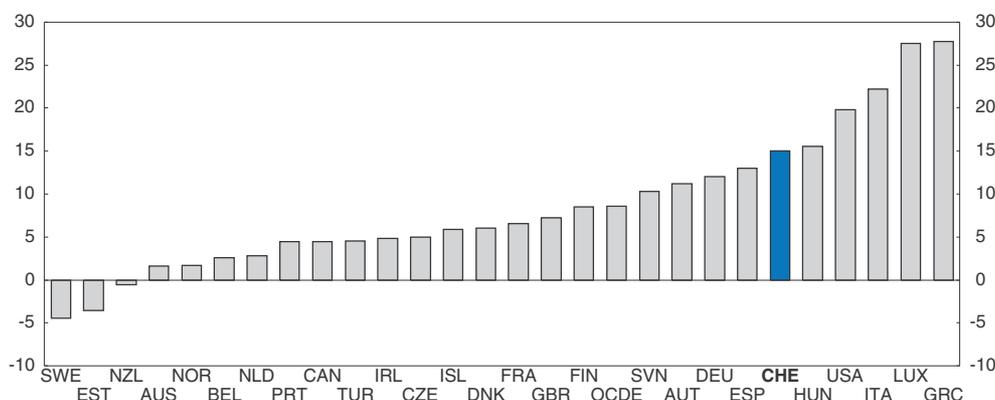
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939752>

Cette distribution bimodale de la population née à l'étranger en fonction du niveau de formation signifie que les moyennes peuvent dissimuler des problèmes concrets, en particulier parmi les personnes les moins instruites (OFS, 2008 et 2010). La situation des immigrants sur le marché du travail suisse est relativement bonne pour l'Europe, mais cela masque de réelles disparités au sein de la population née à l'étranger. Ainsi, on relève en Suisse un écart de taux d'emploi de 15 points de pourcentage entre les personnes hautement et faiblement qualifiées appartenant à la population d'âge actif née à l'étranger, ce qui constitue un des plus amples écarts observés dans la zone OCDE (graphique 1.12).

Certains éléments indiquent par ailleurs que dans certains segments de la population née à l'étranger, en particulier parmi les personnes faiblement instruites, de nombreux individus sont sortis de la population active et sont titulaires de pensions d'invalidité (OCDE, 2010b), ce phénomène étant peut-être attribuable en partie aux types d'emplois occupés par les migrants. De fait, la Suisse a enregistré une des plus fortes hausses de taux d'invalidité observées dans la zone OCDE au cours des 20 dernières années, bien qu'il ait fortement baissé depuis 2004. Ce taux, qui s'établissait aux alentours de 4.6 % en 2012 (OFAS 2012), est maintenant comparable au taux de chômage global. Cela étant, la Suisse affiche l'un des plus bas taux de sortie bruts des régimes d'invalidité de la zone OCDE,

**Graphique 1.12. Différences de taux d'emploi entre les personnes hautement et faiblement qualifiées appartenant à la population âgée de 15 à 64 ans née à l'étranger (hors individus encore scolarisés), en 2009-10**

En points de pourcentage



Source : Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (UE) et enquêtes sur la population active réalisées en Australie, au Canada en Nouvelle-Zélande et en Suisse ; enquête permanente sur la population active (*Current Population Survey*) réalisée aux États-Unis.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939771>

puisque'il était inférieur à 1 % en 2008 (OCDE, 2010b), mais des efforts ont été faits pour améliorer le potentiel de catégories vulnérables comme les migrants. Cela tient sans doute en partie au fait que le taux de remplacement assuré aux personnes qui avaient de faibles revenus d'activité peut être supérieur à 100 %, et que les prestations versées peuvent être de fait plus élevées que les indemnités de chômage pour la même cohorte (Duell et al., 2010). Ceci vient de l'orientation de la Constitution sur le système du premier pilier, qui couvre l'invalidité, pour garantir une couverture adéquate des frais de subsistance de base. En outre, les étrangers représentent 30 % des participants aux dispositifs de réadaptation professionnelle destinés aux handicapés, ce qui est inférieur à leur poids relatif dans la population totale des titulaires de pensions d'invalidité, bien que ceci puisse peut-être s'expliquer par des facteurs spécifiques de risque en termes de santé, de compétences et d'éducation.

Il faut aller plus loin pour intégrer les immigrés ayant un faible niveau d'instruction dans la population active, en particulier ceux qui sont arrivés depuis un certain temps et ceux dont les emplois ont disparu en raison du changement structurel. Dans la mesure où de nombreux immigrés n'ont bénéficié d'aucune formation professionnelle officiellement reconnue, le dispositif existant des allocations d'initiation au travail (AIT) devrait contribuer de manière importante à compenser leur manque de qualifications professionnelles et d'expérience et les aider à démontrer leur productivité. Les allocations d'initiation au travail sont versées aux employeurs qui embauchent des personnes éprouvant de grandes difficultés à trouver du travail. Les principaux groupes visés sont les personnes dont l'employabilité est faible (les demandeurs d'emploi âgés, les personnes ayant des problèmes de santé ou les individus ayant des qualifications obsolètes) et les chômeurs de longue durée, définis comme les individus ayant déjà perçu des indemnités pendant plus de 30 semaines. Cette allocation sert à compenser les écarts de productivité potentielle entre les individus concernés et les autres demandeurs d'emploi. Ces écarts peuvent être dus à un déficit d'expérience ou de qualifications, des problèmes de santé ou la distance qui sépare le demandeur d'emploi des employeurs potentiels. Le participant est

rémunéré normalement par son employeur, qui a droit en retour à une subvention ; celle-ci peut atteindre au départ 60 % du salaire normal dans la branche considérée, mais elle est dégressive dans le temps, et diminue généralement d'un tiers au terme de chacune des trois étapes du programme. Cette subvention peut être versée pendant une période maximale de 12 mois. Il est donc surprenant de constater que les étrangers sont sans doute sous-représentés parmi les bénéficiaires d'allocations d'initiation au travail, même si l'on manque de données actualisées (SECO, 2006). Ainsi l'efficacité de ces allocations pourraient être examinée. Deux options envisageables consisteraient à renforcer les programmes ciblés de reconversion et d'activation et/ou les aides à la réinstallation. Plus précisément, des mesures substantielles de relèvement des niveaux de qualification et une amélioration de la reconnaissance des diplômes étrangers (permettant d'éviter d'axer les mesures de formation destinées aux étrangers sur des enseignements de base) iraient dans le bon sens.

### **Les migrants admis pour motifs humanitaires sont confrontés des problèmes spécifiques sur le marché du travail**

L'intégration des migrants admis pour motifs humanitaires est particulièrement difficile. Ils ne représentent certes que 3.4 % de la population totale née à l'étranger (donc 1 % environ de la population totale) en Suisse, mais comme dans nombre d'autres pays de l'OCDE, ils sont confrontés à des difficultés particulières, telles que des déroulements de carrière perturbés, et ils sont souvent originaires de pays ayant des systèmes d'enseignement très différents et dotés de qualifications professionnelles incompatibles. Comme la plupart des autres groupes présents en Suisse, ils se caractérisent par un taux d'activité élevé, en particulier parmi les individus les moins instruits, mais ils connaissent des périodes de chômage particulièrement longues (d'une durée moyenne de 11 mois, contre 4 mois pour les autochtones), et la moitié d'entre eux occupent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés (OCDE, 2012c). De plus, certains éléments, notamment des travaux de l'Office fédéral des migrations, tendent à indiquer que, du fait de leur inclinaison à changer de type de visa, la situation sur le marché du travail des migrants récemment entrés en Suisse pour raisons humanitaires est plutôt pire que ne l'indique l'enquête sur la population active, qui est réalisée sur la base de la catégorie de visa initiale au titre de laquelle le migrant considéré a été admis dans le pays.

Comme dans nombre d'autres domaines de l'action publique, les cantons et les communes jouent en Suisse un rôle central dans la mise en œuvre des politiques d'intégration et du marché du travail ayant un impact sur les immigrants admis pour raisons humanitaires. Néanmoins, les incitations contrastées qui s'exercent sur les cantons se traduisent parfois par des résultats laissant à désirer. Ainsi, alors que l'intégration sur le marché du travail relève de leur responsabilité, l'aide sociale destinée aux migrants admis à titre provisoire pour raisons humanitaires entre dans le champ de compétence de la Confédération pendant les sept premières années, et elle est généralement inférieure à celle fournie aux autres migrants. Par conséquent, les cantons n'ont guère intérêt à prendre des mesures actives d'intégration des migrants entrés en Suisse pour raisons humanitaires au cours de cette période. Or, des éléments solides montrent que, dans les pays de l'OCDE, l'activation rapide des mesures d'aide est cruciale (Liebig et al., 2012 ; OCDE, 2008). Depuis 2008 la Confédération rémunère les cantons pour les encourager à intégrer dans le marché du travail les immigrés admis provisoirement à titre humanitaire. Il est donc nécessaire de renforcer les incitations à une intégration

rapide sur le marché du travail des migrants admis pour raisons humanitaires. En outre, conformément au principe de subsidiarité, la plupart des mesures d'intégration sont prises au niveau des cantons ou des communes, de sorte que les niveaux des prestations de services, qui sont opaques, peuvent varier considérablement (OCDE, 2012c). Depuis 2011, les cantons, en collaboration avec l'Office fédéral des migrations, mettent au point des programmes cantonaux d'intégration fondés sur un plan d'intégration de 2011 du Conseil fédéral qui s'articule autour de trois axes : information et conseil (premières informations/protection contre le racisme/conseil), éducation et intégration sur le marché du travail et intégration sociale. Ces programmes seront appliqués au début de 2014. Les programmes cantonaux d'intégration ont été conçus de manière à coordonner et à renforcer l'efficacité de l'intégration sur le marché du travail des personnes ayant immigré pour des raisons humanitaires. Au niveau de la Confédération, les efforts déployés pour coordonner ces services, notamment compte tenu du fait que les migrants admis pour raisons humanitaires ne sont pas libres de choisir leur canton de résidence, doivent être poursuivis et renforcés. Des normes minimales communes devraient être mises en œuvre en fonction des besoins, indépendamment du lieu de résidence des individus, du type de visa ou de permis dont ils disposent, et du type de prestation sociale dont ils bénéficient. Il faut également remédier aux problèmes de discrimination constatés sur le marché du travail.

### **Discrimination sur le marché du travail**

En Suisse, il n'existe aucun cadre permettant de remédier aux actes de discrimination en fonction de la nationalité ou de la race commis sur le marché du travail. La législation ne contient aucune disposition permettant d'imposer des sanctions aux entreprises, et il n'existe pas d'institution chargée de traiter ce type d'affaire. Ainsi, contrairement à la situation qui prévaut dans la plupart des autres pays de l'OCDE, il n'est pas illégal que des entreprises exigent que les personnes postulant à des offres d'emploi aient la nationalité suisse, et cette pratique n'a rien d'exceptionnel (OCDE, 2012c). Il existe aux niveaux fédéral et cantonal des organismes – tels que la Commission fédérale contre le racisme (CFR) – qui jouent un rôle consultatif et mènent des campagnes de sensibilisation auprès du public, mais leurs budgets sont modestes et le nombre de dossiers qu'ils traitent est en conséquence très réduit. Naturellement, grâce à la situation florissante du marché du travail qui prévaut depuis de nombreuses années, la discrimination à l'égard des migrants est moins problématique qu'ailleurs, dans la mesure où il reste une multitude d'offres d'emploi à pourvoir si un travailleur migrant voit sa candidature à un poste rejetée, pour quelque raison que ce soit. Cela explique peut-être aussi pourquoi la discrimination occupe une place aussi limitée dans le débat public. Pour ce qui est des programmes cantonaux d'intégration, les mesures de mise en œuvre sont élaborées et renforcées en coopération avec la Commission Fédérale Contre le Racisme. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

Les auteurs d'un certain nombre d'études se sont efforcés de quantifier la discrimination sur le marché du travail en essayant de normaliser un échantillon de demandeurs d'emploi sur la base de différentes caractéristiques liées au marché du travail, puis en posant l'hypothèse que les distributions communes de résidus qui sont corrélées à la race ou à l'origine nationale dénotent une discrimination (Fibbi et al., 2006). Néanmoins, ce type d'études peut être entaché d'un biais de variables omises, en particulier pour des variables non observables telles que la maîtrise d'une langue à l'écrit et à l'oral. Une autre catégorie d'études repose sur une démarche expérimentale consistant à présenter des

candidatures quasiment identiques à des offres d'emploi, exception faite du nom du postulant, et à observer si une tendance se dégage des propositions d'entretien d'embauche faisant éventuellement suite à ces candidatures. Une telle expérimentation a été réalisée en Suisse en 2002, et il s'est avéré qu'un candidat portant un nom manifestement turc et vivant dans la partie germanophone de la Suisse devait présenter trois fois plus de candidatures qu'une personne ayant un patronyme à consonance suisse pour obtenir un entretien d'embauche. Les postulants qui portaient des noms yougoslaves semblaient être les plus en butte à des actes de discrimination. La taille de l'entreprise ne paraissait pas entrer en ligne de compte, mais le type d'emploi à pourvoir jouait un rôle, sachant que les postes relevant du service à la clientèle tendaient à se caractériser par une plus forte discrimination fondée sur l'appartenance ethnique à l'égard des postulants.

L'adoption d'un cadre de lutte contre la discrimination pourrait constituer une première étape adéquate, mais l'expérience des pays de l'OCDE laisse à penser qu'il faut aller beaucoup plus loin pour remédier à la discrimination sur le marché du travail. Une des approches qui s'est fait jour au cours des dernières années consiste à adopter une politique en faveur de la diversité destinée à assurer aux groupes défavorisés (notamment aux immigrés et à leurs enfants) une égalité des chances sur le marché du travail, par le biais d'incitations et de mesures fortement ciblées de manière indirecte. À titre d'exemple, la Belgique réserve, pendant une période limitée, l'accès à certains postes aux groupes défavorisés, et offre un soutien financier et administratif aux entreprises qui s'efforcent de veiller à la diversité de leur personnel dans les processus de recrutement et d'avancement. D'après une évaluation préliminaire, il semblerait que cette politique ait contribué aux améliorations récemment constatées en matière d'intégration sur le marché du travail, notamment pour les enfants d'immigrés (Van der Voorde et de Bruijn, 2010). En Suisse, aucun outil de promotion de la diversité de ce type n'a été mis en place jusqu'à présent, hormis quelques projets à petite échelle mis en œuvre au niveau cantonal et des mesures volontaires prises par des employeurs (Schönenberger et Fibbi, 2010). Dans certains pays, comme la Belgique, la Norvège et les Pays-Bas, des efforts ont été clairement déployés pour que le secteur public montre la voie en termes de recrutement d'immigrés récents. Néanmoins, la proportion de travailleurs employés dans le secteur public est deux fois plus faible parmi les personnes occupées nées à l'étranger que parmi les autochtones dans le cas de la Suisse, alors qu'en Suède, en Norvège, aux Pays-Bas et au Danemark, le ratio entre ces deux proportions est supérieur à 0.8. En résumé, davantage d'efforts doivent être déployés pour lutter contre la discrimination sur le marché du travail, notamment en matière d'embauche. Les mesures de lutte contre la discrimination entre les travailleurs devraient être renforcées, mais les pouvoirs publics doivent aller encore plus loin, notamment en menant des campagnes de sensibilisation et en mettant en œuvre des initiatives telles que des politiques fortes en faveur de la diversité.

### **Améliorer les performances du système éducatif pour favoriser une croissance inclusive à long terme**

Les études factuelles montrent que l'éducation est l'un des facteurs les plus déterminants de la croissance à long terme dans les pays de l'OCDE (Sala-i-Martin et al., 2004 ; Hanushek et Wößmann, 2008 et 2011). Les compétences cognitives ont des effets importants sur les revenus individuels, sur la répartition des revenus et sur la croissance économique à long terme. L'accumulation de capital humain non seulement stimule la productivité de la main-d'œuvre, mais plus largement, elle se répercute

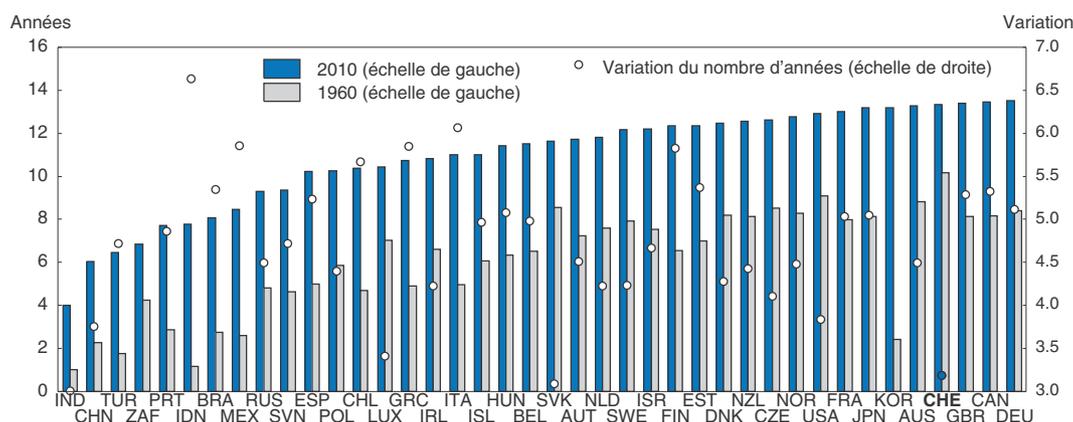
également sur la productivité multifactorielle (PMF) en facilitant l'articulation entre le facteur travail et le facteur capital.

La Suisse possède un avantage comparatif sur le plan du capital humain et obtient de très bons résultats, à l'aune des normes de l'OCDE, qu'il s'agisse du taux d'inscription ou des performances du système scolaire. En outre, le système éducatif prépare remarquablement bien les jeunes au passage du système éducatif vers le monde du travail, et le taux de chômage des jeunes est peu élevé. Une partie de la réussite de la Suisse à ce jour est attribuable à son système exhaustif et bien intégré de formation professionnelle et d'apprentissage, qui assure très bien la transition vers le monde du travail des jeunes ayant de faibles résultats scolaires (Hoeckel et al., 2009 ; OCDE, 2009).

Depuis longtemps, la Suisse se situe dans le peloton de tête pour ce qui concerne le nombre d'années de scolarisation de la population adulte, qui s'établissait à 13.3 ans en 2010, contre 10.2 en 1960, ce qui la plaçait déjà parmi les premiers pays de l'OCDE (graphique 1.13). Avec 86 %, elle se classe également très bien du point de vue de la proportion de personnes ayant atteint au moins un niveau d'enseignement secondaire du deuxième cycle (OCDE, 2013c). Pour ce qui est des acquis, en 2009, la Suisse se classait au troisième rang des pays de l'OCDE pour les résultats des élèves de 15 ans en mathématiques, au dixième pour les sciences et au onzième à l'écrit (OCDE, 2012a). Depuis 2000, ces classements n'ont que peu varié au fil des différentes études PISA. Les performances des étudiants selon les différentes régions linguistiques du pays sont aussi remarquablement homogènes. Si, dans la région italophone, les résultats moyens sont légèrement inférieurs à ceux du reste du pays, la proportion d'étudiants n'atteignant pas les compétences de niveau 2 y sont équivalentes à la moyenne nationale dans les trois compétences testées (Nidegger, 2011).

Graphique 1.13. **Nombre moyen d'années de scolarité des 25-64 ans<sup>1</sup>**

Variation en années et en pourcentage



1. Le nombre moyen d'années de scolarité est corrigé du différentiel de taux de mortalité entre les groupes (pour des informations plus détaillées, voir l'annexe 2 de Bouis et al., 2011).

Source : Bouis, R., R. Duval et F. Murin (2011), « The Policy and Institutional Drivers of Economic Growth Across OECD and Non-OECD Economies: New Evidence from Growth Regressions », *Documents de travail du département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 843.

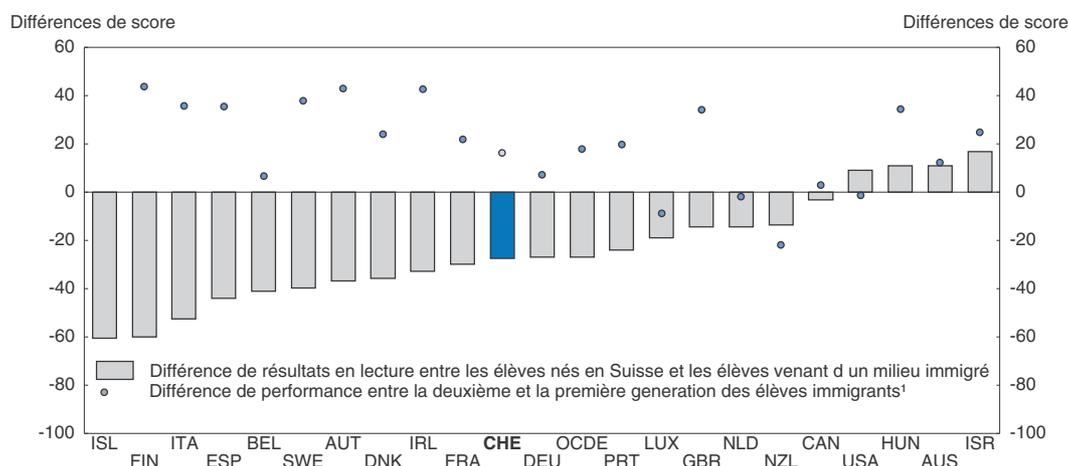
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939790>

### Les performances du système éducatif sont très variables

Si, en moyenne, les scores obtenus par la Suisse au PISA sont relativement élevés, ils sont aussi très dispersés, particulièrement en mathématiques où la Suisse s'est classée au quatrième rang de l'OCDE en 2009. En compréhension de l'écrit et en sciences, la dispersion se situe dans la moyenne de l'ensemble. Les chiffres montrent par ailleurs que la dispersion augmente au fil du temps (OCDE, 2012a). Par exemple, entre 2003 et 2009, on note une augmentation sensible de la somme de la proportion d'étudiants ayant obtenu les scores les plus faibles (inférieurs au niveau 2) et de celle des étudiants ayant obtenu les scores les plus élevés (niveau 5 et au-delà) en mathématiques (OCDE, 2012a). L'une des façons pour la Suisse d'améliorer les résultats de l'enseignement consisterait à tenter d'égaliser la performance de pays comme la Finlande ou la Corée, dont l'excellent classement tient pour une bonne part à la dispersion très limitée des scores. Par ailleurs, dans les pays de l'OCDE, il est apparu qu'une forte inégalité dans les résultats aux tests était fortement corrélée à une forte inégalité des revenus (Nickell, 2004).

La très forte variance des résultats de l'enseignement en Suisse peut être attribuée à des différences de performances entre un certain nombre de sous-groupes de la population étudiante. Si le clivage garçons-filles a disparu (voir le chapitre 2), l'écart entre les élèves issus de différents milieux socio-économiques est considérable, de même qu'entre les élèves nés en Suisse et les ceux issus de l'immigration. La persistance d'une partie importante de ces écarts entre les enfants de première et de deuxième génération d'immigrants interpelle plus particulièrement (graphique 1.14). De plus, les questions liées aux enfants d'immigrants sont particulièrement importantes en Suisse, du fait de leur nombre ; par exemple, le pourcentage des élèves de 15 ans dont l'un au moins des parents est né à l'étranger (42 %) est le troisième le plus élevé de l'OCDE (OCDE, 2011b). Si, en lecture, l'écart des enfants de la première génération d'immigrants est comparable à la moyenne de l'OCDE, l'amélioration entre la première et la deuxième génération est modeste par rapport à ce que l'on observe dans le reste de l'OCDE. Cela est particulièrement le cas si on rapporte cette amélioration à l'ampleur de l'écart initial entre

Graphique 1.14. Performance PISA en lecture des élèves issus de l'immigration, en 2009



Source : Base de données des résultats de l'étude PISA 2009 de l'OCDE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932939809>

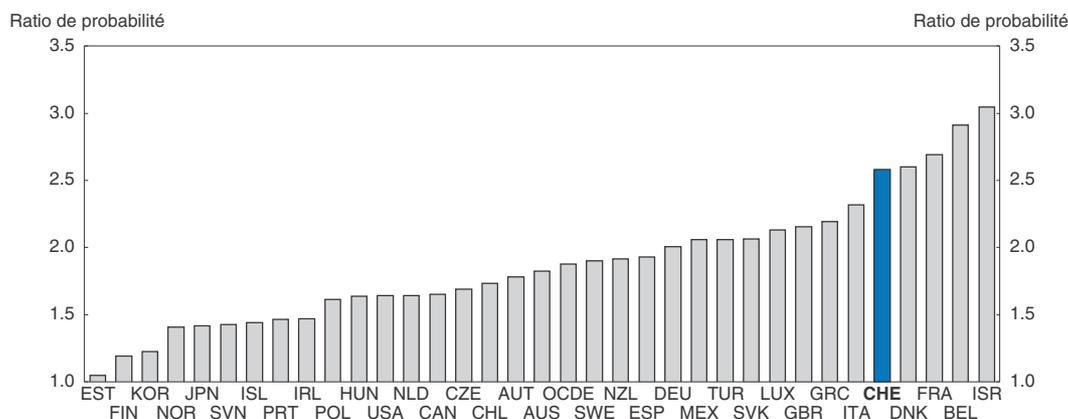
les élèves nés en Suisse et les élèves de la première génération ; en fait, seule environ la moitié de cet écart est comblée entre les élèves de la première et de la deuxième génération d'immigrants, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE, mais très inférieur à ce que l'on observe à titre de comparaison dans des pays comme l'Autriche ou la Finlande.

La Suisse a enregistré une amélioration considérable, chiffrée à 43 points, de ses scores moyens au PISA pour les enfants de la première génération d'immigrants entre les exercices 2000 et 2009 de l'étude. Cattaneo et Wolter (2012) attribuent cette amélioration en grande partie à des questions de composition, résultant du changement radical opéré dans la politique d'immigration au milieu des années 90. Les auteurs ont observé que l'amélioration des scores PISA des élèves de la première génération d'immigrants entre 2000 et 2009 était due à hauteur de quasiment 70 % à des modifications des caractéristiques individuelles du milieu d'origine des nouveaux immigrants, ainsi qu'à une diminution de la fraction des étudiants ne parlant pas la langue des tests. En résumé, la plus grande partie de l'amélioration des résultats du système éducatif mesurés pour les enfants de la première génération d'immigrants sur la décennie 2000 est attribuable à l'augmentation des flux d'élèves en provenance de pays européens voisins ayant une langue commune avec la Suisse (principalement l'Allemagne et la France). L'amélioration des politiques d'intégration ne semble donc avoir joué qu'un rôle secondaire. Ce résultat corrobore les conclusions internationales de Schneeweis (2011), qui a constaté que la maîtrise de la langue nationale avait un impact significatif sur l'intégration des enfants issus de l'immigration. Cette conclusion n'est pas nouvelle et plaide fortement en faveur de politiques publiques encourageant les immigrants à apprendre aussi rapidement que possible la langue de leur pays d'accueil.

Le problème de l'insuffisance persistante des résultats des élèves issus de l'immigration pourrait être en partie résolu par une participation accrue au système d'éducation préscolaire. Nombre des inégalités observées pendant la scolarité obligatoire sont en effet déjà présentes lorsque les enfants entrent à l'école, et elles se perpétuent souvent pendant toute leur scolarité. Il est important de s'attaquer à ces disparités avant le démarrage de l'enseignement institutionnalisé, en particulier si les élèves viennent de milieux défavorisés ou sont issus de l'immigration (Heckman, 2008). L'analyse des résultats de l'étude PISA 2009 montre que l'absence d'éducation préscolaire chez les enfants peut avoir des conséquences importantes sur leurs résultats scolaires ultérieurs. Dans le cas de la Suisse, où cette corrélation est particulièrement prononcée, les élèves qui n'avaient pas fréquenté d'établissement d'enseignement préscolaire avaient 2.5 fois plus de risque de se trouver dans le quartile inférieur des scores PISA en compréhension de l'écrit (graphique 1.15). Le faible taux de fréquentation préscolaire et le coût élevé de celle-ci en Suisse explique peut-être pour une large part les disparités socio-économiques relevées dans les performances au PISA. Outre qu'elle faciliterait une plus forte participation des femmes dans la population active, une plus grande fréquentation des structures d'enseignement préscolaire permettrait de réduire les disparités dont souffrent les enfants de milieux défavorisés pendant toute leur scolarité. A cet égard, le soutien fédéral apporté à des projets-types dans le domaine de l'enseignement préscolaire et de l'accueil des enfants d'immigrant en 2009-2011 va se poursuivre. Un manuel consacré aux moyens de mettre en œuvre avec succès des programmes d'enseignement préscolaire a été publié. En Suisse, les taux de scolarisation à 3 et 4 ans sont parmi les plus faibles de l'OCDE (OCDE, 2012a). Le financement public des établissements préscolaires est également

### Graphique 1.15. Impact de la fréquentation préscolaire sur les scores PISA en lecture en 2009

Augmentation de la probabilité de se trouver dans le quartile inférieur de la distribution des performances nationales en lecture pour les élèves qui n'ont pas fréquenté d'établissement d'enseignement préscolaire



Source : Base de données des résultats de l'étude PISA 2009 de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939828>

extrêmement faible par rapport aux normes de l'OCDE. On trouvera dans le chapitre 2 un examen plus approfondi des obstacles à l'inscription dans les établissements d'enseignement préscolaire en Suisse.

Comme dans de nombreux autres pays de l'OCDE, la faiblesse des performances des élèves issus de l'immigration et de milieux socio-économiques défavorisés est exacerbée par les phénomènes de regroupement dans des quartiers, et dans des écoles défavorisées (OCDE, 2012a et 2012f). En Suisse, comme en Italie et aux Pays-Bas, la fréquentation d'un établissement scolaire défavorisé (comptant une forte proportion d'élèves dont les mères ont un faible niveau d'instruction) a un impact négatif sur les scores au PISA des élèves à l'écrit (qu'ils soient nés en Suisse ou à l'étranger) beaucoup plus important que le seul fait d'avoir une mère ayant un faible niveau d'instruction. Pour résoudre ce problème, on pourrait notamment élargir la base d'affectation des ressources aux établissements scolaires en y intégrant des indicateurs sociaux en plus des résultats scolaires. Une autre stratégie pourrait consister à mettre l'accent sur l'amélioration des compétences linguistiques. Toutefois, des éléments récents montrent que plutôt que de mettre en place des programmes ciblant des groupes particuliers et de les considérer comme un problème isolé, il vaudrait mieux essayer de régler ces questions à l'intérieur du système scolaire pris dans son ensemble, dans le cadre d'une politique d'intégration plus large (Commission européenne, 2012 ; OCDE, 2012f). Ceci est particulièrement important dans les cantons germanophones, où les nouveaux arrivants sont souvent placés dans des établissements distincts, alors que dans les autres cantons, ils sont placés dans les mêmes écoles que les autres.

Pour essayer de régler de manière plus équilibrée le problème des élèves ayant des résultats non satisfaisants, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, il faudrait que la formation des enseignants soit moins spécialisée. En Finlande par exemple, un volet important de la formation des enseignants consiste à leur donner les moyens de diagnostiquer les difficultés d'apprentissage et de définir comment intervenir à temps. En particulier, après que la Finlande a supprimé l'orientation par filières au milieu des années 70, tout a été mis en œuvre pour aider les enseignants à dispenser un

enseignement suffisamment différencié pour mobiliser tous les élèves dans des classes hétérogènes. Les programmes finlandais de formation pédagogique mettent l'accent sur les moyens de développer ces compétences chez les enseignants, particulièrement pendant le volet clinique de la formation qu'ils reçoivent sous la supervision d'enseignants de master dans des écoles qui sont intégrées à l'université. La Suisse devrait adopter cette approche de formation des enseignants.

### ***Le dispositif d'orientation exacerbe les inégalités scolaires***

Dans la plupart des cantons suisses, les étudiants en début de secondaire sont orientés à l'âge de 13 ans selon leur aptitude. Selon les cantons, un modèle peut être appliqué dans tout le canton ou bien le canton peut autoriser les communes à choisir entre plusieurs modèles. Dans le modèle à filières séparées les élèves sont orientés, en fonction de leurs performances, dans différentes filières distinctes les unes des autres. Ils sont dans des classes ou écoles séparées, parfois avec des programmes différents. Dans le modèle coopératif les élèves sont dans une classe commune avec différents niveaux d'exigence. Pour certains sujets (comme les mathématiques) ils suivent ensuite des cours séparés en fonction de leur niveau. Dans le modèle intégré il y a des classes communes sans sélection, qui réunissent des élèves avec des niveaux de performances différents. Pour certaines matières ils suivent des cours avec groupes de niveau. Le modèle intégré et coopératif offrent plus de perméabilité que le modèle à filières séparées. La majorité des cantons ont adopté le système à filières séparées, l'autre moitié se partageant entre le système coopératif et le système intégré. Après avoir terminé leur enseignement obligatoire à l'âge de 15 ans la plupart des élèves entre dans des programmes de 3 ou 4 ans d'apprentissage, lequel est fondé sur une coopération entre les entreprises du secteur privé, qui offrent des places d'apprentissage, et les écoles publiques, qui dispensent l'enseignement obligatoire complétant la formation professionnelle. La formation professionnelle peut donner accès aux « Fachhochschulen » ou universités de sciences appliquées et les études tertiaires de type B. 20% des étudiants de secondaire supérieur passent la maturité à l'âge de 18 ans. La maturité ouvre les portes de l'université.

La décision d'orientation des élèves en début de secondaire est prise à partir des résultats obtenus en primaire, des recommandations formulées par les enseignants (souvent tenant compte de l'avis des parents), et parfois sur des tests. La procédure de transition dépend du canton et du modèle choisi. Les préférences de l'élève peuvent aussi être prises en compte dans le processus de décision. Dans la plupart des cantons c'est l'école qui prend la décision finale. Dans certains cantons la décision revient uniquement aux professeurs. Il n'est guère possible de faire appel d'une décision d'orientation autrement qu'en faisant repasser des examens à l'élève.

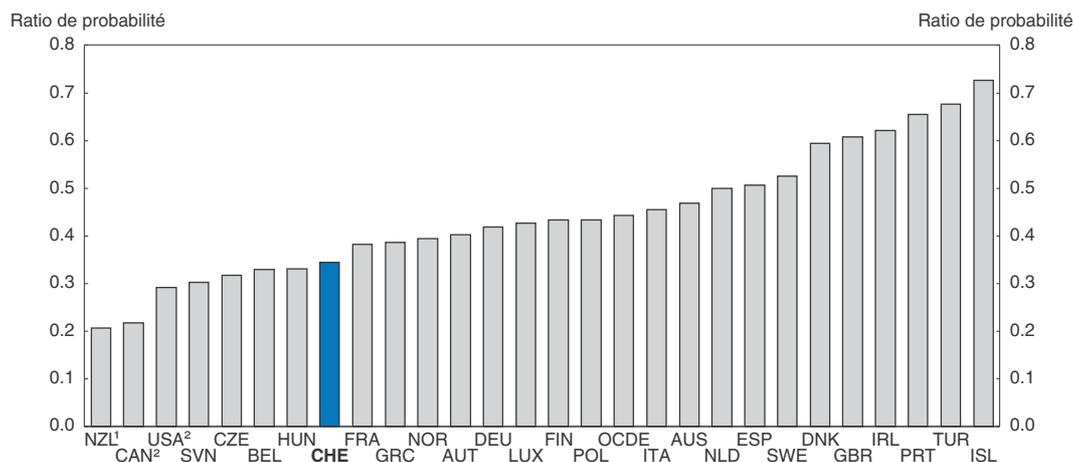
### ***L'orientation renforce les inégalités scolaires intergénérationnelles***

Un certain nombre d'études ont montré que l'orientation à un âge précoce renforçait l'impact du milieu socio-économique des élèves. Bauer et Riphahn (2006) se sont basés sur les différences entre les cantons concernant l'âge de l'orientation pour montrer que le fait de retarder l'orientation a pour effet de réduire l'avantage relatif des enfants de parents ayant un niveau d'instruction élevé, ce qui corrobore les conclusions faites par Dustmann (2004) pour l'Allemagne. Pekkarinen et al. (2006) ont utilisé le calendrier de la suppression de l'orientation dans les différentes municipalités de Finlande entre 1972 et 1977 pour montrer que cette mesure avait entraîné une baisse significative de la

transmission intergénérationnelle des inégalités de revenus. Selon Schütz et al. (2008), outre les caractéristiques propres aux systèmes scolaires des pays, une orientation plus tardive et un recours généralisé à la préscolarisation peuvent tous deux jouer un rôle important pour minimiser les effets du milieu familial sur la performance des élèves. Brunello et Checchi (2006) confirment que l'orientation précoce renforce l'impact du niveau d'éducation des parents sur la maîtrise des compétences des élèves de 15 ans, et que cette influence perdure même lorsque l'on prend en compte d'autres indicateurs ayant trait à la conception du système scolaire. Le rôle de la décision d'orientation à l'âge de 13 ans dans le renforcement de l'immobilité intergénérationnelle a été mis en lumière par une expérience menée dans le canton de Fribourg, au cours de laquelle l'évaluation des enseignants/parents a été juxtaposée à des tests purement objectifs des compétences des enfants (Baeriswyl et al., 2006). Les résultats ont montré que la décision des enseignants/des parents n'avait souvent rien à voir avec les résultats des tests, et que les recommandations des enseignants étaient souvent biaisées par l'origine socio-économique des parents. L'une des explications avancées est que les enseignants anticipent peut-être la capacité des parents à fournir le soutien scolaire requis dans l'éventualité où des élèves ayant des résultats tangents intégreraient la filière de l'enseignement académique.

En Suisse, la probabilité qu'un élève dont les parents ont un faible niveau d'instruction accède à l'enseignement supérieur est faible (graphique 1.16). Étant donné l'importance de l'orientation dans la détermination du parcours scolaire d'un élève et son impact sur son éventuel accès à des études universitaires, cette probabilité est fixée très tôt dans la vie d'un enfant. De tous les étudiants de l'enseignement supérieur, seuls 30 % fréquentent des « *Fachhochschulen* » et 20 % une formation professionnelle supérieure, alors même que les élèves sont 65 % à fréquenter la filière professionnelle pendant le deuxième cycle du

**Graphique 1.16. Probabilité que des étudiants dont les parents ont un faible niveau d'instruction accèdent à l'enseignement supérieur, 2009**



Note : Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur est sous-estimé pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis par rapport aux autres pays car il ne comprend que les étudiants ayant atteint le niveau CITE 5A (alors que les autres pays incluent les étudiants ayant atteint le niveau CITE 5A et/ou 5B). De ce fait, il est possible que la mobilité intergénérationnelle soit sous-estimée dans ces pays.

1. Données provenant de l'Adult Literacy and Lifeskills Survey (ALL) de 2006.

2. Données provenant de l'Adult Literacy and Lifeskills Survey (ALL) de 2003.

Source : OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2012, tableau A6.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939847>

secondaire. De plus, s'il existe aujourd'hui un certain nombre de passerelles permettant aux élèves de se réorienter, elles sont encore peu utilisées et les coûts d'opportunité ainsi que les coûts financiers d'une telle réorientation peuvent être élevés.

### ***L'orientation amplifie la variation des résultats scolaires***

De nombreuses études ont fait apparaître que les inégalités en matière de résultats scolaires étaient exacerbées par l'orientation. Par exemple, Hanushek et Wößmann (2006) ont examiné les différences de résultats scolaires d'élèves de l'école élémentaire (en utilisant l'étude PIRLS) et du premier cycle de l'enseignement secondaire (en utilisant les résultats de l'étude PISA 2003) dans plusieurs pays (mais pas en Suisse). Ils ont constaté que dans les pays ayant un système d'orientation, l'écart entre les résultats de la cohorte la plus âgée était supérieur à celui de la cohorte la plus jeune. En revanche, dans les pays ayant des systèmes plus homogènes, la variation des performances de la cohorte la plus âgée était généralement moins grande. Cela signifie que les inégalités augmentent systématiquement dans les pays qui orientent leurs élèves dans des catégories d'établissements différents, tandis qu'elles diminuent dans ceux où les élèves ne sont pas orientés. De tous les pays, l'Allemagne, où l'orientation intervient généralement dès l'âge de 10 ans, est celui dans lequel les inégalités augmentent le plus entre la fin de l'école élémentaire et la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Un certain nombre d'études et de rapports antérieurs de l'OCDE ont recommandé de repousser l'âge de l'orientation (OCDE, 2012f). Dans la plupart des cantons, l'orientation intervenait même plus tôt, mais, depuis le concordat *HarmoS* conclu en 2009, elle a été repoussée à l'âge de 13 ans dans la plus grande partie du pays. Si l'orientation plus tardive est désormais appliquée dans la plupart des cantons, elle devrait l'être partout. Les effets de cette suppression devraient être suivis afin d'en apprécier l'impact attendu sur une expérience plus faible des résultats scolaires.

### ***Les filières d'enseignement, particulièrement au niveau supérieur, devrait être revues***

Il existe en Suisse des pénuries de compétences, comme le montre l'afflux de travailleurs qualifiés en provenant de pays européens. Si l'arrivée de travailleurs qualifiés constitue un avantage net pour le pays et devrait se poursuivre, la Suisse doit aussi s'assurer que l'assise nationale de son capital humain progresse, de façon que les travailleurs nés sur son territoire puissent acquérir les compétences adéquates pour tirer profit des avantages liés à des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. De ce point de vue, il faut encourager les investissements dans une offre satisfaisante de filières d'enseignement.

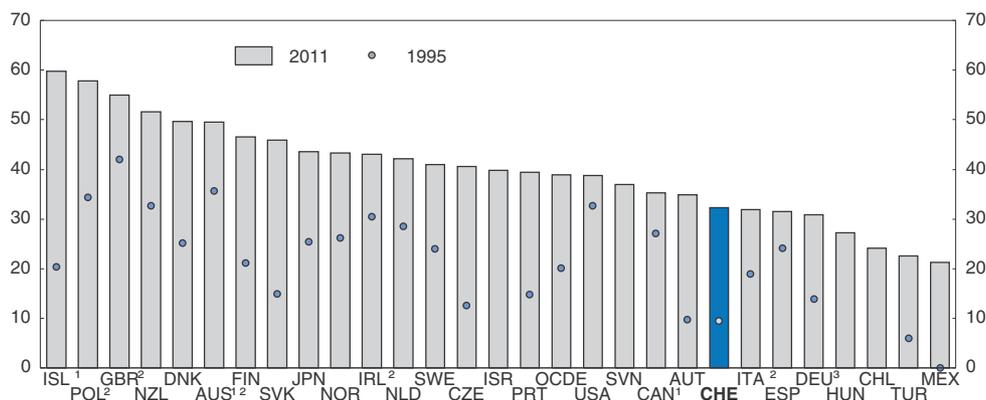
Étant donné la place de plus en plus importante, au niveau international, des secteurs fondés sur la haute technologie et les connaissances, les diplômes de l'enseignement supérieur sont de plus en plus valorisés dans le monde. S'établissant juste en deçà de 6 % du PIB en 2010, les dépenses consacrées par la Suisse à toutes les formes d'enseignement sont légèrement inférieures à la moyenne de l'OCDE, alors que les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur seul représentent 1.3 % du PIB, soit un niveau largement inférieur à la moyenne de l'OCDE, laquelle ressort à 1.7 % (OCDE, 2013c). Par ailleurs, en Suisse, le taux d'emploi des hommes diplômés de l'enseignement supérieur était de 92.5 % en 2009, ce qui plaçait la Suisse au deuxième rang de l'OCDE, et pourrait être le signe d'une demande excédentaire (OCDE, 2012a). L'accélération rapide de l'afflux de d'immigrants ayant un niveau d'instruction élevé compense peut-être ce phénomène. De fait, la main-

d'œuvre suisse possédant un diplôme de l'enseignement supérieur est composée à hauteur de 20 point de pourcentage de personnes originaires d'autres pays de l'OCDE, cette proportion étant l'une des plus élevées de toute la zone OCDE (Davies et al., 2009). Par ailleurs, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur de type A en Suisse est faible par rapport au reste de l'OCDE (graphique 1.17). Cette situation s'explique en partie par la place importante, en Suisse, de filières professionnelles très performantes, qui sont choisies par plus de 60 % des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les proportions de diplômés de l'enseignement supérieur de type A ont augmenté spectaculairement dans la plupart des pays de l'OCDE, progressant de 20 points de pourcentage en moyenne au cours des 15 dernières années, tandis que les taux correspondant aux programmes de l'enseignement supérieur de type B sont restés stables. La Suisse a également vu sa proportion de diplômés de l'enseignement supérieur de type A progresser fortement au cours de cette période, mais comme elle partait d'un niveau très faible, la hausse n'a pas suffi à opérer un véritable rattrapage, ce qui a limité l'offre de travailleurs hautement qualifiés possédant un diplôme de l'enseignement supérieur de type A.

Pour s'assurer une main-d'œuvre nationale apte à l'emploi et innovante, il faudrait sans doute opérer un réexamen entre les filières professionnelles et générales. Toutefois, étant donné le faible niveau du chômage chez les travailleurs ayant bénéficié d'une formation professionnelle, tout rééquilibrage risque simplement d'aboutir à déplacer les postes vacants d'un secteur à un autre. Faciliter l'immigration de travailleurs étrangers hautement qualifiés est tout aussi important pour renforcer les ressources humaines du pays.

Graphique 1.17. **Proportion de diplômés du premier degré de l'enseignement supérieur de type A, 1995 et 2011**

En pourcentage



1. Année de référence : 2000 au lieu de 1995.
  2. Année de référence : 2010 au lieu de 2011.
  3. Rupture dans les séries entre 2008 et 2009 due à une réaffectation partiel des programmes de formation professionnelle dans les catégories CITE 2 et CITE 5B.
- Source : OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939866>

## La concurrence et les échanges jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation

La concurrence est un pivot de l'innovation, même si les circonstances dans lesquelles son influence est la plus grande restent sujettes à débat. Plusieurs études montrent que l'existence de marchés de produits concurrentiels pousse les entreprises désireuses de ne pas être rattrapées par leurs concurrents à accroître la productivité de la main-d'œuvre et la productivité multifactorielle (PMF). L'effet le plus direct de la politique de la concurrence est un changement dans l'organisation des entreprises ; si elle a un impact plutôt modeste sur la recherche et l'invention, elle touche davantage la commercialisation des sciences et technologies nouvelles, et les efforts de diffusion de l'innovation à travers toute l'économie (Shapiro, 2002). En outre, une bonne application des règles relatives aux droits de propriété industrielle (DPI) peut encourager les entrepreneurs à assumer les risques de l'innovation. Des études menées par l'OCDE montrent que, pour un niveau donné de protection des DPI, les obstacles réglementaires à l'entrée sur les marchés du travail et les marchés de produits sapent la productivité à long terme, et que plus un pays est éloigné de la frontière technologique, plus le fardeau de la réglementation augmente. Réduire la réglementation anticoncurrentielle amène les entreprises à accroître leurs dépenses de recherche-développement (Jaumotte et Pain, 2005b) et entraîne une réaffectation des ressources vers les entreprises plus innovantes.

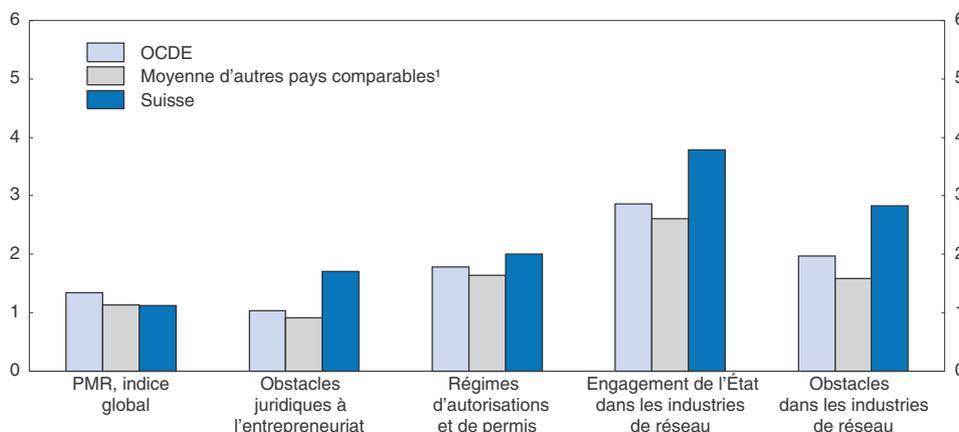
### ***L'ouverture aux échanges et aux flux d'investissement internationaux favorise la hausse de la productivité***

La concurrence, qu'elle soit le fait d'un secteur intérieur plus dynamique ou d'une exposition plus grande à des concurrents étrangers causée par l'existence d'un régime ouvert aux échanges et à l'investissement international, force les entreprises à se recentrer sur les besoins des clients, à affecter les ressources de manière plus efficaces entre elles et à promouvoir l'innovation. Tous ces facteurs aboutissent à améliorer la productivité (Ahn, 2002). De plus, dans une petite économie, le commerce extérieur et les flux d'investissements directs transnationaux jouent un rôle clé dans la croissance économique et le développement (Keller, 2004). Premièrement, ils permettent au pays de s'affranchir des contraintes liées à la petite taille de son marché intérieur, deuxièmement, ils permettent la circulation des flux de connaissance. Si la Suisse occupe une place importante dans les investissements internationaux, certains éléments laissent à penser, comme on l'a vu plus haut (encadré 1.1), que ses performances sont médiocres en ce qui concerne l'ouverture commerciale, compte tenu de sa situation géographique au cœur de l'Europe et de la taille relativement modeste de son marché national. Il conviendrait de veiller à mettre en place des politiques propres à favoriser les possibilités d'ouverture des entreprises suisses au commerce extérieur, et notamment faire avancer la négociation de nouveaux accords de libre-échange, en particulier avec des partenaires commerciaux ayant un grand poids économique. Cela dopera la concurrence au niveau intérieur et permettra aux entreprises locales de mieux exploiter des économies d'échelle, favorisant ainsi une plus forte hausse de la productivité et une baisse des prix. Des efforts plus importants devraient être faits en direction des secteurs de l'économie suisse qui font montre de réticence envers les accords commerciaux, l'agriculture en particulier (Jarrett et Moeser, 2013).

### Concurrence et réglementation des marchés de produits

Les indicateurs de RMP élaborés par l'OCDE constituent un large ensemble de mesures internationalement comparables permettant d'évaluer dans quelle mesure les politiques publiques entravent la concurrence sur les marchés où celle-ci est viable. À cet égard, la Suisse obtient de bons résultats, avec un indice de la RMP inférieur à la moyenne de l'OCDE et inférieur à la moyenne de petites économies ouvertes d'Europe qui lui sont similaires. Ce résultat recouvre toutefois un certain nombre de faiblesses, à tout le moins en 2008 (années des dernières données disponibles) (graphique 1.18). Les plus notables sont les obstacles juridiques à l'entrepreneuriat (cet aspect est abordé ci-après), mais aussi le niveau élevé de la participation des pouvoirs publics aux infrastructures et les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau.

Graphique 1.18. Réglementation des marchés de produits, 2008



1. L'indice est présenté sur une échelle de 0 à 6 allant du moins au plus restrictif. Les autres pays sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni et la Suisse ; tous ont une pondération équivalente dans la moyenne du groupe des autres pays.

Source : Base de données de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939885>

La concurrence est un aspect clé de l'amélioration des conditions-cadres de l'innovation. Il serait possible d'accroître la concurrence dans des secteurs qui en ont été jusqu'ici protégés (comme l'agriculture, l'électricité, les télécommunications, la santé publique, les marchés publics, les professions protégées, etc.). Ces questions ont déjà été examinées en détail dans des *Études* précédentes. L'intensification de la concurrence stimule l'innovation, sans compter qu'elle permet de débloquer en vue d'usages plus productifs des ressources confinées de manière inefficace dans les secteurs cités. Une telle réaffectation entraînerait des évolutions structurelles (sectorielles) bénéfiques pour la productivité et, grâce à la réduction des subventions, une meilleure mobilisation de ressources budgétaires dans d'autres secteurs essentiels pour convertir les avantages de l'innovation, notamment dans les TIC, en gains de productivité généralisés, et améliorer ainsi les investissements, par exemple dans la formation et la recherche. Les travaux de l'OCDE montrent que les secteurs des infrastructures constituent des rigidités qui peuvent réduire l'efficacité dans tous les secteurs (Conway et Nicoletti, 2007). Lorsque, du fait de la petite taille du marché, il n'est pas très pratique d'y introduire de la concurrence (par

exemple dans les secteurs des transports publics urbains ou de l'eau), des efforts doivent être faits pour promouvoir des pratiques exemplaires (par exemple en matière de gestion) et sanctionner tout abus de pouvoir de marché. Des progrès ont été accomplis à cet égard, notamment grâce à un renforcement des pouvoirs et des ressources de l'autorité de la concurrence (ComCo) et de quelques régulateurs des entreprises publiques comme celle qui est chargée de la poste (PostCom). Des problèmes de concurrence existent également dans l'horlogerie, où les dispositifs de sauvetage mis en place dans les années 80 perdurent et ont sans doute aujourd'hui pour effet d'étouffer la concurrence dans ce secteur qui s'est modernisé et qui affiche aujourd'hui un grand dynamisme à l'exportation. Le Conseil fédéral envisage de réviser la Loi sur les cartels afin de renforcer la sécurité juridique pour accélérer et améliorer les procédures, et à stimuler la concurrence en Suisse. Une réforme des institutions garantirait l'indépendance des autorités de la concurrence en instituant une séparation claire entre les enquêtes et les décisions. L'interdiction partielle des ententes injustifiables, sauf si elles sont motivées par des raisons d'efficacité, crée une sécurité juridique et le test SIEC permettra de procéder à une évaluation des fusions respectant les critères internationaux reconnus.

### **L'innovation contribue à promouvoir la croissance à long terme**

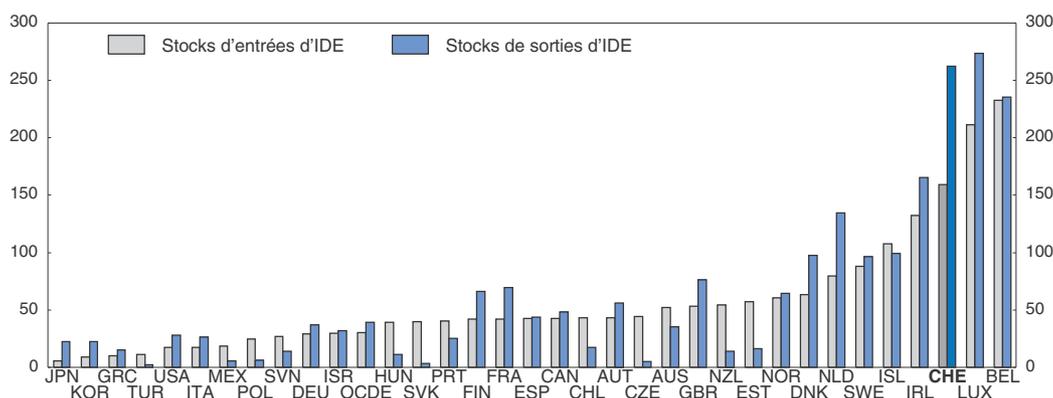
La capacité d'innovation des entreprises d'un pays est un déterminant important de sa croissance à long terme. Les entreprises qui innoveront introduisent à la fois de nouveaux produits et de nouveaux procédés qui améliorent la productivité. Il est essentiel, pour la croissance à long terme, de mettre en place un cadre propre à encourager les entreprises existantes à innover et de faciliter l'émergence de nouvelles entreprises dynamiques, particulièrement pour les pays qui sont proches de la frontière de production internationale et ne peuvent pas compter sur un phénomène de convergence-cadre pour alimenter la croissance. Des conditions comme un bon fonctionnement des marchés de produits, un cadre propice à l'entrepreneuriat et une concurrence vigoureuse, notamment dans les secteurs fondamentaux des services, jouent un rôle important pour stimuler l'innovation. Parmi les autres éléments susceptibles de constituer un environnement favorable à l'innovation, on peut citer la présence d'infrastructures de qualité, un accès adéquat aux ressources financières pour les entreprises, un droit de la concurrence efficace, une solide protection des droits de propriété intellectuelle, une législation sur les faillites favorable aux entreprises et des procédures administratives simples.

Il est difficile aux entreprises de s'approprier pleinement les rendements des investissements en recherche-développement, car une partie des connaissances ainsi acquises vont se diffuser dans d'autres entreprises pour le bénéfice de l'ensemble de la société. Ceci amène les entreprises à investir insuffisamment dans la recherche-développement. Au niveau de l'action publique, des instruments tels que les règles relatives aux DPI, les subventions et les incitations fiscales peuvent contribuer à la résolution de ce problème d'externalité. Les incitations fiscales à la recherche-développement sont désormais largement utilisées dans les pays de l'OCDE comme dans les pays non membres. Les pouvoirs publics peuvent également aider à résoudre les difficultés rencontrées pour trouver des financements extérieurs et à abaisser les coûts, qui résultent de la grande asymétrie d'information entre les inventeurs et les investisseurs, en particulier pour les petites entreprises nouvellement créées.

### L'investissement direct étranger contribue également à stimuler l'innovation

Comme indiqué plus haut, l'ouverture au commerce extérieur est un aspect fondamental des performances en matière d'innovation. De la même façon, l'investissement direct étranger (IDE) peut aussi avoir des retombées sur les résultats d'un pays en matière d'innovation, à la fois directement et indirectement. Il peut en effet stimuler la productivité du pays bénéficiaire, parce que les filiales de sociétés étrangères arrivent souvent à réaliser des gains d'efficacité grâce au transfert de nouvelles technologies, une amélioration des pratiques en matière d'organisation, de ressources humaines et de gestion, ou encore une intégration plus complète dans les chaînes de valeur mondiales et sur les marchés internationaux. De plus, les effets de « diffusion des connaissances » peuvent entraîner des améliorations d'efficacité dans l'ensemble des entreprises nationales. Ces gains peuvent concerner un seul et même secteur, des entreprises situées en amont ou en aval (fournisseurs ou clients) ou se manifester dans des réseaux d'innovation régionaux impliquant des sociétés étrangères contrôlées. L'IDE peut aussi stimuler indirectement l'innovation, par exemple par le biais d'une intensification de la concurrence. La Suisse est très ouverte à l'IDE, et de tous les pays de l'OCDE, seuls la Belgique et le Luxembourg font mieux en termes de stocks d'IDE entrant rapporté au PIB (graphique 1.19). Mieux encore, la Suisse abrite le siège social de nombreuses grandes entreprises multinationales à forte intensité de recherche et innovantes (i.e. une « économie de sièges sociaux ») et elle accueille aussi d'importantes fonctions comme des activités de recherche-développement, également grâce à un régime fiscal favorable. Ces entreprises multinationales sont également à l'origine d'une bonne partie des très importantes sorties d'IDE de la Suisse, qui peuvent permettre d'accéder à des informations et à des technologies de pointe, ainsi qu'à des ressources humaines et à des infrastructures de recherche.

Graphique 1.19. **Stocks d'IDE dans une sélection de pays de l'OCDE**  
En pourcentage du PIB, 2001 ou dernière année disponible



Source : Statistiques de l'OCDE sur l'investissement direct international.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939904>

### La Suisse affiche d'excellents résultats en matière d'innovation

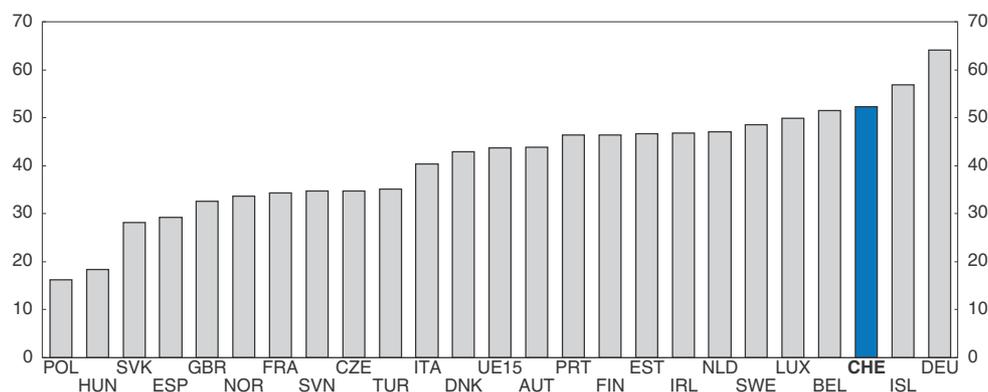
Dans le domaine de l'innovation, la Suisse affiche d'excellents résultats. Les entreprises suisses sont parmi les plus innovantes du monde, et plus de la moitié de toutes les entreprises avaient introduit des innovations concernant soit des produits, soit des

procédés (graphique 1.20). Si la recherche-développement n'est pas la seule source d'innovation, en Suisse, les activités de R-D privées sont concentrées dans un petit nombre de secteurs, et plus particulièrement dans les produits pharmaceutiques qui, en 2008, ont représenté quasiment 40 % de toutes les dépenses de R-D de la Suisse, soit la part la plus élevée de tous les pays de l'OCDE.

Malgré ces résultats enviables, les études trisannuelles sur l'innovation *Konjunkturforschungsstelle (KOF)* montrent que depuis le début des années 90, la proportion des entreprises suisses s'engageant dans des activités d'innovation a chuté, passant de plus de 80 % à quelque 55 % en 2009-2011 (KOF, 2013). De la même façon, la part des entreprises déposant des brevets est passée d'environ 75 % à moins de 40 % au cours de ces deux décennies. S'il est vrai que les activités en rapport avec l'innovation sont procycliques (Arvanitis et Woerter, 2011), ces reculs font partie d'une tendance à long terme observée pendant toute la période, ce qui pourrait être un signe qu'il existe des faiblesses structurelles dans l'innovation des entreprises suisses.

Graphique 1.20. **Entreprises ayant introduit une innovation soit au niveau d'un produit, soit au niveau d'un procédé, 2010<sup>1</sup>**

En pourcentage de toutes les entreprises



1. Pour la Suisse les données renvoient à la période 2009-2011.

Source : Eurostat, enquête ECI 2010 et sources nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939923>

Les Enquêtes communautaires sur l'innovation (ECI) menées par la Commission européenne montrent également que les performances relatives de la Suisse dans le domaine de l'innovation ont régressé. Alors qu'elle figurait nettement en tête du classement, un groupe de pays rivaux l'a rattrapée au cours de la dernière décennie, la laissant quelquefois loin derrière. C'est dans le secteur des services que ce processus de rattrapage est le plus marqué. Ce phénomène n'est pas seulement dû aux avancées réalisées à l'étranger, qui sont dans une certaine mesure l'expression d'un processus normal de convergence, mais il reflète également le déclin relatif des activités d'innovation menées par l'industrie suisse dans les années 90 et dans le secteur des services au début de 2000. Si l'on se place du point de vue de la part des entreprises qui se lancent dans l'innovation, ce sont la Finlande et la Belgique qui ont fait le plus de progrès. Comme l'impact initial de la crise économique et financière devrait déjà être inclus dans ces chiffres, il apparaît que la performance des entreprises suisses en matière d'innovation a

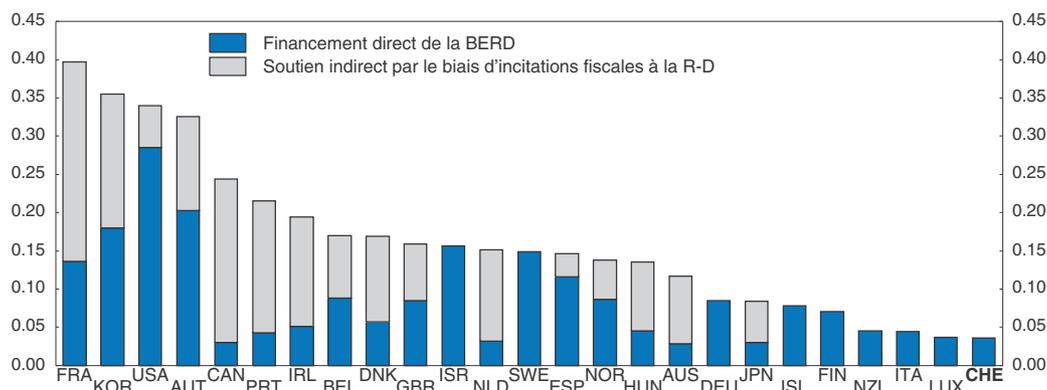
souffert davantage que celle d'autres pays européens, même s'il est difficile de savoir avec précision pourquoi.

Les études KOF sur l'innovation font également état d'obstacles à l'innovation. Pour les entreprises, les obstacles les plus importants sont les coûts élevés et la longueur de la durée de récupération, mais le manque de financements et les pénuries de chercheurs et de personnel qualifiés sont aussi souvent cités. Toutefois, depuis la mise en œuvre de la liberté de circulation des travailleurs au sein de l'UE en 2002, l'absence de chercheurs compétents est beaucoup moins perçue comme un obstacle important. Ce constat est confirmé par les comparaisons internationales effectuées dans le cadre des ECI qui montrent que les pénuries de chercheurs sont des obstacles à l'innovation plus importants en Suisse que dans la plupart des autres pays européens.

Si les crédits budgétaires publics de R-D rapportés au PIB sont proches de la moyenne de l'OCDE (0.8 % en 2010), le financement direct aux entreprises est relativement faible (graphique 1.21), et la Suisse, à l'instar de quelques autres pays de l'OCDE comme la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suède, n'offre pas d'incitations fiscales à la R-D aux entreprises. L'essentiel du soutien de l'État va plutôt aux universités et aux institutions de recherche publiques. En 2010, les dépenses de R-D de l'enseignement supérieur ont représenté 0.8 % du PIB, c'est-à-dire presque l'équivalent des financements publics de R-D, ce qui place la Suisse au troisième rang de l'OCDE de ce point de vue. Cela étant, et malgré l'absence notable de soutien public direct, la majorité des activités de R-D en Suisse sont menées par les entreprises du secteur privé ; cette proportion, proche de trois quarts, est l'une des plus élevées de l'OCDE.

Graphique 1.21. **Financement public direct de la R-D dans les entreprises et incitations fiscales à la R-D**

2010 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles, en pourcentage du PIB



Source : OCDE (2012), *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2012*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939942>

Dans le cadre de sa réponse budgétaire à la crise financière mondiale, le gouvernement a accru les dépenses consacrées à des programmes en lien avec l'innovation, affectant quelque 48 millions CHF supplémentaires à la recherche et à l'innovation. Les dotations au Fonds national suisse (FNS) de la recherche scientifique, qui est chargé du financement de base de la recherche, ont été relevées de 2 % (10.5 millions CHF) pour lancer 28 projets supplémentaires. Les financements alloués aux

universités et institutions de recherche fédérales ont pour leur part augmenté de 13.5 millions CHF. Le budget affecté à la promotion de la politique de l'innovation a progressé de 21 millions CHF, dont 19.5 millions CHF soit 20 % du budget total) a été destiné à la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), principal organisme de financement de la recherche appliquée. Cela a permis de lancer un dispositif-pilote assortis de crédits visant à encourager les PME à s'engager dans les transferts de technologies.

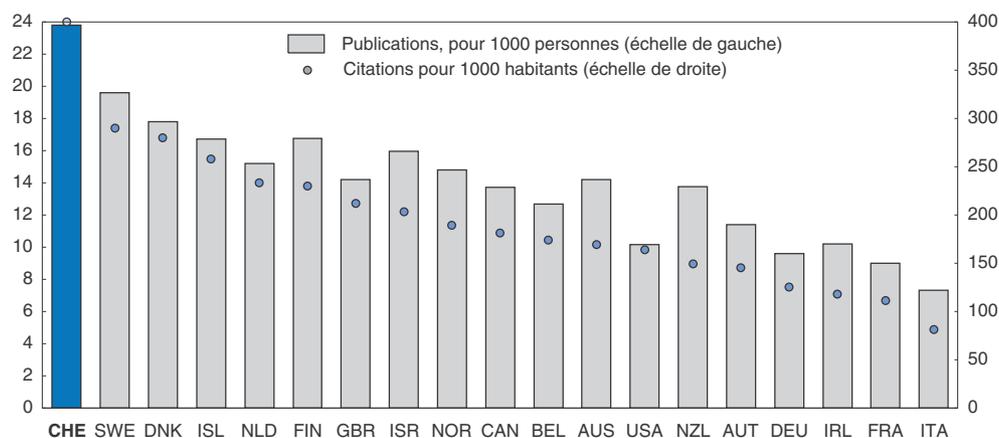
Le programme de sortie du nucléaire et de transition vers des énergies renouvelables établi par la Suisse (et exposé dans la Stratégie énergétique 2050 présentée par le gouvernement) nécessite des avancées décisives dans les technologies de l'énergie, en particulier des gains d'efficience au niveau de la consommation. Pourtant, en 2007-2009, la Suisse ne représentait que 1.4 % des brevets mondiaux liés à la production d'énergie à partir de sources renouvelables et non fossiles. Ramené par habitant, ce résultat n'est pas mauvais, mais il reste inférieur à celui de pays comme le Danemark, la Suède ou Israël, dont les ambitions en matière de progrès technologique dans le secteur de l'énergie sont pourtant moins élevées. Dans le secteur public, les performances sont encore plus faibles. Étant donné le caractère ambitieux des hypothèses relatives aux avancées technologiques qui sous-tendent la Stratégie énergétique, il faudra faire davantage si l'on veut atteindre les objectifs fixés. Les responsables de l'action publique ont commencé à s'attaquer à ce problème. Par exemple, le Conseil fédéral a annoncé récemment des mesures en faveur de la recherche dans le domaine de l'énergie. L'une concerne la création de réseaux de recherche entre des établissements d'enseignement supérieur et des centres de compétences pour la recherche dans le domaine de l'énergie, qui mèneront des recherches dans sept domaines d'action. Des efforts devraient également être faits pour participer plus intensément aux efforts internationaux en la matière et soutenir l'adoption et la diffusion de technologies mises au point à l'étranger.

### ***Le défi consiste à démultiplier les points forts de la R-D***

La Suisse occupe depuis longtemps une position de pointe dans la recherche fondamentale (graphique 1.22 ; OCDE, 2011a), et le défi va consister à préserver cette place. Comme les possibilités de commercialisation sont incertaines et peuvent demander beaucoup de temps avant de se matérialiser, la recherche dépend dans une certaine mesure du soutien financier des pouvoirs publics. Dans le cas de la Suisse, les fonds fédéraux sont alloués en utilisant des méthodes concurrentielles afin de s'assurer qu'ils sont bien affectés aux idées, projets et institutions de recherche les plus intéressants. De plus, le gouvernement fédéral participe de manière limitée à des projets de recherche orientés vers les marchés dans le domaine de la recherche-développement appliquée. L'instrument de cette politique est la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui a pour fonction de rassembler les entreprises, les universités et les organismes publics de recherche dans le but de promouvoir des projets innovants présentant un fort potentiel commercial.

### ***Mesures fiscales et autres incitations à l'innovation pour les entreprises***

Dans les entreprises, les activités d'innovation sont influencées par les différents types et les différents niveaux d'imposition, notamment les impôts indirects (par exemple la taxe sur la valeur ajoutée frappant les produits innovants), les impôts directs (par exemple l'impôt sur le revenu acquitté par les chercheurs et les scientifiques), les

Graphique 1.22. **Intensité de la production scientifique et de son impact, sélection de pays, 2000-2010**

Source : BMWF, BMVIT, BMWFJ (2011), *Austrian Research and Technology Report 2011*, à partir de l'ISI, calculs effectués par Johanneum Research.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939961>

contributions de sécurité sociale ou encore les taxes sur la propriété intellectuelle. L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) et les taxes sur les plus-values sont ceux qui ont le plus d'importance pour les investissements des entreprises, notamment le taux de l'IS pour les profits liés à l'innovation, comme les redevances ou cessions de brevets (OCDE, 2010c). À titre d'exemple, pour promouvoir l'innovation, les Pays-Bas ont recours à des instruments fiscaux par le biais de leur programme « Innovation Box », aux termes duquel les profits liés à l'innovation sont imposés au taux de 5 % et non au taux général qui peut aller jusqu'à 25.5 %. Le Royaume-Uni a mis en place un programme similaire appelé « Patent Box », qui permet aux entreprises de bénéficier d'un taux réduit pour l'imposition des revenus provenant des brevets nouvellement octroyés. Abaisser le taux de la taxe sur les plus-values encourage la participation à de nouveaux fonds de capital-risque et permet d'accroître la part des investissements dans la haute technologie en phase initiale dans le total des activités de capital-risque (Da Rin et al., 2006). Cela permet sans doute aussi d'élargir les possibilités d'investissement en accroissant les incitations à la création d'entreprise offertes aux travailleurs (Poterba, 1989). Cependant, ces approches ont aussi fait l'objet de critiques, au motif qu'elles pourraient bénéficier à une propriété intellectuelle préexistante au lieu de favoriser l'innovation, qu'elles entraîneraient sans doute de très importantes pertes nettes et qu'elles pourraient être détournées par les entreprises à des fins d'évasion fiscale.

L'un des principaux arguments en faveur des incitations fiscales à la R-D est la présence d'externalités positives (Palazzi, 2011). On a observé une tendance générale à accroître l'offre et la simplicité d'utilisation des incitations fiscales à la R-D, qui existent aujourd'hui dans 26 des 34 pays membres de l'OCDE et dans nombre de grands pays non membres. En Suisse, comme en Finlande et en Allemagne, le projet d'introduction de telles incitations a fait l'objet d'un débat. En Nouvelle-Zélande et au Mexique en revanche, elles ont été supprimées (OCDE, 2013a).

Les dispositifs existants d'incitations fiscales à la R-D diffèrent fortement d'un pays à l'autre en termes de générosité, de conception et d'entreprises ou de secteurs ciblés. La

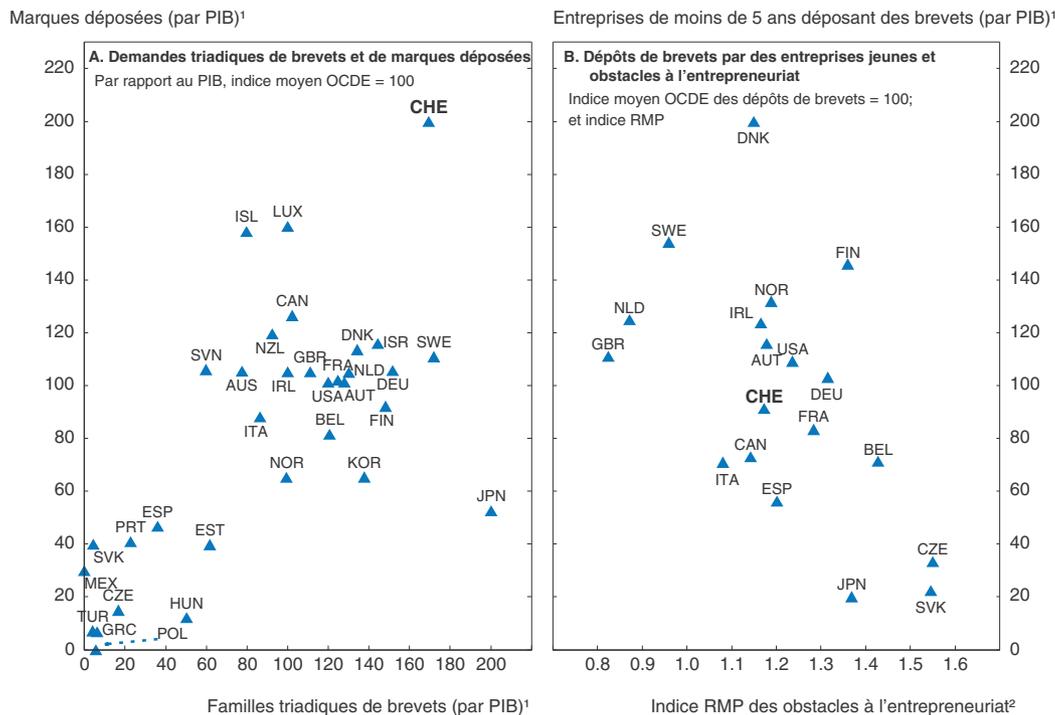
plupart des pays de l'OCDE et des économies émergentes appliquent un système dans lequel un crédit est accordé sur la valeur de toutes les dépenses de R-D reconnues, tandis que d'autres réservent les crédits d'impôt recherche-développement aux dépenses supérieures à un montant prédéterminé. Les salaires versés aux personnes travaillant sur les projets de R-D sont exonérés des charges salariales et des cotisations de sécurité sociale dans plusieurs pays de l'UE. Alors que des travaux de l'OCDE (Jaumotte et Pain, 2005a et 2005b) ont permis de démontrer que les incitations fiscales parvenaient efficacement à faire augmenter les dépenses de R-D (même s'il est possible que certaines des dépenses supplémentaires correspondent à de simples reclassements), de telles mesures font typiquement partie d'une stratégie plus large destinée à stimuler l'innovation. Andrews et Criscuolo (2013) ont de leur côté constaté que les conséquences de telles mesures sur la productivité étaient ambiguës. Selon la manière dont ils sont conçus, les crédits d'impôt pour la recherche-développement ont tendance à favoriser les grandes entreprises au détriment des petites.

Il convient d'être prudent, dans la mesure où des dispositions fiscales ciblant spécifiquement l'innovation vont généralement avoir pour effet de multiplier les activités d'innovation, particulièrement la recherche-développement, mais le risque existe que la R-D soit simplement déplacée géographiquement et que l'on subventionne des activités de R-D qui auraient de toute façon été menées, même en l'absence de l'incitation fiscale. Les pouvoirs publics devraient être prudents et être conscients des charges administratives que de telles mesures font peser sur les entreprises comme sur les administrations. Les incitations fiscales ne vont pas non plus favoriser l'innovation sans que cela ait un coût pour les finances publiques : par exemple, elles ouvrent potentiellement la voie à des opérations de planification fiscale. La valeur des différents crédits d'impôts pour la recherche-développement va de 0.1 % du total des recettes fiscales au Royaume-Uni et en Norvège à plus de 0.9 % au Canada. Ce manque à gagner pour l'État pourrait être récupéré sous d'autres formes, elles-mêmes susceptibles d'avoir des retombées négatives sur les activités d'innovation des entreprises, pour ne pas dire sur l'activité économique au sens plus large. Néanmoins, la Suisse devrait continuer à envisager des solutions propres à encourager l'innovation. Un soutien direct, en particulier s'il est dispensé en coordination avec les investisseurs privés, peut être une approche très efficace, qu'il est en outre possible de conjuguer à une amélioration de la conception des programmes, ce qui permet d'abaisser fortement les pertes d'efficacité dues au soutien fiscal (Andrews et Criscuolo, 2013). Quoi qu'il en soit, toutes les incitations fiscales devraient être envisagées en liaison avec des politiques plus larges de l'innovation destinées à favoriser la création de petites entreprises dynamiques.

### ***Les activités relatives aux brevets et marques déposées sont souvent l'apanage des grandes entreprises***

Les brevets peuvent également favoriser l'innovation, au sens où ils permettent aux entreprises de récupérer leurs dépenses de R-D grâce aux droits exclusifs obtenus sur une propriété intellectuelle pendant un laps de temps étendu. La Suisse obtient de bons résultats sur le plan des activités de dépôt de brevets et de marques par rapport à son PIB (graphique 1.23, partie A). Ces performances remarquables témoignent de sa culture de l'invention et de l'innovation, qu'il convient de saluer, tandis que les bons résultats sur le plan des marques déposées sont le signe d'un avantage comparatif clair dans le domaine des marques et du design. Ces performances pourraient être en partie liées à la présence

Graphique 1.23. **Brevets et marques déposées dans la zone OCDE, 2010**  
(ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles)



1. Indice de performance normalisé par rapport à aux valeurs médianes dans le zone de l'OCDE (indice médian = 100).

2. L'indice RMP des obstacles à l'entrepreneuriat varie sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif.

Source : Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2012 et Base de données de la réglementation des marchés de produits de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939980>

en Suisse de multinationales spécialisées dans les biens de consommation et fortement implantées sur les marchés. Selon l'étude du KOF sur les activités d'innovation en 2009-2011, 72 % des grandes entreprises (ayant un effectif supérieur ou égal à 1 000 salariés) ont des activités d'innovation, contre 33 % des petites entreprises (ayant 5 à 19 employés). Si l'on étudie les activités de R-D, les proportions s'établissent respectivement à 56 % pour les grandes entreprises et à 18 % pour les petites entreprises. Plus frappant encore, alors que la part des grandes entreprises industrielles ayant déposé des brevets est de quasiment 65 %, elle n'est que de quelque 3 % pour les petites entreprises.

Cependant, la forte activité de la Suisse dans le domaine des brevets s'explique peut-être en partie par son système fiscal. Par exemple, pendant la période 2005-2007, sur le total des demandes de brevets déposés et détenues par des sociétés suisses (10 366), environ 34 % revenaient à des inventeurs étrangers exclusivement, sans participation suisse. Ceci peut s'expliquer en partie par l'attrait considérable que la Suisse exerce sur les chercheurs les plus influents. Si la part des investisseurs étrangers est un indicateur de l'internationalisation de la R-D, des analyses récentes montrent que cette interprétation est sujette à caution et que les objectifs d'optimisation fiscale pourraient être bien pris en compte lors de la détermination du lieu où une propriété intellectuelle sera située. Comme la Suisse ne possède pas de système de déduction au titre des brevets, mais qu'elle offre

d'excellentes conditions-cadres à l'innovation, ceci est moins susceptible d'être le cas. Compte tenu de l'expérience internationale, la Suisse devrait rester prudente en ce qui concerne le traitement fiscal de la propriété intellectuelle, car celui-ci pourrait bien avoir des conséquences inattendues pouvant biaiser les politiques visant à promouvoir l'innovation. En outre, mettre en place de tels dispositifs, c'est prêter le flanc à des plaintes des pays partenaires pour « braconnage fiscal ».

## L'entrepreneuriat et la création d'entreprises, moteurs d'une innovation dynamique

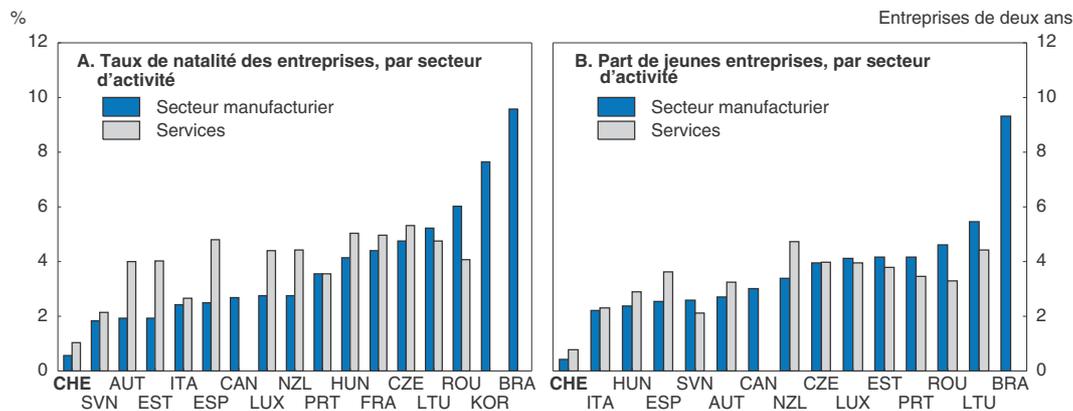
La présence d'entreprises jeunes parmi les déposants de brevets souligne que leur dynamique inventive s'exprime dès les premiers stades de leur développement. À cet égard, la Suisse, où les entreprises de moins de cinq ans ont moins contribué aux activités de dépôt de brevets que dans beaucoup d'autres pays, obtient de 2007 à 2009 des résultats inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Il semble que dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, plus les restrictions à l'exercice des affaires (mesurées par le sous-indice RMP des obstacles à l'entrepreneuriat) sont faibles, plus l'activité de dépôt de brevet par des entreprises jeunes est importante (graphique 1.23, partie B). Les obstacles juridiques à l'entrepreneuriat sont l'un des domaines où la Suisse obtient des résultats relativement mauvais en matière de RMP (graphique 1.18). Ainsi, l'activité de dépôt de brevets est extrêmement forte, mais elle est essentiellement le fait de grandes entreprises établies, comme c'est aussi le cas au Japon (OCDE, 2013d). D'après les normes de l'OCDE, les jeunes entreprises ne sont pas très actives dans les dépôts de brevets. On examinera dans la partie suivante les obstacles à l'entrepreneuriat qui empêchent la création d'entreprises dynamiques.

La création d'entreprises nouvelles est un indicateur essentiel du dynamisme du secteur marchand. Les petites entreprises, en particulier les plus jeunes, peuvent être très dynamiques et innovantes et apporter une contribution importante à la création d'emplois et à la hausse de la productivité (Wong et al., 2005). En Suisse, les petites entreprises jouent un rôle important sur le marché du travail, quelque 18 % de tous les travailleurs étant salariés d'entreprises qui ont de 1 à 9 salariés, mais ce résultat est très inférieur à la moyenne de l'OCDE, laquelle ressort à 29 % (OCDE, 2012d). De la même façon, en Suisse, seules 55 % de toutes les entreprises ont un effectif compris entre 1 et 9 salariés, ce qui la place à l'avant-dernier rang de l'OCDE. Le taux de natalité des petites entreprises y est également considérablement inférieur à celui des autres pays de l'OCDE. C'est le cas par exemple des entreprises de 5 à 9 employés dans le secteur manufacturier comme dans celui des services (graphique 1.24, partie A) ; le constat est le même pour les entreprises du secteur des services dans les fourchettes d'effectifs 1-à-4, et de plus de 10 (OCDE, 2012d). Cela étant, étudier les performances des entreprises après leur entrée sur le marché est aussi important que d'analyser leur taux de natalité. En Suisse, le taux de survie des entreprises, c'est-à-dire la part des entreprises survivant un an ou plus après leur création, se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE et de ce fait, il ne suffit à pas compenser leur faible taux de natalité, si bien que les entreprises âgées de deux ans sont rares (partie B).

En Suisse, le principal organisme public utilisé pour promouvoir l'entrepreneuriat est la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui propose plusieurs types d'assistance, y compris un certain nombre de programmes consacrés à la formation des entrepreneurs. Par exemple, le programme Entrepreneuriat de la CTI s'adresse aux titulaires d'un diplôme universitaire et professionnels ayant des idées commerciales

### Graphique 1.24. Création de entreprises dans une sélection de pays de l'OCDE, 2010 ou dernière année disponible

Entreprises avec 5 à 9 employés, en pourcentage du total des entreprises



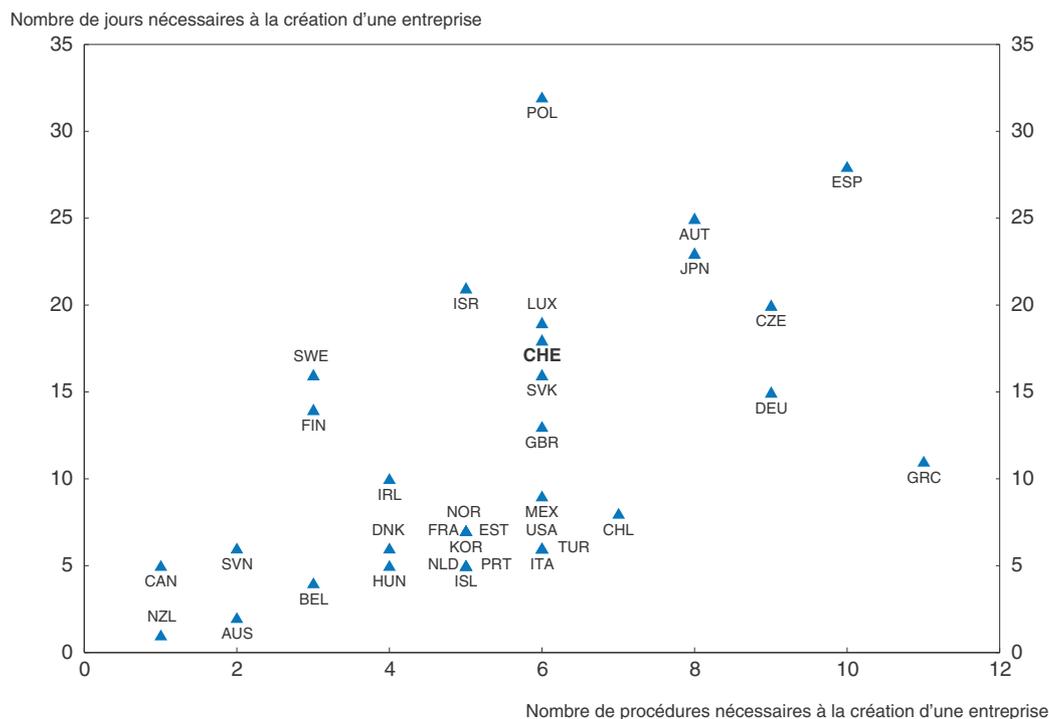
Source : OCDE, *Panorama de l'entrepreneuriat* 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939999>

intéressantes, qui peuvent dans ce cadre bénéficier d'un accompagnement et d'une formation en vue de la création d'une entreprise. La formation se déroule sous la forme d'ateliers et de cours (par exemple cours d'introduction pratiques, ou cours sur un semestre). Le programme Start-up est destiné aux créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs qui peuvent y trouver un accompagnement individuel et une formation sur les moyens permettant de lever des financements et de s'implanter sur un marché de manière convaincante. Le programme Investissement est ouvert aux jeunes entrepreneurs bénéficiant déjà d'un accompagnement de la CTI et aux entreprises ayant obtenu le label CTI Start-up. Il leur offre une aide à la recherche d'un capital de démarrage. On peut toutefois s'interroger sur la valeur d'une formation à l'entrepreneuriat. Selon Shane (2009), augmenter le nombre des entrepreneurs n'a que peu d'intérêt, et l'accent devrait plutôt être mis sur l'amélioration de la qualité. En particulier, il apparaît que seul un petit nombre de « gazelles », entreprises dynamiques à forte croissance, génèrent des emplois (Henrekson et Johansson, 2010; Bravo-Biosca et al., 2013). À l'inverse, Nyström (2009) est d'avis d'une part que la quantité d'entreprises est importante, parce que même si beaucoup échouent, elles sont tout de même influentes, et d'autre part qu'il existe des preuves convaincantes des effets positifs à long terme de la création (et de la sortie) d'entreprises sur les gains de productivité totaux. Par ailleurs, si les effets de l'entrepreneuriat en termes d'emploi peuvent être difficiles à apprécier, son impact sur la productivité et la croissance économique est plus net. Pour un pays comme la Suisse, où les marchés du travail sont étroits mais où la hausse de la productivité est à la traîne par rapport à celle des pays à la pointe, promouvoir l'entrepreneuriat semble une voie idéale. La Suisse devrait donc poursuivre ses efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat par des programmes de formation et de mentor, et l'efficacité de ces programmes devrait être contrôlée fréquemment afin d'en améliorer les objectifs et les résultats.

#### **Il faudrait rationaliser les procédures de création d'entreprise**

Pour créer une entreprise, les entrepreneurs suisses sont confrontés à des obstacles d'ordre administratif et procédural plus élevés que dans bien d'autres pays comparables (graphique 1.25). La Suisse est classée au 97<sup>e</sup> rang sur environ 180 pays dans la catégorie

Graphique 1.25. **Obstacles à la création d'entreprises**

Source : World Bank, Doing Business 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940018>

« créer une entreprise » de l'indice de la facilité à faire des affaires (*Ease of Doing Business*) de la Banque mondiale. Alléger encore les restrictions à la création d'entreprises, en réduisant le nombre de procédures et les délais requis, ou en offrant un régime simplifié, pourrait accroître le rôle des petites entreprises dynamiques dans l'innovation et constituer à l'avenir de nouvelles sources de croissance et d'emploi en Suisse. Le portail fédéral sur Internet « Start-Biz » devait être renforcé et étendu à la quasi-totalité des types d'entreprises, et l'authentification obligatoire par notaire devrait être supprimée.

En Suisse, malgré des conditions généralement favorables à l'innovation, l'absence de ressources financières constitue un frein à l'innovation considérable pour les petites entreprises (KOF, 2013). Les imperfections du marché des capitaux (asymétrie d'information) et le fait que les projets d'innovation soient difficilement séparables des activités quotidiennes contribuent à ces difficultés. De plus, les possibilités de financement par fonds propres, qui constituent généralement la principale source de financement de l'innovation par les PME, ont fortement diminué depuis la dernière récession dans de nombreux pays, et cette situation pourrait bien perdurer encore quelque temps. Dans ces circonstances, un obstacle au départ conjoncturel pourrait devenir structurel, surtout si les capacités se trouvent réduites à la suite d'une longue période d'atonie des investissements dans la recherche-développement. Du coup, l'une des possibilités pourrait consister à améliorer la transparence des bilans des petites entreprises, de façon à ce que les crédits puissent être accessibles grâce à un formulaire informatique unique, tandis que l'autre consisterait à préciser le traitement fiscal des investisseurs providentiels (« business angels »). Ces mesures devraient être conçues de

manière à ne pas entrer en contradiction avec la conception actuelle des autres programmes de promotion de l'innovation mis en place par la Confédération.

Comme évoqué dans l'*Étude* précédente, la politique fiscale peut aussi nuire aux incitations à créer et à développer des entreprises. Ainsi, par exemple, certains cantons continuent à prélever des impôts progressifs sur les bénéfices, les taux augmentant parallèlement aux bénéfices ou au rendement des fonds propres. Or, la progressivité de l'impôt sur les bénéfices n'incite pas les entreprises à croître. Comme les entreprises en forte croissance sont aussi celles qui sont susceptibles d'engranger des gains de productivité rapides, il est vraisemblable que les entreprises les plus performantes seront particulièrement frappées par ces contre-incitations. Tous les cantons prélèvent également un impôt sur les fonds propres, ce qui constitue un obstacle à la création d'entreprises, car celles qui sont nouvelles ont souvent une faible rentabilité des fonds propres. Cet impôt amoindrit également leurs liquidités lorsque leurs flux de trésorerie sont modestes et les possibilités d'accès aux prêts sont limitées. Au niveau fédéral, la taxe sur l'émission de fonds propres fait également obstacle à la création d'entreprises. Ces taxes génèrent peu de recettes, mais les distorsions qu'elles entraînent peuvent être néanmoins significatives quand on sait que la création d'entreprises contribue vraisemblablement à la hausse de la productivité, en particulier dans les secteurs qui mettent au point de nouvelles technologies (Arnold et al., 2008).

#### Encadré 1.4. **Recommandations visant à promouvoir une croissance durable à long terme**

##### **Comprendre les raisons de la faible productivité suisse et évaluer les options envisageables pour y remédier**

- Examiner les causes profondes des résultats médiocres obtenus en termes de productivité, et proposer des mesures pour y remédier, comme par exemple en créant une commission de la productivité.

##### **Stimuler la concurrence et les échanges pour doper la croissance de la productivité**

La concurrence peut alimenter la hausse de la productivité en soumettant les entreprises locales aux rigueurs du marché international. Par ailleurs, les échanges internationaux élargissent le marché des entreprises opérant dans des pays relativement petits comme la Suisse, ce qui leur permet d'exploiter pleinement des économies d'échelle. Les pouvoirs publics devraient en conséquence :

- Accélérer la réforme du secteur agricole, notamment en généralisant le soutien direct aux agriculteurs et en intégrant davantage la totalité de la chaîne de valeur alimentaire dans les échanges internationaux.
- Redoubler d'efforts pour négocier des accords de libre-échange, en particulier avec des économies ayant un certain poids.
- Profiter des possibilités offertes par le passage du nucléaire à des sources d'énergie renouvelables et par les objectifs d'émission de gaz à effet de serre pour mettre en place un cadre propice à la concurrence dans le secteur de l'énergie.
- Libéraliser complètement les industries de réseaux, étalonner l'efficacité du secteur public et mettre en œuvre une gestion territoriale plus efficiente.

#### Encadré 1.4. **Recommandations visant à promouvoir une croissance durable à long terme** (suite)

##### **S'attaquer aux problèmes d'efficacité et d'équité dans le système éducatif**

Bien que les performances du système éducatif soient satisfaisantes, on peut se demander si le paradigme de l'éducation est toujours approprié dans un contexte où la structure de l'économie évolue sous la pression de la mondialisation. Le système éducatif suisse connaît également des problèmes d'accès et d'équité. Les pouvoirs publics devraient en conséquence :

- Accroître le financement public des établissements préscolaires ;
- Aborder ces questions au sein du système scolaire dans le cadre d'une politique d'intégration plus large ;
- S'inspirer de l'expérience d'autres pays, notamment la Finlande, qui ont mis en place des programmes de préparation des enseignants qui visent en priorité à les aider à acquérir des compétences pratiques en matière de soutien scolaire grâce auxquelles ils peuvent s'occuper des élèves en difficulté dans des classes où les aptitudes sont hétérogènes.
- Suivre de près l'effet des mesures visant à retarder l'orientation sur les résultats scolaires.
- Passer en revue les filières professionnelles et académiques, en particulier à la lumière des postes vacants dans certaines professions hautement qualifiées et de la tendance à les remplir grâce à l'immigration.
- Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur de tous les segments de la société, notamment en prenant des mesures ciblant spécifiquement les étudiants issus de milieux socio-économiques modestes et de l'immigration.

##### **Faciliter la création d'entreprises pour favoriser l'innovation**

Le dynamisme de l'innovation et des activités de recherche-développement est souvent l'apanage de grandes entreprises dans des secteurs bien précis. L'entrepreneuriat et l'émergence de entreprises nouvelles dynamiques sont des moteurs importants de l'innovation et de la hausse de la productivité, et il est possible de faire plus encore pour encourager leur émergence. Les pouvoirs publics devraient en conséquence :

- Continuer à étudier les différentes possibilités de mettre en place des incitations fiscales pour encourager l'innovation, par exemple pour les investisseurs providentiels (« business angels »).
- Rester prudent face au traitement fiscal de la propriété intellectuelle pour s'assurer que les mesures actuelles servent bien l'objectif qui leur a été assigné et ne sont pas à l'origine de distorsions indues sur la scène internationale.
- Assouplir les restrictions au démarrage d'une entreprise en réduisant le nombre des procédures et les délais requis, par exemple en renforçant et en élargissant le portail sur Internet « Start-Biz » et en supprimant l'authentification obligatoire par notaire.
- Remplacer l'impôt cantonal progressif sur les bénéfices par un système proportionnel et supprimer les taxes sur le capital. Supprimer les taxes sur les émissions de capitaux propres.

#### Encadré 1.4. **Recommandations visant à promouvoir une croissance durable à long terme (suite)**

##### **Améliorer le fonctionnement du marché du travail, en particulier pour les travailleurs immigrés**

Le vieillissement démographique et une immigration importante continueront de modifier la composition de la population active. Tout l'enjeu consistera à maintenir le taux d'activité à un niveau élevé en utilisant pleinement tous les segments de la population. Les pouvoirs publics devraient donc :

- Mettre davantage l'accent sur l'activation précoce des migrants.
- Recourir davantage aux allocations d'initiation au travail (AIT).
- Déployer davantage d'efforts au niveau de la Confédération pour coordonner les services de l'emploi.
- Renforcer les mesures de lutte contre la discrimination raciale, et élaborer des campagnes de sensibilisation et des initiatives en faveur de la diversité.

#### **Bibliographie**

- Ahn, S. (2002), « Competition, Innovation and Productivity Growth: A Review of Theory and Evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 317, Éditions OCDE.
- Anderson, J. et E. van Wincoop (2003), « Gravity with Gravitas: A Solution to the Border Puzzle », *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 93(1), pp. 170-192, mars.
- Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation: A Going for Growth Report », *Études de politique économique de l'OCDE*, n° 4, Éditions OCDE.
- Arnold, J., G. Nicoletti et S. Scarpetta (2008), « Regulation, Allocative Efficiency and Productivity in OECD Countries: Industry and Firm-Level Evidence », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 616, Éditions OCDE.
- Arvanitis, S. et M. Woerter (2011), « Firm Characteristics and the Cyclicity of R&D Investments », *KOF Working Papers*, n° 277, avril, Zurich.
- Baeriswyl, F., C. Wandeler, U. Trautwein, U. et K. Oswald (2006), « Leistungstest, Offenheit von Bildungsgängen und obligatorische Beratung der Eltern. Reduziert das Deutschfreiburger Übergangmodell die Effekte des sozialen Hintergrunds bei Übergangentscheidungen? », *Zeitschrift für Erziehungswissenschaften*, 9. Jg., Heft 3, S. 373-392, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden.
- Bauer, P. et R. Riphahn (2006), « Timing of School Tracking as a Determinant of Intergenerational Transmission of Education », *Economics Letters*, vol. 91, 1, pp. 90-97.
- Becker, L., T. Liebig et A. Sousa-Poza (2008), « Migration Policy and Industrial Structure: The Case of Switzerland », *International Migration*, vol. 46, n° 2, pp. 81-107, juin.
- Berthelon, M. et C. Freund (2008), « On the Conservation of Distance in International Trade », *Journal of International Economics*, Elsevier, vol. 75, n° 2, pp. 310-20, juillet.
- Bouis, R., R. Duval et F. Murtin (2011), « The Policy and Institutional Drivers of Economic Growth Across OECD and Non-OECD Economies: New Evidence from Growth Regressions », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 843, Éditions OCDE.
- Bravo-Biosca, A., C. Criscuolo et C. Menon (2013), « What Drives the Dynamics of Business Growth? », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 1, Éditions OCDE.
- Brunello, G., et D. Checchi (2006), « Does School Tracking Affect Equality of Opportunity? New International Evidence », *IZA Discussion Papers* n° 2348, Institut de recherche sur l'avenir du travail (IZA, Institut zur Zukunft der Arbeit).
- Cattaneo, M. et S. Wolter (2012), « Migration Policy Can Boost PISA Results: Findings from a Natural Experiment », *IZA Discussion Papers*, n° 6300, Institut de recherche sur l'avenir du travail (IZA, Institut zur Zukunft der Arbeit).

- Christoffel, J. (1995), « Unproduktive Schweizer Wirtschaft? », *Die Volkswirtschaft*, 1995, 68(8), pp. 26-41.
- Coe, D., A. Subramanian et N. Tamarisa (2007), « The Missing Globalization Puzzle: Evidence of the Declining Importance of Distance », *IMF Staff Papers*, vol. 54, n° 1.
- Commission européenne (2012), « Study on educational support for newly arrived migrant children: The Final Report » [un résumé de ce document est consultable en français à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/migrants/sum\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/migrants/sum_fr.pdf)].
- Conway, P. et G. Nicoletti (2007), « Réglementation des marchés de produits et convergence de la productivité : données de l'OCDE et répercussions pour le Canada », *Observateur international de la productivité*, n° 15, Automne.
- Da Rin, M., U. Hege, G. Llobet et U. Walz (2006) « The Law and Finance of Venture Capital Financing in Europe: Findings from the RICAFE Research Project », *European Business Organization Law Review*, 7(2), pp. 525-547.
- Davies, J., T. Weko, L. Kim et E. Thulstrup (2009), *OECD Reviews of Tertiary Education: Finland*, Éditions OCDE.
- Deprost, P., P. Laffon et D. Imbaud (2013), « Évaluation du régime de l'auto-entrepreneur », Inspection générale des affaires sociales, Rapport n° RM2013-045P.
- Duell, N., P. Tergeist, U. Bazant et S. Cimper (2010), « Activation Policies in Switzerland », *Document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations*, n° 112, Éditions OCDE.
- Dustmann, C. (2004), « Parental Background, Secondary School Track Choice, and Wages », *Oxford Economic Papers*, vol. 56, pp. 209-30.
- Duval, R. et C. de la Maisonneuve (2010), « Long-Run Growth Scenarios for the World Economy », *Journal of Policy Modeling*, Elsevier, vol. 32, n° 1, pp. 64-80, janvier.
- Easterly, W. et R. Levine (2002), « It's Not Factor Accumulation: Stylized Facts and Growth Models », N. Loayza, R. Soto, N. Loayza et K. Schmidt-Hebbel (dir. publ.), *Economic Growth: Sources, Trends, and Cycles*, édition 1, vol. 6, chapitre 3, pp. 061-114, Banque centrale du Chili, Santiago.
- Fibbi, R., M. Lerch et P. Wanner (2006), « Unemployment and Discrimination against Youth of Immigrant Origin in Switzerland: When the Name Makes the Difference », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, n° 3, pp. 351-66.
- Golder, S., et T. Straubhaar (2002), « Migration policy and the economy: the case of Switzerland », R. Rotte et P. Stein (dir. publ.), *Politische Ökonomie und Internationale Beziehungen*, Band 2, Ars et Unitas, Neuried, pp. 101-18.
- Guimezanes, N. (2011), « L'état actuel du droit de la nationalité », *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE.
- Hanushek, E. et L. Wößmann (2006), « Does Educational Tracking Affect Performance and Inequality? Differences-in-Differences Evidence Across Countries », *Economic Journal*, vol. 116, pp. C63-C76.
- Hanushek, E. et L. Wößmann (2008), « The Role of Cognitive Skills in Economic Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 46, n° 3, pp. 607-68, septembre.
- Hanushek, E. et L. Wößmann (2011), « How Much do Educational Outcomes Matter in OECD countries? », *Economic Policy*, CEPR, CES, MSH, vol. 26, n° 67, pp. 427-91.
- Heckman, J.J. (2008), « Schools, Skills, and Synapses », *NBER Working Papers*, n° 14064.
- Henrekson, M. et D. Johansson (2010), « Gazelles as Job Creators: A Survey and Interpretation of the Evidence », *Small Business Economics*, Springer, vol. 35, n° 2, pp. 227-44, septembre.
- Heston, A., R. Summers et B. Aten (2012), « Penn World Table Version 7.1 », Center for International Comparisons of Production, Income and Prices, Université de Pennsylvanie, novembre.
- Hoeckel, K., S. Field et W.N. Grubb (2009), *OECD Reviews of Vocational Education and Training: A Learning for Jobs Review of Switzerland 2009*, Éditions OCDE.
- Jarrett, P. et C. Moeser (2013), « The Agri-Food Situation and Policies in Switzerland », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, à paraître.
- Jaumotte, F. et N. Pain (2005a), « From Ideas to Development: The Determinants of R&D and Patenting », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 457, Éditions OCDE.

- Jaumotte, F. et N. Pain (2005b), « Innovation in the Business Sector », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 459, Éditions OCDE.
- Johansson, A., Y. Guillemette, F. Murtin, D. Turner, G. Nicoletti, C. de la Maisonneuve, G. Bousquet, et F. Spinelli (2013), « Long-term growth scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1000, Éditions OCDE.
- Keller, W. (2004) « International Technology Diffusion », *Journal of Economic Literature*, American Economic Association, vol. 42(3), pp. 752-782, septembre.
- KOF (Konjunkturforschungsstelle, Centre de recherches conjoncturelles) (2013), « Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft », *Strukturberichterstattung*, Nr. 49.
- Leamer, E. et J. Levinsohn (1995) « International Trade Theory: The Evidence », G. Grossman et K. Rogoff (dir. publ.), *Handbook of International Economics*, Elsevier, vol. 3, chapitre 26, pp. 1339-94, New York.
- Liebig, T. (2011), « Nationalité et intégration socio-économique des immigrés et de leurs enfants : Vue d'ensemble dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE », OCDE, *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE.
- Liebig, T., S. Kohls and K. Krause (2012), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 128, Éditions OCDE.
- Michelis, A., M. Estevão et B. Wilson (2013), « Productivity or Employment: Is It a Choice? », *IMF Working Paper*, WP/13/97.
- Nickell, S. (2004), « Poverty and Worklessness in Britain », *Economic Journal*, vol. 114, n° 494, pp. C1-25.
- Nidegger, C. (2011), « PISA 2009: Compétences des jeunes Romands ; Résultats de la quatrième enquête PISA auprès des élèves de 9<sup>e</sup> année », Institut de recherche et de documentation pédagogique, Neuchâtel, [http://pisa.educa.ch/sites/default/files/20111205/pisa\\_2009\\_rapport\\_romand.pdf](http://pisa.educa.ch/sites/default/files/20111205/pisa_2009_rapport_romand.pdf).
- Nyström, K. (2009), « Entry, Market Turbulence and Industry Employment Growth », *Empirica*, vol. 36, n° 3, pp. 293-308.
- OCDE (2008), *Les migrants et l'emploi – Volume 2*, Éditions OCDE.
- OCDE (2009), *Études économiques de l'OCDE – Suisse 2009*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010a), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves – Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences – Volume I*, PISA, Éditions OCDE.
- OCDE (2010b), *Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles – Norvège, Pologne et Suisse*, Éditions OCDE.
- OCDE (2010c), *Tax Policy Reform and Economic Growth*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 20, Éditions OCDE.
- OCDE (2011a), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011b), *Panorama de la société 2011*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012a), *Regards sur l'éducation 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012c), *Les migrants et l'emploi (vol. 3) – L'intégration sur le marché du travail en Autriche, Norvège et Suisse*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012d), *Panorama de l'entrepreneuriat 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012e), *Perspectives des migrations internationales 2012*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012f), *Equity and Quality in Education: Supporting Disadvantaged Students and Schools*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Équité et qualité dans l'éducation – Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*].
- OCDE (2013a), *OECD Economic Surveys – New Zealand 2013*, Éditions OCDE [à paraître en français sous le titre *Études économiques de l'OCDE – Nouvelle-Zélande 2013*].
- OCDE (2013b), « Économies interconnectées : comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales », C/MIN(2013)15.
- OCDE (2013c), *Regards sur l'éducation 2013*, Éditions OCDE.

- OCDE (2013d), *Tableau de bord 2013 de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE*, Éditions OCDE.
- OFS (2008), « La population étrangère en Suisse », Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- OFS (2010), « Les personnes de nationalité étrangère sur le marché du travail », Communiqué de presse, Office fédéral de la statistique (OFS), Département fédéral de l'intérieur (DFI), 21 janvier, Neuchâtel, [www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/press.Document.128383.pdf](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/press.Document.128383.pdf).
- OFAS (2012), Statistique de l'AI, Office fédéral des assurances sociales.
- Palazzi, P. (2011), « Taxation and Innovation », *OECD Taxation Working Papers*, n° 9, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg3h0sf1336-en>
- Pekkarinen, T., R. Uusitalo et S. Pekkala (2006), « Education Policy and Intergenerational Income Mobility: Evidence from the Finnish Comprehensive School Reform », *IZA Discussion Paper*, n° 2204, Institut de recherche sur l'avenir du travail (IZA, Institut zur Zukunft der Arbeit).
- Poterba, J. (1989), « Venture Capital and Capital Gains Taxation », *Tax Policy and the Economy*, National Bureau of Economic Research, Inc., vol. 3, pp. 47-68.
- Rauch, J. (1999), « Networks versus markets in international trade », *Journal of International Economics*, Elsevier, vol. 48, n° 1, pp. 7-35, juin.
- Sala-i-Martin, X., G. Doppelhofer et R. Miller (2004), « Determinants of Long-Term Growth: A Bayesian Averaging of Classical Estimates (BACE) Approach », *American Economic Review*, vol. 94, n° 4, pp. 813-35, septembre.
- Schneeweis, N. (2011), « Educational Institutions and the Integration of Migrants », *Journal of Population Economics*, vol. 24, pp. 1281-1308.
- Schönenberger, S. et R. Fibbi (2010), « Lutte contre les discriminations à l'embauche – Les mesures volontaires mises en œuvre en Suisse », Forum suisse pour l'étude des migrations, Neuchâtel (étude réalisée à la demande du Département fédéral de l'intérieur).
- Schütz, G., H. Ursprung et L. Wößmann (2008), « Education Policy and Equality of Opportunity », *KYKLOS*, vol. 61, n° 2, pp. 279-308.
- SECO (secrétariat d'État à l'Économie) (2006), « AMM für ausländische Stellensuchende », document interne, Berne.
- SECO et al. (2013) « Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail », Neuvième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, Berne, 11 juin 2013.
- Shane, S. (2009) « Why Encouraging More People to Become Entrepreneurs is a Bad Policy », *Small Business Economics*, vol. 33, pp. 141-9.
- Shapiro, C. (2002), « Competition Policy and Innovation », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, 2002/11, Éditions OCDE.
- Siegenthaler, M. (2012), « A View on the Long-Run Evolution of Hours Worked and Labor Productivity in Switzerland (1950–2010) », *KOF Working Paper Series*, n° 300, Zurich.
- Steinhardt, M., T. Straubhaar et J. Wedemeier (2009), « Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung », Étude réalisée pour l'Office fédéral des migrations de la Suisse.
- Van de Voorde, M. et H. de Bruijn (2010), « Mainstreaming the Flemish Employment Equity and Diversity Policy », *Equal Opportunities? The Labour Market Integration of the Children of Immigrants*, pp. 229-42, Éditions OCDE.
- Wong, P.K., Y.P. Ho et E. Autio (2005), « Entrepreneurship, Innovation and Economic Growth: Evidence from GEM data », *Small Business Economics*, vol. 24, pp. 335-50.

## Chapitre 2

# Le rôle des femmes dans l'économie

En Suisse, les femmes ont désormais un niveau de formation égal à celui des hommes. Néanmoins, des progrès restent à accomplir sur le marché du travail où l'offre de main-d'œuvre féminine et sa rémunération sont inférieures à celles des hommes. Le taux d'activité des femmes est élevé et ne cesse de croître, ce qui est contrebalancé toutefois par une forte incidence du travail à temps partiel, reflet de préférences individuelles et de facteurs qui restreignent le travail des femmes. L'insuffisance et le coût élevé des solutions de garde d'enfants, conjugués à un taux marginal d'imposition important pour les deuxièmes pourvoyeurs de revenus, dissuadent les femmes de travailler plus. L'écart net (c'est-à-dire inexplicé) de rémunération de 7 % environ en faveur des hommes, persistant quoique en baisse, ainsi que la non-représentation des femmes parmi les dirigeants et chefs d'entreprise n'incite pas non plus ces dernières à tirer pleinement profit de leur niveau de formation élevé. Il faut donc éliminer ces obstacles en priorité, en augmentant les dépenses publiques consacrées aux structures de garde d'enfants et d'accueil parascolaire à l'échelon des cantons et des communes. Il faudrait aussi étudier la réglementation existante relative aux services de garde d'enfants pour voir s'il est possible d'élargir la gamme des prestations offertes, en termes de rapport qualité-prix. Il convient également de supprimer l'effet pénalisant implicite du mariage sur le plan fiscal, comme cela est actuellement envisagé par le Conseil fédéral. Une plus grande flexibilité dans l'aménagement du temps de travail pourrait également permettre aux femmes de réduire le coût de la conciliation entre travail et vie de famille. Ainsi, offrir aux femmes comme aux hommes la possibilité d'opter plus facilement pour des solutions comme les horaires de travail flexibles, l'annualisation des horaires, le partage de poste, le temps partiel ou le télétravail, et instituer un congé paternité et/ou un congé parental consécutif unique et non transférable pourraient aider les femmes à intégrer le marché du travail et à en sortir plus aisément. Le renforcement de la concurrence sur les marchés de produits devrait contribuer à combler l'écart de rémunération entre hommes et femmes, en remplaçant notamment certaines pratiques discriminatoires par la recherche des meilleurs talents, indépendamment du sexe. Enfin, un code de gouvernement d'entreprise en faveur d'une représentation plus égalitaire des femmes aux postes de direction et la fixation d'objectifs ambitieux pour accroître la proportion de femmes dans les conseils d'administrations, conjugués à l'adoption de la pratique « appliquer ou expliquer », ou encore l'instauration de quotas, devraient contribuer à la disparition du « plafond de verre ».

La Suisse enregistre des résultats solides sur le plan économique : elle se classe à la quatrième place des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant, figure régulièrement parmi les pays offrant la meilleure qualité de vie et compte parmi les rares pays d'Europe de l'Ouest qui ont enregistré une croissance positive ces dernières années. Pour autant, plusieurs points faibles l'empêchent de faire encore mieux. Comme le souligne le chapitre 1, la croissance de la productivité à long terme est relativement modérée en Suisse. Le présent chapitre montre en quoi une meilleure utilisation du potentiel économique des femmes pourrait remédier en partie à ce problème. Dans la mesure où les femmes constituent un vivier important de main-d'œuvre hautement qualifiée, le renforcement de leur rôle dans l'économie pourrait aider la Suisse à combler l'écart avec les pays de l'OCDE les plus en pointe en termes de productivité multifactorielle.

L'égalité hommes-femmes est aussi un déterminant clé du sentiment de bien-être et de bonheur (Veenhoven, 2011 et 2012), mais, au-delà de l'équité et du bien-être, la promotion de la parité vise également à améliorer les performances économiques. Une plus grande égalité entre hommes et femmes dans le domaine économique et dans celui de l'éducation a pour effet d'accroître le potentiel de croissance à long terme et de contribuer à une meilleure allocation du capital humain entre les différentes professions. Avec un meilleur niveau de formation, les femmes améliorent leur palette de compétences, tandis que la hausse de leur taux d'activité a pour effet d'accroître leur expérience et leurs capacités d'encadrement. Elles sont en outre plus autonomes et plus enclines à créer leur propre entreprise. Sur le plan macroéconomique, le renforcement du rôle des femmes accroît le rendement des investissements consentis par les pouvoirs publics en matière d'éducation, ainsi que les recettes fiscales de l'État.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le rôle joué par les femmes dans les économies développées a profondément changé. Alors que leur activité était auparavant principalement limitée aux travaux domestiques, les femmes ont aujourd'hui massivement rejoint la population active. Parallèlement, leur niveau moyen de formation a considérablement augmenté, à tel point que les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à poursuivre des études universitaires dans de nombreux pays de l'OCDE. Cependant, il subsiste encore des domaines où les femmes n'ont pas l'opportunité de faire aussi bien que les hommes, surtout sur le marché du travail.

La Suisse ne fait pas exception dans ce domaine, tant au niveau des avancées réalisées que des obstacles qu'il reste à surmonter. S'agissant des progrès accomplis, le principe de la parité est inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1981 et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a été créé en 1988. La Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, entrée en vigueur en 1996, met l'accent sur l'égalité dans les rapports de travail et interdit toute forme de discrimination entre les hommes et les femmes fondée sur le sexe, notamment au niveau des rémunérations. Selon le rapport *Global Gender Gap* 2012 du Forum économique mondial, la Suisse se classe 10<sup>e</sup> sur 130 pays. Néanmoins, en Suisse, les femmes se heurtent encore à divers obstacles sur le marché du travail, dont

certaines sont propres à la Suisse, et elles rencontrent des difficultés pour concilier vie professionnelle et responsabilités familiales.

Après un point sur le rôle joué par les femmes dans l'économie suisse, le présent chapitre examine les progrès accomplis et les défis à relever dans quatre domaines clés de la vie économique. La première partie est consacrée à l'éducation et présente une analyse comparative des résultats des filles et des garçons en termes de niveau de formation, d'égalité des chances face à l'éducation et de choix des études. La partie suivante examine le marché du travail, le passage de l'école à la vie active et les difficultés auxquelles se heurtent les femmes en s'efforçant de conjuguer leur activité professionnelle et leur vie de famille. La troisième partie analyse l'écart de rémunération entre hommes et femmes et les moyens qui pourraient permettre de le réduire. Enfin, la dernière partie étudie les résultats obtenus par les femmes en Suisse en termes d'accès aux fonctions dirigeantes, postes de direction et activités entrepreneuriales. Des recommandations politiques sont formulées à la fin de chaque partie (éducation, équilibre vie professionnelle/vie familiale, écart de rémunération et accès aux postes de direction et à l'entrepreneuriat).

## **Vue d'ensemble du rôle des femmes dans l'économie suisse**

L'offre de main-d'œuvre féminine est plus limitée que l'offre de main-d'œuvre masculine, et sa rémunération est inférieure. Si l'écart hommes-femmes a été entièrement comblé en matière d'éducation, la très grande majorité des femmes travaille à temps partiel en Suisse, occupe des emplois traditionnellement féminins et est fortement sous-représentée aux postes de direction, dans les conseils d'administration et parmi les entrepreneurs. En tenant compte des différences observables, l'écart de rémunération n'a cessé de diminuer, quoique à un rythme faible, les salaires des femmes ayant progressé plus rapidement que ceux des hommes tout au long des 5 dernières décennies (à l'exception d'une seule). L'écart salarial net entre les hommes et les femmes est aujourd'hui d'environ 7 %. Il peut s'expliquer dans une certaine mesure par la discrimination à l'encontre des femmes.

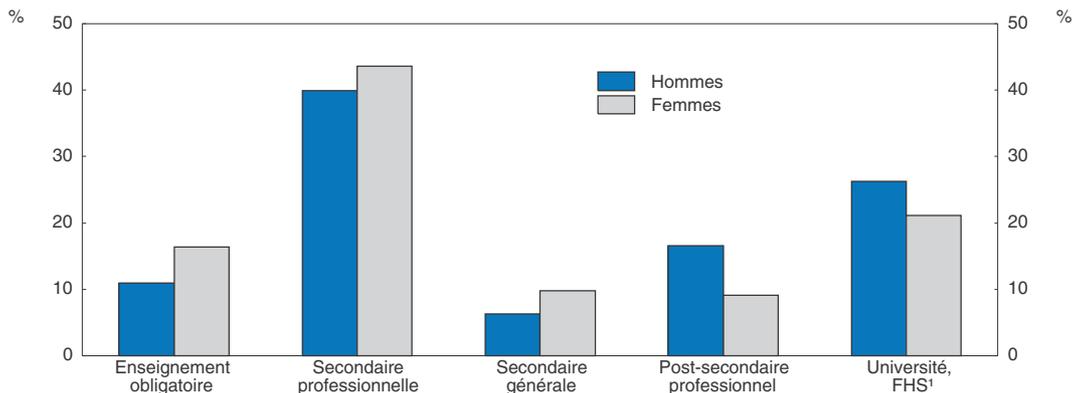
### **Éducation**

En Suisse, les femmes actives ont un niveau d'études élevé. La durée moyenne attendue de scolarisation est aujourd'hui la même pour les hommes comme pour les femmes et, depuis 2009, ces dernières sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à poursuivre des études supérieures dans les filières générales. Ces progrès se sont traduits par une distribution plus symétrique des niveaux d'études dans la population résidente, même s'ils n'ont pas totalement effacé les déséquilibres hérités du passé. Par exemple, dans la classe d'âge 25-64 ans, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (71 % contre 59 %) à ne pas avoir suivi d'études supérieures (graphique 2.1).

### **Marché du travail**

En Suisse, sur le marché du travail, les femmes se distinguent par deux caractéristiques principales. D'un côté, leur taux d'activité est très élevé, à 78.5 % (contre 63.9 % en moyenne dans l'OCDE), ce qui place la Suisse au troisième rang des pays de l'OCDE (graphique 2.2). De l'autre, la part de l'emploi à temps partiel des femmes dans l'emploi total s'élève à 45 %, soit au deuxième rang des pays de l'OCDE après les Pays-Bas (60 %) et bien-au-delà de la moyenne de l'OCDE de 27 % (graphique 2.3). Il convient de noter

Graphique 2.1. Niveau d'études de la population résidente âgée de 25 à 64 ans  
2012



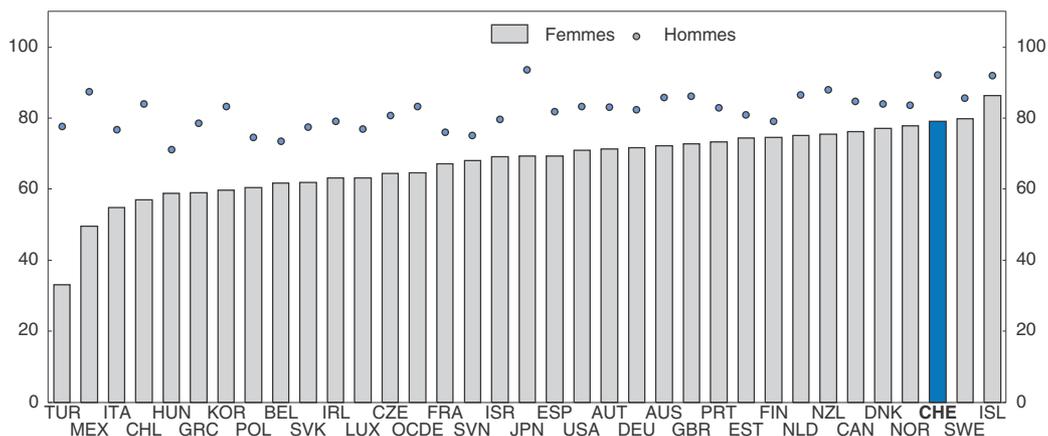
1. FHS = Fachhochschulen.

Source : OFS.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940037>

Graphique 2.2. Taux d'activité par sexe, 2012

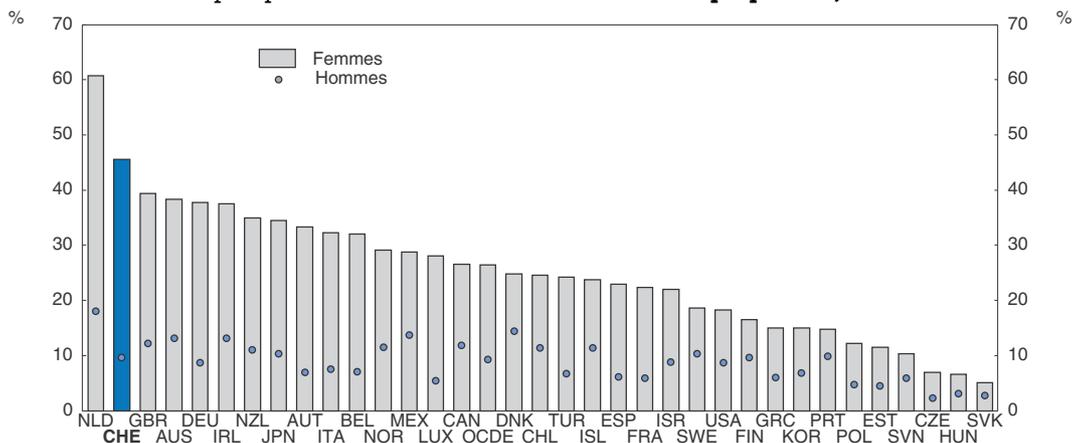
En pourcentage de la population



Source : Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940056>

Graphique 2.3. Incidence du travail à temps partiel, 2012



Source : Base de données de l'OCDE sur les Statistiques de la population active 2013.

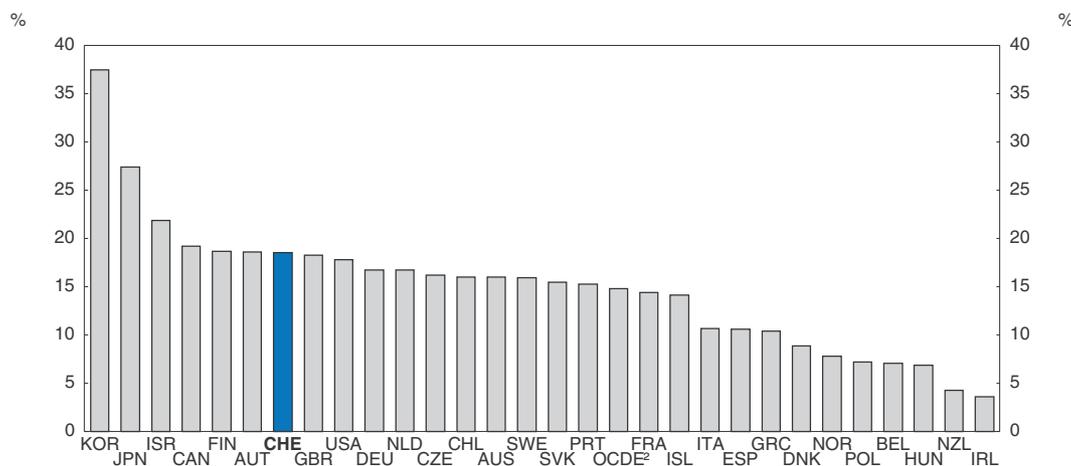
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940075>

que la part de l'emploi à temps partiel a augmenté de manière significative pour les femmes en Suisse, passant de 49.2 % à 58.5 % au cours des 20 dernières années, alors qu'elle a presque doublé pour les hommes, passant de 7.8 % à 13.8 %, en partant il est vrai d'un niveau très inférieur. Il y a plusieurs explications à la proportion élevée de femmes travaillant à temps partiel : tout d'abord, l'offre de services d'accueil des jeunes enfants à temps complet et d'accueil parascolaire est nettement insuffisante et les services non subventionnés sont très onéreux (niveau de prix le plus élevé de la zone OCDE). Par exemple, les enfants rentrent généralement déjeuner à la maison parce que les cantines sont peu répandues, ce qui implique la présence d'un parent ou d'un adulte responsable au domicile à cette heure de la journée. Ensuite, le taux marginal d'imposition des deuxièmes apporteurs de revenu, généralement les femmes, est très élevé, ce qui les dissuade d'augmenter leur temps de travail. En outre, l'écart net de rémunération entre hommes et femmes, non négligeable (7 % environ), incite souvent le parent le moins bien rémunéré à passer relativement plus de temps à s'occuper des enfants. Enfin, les femmes se heurtent souvent à un « plafond de verre », qui les empêche de grimper les échelons de l'entreprise pour accéder à des postes à responsabilité, lesquels ne sont généralement pas compatibles avec le temps partiel.

### Écart de rémunération

En 2010, l'écart brut de rémunération entre hommes et femmes (qui correspond à la différence entre le salaire médian des hommes et celui des femmes, divisée par le salaire médian des hommes, sans tenir compte des différences observables) était encore largement supérieur à la moyenne de l'OCDE à 18.4 % du salaire médian pour un emploi équivalent à temps plein (graphique 2.4). L'écart était plus creusé dans le secteur privé que dans le secteur public. Pour comprendre les raisons de cet écart, les calculs réalisés par l'Université de Fribourg montrent, au moyen des données extraites de l'enquête suisse sur la structure des salaires, que l'écart brut de rémunération peut s'expliquer, à hauteur de 62.4 % (soit 11.5 points de pourcentage sur les 18.4), par les différences observables entre

Graphique 2.4. **Écart brut de revenu médian entre les hommes et les femmes occupant un emploi équivalent temps plein, 2011<sup>1</sup>**



1. L'écart de rémunération entre hommes et femmes correspond à la différence entre le salaire médian des hommes et des femmes, rapportée au salaire médian des hommes ; 2010 pour les Pays-Bas.
2. Moyenne non pondérée de 29 pays.

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940094>

hommes et femmes en termes d'éducation, d'expérience et de situation. Néanmoins, des possibilités d'amélioration subsistent, étant donné que six pays de l'OCDE sont parvenus à réduire l'écart brut médian de rémunération entre hommes et femmes pour le ramener à moins de 10 %. L'écart de rémunération net quant à lui, qui neutralise les effets des différences observables, ressort à 6.9 % (18.4%-11.5%).

### **Accès aux postes de direction**

En dépit des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation et sur le marché du travail, les femmes demeurent sous-représentées parmi les entrepreneurs et les cadres dirigeants. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à quitter leur emploi ou à ne pas réussir à progresser dans l'échelle des rémunérations, un phénomène connu sous le nom de « tuyau percé » ou « plafond de verre ». Résultat : la proportion de femmes occupant des fonctions dirigeantes ou membres de direction d'entreprise s'établit à 33 % en Suisse, ce qui ne reflète pas leur présence dans la population active (45 %). Par ailleurs, plus on grimpe dans l'échelle des salaires, plus les différences sont importantes entre hommes et femmes sur le plan des possibilités de carrière et de la rémunération. Si en moyenne, dans la zone OCDE, l'écart de rémunération se situe à 15.7 % (mais à 18.4 % en Suisse, comme déjà indiqué), il passe à 20.9 % dans les pays de l'OCDE et à 25.4 % en Suisse pour les salaires les plus élevés (OCDE, 2012a). Les femmes ne représentent en outre qu'une faible proportion des membres de conseils d'administration, 11.6 % en Suisse pour les plus grandes entreprises contre une moyenne de 15.6 % en Europe (Egon Zehnder International 2012) et des entrepreneurs, définis comme les personnes qui prennent le risque de créer une entreprise.

### **Éducation : si l'écart hommes-femmes s'est résorbé en termes de niveau de formation, des différences persistent au niveau du choix des études**

Dans les pays de l'OCDE, l'âge de fin de la scolarité obligatoire s'établit généralement à 15 ans minimum et le problème n'est plus que les filles ne s'engagent pas dans l'enseignement secondaire du deuxième cycle (comme c'est encore le cas dans d'autres régions du monde), mais plutôt que les garçons sont plus nombreux à quitter le système scolaire avant d'avoir achevé leurs études secondaires. Par conséquent, les jeunes femmes ont, de plus en plus, un niveau de formation supérieur à celui de leurs homologues masculins dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2012c).

La Suisse ne fait pas exception. Des progrès considérables ont été accomplis pour relever le niveau de formation des femmes, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur et de la durée attendue de scolarisation. En Suisse, les femmes ont également de grandes aspirations et bénéficient à peu près de la même aide financière que les hommes, aide dispensée par les parents, les communes, les cantons ou la Confédération, ce qui a eu pour effet d'accroître le nombre de diplômées et de permettre aux femmes d'opérer un rattrapage spectaculaire, puisqu'elles sont désormais plus nombreuses que les hommes à poursuivre des études supérieures. Néanmoins, la répartition des formations et des spécialisations entre hommes et femmes reste très traditionnelle. La présente section examine les progrès accomplis et les défis à relever, et met en lumière les pistes potentielles d'amélioration.

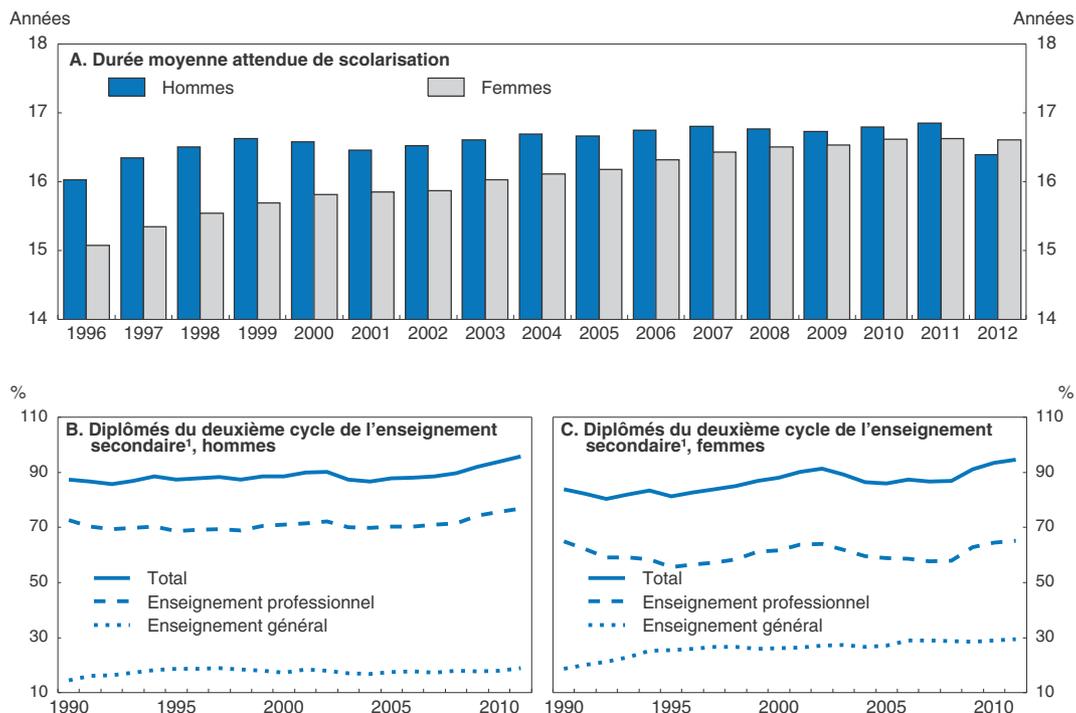
### **Niveau de formation : des progrès notables**

Il y a 15 ans seulement, la durée attendue de scolarisation des filles était encore inférieure d'un an à celle des garçons (15 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons).

Aujourd'hui, elle s'élève à près de 17 ans pour les garçons comme pour les filles (graphique 2.5, partie A). Il s'agit d'une avancée cruciale qui pourrait expliquer en partie la réduction de l'écart brut de rémunération entre hommes et femmes. Les données empiriques collectées dans le cadre de l'Initiative 2012 de l'OCDE pour la parité (encadré 2.1) corroborent d'autres études qui montraient en effet que l'investissement dans l'éducation est extrêmement rentable : une année d'études supplémentaire (qui correspond à une hausse du capital humain d'environ 11 %) entraîne une augmentation moyenne de la production par habitant d'environ 9 %.

Autre signe révélateur de la résorption de l'écart hommes-femmes dans le niveau d'études : l'accroissement de la proportion de femmes à chaque niveau de formation. Dès le deuxième cycle du secondaire, le système d'orientation fait que les élèves sont répartis par filière en fonction de leurs aptitudes ou leurs préférences. La première filière correspond à l'enseignement professionnel, qui peut aller jusqu'aux universités de sciences appliquées. La seconde filière est celle de l'enseignement secondaire général, qui ouvre souvent la voie à des études supérieures dans des universités traditionnelles. Si le taux de réussite des garçons et des filles est identique dans l'enseignement secondaire (94 %), les garçons sont plus nombreux parmi les diplômés de l'enseignement secondaire professionnel (75.7 % en 2010 contre 64.4 % pour les filles), tandis que les filles sont plus nombreuses parmi les diplômés de l'enseignement secondaire général (29.1 % contre 18.1 %) (graphique 2.5, parties B et C).

Graphique 2.5. Hausse du niveau de formation



1. En pourcentage de la population ayant l'âge habituel d'obtention du diplôme du deuxième cycle du secondaire.  
Source : OFS.

### Encadré 2.1. L'Initiative de l'OCDE pour la parité

L'OCDE travaille sur la question de l'égalité hommes-femmes depuis plus de 30 ans. La première Déclaration de l'OCDE sur les politiques en faveur de l'emploi des femmes date de 1980. En 2010, l'OCDE a lancé une Initiative pour la parité (OCDE, 2012b) visant à examiner les obstacles à l'égalité entre hommes et femmes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat (les « trois E »), avec comme l'objectif d'améliorer les politiques et de promouvoir la parité dans l'économie, dans les pays membres et non membres de l'OCDE.

L'Initiative de l'OCDE pour la parité a présenté ses premières conclusions dans le Rapport sur la parité publié en mai 2011 à l'occasion de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres qui s'est tenue à Paris lors du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation. En outre, un rapport spécial sur cette triple égalité hommes-femmes dans les pays de l'OCDE riverains du Pacifique et dans d'autres pays de l'APEC a été élaboré pour le Women and the Economy Summit de l'APEC organisé en septembre 2011 à San Francisco.

En 2012 est parue la publication phare intitulée « Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir » (OCDE, 2012a) et l'Organisation a lancé la même année le Navigateur de la parité ([www.oecd.org/gender](http://www.oecd.org/gender)), doté de 16 indicateurs centrés sur les disparités hommes-femmes existant dans les pays de l'OCDE et ses partenaires clés. Courant 2012, ce navigateur est devenu un portail unique de données sur la parité qui montre les positions nationales relatives selon les différentes dimensions de la parité dans les « trois E », en vue de suivre les progrès accomplis.

Si l'on considère la proportion de garçons dans les diplômés du deuxième cycle du secondaire et de l'enseignement supérieur (tableau 2.1), il apparaît que les filles enregistrent globalement des résultats légèrement supérieurs à ceux des garçons, même si l'on observe d'importantes variations d'un type de diplôme à l'autre. Les filles sont notamment majoritaires à obtenir le diplôme de fin d'études secondaires générales, tandis que les garçons sont plus nombreux à obtenir le diplôme de fin d'études secondaires professionnelles.

Tableau 2.1. **Diplômes, proportion de garçons en %, 2011**

	Proportion de garçons en %
<b>Deuxième cycle du secondaire</b>	
Maturité gymnasiale (3A)	43
Maturité professionnelle (3A)	53
Maturité spécialisée (3A)	14
Enseignement et formation professionnels (3B)	55
<b>Enseignement supérieur</b>	
Établissements d'EFPP <sup>1</sup> postsecondaires (5B)	54
Diplôme d'EFPP fédéral (5B)	63
Diplôme d'EFPP avancé fédéral (5B)	76
Licence universitaire (5A)	48
Master universitaire (5A)	50
Université de sciences appliquées – Licence (5A)	45
Université de sciences appliquées – Master (5A)	46
Doctorat (6)	57

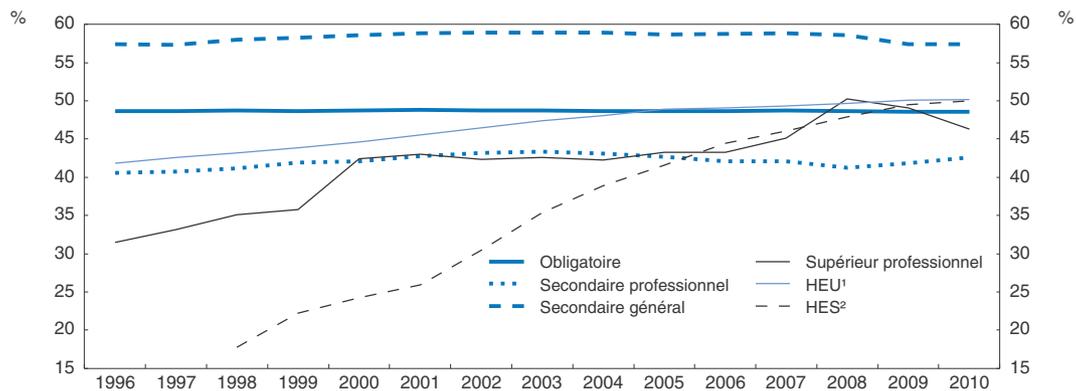
1. Enseignement et formation professionnels.

Source : OFS.

La proportion de filles inscrites dans des établissements d'enseignement supérieur, notamment dans les Hautes écoles universitaires (HEU) et les Hautes écoles spécialisées (HES), a plus que doublé depuis 1980 (graphique 2.6), pour rejoindre celle des garçons. En 2005, l'Office fédéral de la statistique (OFS) indiquait que dans la classe d'âge 60-69 ans, les hommes étaient quatre fois plus nombreux que les femmes à être titulaires d'un diplôme universitaire. Dans la classe d'âge 20-29 ans néanmoins, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes parmi les diplômés universitaires. Cette tendance se poursuit et en 2011, le taux d'inscription et le taux de réussite des femmes étaient supérieurs de 5 points à ceux des hommes (graphique 2.7).

### Graphique 2.6. Proportion de femmes, par niveau d'enseignement, 1996-2010

En pourcentage du total des élèves selon le niveau d'enseignement

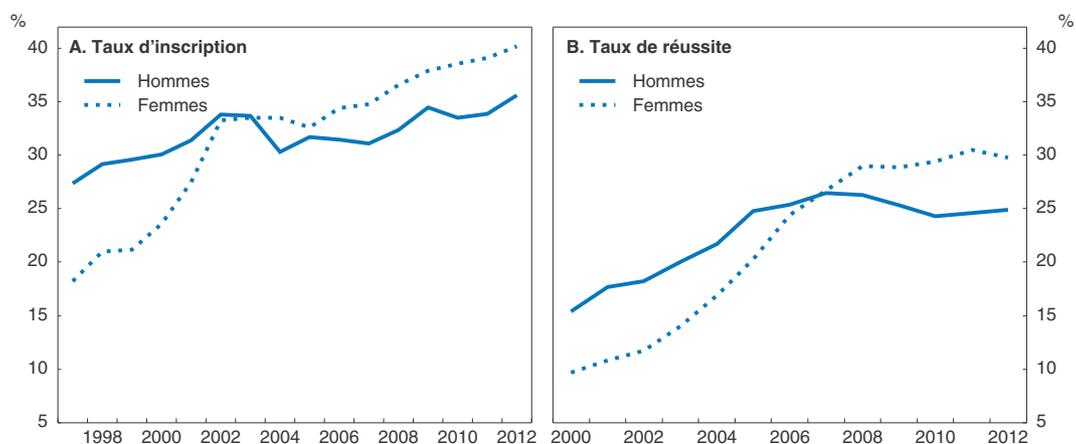


1. Universités générales (Hautes écoles universitaires).
2. Universités de sciences appliquées (Hautes écoles spécialisées).

Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940132>

### Graphique 2.7. Taux d'inscription et de réussite dans l'enseignement supérieur non professionnel selon le sexe



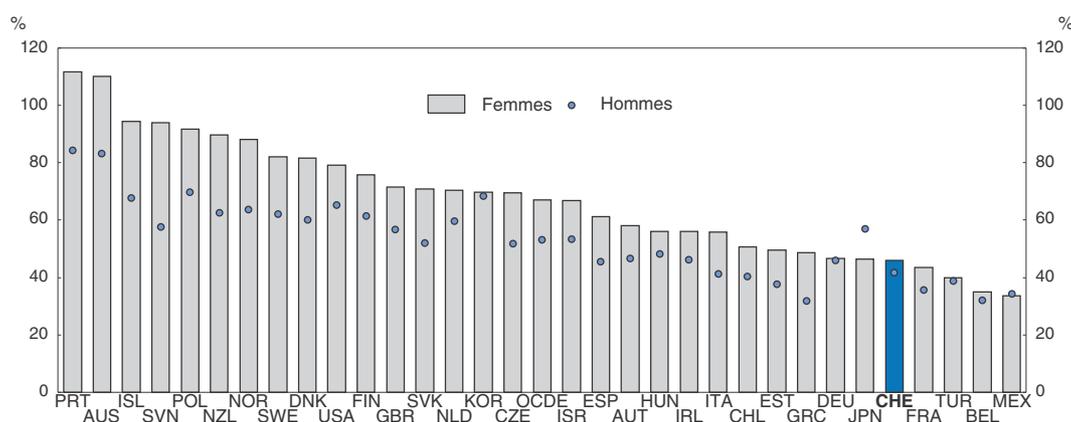
Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940151>

La situation relative de la Suisse par comparaison avec les autres pays de l'OCDE est toutefois moins impressionnante. Peut-être en raison de l'importance de la formation professionnelle, comme indiqué dans le précédent chapitre, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur des hommes comme des femmes est nettement inférieur à celui observé dans les autres pays (graphique 2.8). Pour autant, comme en Suisse, les taux d'inscription et de réussite dans la zone OCDE sont désormais plus élevés pour les filles que pour les garçons. Dans certains pays, les taux d'inscription et de réussite des jeunes femmes sont supérieurs de 25 points de pourcentage ou plus à ceux des jeunes hommes.

Graphique 2.8. **Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, 2011<sup>1</sup>**

Somme des taux d'inscription pour chaque classe d'âge<sup>2</sup>, en pourcentage



1. Enseignement supérieur de type A.
2. Le taux d'inscription correspond à la proportion estimée d'une classe d'âge qui devrait intégrer une formation supérieure de type A au cours de sa vie. Il peut être supérieur à 100 % lorsqu'un grand nombre d'étudiants étrangers s'inscrivent à l'université par exemple.

Source : OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940170>

Même si la Suisse est un pays relativement petit (8 millions d'habitants), elle est réputée pour ses spécificités régionales, culturelles et linguistiques, en partie liées au rôle déterminant joué par les cantons tant au niveau de l'identité culturelle que des politiques sociales et économiques. Cette diversité est également visible dans la proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur : en 2011, elle était comprise entre 35 % en Suisse centrale et 55 % en Suisse du Nord-Ouest, avec une moyenne de 45 %. Des disparités régionales comparables en matière d'écart de rémunération entre hommes et femmes sont présentées ci-après.

### **Les progrès accomplis sont portés par les aspirations des étudiantes et par l'aide financière équitable dont elles bénéficient**

Les progrès accomplis dans l'amélioration des taux d'inscription et de réussite des étudiantes sont portés par leur propre ambition, mais aussi par l'aide financière qui leur est octroyée. Parmi les élèves de 15 ans, en Suisse comme dans la zone OCDE, les filles sont plus nombreuses que les garçons à vouloir exercer l'une des dix professions les plus populaires. Sur le plan financier, les étudiants et les étudiantes bénéficient d'une aide publique globalement comparable pour financer leurs études supérieures. Les femmes reçoivent un plus grand nombre de bourses à l'échelon fédéral et cantonal (à l'exception des cantons de Zoug, Uri et Obwald), ce qui peut s'expliquer par un taux d'inscription

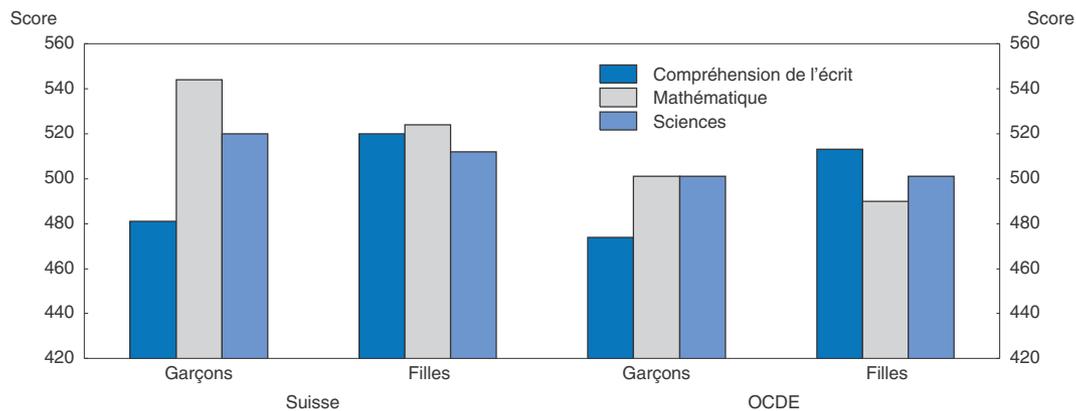
supérieur à celui des hommes et par un taux d'abandon inférieur. Les femmes étant plus nombreuses à recevoir des bourses, leur montant annuel tend à être, en moyenne, légèrement supérieur pour les hommes, à 6 409 CHF contre 6 293 CHF pour les femmes. L'écart est légèrement plus marqué s'agissant du montant total des ressources disponibles (revenus du travail, aide des parents ou bourses) : les étudiants reçoivent en moyenne 1 850 CHF par mois, contre 1 800 CHF pour les étudiantes. En ce qui concerne le type de ressources, il n'existe pas de différence significative entre hommes et femmes : les revenus du travail représentent 33 % du total des ressources, contre 55 % pour l'aide des parents. Le solde (12 %) est réparti entre les bourses d'études et les autres sources de revenus (Source : OFS, enquête sur les conditions économiques et sociales des étudiants).

### Les filles ont de bons résultats scolaires

Dans le cadre de l'épreuve de compréhension de l'écrit du cycle PISA 2009, les filles ont surpassé les garçons de 39 points, ce qui est identique à la moyenne de l'OCDE. À l'inverse, les garçons ont surpassé les filles de 20 points en mathématique (alors que l'écart est de 11 points en moyenne dans la zone de l'OCDE) et de 8 points en sciences naturelles (écart nul en moyenne dans l'OCDE). Il est intéressant de constater que dans le PISA 2009, les écarts entre garçons et filles en Suisse sont tous supérieurs à ceux observés en moyenne dans l'OCDE (graphique 2.9).

Graphique 2.9. Scores au PISA

2009



Source : OCDE, Base de données des résultats du PISA 2009.

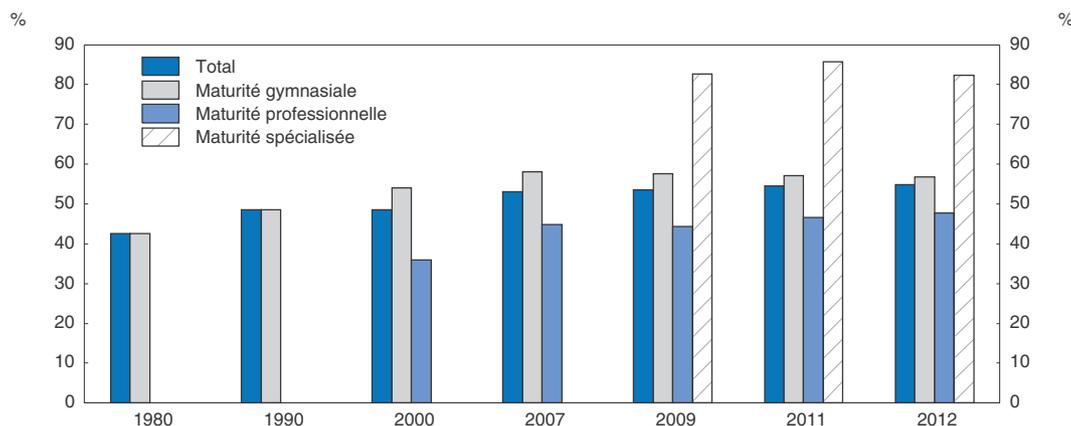
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940189>

La réussite des filles dans le système éducatif suisse peut également se mesurer au nombre de diplômes (*maturités*) – dans l'enseignement général, professionnel ou spécialisé, voir encadré 2.2 ci-après – obtenus par les élèves à la fin du deuxième cycle du secondaire. Au total, 33 656 *maturités* ont été décernées en 2011, soit 56 % de plus qu'en 2000 et 35 % de la classe d'âge, contre 25 % seulement en 2000. De ce total, 54 % ont été obtenues par des filles. La ventilation par type de diplôme est la suivante : 56 % de *maturités* gymnasiales, 38 % de *maturités* professionnelles et 4 % de *maturités* spécialisées. La proportion de femmes à obtenir des *maturités* gymnasiales et spécialisées est majoritaire (57 % et 86 % respectivement), alors qu'elles ne représentent que 47 % des lauréats de *maturités* professionnelles (graphique 2.10). Sur la base des taux d'inscription actuels, le total des

### Encadré 2.2. La maturité dans le système éducatif suisse

La maturité sanctionne la fin du deuxième cycle des études secondaires. Elle atteste que le titulaire dispose des connaissances et aptitudes requises pour poursuivre des études au niveau universitaire. En Suisse, on distingue trois types de maturités : la maturité gymnasiale qui sanctionne la fin du deuxième cycle du secondaire dans l'enseignement général et qui permet d'accéder aux 12 universités traditionnelles mais aussi aux 10 universités de sciences appliquées après une année d'expérience pratique ; la maturité professionnelle qui sanctionne la fin du deuxième cycle du secondaire dans l'enseignement professionnel couplé à l'apprentissage et qui ouvre la voie aux universités de sciences appliquées, ou aux universités traditionnelles (à condition de réussir un examen supplémentaire) ; et la maturité spécialisée qui donne accès aux universités de sciences appliquées dans quelques programmes de licence en fonction de leur spécialisation et/ou sous certaines conditions.

Graphique 2.10. Évolution de la proportion de lauréates de la maturité, selon le type de filière



Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940208>

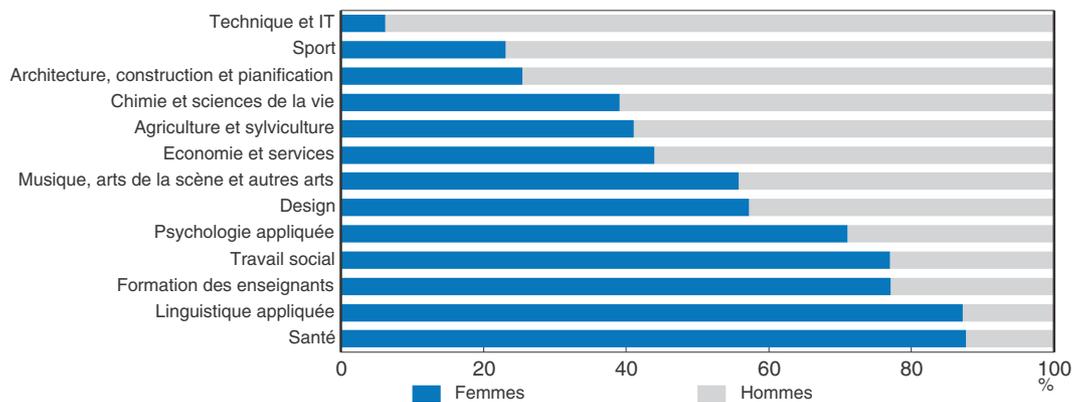
maturités gymnasiales décernées a atteint son point culminant et devrait diminuer de 5 % environ d'ici 2020 (OFS, 2013a).

#### **Pourtant, les choix de filières diffèrent sensiblement entre garçons et filles**

Même si la Suisse a beaucoup progressé ces 25 dernières années en termes de taux d'inscription et de réussite des femmes dans l'enseignement supérieur, les choix d'orientation restent très différents selon le sexe. L'analyse des diplômes octroyés par les universités de sciences appliquées en fonction du sexe montre que les hommes sont largement majoritaires dans les disciplines traditionnellement masculines, comme l'ingénierie et l'informatique, l'architecture et la construction. À titre de comparaison, les femmes sont massivement surreprésentées dans l'action sociale, la formation des enseignants, la psychologie, les langues et la santé (graphique 2.11). La Suisse est également l'un des pays qui comptent la plus faible proportion de femmes désireuses de faire carrière dans l'ingénierie ou l'informatique. Selon l'OCDE, l'une des actions

### Graphique 2.11. Diplômes décernés dans les universités de sciences appliquées, selon le sexe

En pourcentage du total des diplômes par filière, 2012<sup>1</sup>



1. Les diplômes décernés dans les universités de sciences appliquées englobent les *Diplom*, les licences et les masters.

Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940227>

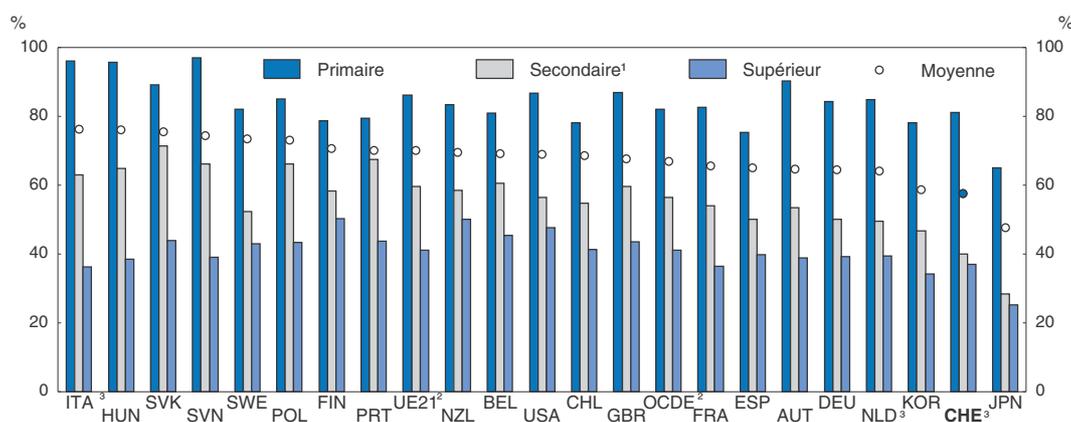
prioritaires à mener dans le domaine de l'éducation, en Suisse et ailleurs, consiste à rendre les filières des sciences exactes, des sciences sociales et de la santé aussi inclusives et attractives pour les filles que pour les garçons (OCDE, 2013).

Selon certains chercheurs, cette répartition très marquée des filles et des garçons entre les différents domaines d'études pourrait notamment s'expliquer par le système de double filière en vigueur en Suisse : le système d'enseignement postobligatoire y est en effet divisé entre la formation professionnelle, qui accueille deux tiers des étudiants, et les gymnases, qui dispensent un enseignement général choisi par le tiers restant. Cette orientation intervient généralement à l'âge de 15-16 ans, ce qui impose aux élèves de procéder très tôt à des choix d'études. L'analyse statistique (Imdorf et al., 2013) montre que, dans les cantons qui ont proportionnellement plus de gymnases, la répartition filles-garçons dans les différentes filières est globalement plus équilibrée, et ce pour plusieurs raisons : tout d'abord, les systèmes éducatifs davantage axés sur l'enseignement général offrent aux élèves plus de possibilités de changer d'orientation en fonction de leurs préférences et de leurs aptitudes. À l'inverse, le grand nombre et la diversité des filières professionnelles peut favoriser des choix filles-garçons plus traditionnels à un âge où l'identité sexuelle joue un grand rôle dans la construction de l'individu. Ensuite, la filière générale permet aux élèves de gagner en maturité avant de faire des choix d'orientation. De récentes études montrent que les spécificités individuelles au niveau de la pensée ou du comportement tiennent aux caractéristiques personnelles en matière d'anatomie et de connectivité du cerveau, qui se développent à un âge plus avancé (Mueller et al., 2013). Plus mûrs, les élèves sont moins influencés par leurs amis ou leur famille, susceptibles de leur suggérer des orientations types selon le sexe, et davantage par leurs propres intérêts ou leurs avantages comparatifs. Développer le mentorat et confronter très tôt les élèves à des modèles atypiques auxquels ils peuvent s'identifier dans leur famille, le système éducatif ou la sphère professionnelle peut aider des garçons et des filles à faire des choix d'orientation indépendants de leur sexe, ce qui en incitera d'autres à faire de même. Ces modèles peuvent également sensibiliser les élèves aux conséquences de leurs choix

d'orientation en termes de perspectives de carrière et de rémunération. Il a également été démontré que les élèves issus de milieux socio-économiques plus défavorisés sont davantage influencés par les stéréotypes hommes-femmes.

La surreprésentation des femmes dans l'enseignement primaire est un exemple qui illustre bien la prévalence des choix d'orientation professionnelle types selon le sexe en Suisse. Même si elle est inférieure à la moyenne de l'OCDE (où deux tiers des enseignants sont des femmes), la proportion d'enseignantes en Suisse s'établit tout de même à 59 % (graphique 2.12). Entre 2000 et 2011, la proportion d'enseignantes a même augmenté dans l'enseignement obligatoire, dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur (tableau 2.2).

Graphique 2.12. **Pourcentage d'enseignantes, selon le niveau d'enseignement**  
2011



1. Les données correspondent uniquement au deuxième cycle du secondaire.
2. Moyennes non pondérées.
3. Institutions publiques uniquement, en excluant l'enseignement supérieur pour l'Italie.

Source : OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940246>

Tableau 2.2. **Pourcentage d'enseignantes, par niveau d'enseignement**

En pourcentage

	Enseignement obligatoire	Enseignement secondaire	Enseignement supérieur
2000	62.0	31.9	34.9
2011	71.9	41.3	43.1

Source : OFS

Le fait que les filles sont moins nombreuses à opter pour une carrière scientifique tient peut-être simplement à des préférences individuelles. Mais l'orientation professionnelle peut également être influencée par la culture familiale et sociale, qui peut entrer en contradiction avec les préférences, les aptitudes ou les centres d'intérêt personnels. Les données recueillies dans le cadre de l'Initiative 2012 de l'OCDE pour la parité donnent toutefois à penser que l'orientation est principalement dictée par les résultats scolaires, notamment en mathématique, même si la corrélation est moins marquée chez les garçons (voir encadré 2.3).

### Encadré 2.3. **Les déterminants des différences d'orientation selon le sexe**

Comprendre les facteurs qui déterminent les choix d'orientation est important pour expliquer les parcours scolaires des jeunes des deux sexes. Des recherches inédites menées à partir des études longitudinales du PISA dans plusieurs pays permettent de mieux appréhender les déterminants des disparités hommes-femmes dans l'orientation au niveau de l'enseignement postsecondaire.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons à poursuivre des études supérieures. Les caractéristiques individuelles de chacun entrent en jeu dans le choix d'une filière scientifique ou artistique. Généralement, des notes élevées obtenues dans la dernière année du secondaire ou en mathématique incitent les filles à opter pour une filière scientifique. Cette corrélation est toutefois moins prononcée pour les garçons. Les jeunes femmes aspirent davantage à occuper une profession intellectuelle ou scientifique (OCDE, 2009) et, à leur entrée à l'université, choisissent donc plus des matières dans lesquelles elles possèdent un avantage comparatif. En Australie par exemple, les jeunes hommes associent moins les cours de sciences à l'entrée à l'université, mais davantage aux filières de formation professionnelle scientifiques (apprentissage notamment). L'accès aux filières professionnelles n'étant généralement pas conditionné par les résultats scolaires, les performances en mathématique des élèves de 15 ans n'ont pas de conséquences majeures sur le choix des matières scientifiques. Une tendance similaire apparaît en République tchèque : les filles obtenant de bonnes notes au niveau secondaire décident de poursuivre des études universitaires tandis que les garçons sont plus susceptibles d'opter pour l'enseignement professionnel technique ou scientifique (OCDE, 2012c). En Suisse, les élèves choisissent également les filières scientifiques post-secondaires en se basant sur leurs résultats en mathématique (Bergman et al., 2012).

L'environnement familial joue également un rôle puisqu'il constitue l'une des variables explicatives les plus importantes et les plus constantes des résultats scolaires : en particulier les garçons semblent plus sensibles que les filles à la socialisation au sein de la famille. Des études ont également mis en évidence le rôle joué par la pression des pairs, mais rien ne semble démontrer que le fait d'attribuer des enseignants aux garçons et des enseignantes aux filles contribue à améliorer les résultats scolaires (Salvi Del Pero et Bytchkova, 2013).

Il convient de noter que le système éducatif suisse a considérablement progressé dans la diversification des possibilités d'orientation offertes aux filles et aux garçons, comme l'illustre la mise en place de la maturité professionnelle qui permet d'accéder aux universités de sciences appliquées. Des avancées plus importantes pourraient être obtenues en favorisant une allocation du capital humain non fondée sur des stéréotypes filles-garçons. La mise en place de passerelles plus nombreuses et clairement identifiées entre les différentes filières pourrait favoriser une plus grande mobilité et, partant, réduire les disparités filles-garçons dans le choix des études. Il conviendrait également d'encourager la formation et le développement des compétences tout au long de la vie afin de permettre aux individus de se reconvertir tout au long de leur vie professionnelle.

#### Encadré 2.4. **Recommandations visant à réduire les disparités filles-garçons dans le système éducatif**

- S'appuyer sur des modèles masculins et féminins de réussite auxquels les élèves peuvent s'identifier afin d'inciter davantage de filles à poursuivre des études en sciences exactes et davantage de garçons à opter pour les filières des sciences sociales ou de la santé, et sensibiliser les élèves aux perspectives offertes par les différents choix d'études, en termes de carrière et de rémunération.
- Informer les élèves sur les possibilités d'orientation professionnelle qui sont à la fois rémunératrices et non fondées sur les stéréotypes filles-garçons.
- Favoriser une plus grande mobilité entre les filières en créant des passerelles plus nombreuses et clairement identifiées.
- Encourager la formation et le développement des compétences tout au long de la vie afin de permettre à chacun de se reconvertir en cours de carrière.
- Atténuer l'influence du milieu socio-économique sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle trop stéréotypées des garçons et des filles en offrant un accompagnement plus intensif et plus précoce aux élèves défavorisés, ainsi qu'une aide financière plus conséquente.

### Mieux concilier vie professionnelle et responsabilités familiales

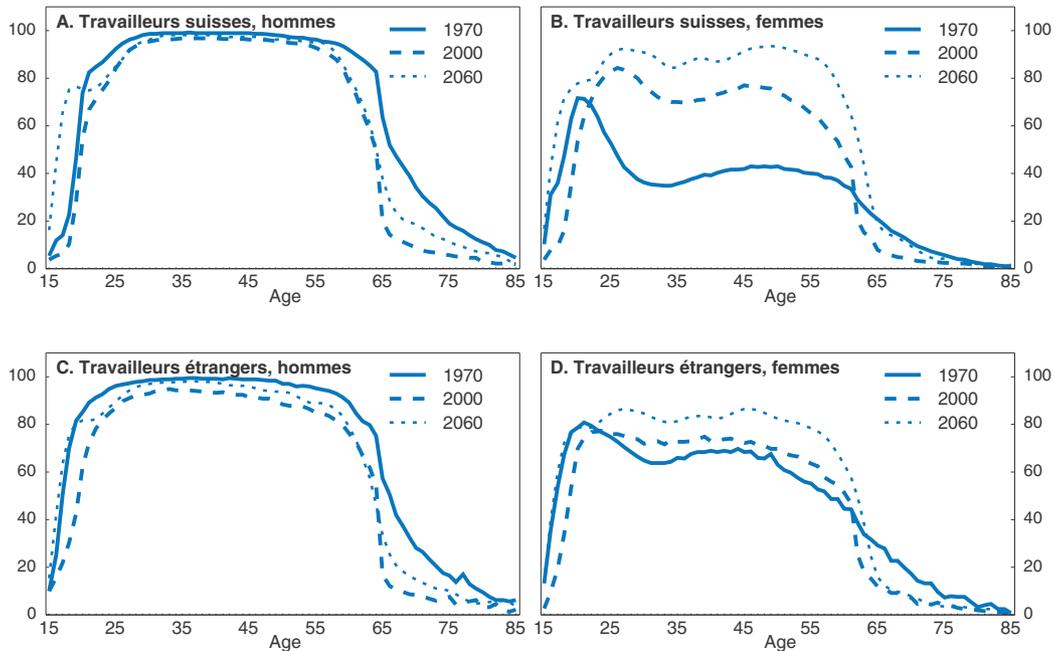
Certaines caractéristiques persistantes du marché du travail suisse empêchent les femmes de tirer pleinement profit de leur capital humain en termes de débouchés, de carrière, d'équilibre entre travail et vie privée et d'égalité de salaire. La présente section examine le rôle et les spécificités des femmes sur le marché du travail en Suisse, ainsi que la transition entre les études et la vie active et les moyens de l'améliorer. Une attention particulière est accordée aux mesures qui permettraient aux femmes et aux hommes de mieux concilier leurs obligations familiales et leurs aspirations professionnelles.

#### **Le volume d'heures travaillées des femmes n'est pas proportionnel à leur taux d'activité**

Soutenu par l'augmentation de leur niveau de formation, le taux d'activité élevé des femmes est le résultat d'une lente progression amorcée à la fin des années 60. En 1970, le taux d'activité des femmes dans la première partie de leur trentaine s'établissait à 35 %. Au cours des 30 années suivantes, ce pourcentage a doublé pour atteindre 70 %. Les projections fondées sur la tendance actuelle des données du recensement montrent que le taux d'activité des femmes devrait quasiment rejoindre celui des hommes d'ici 2060, à l'exception de la classe d'âge où les femmes donnent naissance à leurs enfants et les élèvent (soit 30-45 ans). Ce rattrapage devrait également concerner les immigrées (graphique 2.13). Ce taux d'activité élevé des femmes, couplé à un taux d'emploi supérieur à la moyenne, place la Suisse dans une situation comparable à celle des pays nordiques, qui se classent en tête de la zone OCDE s'agissant de l'intégration des femmes au marché du travail (graphique 2.14, partie A). Par conséquent, la répartition hommes-femmes de la population active s'équilibre en Suisse, la proportion de femmes étant passée de 34 % en 1960 à 45 % en 2012 (partie B).

En termes de flux, une plus forte proportion de femmes entrent et sortent du marché du travail : en 2011, les taux d'entrée et de sortie des femmes (des hommes) en proportion

Graphique 2.13. **Taux d'activité par âge**<sup>1</sup>  
En pourcentage de la population



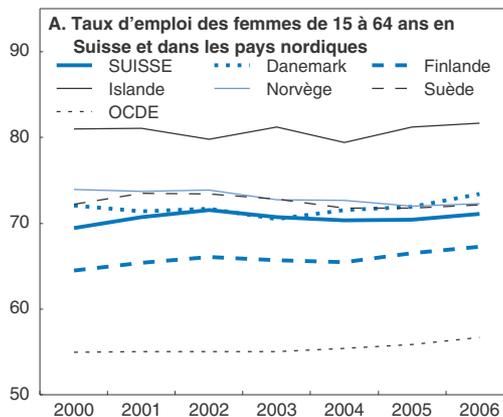
1. Contrairement aux taux d'activité fondés sur l'enquête suisse sur la population active (ESPA), les actifs occupés correspondent ici aux individus qui travaillent au moins 6 heures par semaine, tandis que les apprentis et les étudiants à plein-temps ne sont pas inclus dans la population active.

Source : Données issues du recensement compilées par le professeur George Sheldon, de l'Université de Bâle.

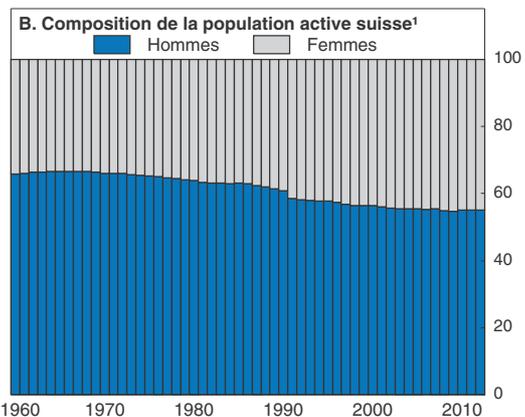
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940265>

Graphique 2.14. **Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans et composition de la population active**

En pourcentage de la population



En pourcentage de l'emploi total



1. Depuis 1991, la population active englobe tous les actifs occupés qui travaillent au moins une heure par semaine (et non plus six).

Source : Base de données de l'OCDE sur les statistiques de la population active 2013 (partie A) ; OFS, statistiques suisses sur la population active (partie B).

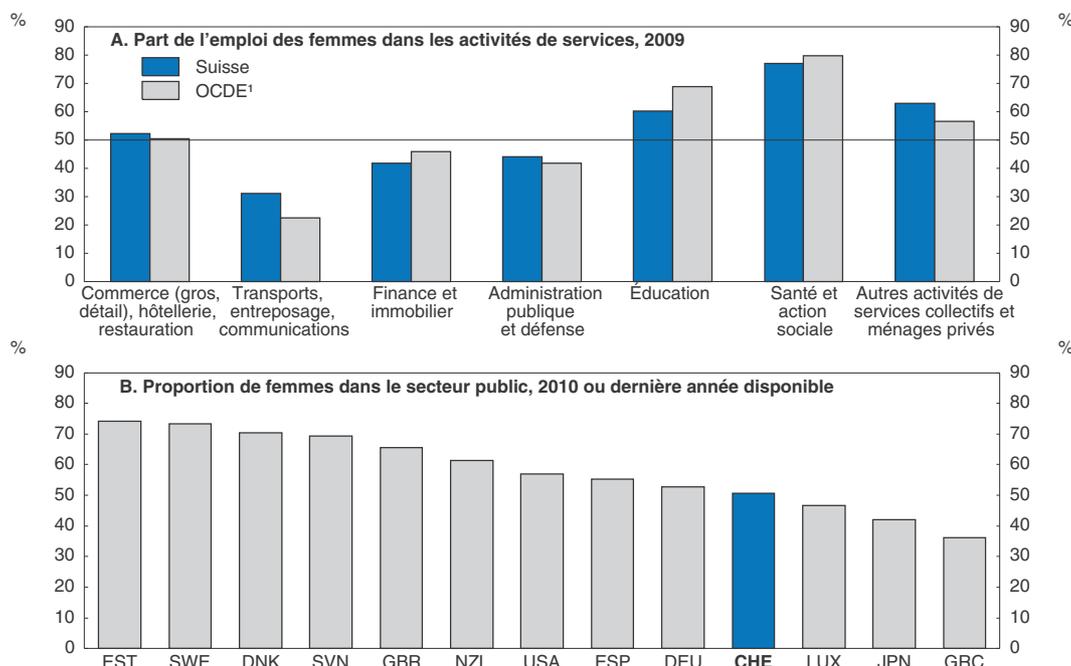
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940284>

de la population active s'élevaient à 6.8 % (5.0 %) et 7.7 % (4.6 %) respectivement. Cet écart tient en partie au fait que les femmes entrent et sortent du marché du travail lorsqu'elles ont des enfants. Pour autant, il faut noter que la tendance en termes d'entrées et de sorties est stable pour les hommes alors qu'elle est orientée à la baisse pour les femmes, puisque leurs taux d'entrée et de sortie étaient proches de 10 %, voire supérieurs, au début des années 90. L'écart entre hommes et femmes à ce niveau s'est donc réduit au fil du temps.

### **Les résultats obtenus sur le marché du travail reflètent les choix et les contraintes en matière de formation**

La transition entre les études et le travail rémunéré est une étape déterminante qui peut avoir des répercussions durables sur les débouchés professionnels et sur les capacités de gain. Elle dépend en premier lieu des choix d'orientation antérieurs. En écho au graphique 2.11 dans la partie consacrée à l'éducation, la répartition des femmes entre les différentes professions semble refléter leurs choix de filière d'étude (graphique 2.15). Il apparaît également que la structure des emplois des femmes en Suisse est globalement comparable à celle observée dans d'autres pays de l'OCDE, du moins dans le secteur des services. Si la proportion de femmes travaillant dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est élevée en Suisse, elle reste proche de la moyenne de l'OCDE. À l'inverse, le pourcentage de femmes qui travaillent dans le secteur public, traditionnellement privilégié par les femmes, est proche de 50 %, ce qui est en deçà de la moyenne de l'OCDE et sensiblement moins élevé que dans certains pays comparables d'Europe du Nord.

Graphique 2.15. **Distribution de l'emploi des femmes par secteur**

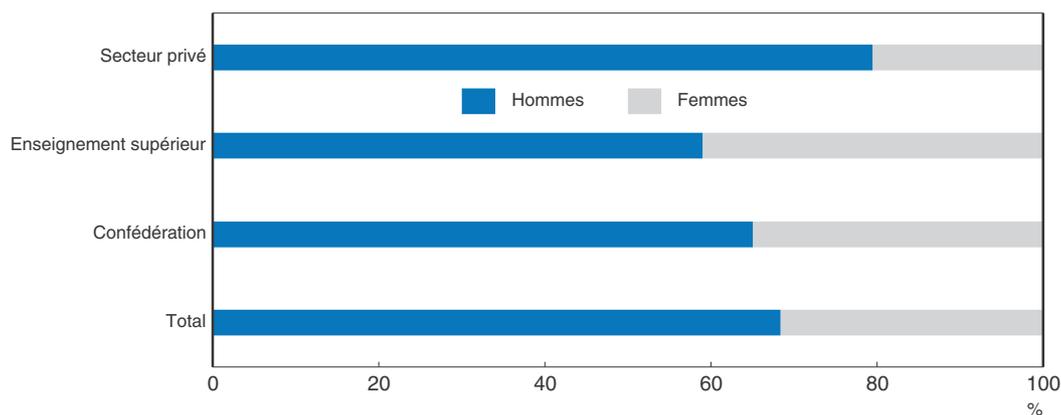


1. Couvre 17 pays de l'OCDE pour lesquels des données relatives à l'emploi conformes à la classification CITI Rév. 3 sont disponibles.

Source : OCDE (2012b), *L'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, et Base de données de l'OCDE sur l'emploi ; OIT.

Malgré l'augmentation de leurs taux d'inscription et de réussite dans l'enseignement supérieur, les femmes restent sous-représentées dans les professions scientifiques et technologiques. Selon l'OFS, en 2008, 31.6 % en moyenne seulement des chercheurs étaient des femmes en Suisse, la fourchette étant comprise entre 20.6 % dans le secteur privé et 41.0 % dans les établissements d'enseignement supérieur (graphique 2.16). À titre d'exemple, plus on grimpe dans la hiérarchie, plus la proportion de femmes dans le milieu universitaire suisse diminue : 42 % des titulaires de doctorat sont des femmes, soit l'une des proportions les plus faibles d'Europe (moyenne européenne : 46 %). Ce pourcentage diminue à mesure que l'on s'élève dans les échelons de la hiérarchie universitaire. En 2010, les femmes représentaient 26 % des enseignants ayant une activité de recherche dans les universités suisses, ce qui reste supérieur à la moyenne européenne de 20 %. Par ailleurs la proportion de femmes varie considérablement selon le secteur économique et le domaine d'études. En Suisse, 63 % des titulaires de doctorats diplômés en 2010 dans le domaine des sciences de l'éducation étaient des femmes, contre 35 % seulement en mathématique et en informatique et 23 % dans les sciences techniques. Pour autant, entre 2004 et 2008, le taux de croissance annuel moyen des femmes chercheurs (4.6 %) était supérieur à celui de leurs homologues masculins (0.3 %), signe que le rattrapage se poursuit. Les femmes sont aussi sous-représentées parmi les inventeurs et les déposants de brevets, même si la situation évolue là encore : en 1980, les femmes ne représentaient que 2 % des déposants de brevets en Suisse, contre près de 10 % en 2011 (Portail de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes).

Graphique 2.16. **Emploi dans les activités de R-D en Suisse, par secteur et par sexe**  
2008



Source : OFS.

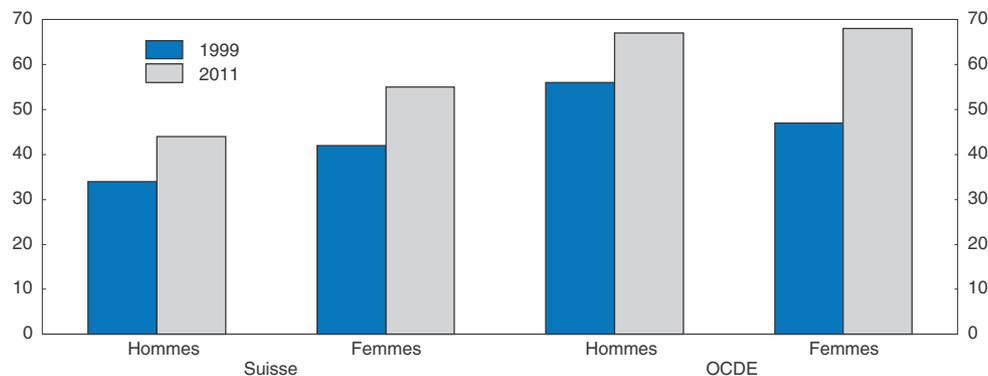
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940322>

En 2011, l'avantage salarial moyen attendu pour les diplômés de l'enseignement supérieur par rapport aux diplômés du secondaire en Suisse s'établissait à 55 % pour les femmes, contre 44 % pour les hommes. Cet écart de 11 points est très supérieur à l'écart moyen relevé dans la zone OCDE, où l'avantage salarial des femmes diplômées de l'enseignement supérieur s'élevait à 68 % contre 67 % pour les hommes en 2011. En Suisse, l'avantage salarial qui découle des études supérieures a progressé de manière moins soutenue pour les hommes (+10 points) que pour les femmes (+13 points) entre 1999 et 2011. Une tendance similaire a été observée dans les autres pays de l'OCDE, où la progression de l'avantage salarial découlant des études supérieures ressort à 21 points de pourcentage pour les femmes, contre 11 points pour les hommes sur la même période.

(graphique 2.17). Compte tenu de cet avantage plus élevé pour les femmes, il n'est peut-être pas surprenant de constater que l'impact du niveau d'études sur le taux d'emploi est amplifié chez les femmes : le fait de poursuivre des études supérieures fait progresser le taux d'emploi de 76 % à 81 % en moyenne pour les femmes, contre une progression de 90 à 93 % seulement pour les hommes (graphique 2.18).

Graphique 2.17. **Revenus relatifs des 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur**

Salaire de la classe d'âge 25-64 ans diplômée du secondaire = 0

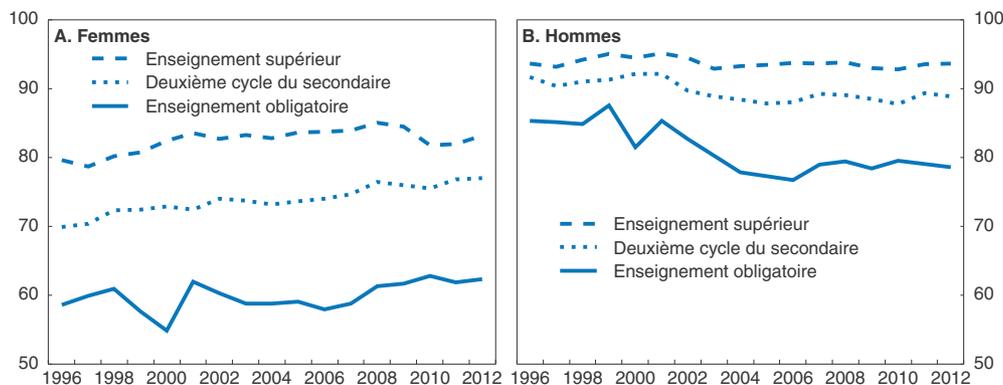


Source : OCDE, Base de données de Regards sur l'éducation 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940341>

Graphique 2.18. **Pourcentage d'actifs occupés, selon le niveau d'études et le sexe<sup>1</sup>**

Pourcentage de la population résidente âgée de 25 à 64 ans



1. Ruptures des séries de données en 2002 et en 2010.

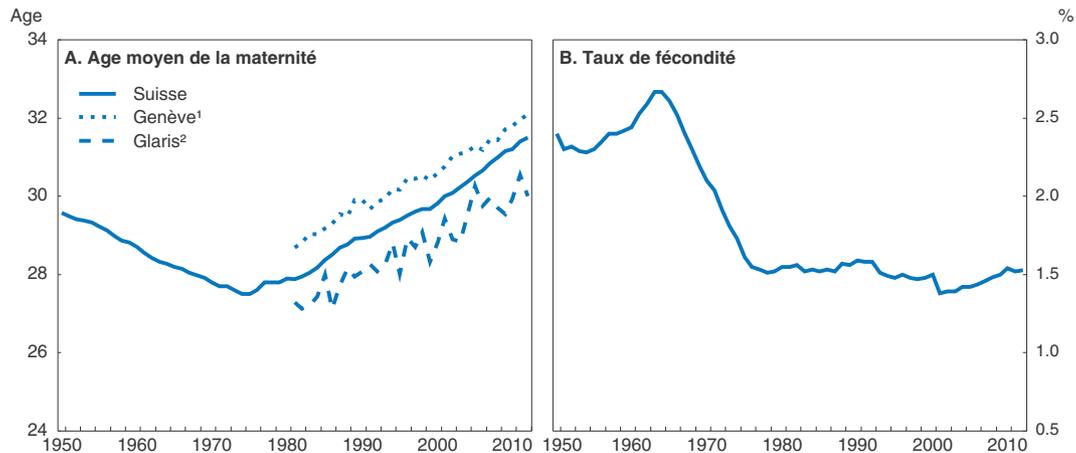
Source : OFS, Enquête suisse sur la population active.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940360>

### **L'absence d'un environnement de travail favorable à la vie de famille contraint les femmes à des choix difficiles**

En Suisse, le taux d'activité des femmes a commencé à croître dans les années 70. Cette progression coïncidait avec l'amorce d'une augmentation marquée de l'âge moyen de la maternité, qui dépasse désormais 31 ans contre 27.5 ans au début des années 70, et à une forte baisse du taux de fécondité de plus de 2.5 enfants par femme au milieu des années 60 à 1.5 aujourd'hui (graphique 2.19). Le taux de fécondité de la Suisse est inférieur

Graphique 2.19. **Les tensions entre vie professionnelle et vie de famille jouent un rôle clé dans la décision d'avoir un enfant**



1. Plus haut.

2. Plus bas.

Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940379>

à la moyenne de l'OCDE (1.74 enfant par femme) et bien en deçà du niveau de remplacement. Pour faciliter les décisions des ménages en matière d'emploi et faire en sorte que celles-ci soient dictées par les avantages comparatifs plutôt que par des contraintes ou des stéréotypes sociaux, un environnement propice à la vie de famille est indispensable tant sur le lieu de travail qu'à domicile. L'offre de services de garde d'enfants doit donc être à la fois suffisamment abondante et d'un coût abordable. Or ce n'est pas le cas en Suisse. Il est par ailleurs crucial que les membres de la famille tiennent compte du temps de travail rémunéré et non rémunéré pour le partage des travaux domestiques. L'encadré 2.5 présente une synthèse des attitudes eu égard aux responsabilités familiales et professionnelles observées dans différents pays.

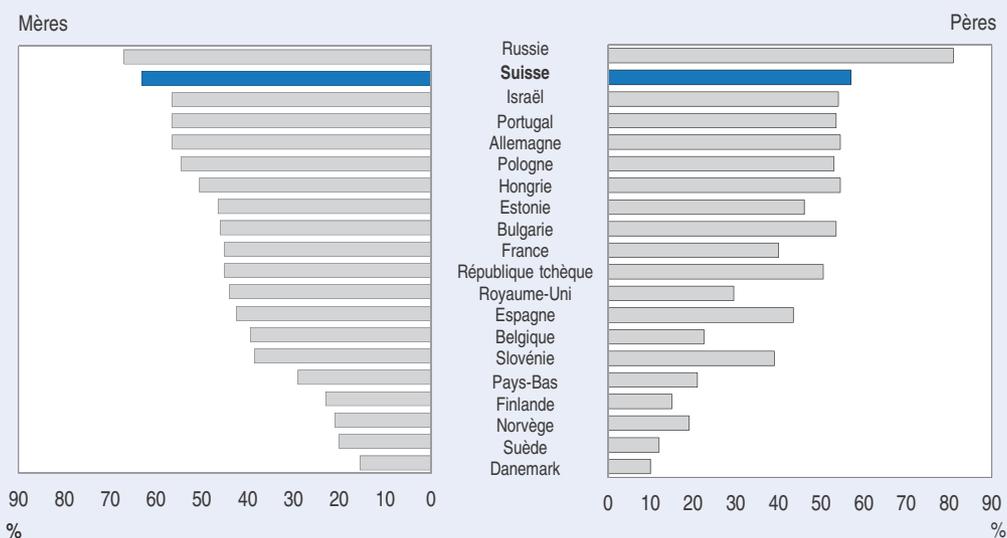
#### Encadré 2.5. Attitudes à l'égard du travail et de la garde d'enfants

Les comportements à l'égard du travail et de la garde des enfants jouent un rôle déterminant dans l'élaboration de l'action publique (Kammerman et Moss, 2009 ; Lewis, 2009) et les politiques en place peuvent contribuer à faire évoluer les conceptions et les comportements en matière familiale. Le point de vue parental sur le travail rémunéré des mères varie considérablement d'un pays à l'autre (graphique 2.20). Dans les pays nordiques, où le travail rémunéré des femmes est la norme et où des politiques visant à concilier travail et vie de famille sont appliquées depuis une quarantaine d'années, le partage entre travail et responsabilités familiales et professionnelles est envisagé de manière plus équitable entre les sexes, même si l'on ne peut pas exclure une légère inversion de tendance chez les mères suédoises. En revanche, plus de la moitié des parents allemands, hongrois, israéliens, polonais, portugais, russes et suisses disent avoir une vision plus traditionnelle des obligations familiales et de la place des femmes sur le marché du travail. Le manque de structures d'accueil pour les très jeunes enfants, qui peut conforter les conceptions des parents en matière d'emploi et de garde (Fagnani, 2002), explique peut-être en partie ces réponses.

## Encadré 2.5. Attitudes à l'égard du travail et de la garde d'enfants (suite)

## Graphique 2.20. Les attitudes des parents vis-à-vis des responsabilités familiales et professionnelles diffèrent selon le pays, 2010

Pourcentages de mères et de pères d'enfants de 0 à 15 ans se déclarant plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « les femmes devraient être prêtes à réduire leur temps de travail pour s'occuper de leur famille »



Source : OCDE (2012b), Initiative pour la parité, calculs réalisés à partir des données issues de l'Enquête sociale européenne 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940398>

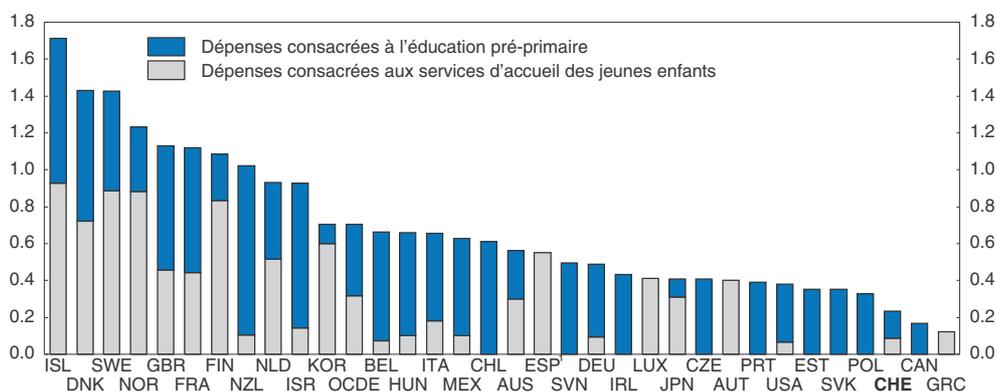
L'insuffisance de l'offre de services de garde d'enfants, et leur coût, constituent l'un des principaux obstacles empêchant les femmes de tirer pleinement profit de leur niveau de formation. Si la décentralisation a bien servi la Suisse, l'accueil extrafamilial des enfants constitue peut-être l'un des domaines où un engagement renforcé du pouvoir fédéral pourrait être bénéfique. Il n'existe pas de régime légal ou de législation en ce qui concerne l'aide à la garde des enfants à l'échelon national. La politique relative à la garde d'enfants est gérée au niveau des communes et des cantons, ce qui se traduit par des pratiques très hétérogènes. Par ailleurs, les familles qui résident dans des villes de petite taille ou des communes des zones rurales se heurtent à des difficultés plus importantes que celles qui résident dans des grandes villes. Du fait de la décentralisation des responsabilités, cantons et communes peuvent avoir du mal à coordonner leurs efforts. Le Parlement fédéral a proposé d'apporter à la Constitution suisse une modification sur la politique de la famille qui aurait imposé au gouvernement fédéral d'œuvrer aux côtés des autorités cantonales pour promouvoir l'équilibre vie professionnelle/vie privée au moyen d'une aide renforcée à la garde d'enfants. Cet amendement contenait une disposition qui aurait donné à la Confédération le pouvoir d'intervenir pour financer certaines mesures en cas de financement insuffisant par les cantons. Dans un référendum organisé en mars 2013, la modification proposée a été approuvée par 54 % des votants, mais n'a pas pu être adoptée en raison d'un vote défavorable de la majorité des cantons. En effet, aux termes des règles relatives aux référendums obligatoires en Suisse, pour qu'une modification de la

Constitution fédérale soit adopté, il doit être approuvé par la majorité des citoyens et par la majorité des cantons.

La Suisse est l'un des pays de l'OCDE où les dépenses publiques consacrées à la garde des enfants et à l'éducation préprimaire sont les plus faibles en proportion du PIB : à peine 0.2 % en 2009, soit environ un tiers de la moyenne de l'OCDE (graphique 2.21). Cela étant, les données présentées ici ne prennent pas en compte la totalité des dépenses des collectivités locales et à ce titre, les dépenses publiques consacrées à la garde des enfants dans les pays fédéraux comme la Suisse sont sous-estimées. Selon une étude mandatée par le secrétariat d'État à l'Économie (SECO, 2007), en 2005, près de 30 % des mères d'enfants âgés de moins de 15 ans (21 000 femmes environ) déclaraient avoir été contraintes de réduire leurs temps de travail en raison de l'absence de structures susceptibles d'accueillir leurs enfants. Parmi elles, 41.2 % ne travaillaient pas du tout ; la plupart d'entre elles auraient préféré travailler à temps partiel (2 ou 3 jours par semaine). Seule une minorité aurait aimé travailler à temps plein.

Graphique 2.21. **Dépenses publiques consacrées à l'accueil des jeunes d'enfants et à l'éducation préprimaire, 2009**

En pourcentage du PIB

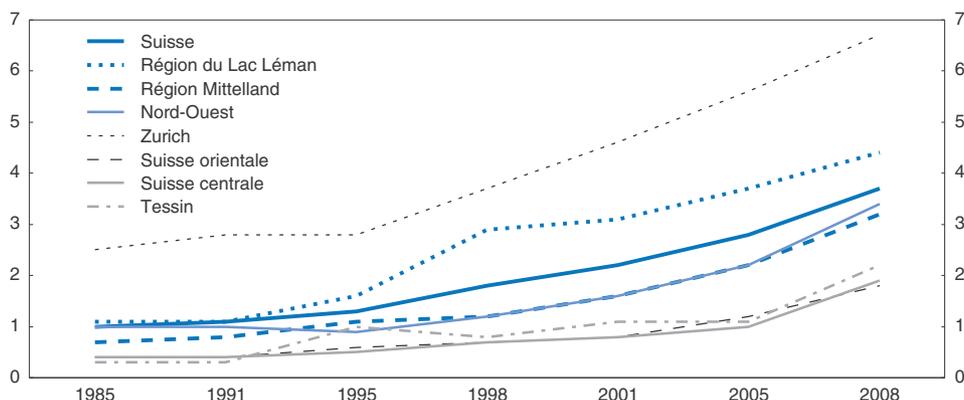


1. On ne dispose pas de données détaillées sur les dépenses pour l'Espagne. Les données relatives aux dépenses consacrées aux services d'accueil des jeunes enfants dans l'OCDE n'incluent probablement pas l'ensemble des dépenses des collectivités locales, car celles-ci ne déclarent pas toujours ces dépenses à l'autorité centrale. Par conséquent, les données figurant dans ce graphique sous-estiment probablement les dépenses publiques affectées à l'accueil des jeunes enfants, notamment dans les pays fédéraux comme le Canada et la Suisse.

Source : Base de données de l'OCDE sur la famille.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939524>

Des progrès substantiels ont été accomplis depuis le début des années 90. De 1991 à 2008, le nombre de structures d'accueil pour enfants est passé de 545 à 1808 au niveau national, de sorte que le nombre de ces structures pour 1 000 enfants a été pratiquement multiplié par quatre (graphique 2.22). Selon le Gouvernement fédéral suisse, le programme national d'aide financière entré en vigueur en 2004 a contribué à la création de 39 500 places, ce qui correspond à 79 % de l'augmentation de l'offre enregistrée au cours de cette période. Toutefois, l'offre reste largement insuffisante pour les familles en Suisse en raison de la forte hausse de la demande qui a accompagné l'augmentation du taux d'activité des femmes. Sous l'effet d'une demande soutenue, le programme d'aide, qui devait au départ durer huit ans, a été prolongé de quatre années supplémentaires. Au niveau régional, certains cantons ont révisé leur législation et introduit des subventions

Graphique 2.22. **Nombre de structures d'accueil pour 1 000 enfants âgés de moins de 7 ans et par canton**

Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940417>

publiques ou majoré celles qui existaient déjà. Selon l'OFS, le recours aux services de garde d'enfants extérieurs à la famille a progressé ces dernières années : 40 % des ménages dont le plus jeune enfant était âgé de moins de 15 ans utilisaient ces services en 2009, contre 30 % en 2001. Cette augmentation est particulièrement sensible dans le cas des services institutionnels tels que les crèches, les écoles pratiquant la journée continue, les accueils de midi et les accueils extrascolaires. Certaines initiatives innovantes ont également été lancées au niveau cantonal, comme les contributions d'employeurs à des fonds cantonaux qui financent des structures d'accueil dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Fribourg, et au niveau local, comme les bons de garde pour enfants dans l'agglomération lucernoise (encadré 2.6). L'amélioration des infrastructures d'accueil contribuerait également à l'intégration des enfants d'origine immigrée, tout en facilitant l'accès des mères au marché du travail.

#### Encadré 2.6. **Bons de garde pour enfants dans la région lucernoise**

Comme indiqué, dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg, les employeurs cotisent à un fonds destiné à couvrir une partie des coûts liés à la création de places de crèches supplémentaires. Depuis 2007 plus de 6 000 places d'accueil ont ainsi été créées dans le canton de Vaud. Mais d'autres initiatives originales ont été mises en place. Trois communes du canton de Lucerne ont participé à une étude pilote lancée en 2009 en vue de tester un système de bons de garde pour enfants. Au lieu de subventions versées aux structures d'accueil, les familles ont reçu des bons grâce auxquels elles pouvaient acheter des services de garde d'enfants proposés par un certain nombre d'institutions de la région. Les principaux avantages de ce système sont les suivants : i) garantir l'égalité des chances à toutes les familles s'agissant de l'aide publique à la garde d'enfants, et ii) élargir l'éventail des services de garde d'enfants disponibles pour les parents. En outre, remplacer les subventions par des bons de garde devrait stimuler la concurrence entre prestataires, étant entendu que les parents peuvent choisir librement leur prestataire préféré.

**Encadré 2.6. Bons de garde pour enfants dans la région lucernoise (suite)**

Selon un rapport rédigé par Interface (Müller et al., 2010), un cabinet de conseil établi à Lucerne qui a évalué le programme pilote dans une commune, le système a été bien accueilli par les parents comme par les établissements de garde d'enfants, et sa mise en œuvre ne s'est heurtée à aucun problème majeur. Mais, surtout, des analyses de rentabilité ont montré que les dépenses supplémentaires engagées par la commune au titre des bons de garde étaient de l'argent bien employé, car les familles ont pu percevoir un supplément de revenu grâce à l'élargissement de l'offre de services de garde d'enfants. En outre, les parties concernées ont beaucoup apprécié le fait que les familles ont toutes été traitées sur un pied d'égalité et qu'elles peuvent choisir librement entre un certain nombre d'établissements. Le système est aujourd'hui pleinement déployé dans les trois communes.

Source : Müller et al. (2010).

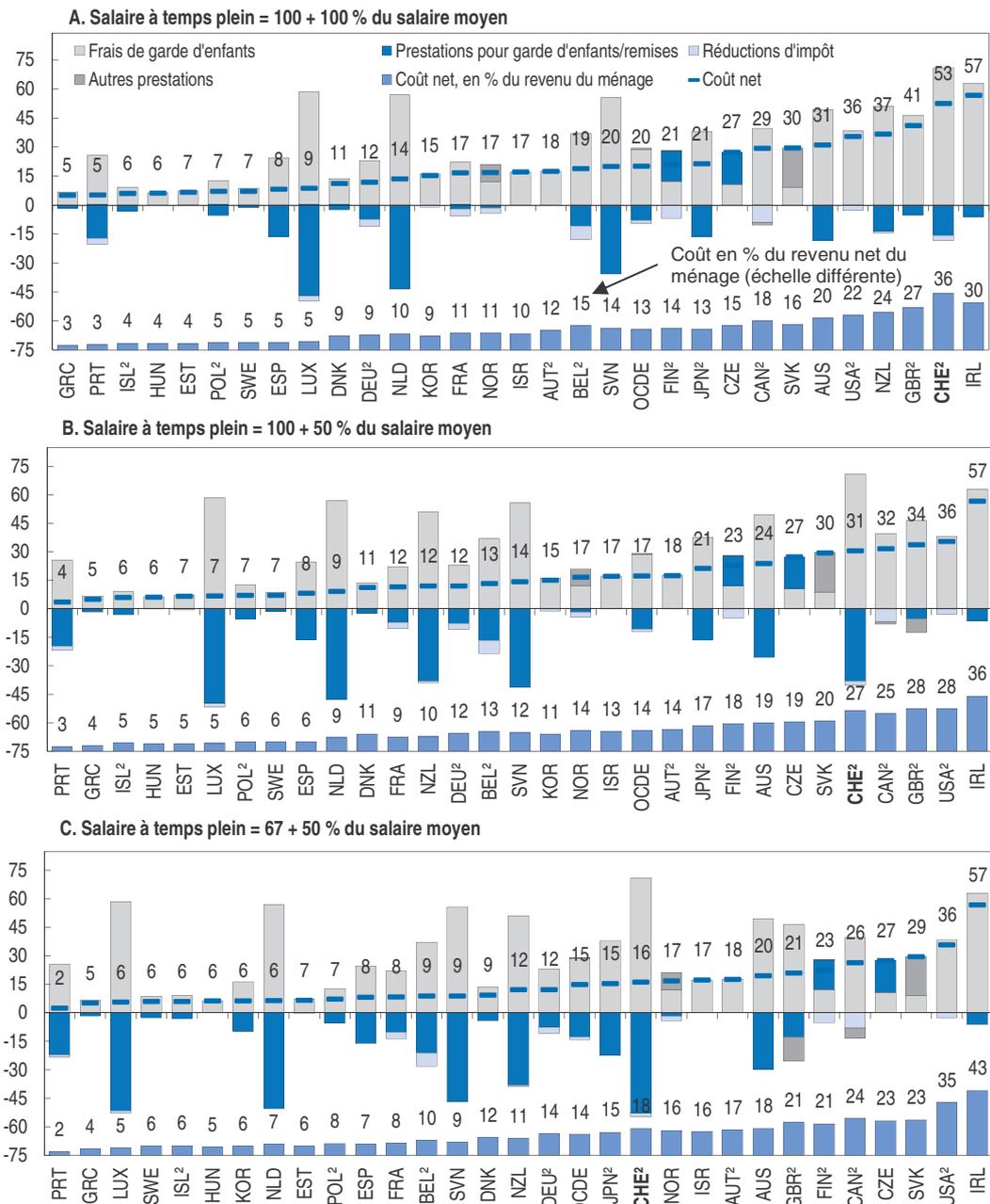
Le coût élevé de la garde d'enfants représente un deuxième obstacle de taille à un meilleur accès au marché du travail et à une vie professionnelle plus valorisante pour les femmes. Selon les résultats d'une modélisation régionale des coûts de garde d'enfants, la ville de Zurich a l'un des systèmes les plus onéreux de la zone OCDE pour les couples dont chacun des membres perçoit une rémunération égale à 100 % du revenu moyen, même si elle se situe plus bas dans le classement pour les couples ayant des revenus moindres (graphique 2.23). Selon une étude de 2012 mandatée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS, 2012), 27 % des mères qui ont renoncé à un travail rémunéré l'ont fait parce qu'elles ne parvenaient pas à concilier vie familiale et vie professionnelle. Les problèmes évoqués étaient le prix élevé des places dans les structures d'accueil, la difficulté de trouver de telles places et le refus des employeurs d'aménager les horaires de travail. Dès lors, il est essentiel que les autorités suisses s'emploient à accroître le nombre de places dans les structures d'accueil, mais aussi à réduire leur coût en alignant davantage l'offre sur la demande. Cependant, étant donné qu'une fraction importante des coûts est liée au personnel, le gouvernement, s'il souhaite développer l'offre, devra, lorsqu'il définira les obligations réglementaires applicables à ce secteur, arbitrer entre deux solutions, l'une consistant à accroître les dépenses publiques directes pour ouvrir des structures supplémentaires et l'autre à élargir la gamme des prestations, en termes de rapport qualité-prix.

La répartition équitable du travail domestique est un autre aspect important de l'équilibre entre travail et vie privée. En 2010, le total hebdomadaire d'heures de travail rémunéré et non rémunéré était pratiquement identique pour les hommes et les femmes (population totale d'hommes et de femmes âgés de 15 ans à l'âge légal de la retraite, c'est-à-dire 63 ans pour les femmes et 64 ans pour les hommes) : 50.4 heures pour les hommes et 50 heures pour les femmes (graphique 2.24). Ces chiffres diffèrent très peu de ceux de 1997 : 50.7 heures pour les hommes et 51.3 heures pour les femmes. Néanmoins, la répartition entre ces deux formes de travail est très différente entre hommes et femmes : alors que les hommes consacraient 68 % de ce temps au travail rémunéré en 2010, cette proportion tombait à 42 % pour les femmes. Les chiffres étaient respectivement de 69 % et 36 % en 1997.

Ces différences d'allocation du temps entre travail rémunéré et non rémunéré tiennent peut-être à des préférences individuelles, mais le travail domestique a un effet négatif sur l'offre de travail des femmes, et donc sur leurs opportunités de carrière et leurs

### Graphique 2.23. Coût net de la garde d'enfants à la charge des couples : prise en charge complète dans une structure type<sup>1</sup>

Coûts et prestations liés à la garde d'enfant, en pourcentage du salaire moyen, 2008



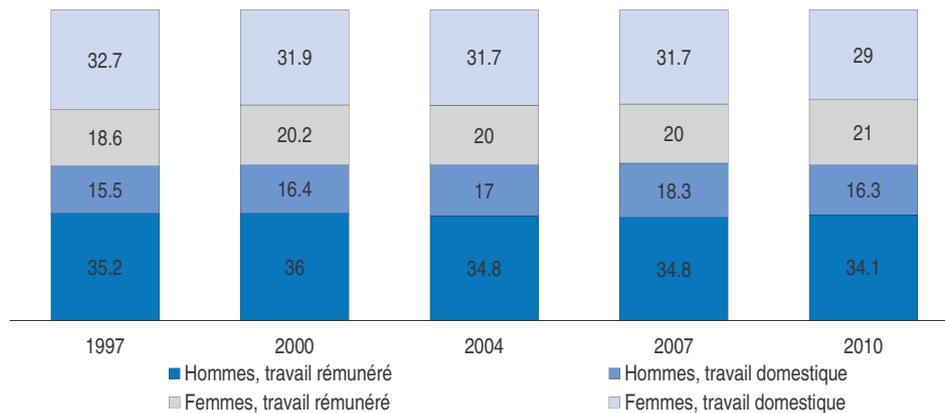
1. Le coût net de la garde d'enfant en établissement correspond à la différence, en termes de « revenu net du ménage », entre une famille qui utilise des services de garde d'enfant en établissement et une famille identique qui n'en utilise pas. Le « revenu net du ménage » est la somme de la rémunération brute et des prestations en espèces, moins les taxes et cotisations sociales. Toutes les réductions de frais, y compris la gratuité de l'éducation préscolaire ou des services de garde pour certains groupes d'âge, sont exprimées en tant que remises le cas échéant. Les coûts en pourcentage du revenu net du ménage se rapportent au revenu avant les dépenses de garde d'enfant.
2. La modélisation des coûts de la garde d'enfant s'effectue sur une base régionale et non nationale. Zurich est la région de référence pour la Suisse.

Source : OCDE, Modèles impôts-prestations.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940436>

Graphique 2.24. **Travail rémunéré et travail domestique**

Heures par semaine



Source : OFS.

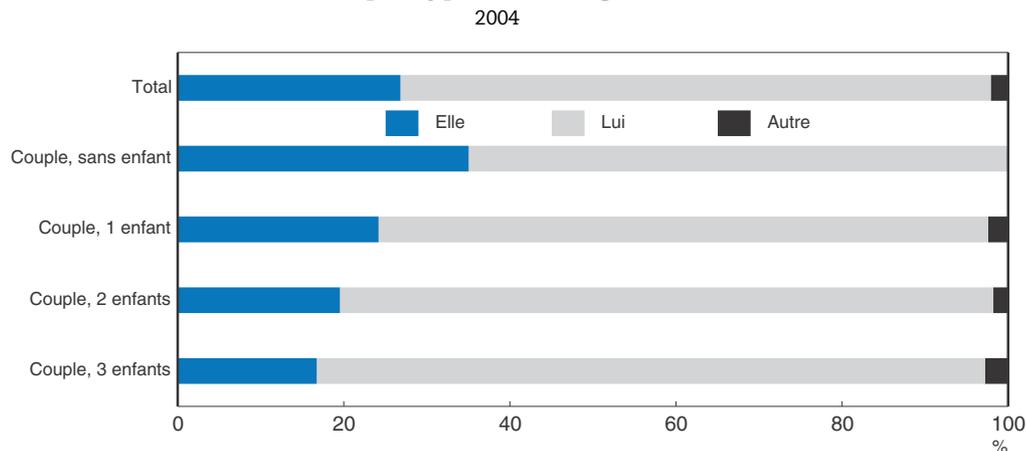
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940455>

perspectives de rémunération à long terme. Consacrer plus d'heures au travail rémunéré accroît les chances de promotion et de gains salariaux, mais il n'en va pas de même pour le travail domestique. Une participation accrue des hommes aux activités non rémunérées favoriserait une progression accrue du taux d'activité des femmes (en heures et en nombre), un meilleur usage des talents et, probablement aussi, un meilleur épanouissement des enfants. Le congé parental est l'un des leviers d'action directe dans ce domaine, et la Suisse est l'un des rares pays à ne pas accorder un droit à temps partiel. Introduire un droit au travail à temps partiel, limité dans le temps, en faveur des parents ayant des enfants en bas âge, et en particulier des pères (dans la mesure où l'incidence du travail à temps partiel est déjà élevée parmi les femmes), comme en Australie et en Autriche, contribuerait aussi à assurer un partage plus équilibré entre travail rémunéré et travail domestique au sein de la famille.

En partie du fait que le travail domestique n'est pas rémunéré, la répartition entre travail rémunéré et travail domestique se répercute sur la contribution de chaque sexe au revenu total du ménage. Dans un couple sans enfant, la contribution moyenne de la femme au revenu total du ménage est d'environ 35 %. En général, ce pourcentage diminue à mesure que le nombre d'enfants au sein de la famille augmente, et il chute à 18 % en moyenne dans un ménage qui compte trois enfants (graphique 2.25). Étant donné que la différence en termes de contribution financière est plus marquée que la différence de contribution en temps, ces chiffres s'expliquent aussi par l'écart de rémunération entre hommes et femmes, comme l'explique la section suivante.

Les difficultés que rencontrent les femmes en Suisse à trouver une solution pérenne pour la garde de leurs enfants est aggravée par la courte durée du congé parental après la naissance d'un enfant. Le Code des obligations dispose que le congé maternité rémunéré s'élève à 14 semaines (*Loi fédérale sur les allocations pour pertes de gain*). Une protection est accordée contre les licenciements pendant 16 semaines après la naissance, sous la forme d'une indemnité (article 5 de la Loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes). Néanmoins, la loi ne prévoit pas de garantie d'emploi après ce congé. En outre, il n'existe pas de congé paternité légal ou de congé parental légal à l'échelon fédéral qui pourrait aider les femmes à réintégrer plus facilement la population active à l'issue de leur congé maternité. La mise en place d'un congé paternité, ou d'un congé parental unique que le

Graphique 2.25. Contribution en pourcentage au revenu total du ménage, par type de ménage



Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940474>

père et la mère pourraient prendre de manière consécutive pourrait aussi contribuer à dissuader les mères de rester trop longtemps éloignées du marché du travail.

### Fiscalité et incitations au travail

Les incitations fiscales représentent un autre facteur important qui explique la forte incidence du travail à temps partiel parmi les femmes en Suisse, car tout le système de prélèvements et de prestations est subordonné à un critère de ressources. Comme l'explique l'encadré 2.7 ci-dessous, l'offre de travail provenant du deuxième apporteur de revenu au sein des couples mariés en Suisse, généralement la femme, est découragée par un taux d'imposition marginal élevé, phénomène connu sous le nom de « pénalisation du mariage ». Les déclarations d'impôt communes et non individuelles sont en grande partie à l'origine de cet effet, car les augmentations de revenu du ménage sont taxées à un taux plus élevé qu'en cas d'imposition réparée. Le gouvernement suisse a récemment introduit dans le régime de l'impôt fédéral direct une déduction au titre des frais de garde d'enfant, et a adopté des mesures destinées à supprimer pour l'essentiel l'effet pénalisant du mariage. En 2012, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation sur la loi fédérale visant à éliminer, dans le cadre de l'impôt fédéral direct, la pénalité pour les couples mariés.

#### Encadré 2.7. Taux d'imposition marginal élevé pour le second pourvoyeur de revenu

En raison des allègements fiscaux supplémentaires dont bénéficient les couples et auxquels les célibataires n'ont pas droit, la comparaison entre un couple marié et deux célibataires vivant sous le même toit, basée sur un revenu imposable identique, ne peut pas être assimilée à une situation dans laquelle le couple marié et les deux célibataires perçoivent le même revenu brut conjoint. Le tableau ci-dessous contient donc des estimations de la composante du coin fiscal représentée par l'impôt fédéral, basées sur 1) un revenu brut identique ou 2) un revenu imposable identique.

Encadré 2.7. **Taux d'imposition marginal élevé pour le second pourvoyeur de revenu (suite)**

Tableau 2.3. **Taux d'imposition marginal élevé pour le deuxième apporteur de revenu**

	Gains bruts	Allégements d'impôt	Revenu imposable	Impôt sur le revenu final
Estimations basées sur un revenu brut identique				
<b>Couple 50/50</b>	100 000	37 400	62 600	502
Célibataire	50 000	10 650	39 300	199
Célibataire	50 000	10 650	39 300	199
Cumulé	100 000	21 300	78 600	399
<b>Couple 70/30</b>	100 000	37 400	62 600	502
Célibataire	70 000	13 430	56 500	621
Célibataire	30 000	7 870	22 100	59
Cumulé	100 000	21 300	78 600	679
Estimations basées sur un revenu imposable identique				
<b>Couple 50/50</b>	143 500	43 482	100 000	1 968
Célibataire	62 400	12 374	50 000	445
Célibataire	62 400	12 374	50 000	445
Cumulé	124 800	24 747	100 000	890
<b>Couple 70/30</b>	144 500	44 432	100 000	1 968
Célibataire	86 200	16 106	70 000	1 022
Célibataire	39 200	9 149	30 000	119
Cumulé	125 400	25 255	100 000	1 141

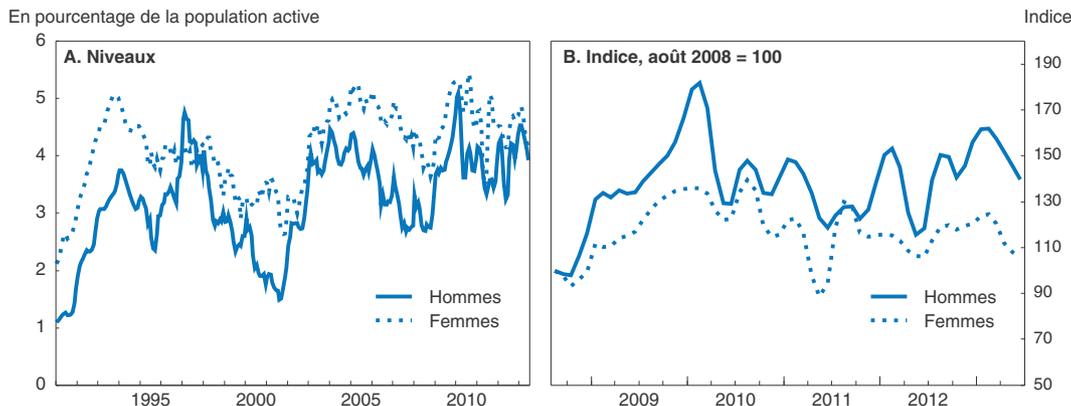
**Situation des femmes face au chômage et à la pauvreté**

En Suisse, hommes et femmes ne sont pas touchés de la même manière par la pauvreté et par le chômage. Les personnes pauvres (ménages dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté défini) sont plus nombreuses parmi les femmes que parmi les hommes, bien que l'écart soit minime pour l'ensemble de la population : 8.8 % pour les femmes contre 7 % pour les hommes en 2010. Lorsqu'on examine la population économiquement active, on constate cependant que 4.8 % des femmes sont pauvres, contre seulement 2.5 % des hommes. Parmi les catégories les plus vulnérables à la pauvreté figurent les familles monoparentales, notamment celles avec une femme à leur tête, et les femmes âgées.

Le taux de chômage des femmes est traditionnellement plus élevé que celui des hommes. Néanmoins, les hommes sont en général plus durement frappés par les crises économiques que les femmes, et le chômage des hommes tend à être plus sensible au cycle économique, comme en témoigne la dernière crise. Si l'on prend le mois d'août 2008 comme référence, les hommes s'en sont moins bien sortis que les femmes (graphique 2.26). En décembre 2012, le taux de chômage des hommes était supérieur de 57 % à son niveau d'avant la crise, contre une hausse de seulement 20 % pour les femmes. Le fait que le secteur privé a été le plus durement touché et que le secteur public a été relativement protégé au cours de la dernière récession explique pourquoi les hommes ont davantage souffert. Par la suite, les dépenses publiques de relance visaient principalement les secteurs dominés par les hommes, tandis que les baisses d'impôt visant les familles et les couples mariés adoptées afin de stimuler la consommation ont surtout profité aux secteurs du commerce de détail, du tourisme et de la restauration, où l'emploi des femmes

### Graphique 2.26. Le taux de chômage des femmes est plus élevé, mais celui des hommes est plus sensible aux fluctuations économiques

Taux de chômage par sexe en Suisse



Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940493>

prédomine (SECO, 2012). En outre, les hommes étant toujours surreprésentés dans les industries manufacturières, ils doivent souvent suivre des programmes de reconversion pour pouvoir répondre aux nouvelles exigences du marché du travail. En revanche, les femmes, qui choisissent traditionnellement de travailler dans le secteur tertiaire, ont plus de facilité à s'adapter au rôle croissant des services dans les économies développées.

#### Encadré 2.8. Recommandations en vue de mieux concilier travail et vie familiale

- Élargir le champ des possibilités offertes aux femmes sur le marché du travail en augmentant les dépenses publiques consacrées à la garde des enfants et à l'accueil parascolaire en adoptant des réglementations adéquates, de nature à diversifier les choix proposés en termes de rapport qualité-prix.
- Supprimer « la pénalisation du mariage » au niveau fédéral en remplaçant l'imposition commune des conjoints par une imposition individuelle, ou en prenant une mesure équivalente.
- Créer un congé paternité et un congé parental consécutif unique à partager entre les deux conjoints.
- Instaurer un droit au travail à temps partiel, limité dans le temps, pour les parents de très jeunes enfants.

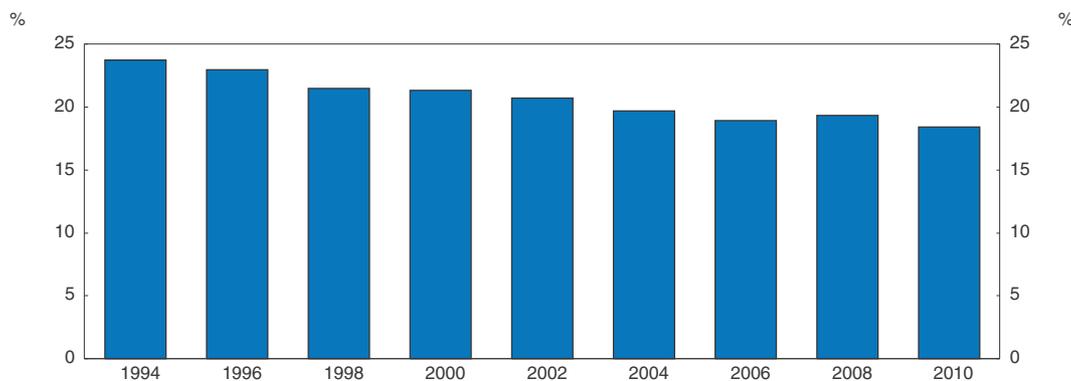
## Réduire l'écart salarial

À profession et à nombre d'heures travaillées identiques, les femmes sont généralement moins bien payées que les hommes. L'écart s'est réduit au cours de la dernière décennie, mais plus lentement ces dernières années. Environ les deux tiers de cet écart peuvent s'expliquer par des facteurs observables tels que des différences entre hommes et femmes en termes de formation, de situation, de compétences et d'expérience professionnelle, mais un tiers reste inexplicé et pourrait être attribué à des facteurs comme la discrimination. Cette section examine l'écart de rémunération entre hommes et femmes en Suisse, les progrès accomplis pour le réduire et ce qu'il reste à faire.

En Suisse, l'écart brut (non corrigé des différences observables) a commencé à se résorber dans les années 60, et s'établissait dernièrement à 18.4 %, contre 23.7 % en 1994 (selon l'enquête suisse sur la structure des salaires ; graphique 2.27). Néanmoins, le rythme de réduction de cet écart a été relativement faible, et les femmes ont gagné un dixième de point de rémunération supplémentaire par rapport aux hommes en moyenne depuis 1942 (Office fédéral de la statistique, « Salaires et revenus du travail – données détaillées »). Le rattrapage s'est accéléré entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000, après quoi il a ralenti.

Graphique 2.27. **Écart de salaire entre hommes et femmes (écart brut)**

En pourcentage du salaire médian des hommes

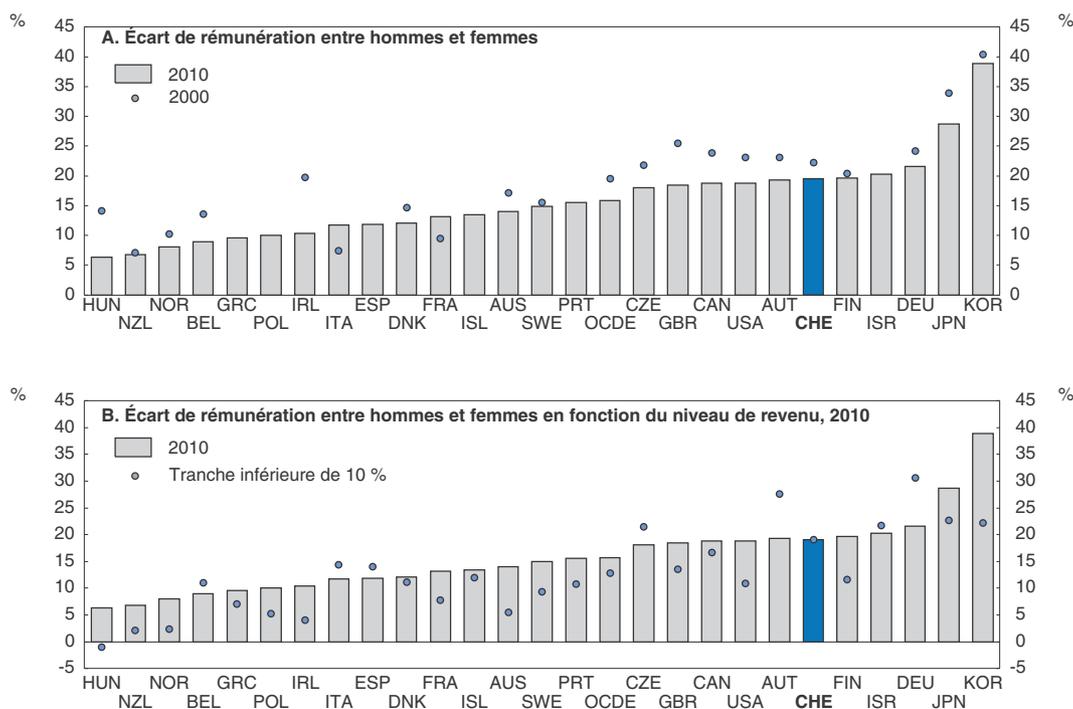


Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940512>

Presque tous les pays de l'OCDE ont adopté, sous une forme ou sous une autre, une législation sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes à travail égal, mais les inégalités salariales persistent. Bien qu'il soit en recul, l'écart brut de rémunération entre hommes et femmes atteint toujours 15 % en moyenne dans l'OCDE. L'importance de cet écart est très variable d'un pays à l'autre, allant d'un minimum de 5 % à 8 % dans des pays tels que la Hongrie, la Nouvelle-Zélande et la Norvège, à 29 % au Japon et 39 % en Corée à l'autre extrémité du spectre (graphique 2.28). La Suisse se situe en assez mauvaise position, tant pour l'importance de l'écart que pour sa baisse au cours des dix dernières années.

Dans de nombreux pays, l'écart salarial est plus important au niveau médian qu'au bas de l'échelle des salaires. En Suisse, des différences considérables existent entre les salaires des hommes et des femmes à travers des professions même après avoir pris en compte les différences de structures des sexes entre les temps pleins et les temps partiels (tableau 2.4). Au niveau des cadres où cet effet de structure est minime l'écart brut est particulièrement prononcé. En effet, l'écart salarial brut est d'autant plus grand que le poste est élevé dans la hiérarchie (OFS, 2013b). Parmi les travailleurs à temps plein, le pourcentage d'hommes qui se situent dans la tranche de revenu annuel supérieure – plus de 104 000 CHF – est deux fois plus élevé que le pourcentage de femmes (respectivement 27 % et 13 %), tandis que leur proportion parmi les salariés qui gagnent moins de la moitié de cette somme est beaucoup plus faible (9 % contre 24 %) (graphique 2.29). Ce n'est que pour les employés administratifs et les apprentis que l'écart de salaire est beaucoup plus faible que la moyenne. L'encadré 2.9 montre que la discrimination salariale pourrait bien débiter juste après l'apprentissage.

Graphique 2.28. Évolution des écarts bruts de salaire entre hommes et femmes<sup>1</sup>

1. Correspond à la différence entre les salaires médians des hommes et des femmes, divisée par les salaires médians des hommes. Les données se rapportent à l'année 2009 (et non 2010) pour l'Irlande, le Danemark, la Suède, la République tchèque, l'Autriche, la Suisse, la Finlande, Israël, l'Allemagne et la Corée ; à l'année 2008 pour la Belgique, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, la Pologne, le Portugal et l'Espagne ; et à l'année 1999 (et non 2000) pour la République tchèque.

Source : Enquête européenne sur la population active, 2010 ; Current Population Survey, mars 2009, pour les États-Unis ; Base de données de l'OCDE sur l'emploi.

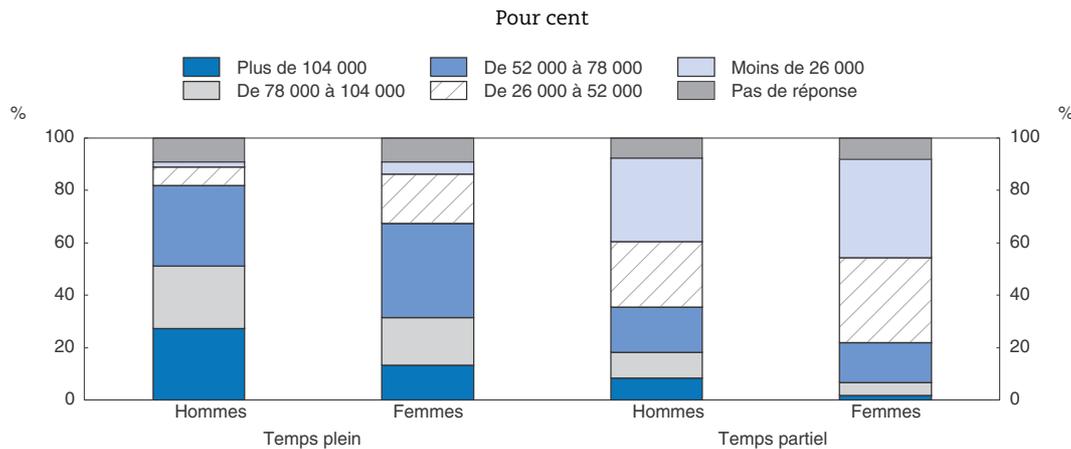
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940531>

Tableau 2.4. Écarts bruts de rémunération entre hommes et femmes d'après la situation au regard de l'activité économique et la profession, 2011

Revenu du travail annuel brut, en francs

	Temps plein (90 % et plus)		Écart %	Temps partiel (moins de 90 %)		Écart %
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Travailleurs indépendants	87 800	59 800	31.9	42 000	27 600	34.3
Travailleurs familiaux	63 800	48 600	23.8	17 700	22 800	-28.8
Employés	84 500	68 900	18.5	43 800	34 800	20.5
Cadres, hauts dirigeants	129 400	101 800	21.3	60 000	52 000	13.3
Professions universitaires et scientifiques	110 000	88 400	19.6	64 700	50 900	21.3
Professions intermédiaires	93 800	75 000	20.0	46 200	43 400	6.1
Personnel administratif	75 600	70 200	7.1	35 700	37 500	-5.0
Agents de service et vendeurs	72 000	53 800	25.3	24 500	25 300	-3.3
Artisans et ouvriers qualifiés	71 600	54 400	24.0	46 500	26 000	44.1
Chauffeurs et ajusteurs	70 500	51 400	27.1	28 300	26 000	8.1
Ouvriers non qualifiés	63 300	48 800	22.9	13 500	14 000	-6.7
Apprentis	12 400	11 700	5.6	-	-	-
<i>Dont</i> : Première année	91 00	8 600	5.5	-	-	-
Deuxième année	11 700	11 900	-1.7	-	-	-
Troisième et quatrième années	14 400	15 000	-4.2	-	-	-

Source : OFS, indicateurs relatifs aux salaires et aux revenus de l'emploi.

Graphique 2.29. **Salariés, par tranches de revenu du travail annuel brut, en francs, 2011**

Source : OFS.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940550>

### Encadré 2.9. **La discrimination salariale débute-t-elle à la sortie de l'école ? Données provenant de l'étude TREE**

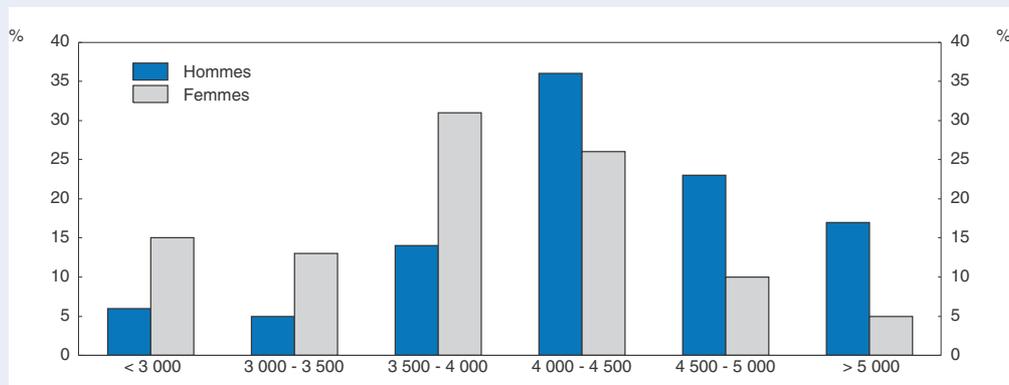
Comme l'indique le tableau 2.4, les différences de salaire entre hommes et femmes sont insignifiantes pour les apprentis. Dès lors, on est en droit de se demander à quel moment les salaires des femmes commencent à décrocher par rapport à ceux des hommes.

De 2000 à 2010, le Fonds national suisse de la recherche scientifique et l'Université de Bâle ont réalisé une étude en plusieurs volets portant sur environ 6 000 jeunes ayant participé à l'enquête PISA en 2000 et ayant terminé leur scolarité obligatoire cette même année. L'étude TREE (Transitions de l'école à l'emploi) a suivi cet échantillon au cours de sept volets d'enquête annuels entre 2001 et 2007 et d'un huitième en 2010. Il s'agit de la première enquête longitudinale en Suisse qui étudie au niveau national l'entrée des jeunes dans l'âge adulte, en accordant une attention spéciale à leurs parcours de formation et trajectoires professionnelles au terme de la scolarité obligatoire.

Le rapport de l'étude TREE contient plusieurs résultats intéressants. Il confirme que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à suivre un enseignement supérieur (27 % contre 18 %), mais révèle également des signes précoces de discrimination. Si l'on peut penser que les différences observables sont moindres à un jeune âge, en moyenne les femmes diplômées du deuxième cycle de l'enseignement secondaire percevaient déjà 500 CHF par mois de moins que leurs homologues masculins. Toutefois, l'écart moyen est de seulement 100 CHF pour les femmes sans diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, générant un écart moyen global de 400 CHF, soit une différence de 9.5 %, légèrement plus que les estimations de la fraction de l'écart salarial net en Suisse (de l'ordre de 7 %). L'écart salarial est également plus prononcé dans les cantons de langues française et italienne (14 %) que dans la région germanophone (9 %). 15 % des jeunes femmes qui entrent sur le marché du travail perçoivent un salaire mensuel qui se situe dans la tranche la plus basse (moins de 3 000 CHF), contre seulement 6 % des jeunes hommes (graphique 2.30). Enfin, les hommes ont tendance à rester plus longtemps chez leurs parents, puisque 49 % des femmes avaient quitté le domicile parental, contre seulement 28 % des hommes.

**Encadré 2.9. La discrimination salariale débute-t-elle à la sortie de l'école ?  
Données provenant de l'étude TREE (suite)**

**Graphique 2.30. Distribution du salaire de départ entre hommes et femmes**  
Pour cent, 2010

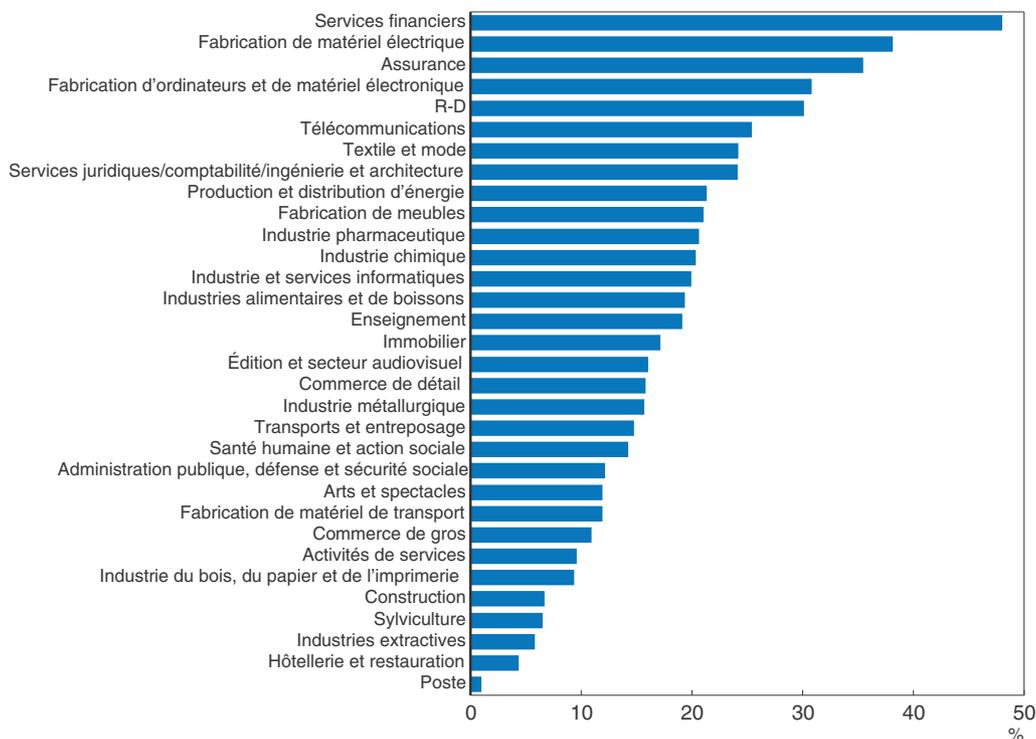


Source : FNS et Université de Bâle, Jeunes en transition de l'école à l'emploi (étude TREE).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940569>

S'agissant de la Suisse, l'écart de rémunération entre hommes et femmes semble être encore plus variable entre secteurs d'activité plutôt qu'entre professions (voir le tableau 2.4 et le graphique 2.31). Les services financiers se classent en première position, avec un écart

**Graphique 2.31. Écarts bruts de salaire entre hommes et femmes  
par secteur d'activité, 2010**



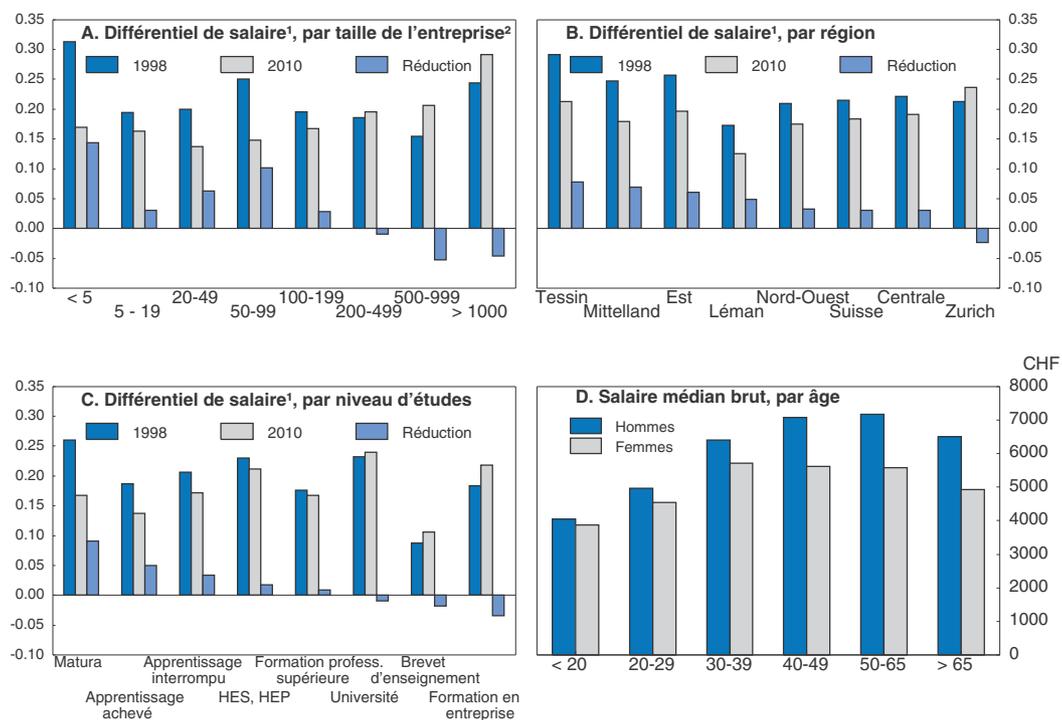
Source : OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932940588>

brut de 48.0 %, suivis de la fabrication de matériel électrique (38.2 %) et de l'assurance (35.4 %). À l'autre extrémité du spectre, on n'observe pratiquement aucune différence pour les employés des services postaux, et un écart de seulement 7 % dans les industries extractives et dans le secteur de la construction. Des secteurs tels que le commerce de détail, l'éducation et l'immobilier se situent aux alentours de la moyenne nationale. Comme relevé pour la première fois par Becker (1957), le renforcement de la concurrence entre entreprises réduit l'écart salarial en pénalisant les entreprises qui pratiquent la discrimination. L'intensification de la concurrence, tant de la part d'entreprises suisses que d'entreprises étrangères, et l'assouplissement de la réglementation dans l'économie pourraient réduire l'écart salarial dans les secteurs où il est le plus marqué, en incitant à abandonner les habitudes discriminatoires au profit de la recherche active des meilleurs talents. Plusieurs études nationales ont montré qu'une augmentation de la concurrence réduit effectivement l'écart salarial. Black et Strahan (2001) ont montré qu'aux États-Unis, l'écart de rémunération dans le secteur bancaire a diminué après la déréglementation qui a débuté au milieu des années 70. De la même façon, Hellerstein et al. (2002) ont montré que parmi les entreprises ayant un pouvoir élevé sur le marché des produits, les plus rentables étaient celles qui employaient un nombre relativement plus important de femmes. On pourra se reporter également à une étude récente concernant la Hongrie (Lovász, 2008).

Concernant la taille des entreprises, l'écart de salaire entre hommes et femmes suit une courbe en U : il est prononcé dans les petites entreprises, et plus encore dans les grandes où il s'est même accentué depuis 1998 (graphique 2.32, partie A). Par ailleurs, la

Graphique 2.32. **Structure de l'écart brut de rémunération hommes-femmes**



1. Ratio du salaire médian d'un travailleur masculin.

2. En nombre de salariés.

Source : OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires.

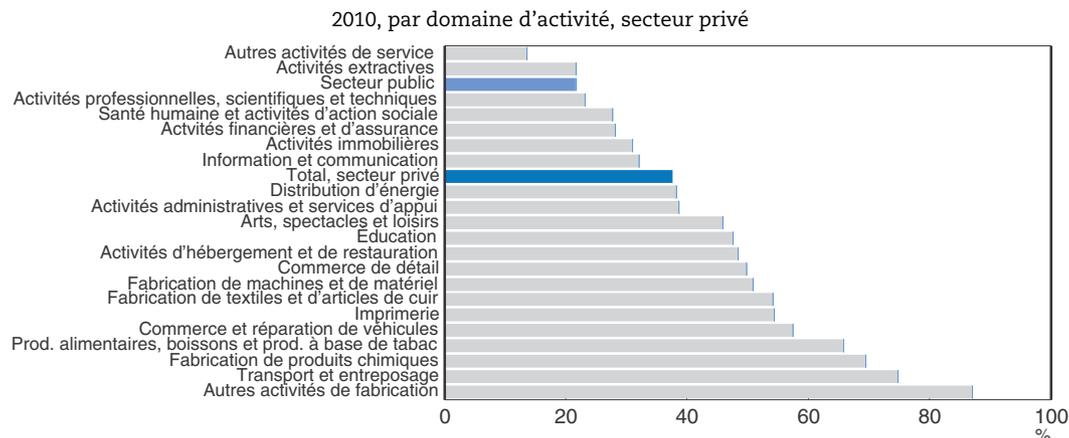
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940607>

différence est plus marquée concernant les travailleurs âgés (partie D) pour qui l'écart de niveau d'études entre les sexes est maximum, ce qui se traduit par des revenus plus faibles pour les femmes dès qu'elles atteignent la quarantaine (femmes nées dans les années 60), tandis que les salaires des hommes n'affichent pas cette évolution.

Comme indiqué dans d'autres sections du présent chapitre, on relève certaines différences entre régions (partie B), les écarts salariaux maximums étant enregistrés à Zurich, où ils ont même augmenté en moyenne entre 1998 et 2010 (mais c'est également la région où se concentrent les services financiers), et dans le Tessin, où ils ont diminué le plus rapidement. La région du Léman est celle où l'écart brut de rémunération hommes-femmes est le plus faible. Enfin, plus le niveau de formation d'un salarié est élevé, plus l'écart salarial est prononcé (partie C).

Pour une grande part, l'écart brut de rémunération peut s'expliquer par des différences entre hommes et femmes en termes de profession et de branche d'activité, de niveau de formation, d'expérience professionnelle et d'ancienneté. En Suisse, on estime que la fraction résiduelle (ou inexpliquée, qui correspond à l'écart net) ressortait à 6.9 points de pourcentage en 2010, alors qu'elle s'établissait à 8.8 points en 1998 (NOGA, 2008). En 2010 ces 6.9 points représentaient 37.6 % de l'écart brut. Selon les dernières données de l'OFS, dans le secteur public de la Confédération, cette fraction inexpliquée était plus faible, de l'ordre de 21.6% (soit 3 108 CHF par an). Si l'on examine les branches d'activité dans le secteur privé, l'écart net de rémunération est le plus élevé dans l'industrie manufacturière, le transport et l'entreposage, et la plus faible dans les services divers, les industries extractives et les activités professionnelles, scientifiques et techniques (graphique 2.33). Néanmoins, l'enquête suisse sur la structure des salaires est la seule source d'informations disponibles sur l'écart net. Pour mieux comprendre les raisons de cette amplitude, il faudrait encourager la réalisation d'études plus variées (économétriques, expérimentales) afin de vérifier la solidité de l'estimation et de déterminer le montant réel de la discrimination salariale. Différentes voies peuvent être explorées pour réduire et, au final, supprimer cet écart, par exemple garantir un meilleur respect du cadre légal et promouvoir la transparence salariale. La mise au point d'outils

Graphique 2.33. **Part inexpliquée de l'écart salarial hommes-femmes, ou écart salarial net**



Source : OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, calculs d'après Strub et Stocker (2008) qui utilisent la méthode Oaxaca-Blinder.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940626>

tels que le logiciel Logib constitue également une possibilité. Il s'agit d'un outil d'autocontrôle de l'égalité des salaires élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes qui permet de passer en revue la politique de rémunération d'une entreprise (effectif d'au moins 50 personnes) en saisissant des données salariales la concernant et d'évaluer ainsi si la discrimination fondée sur le sexe est statistiquement significative.

#### Encadré 2.10. **Recommandations en vue de réduire l'écart salarial**

- Encourager la réalisation d'études plus variées pour calculer l'écart net de rémunération.
- Garantir un meilleur respect du cadre légal interdisant la discrimination salariale.
- Favoriser la transparence salariale.
- Intensifier la concurrence et assouplir la réglementation dans l'économie afin d'inciter à abandonner les habitudes discriminatoires au profit de la recherche active des meilleurs talents.

### Les femmes entrepreneurs et cadres dirigeants

Malgré l'augmentation impressionnante du niveau de formation des femmes dans la plupart des pays de l'OCDE, et le rôle accru joué par les femmes sur le marché du travail évoqué précédemment, elles sont encore, à de rares exceptions près, fortement sous-représentées parmi les entrepreneurs et les cadres dirigeants dans les pays de l'OCDE. À niveau de formation comparable, les femmes ont tendance à quitter leur emploi ou à stagner dans la hiérarchie. Par conséquent, la part des femmes occupant des postes de direction ou de conseils d'administration ne reflète pas leur présence dans la population active, phénomène dit du « tuyau percé ». Les progrès accomplis dans ce domaine au cours des 20 dernières années ont été modestes.

Étant donné que les femmes représentent une proportion croissante (parfois même une majorité) des jeunes diplômés, cette sous-représentation trahit une mauvaise utilisation du capital humain au sein de l'économie suisse. De fait, bien des raisons expliquent pourquoi, hormis le souci d'égalité, favoriser une plus forte représentation des femmes dans ces emplois de haut niveau pourrait améliorer les résultats des entreprises et augmenter la productivité globale. Premièrement, face à une concurrence mondiale accrue et coûteuse pour recruter les meilleurs dirigeants, les entreprises auraient tout à gagner à nommer plus souvent des femmes à des postes à responsabilité. Deuxièmement, recruter plus de femmes à ces postes favoriserait probablement une plus grande diversité d'approches et de solutions aux problématiques des entreprises. Troisièmement, de nombreux marchés à forte croissance, comme les technologies de l'information, la mode et la cosmétique, ont une clientèle largement féminine, et la vision de femmes leaders d'opinion serait bénéfique aux entreprises présentes sur ces marchés. Quatrièmement, les femmes à des postes de direction peuvent servir de modèle à d'autres jeunes femmes, créant un cercle vertueux qui renforce la motivation à créer sa propre entreprise. Enfin, les entreprises considérées comme inattractives pour les femmes risquent d'être perçues comme offrant un environnement de travail peu convivial et de se priver des meilleurs talents. Voir également l'encadré 2.11 pour connaître l'effet de conseils d'administration mixtes sur la gouvernance et la performance des entreprises.

### Encadré 2.11. **L'effet de la mixité des conseils d'administration sur la gouvernance et la performance des entreprises : des résultats contradictoires**

La présence de femmes au sein des conseils d'administration a des effets sur la gouvernance d'entreprise et sur ses résultats. Les actionnaires mandatent le conseil d'administration pour prendre des décisions essentielles sur des sujets tels que la stratégie globale, l'analyse des performances de la direction et la réalisation d'un rendement maximum proportionnel aux risques encourus par les actionnaires, tout en empêchant les conflits d'intérêt et en conciliant les exigences contradictoires auxquelles l'entreprise doit répondre.

**Gouvernement d'entreprise.** Des conseils d'administration qui font une plus large place aux femmes peuvent contribuer à une meilleure gouvernance de l'entreprise pour toute une série de raisons. Un conseil dont la composition est diversifiée peut jouer un rôle de surveillance accru du comportement des dirigeants (Adams et Funk, 2012 ; Nielsen et Huse, 2010), et la présence de femmes au sein du conseil peut apporter une plus grande indépendance d'analyse et renforcer sa fonction de contrôle (Rhode et Packel, 2010). En outre, des conseils associant hommes et femmes réunissent généralement une plus large palette de parcours, d'expérience, de points de vue et de compétences pour la résolution des problèmes. Cette richesse d'expérience et de savoir peut être transmise aux cadres supérieurs et permettre d'améliorer la gouvernance de l'entreprise (Terjesen et al., 2009). Carter et al. (2003) et Adams et Ferreira (2009) suggèrent que des conseils mixtes sont plus susceptibles de demander des comptes au directeur général si le cours de l'action est médiocre et favorisent une plus large participation aux réunions du conseil. Pour leur part, McKinsey & Co (2010) ont constaté que les femmes ont souvent plus de compétences de leadership, notamment en matière de valorisation des ressources humaines, de gratification, de modèle, d'inspiration et de décision fondée sur la concertation. Selon Brown et al. (2002), la présence de femmes plus nombreuses au sein du conseil d'administration est associée à une plus grande attention portée à la gestion des conflits d'intérêt.

**Performances.** L'argument économique en faveur de la présence de femmes dans les conseils d'administration s'appuie sur l'idée selon laquelle les entreprises qui ne sélectionnent pas les candidats les plus compétents aux postes d'administrateur obtiennent de moins bons résultats financiers. Catalyst (2008) et McKinsey & Co (2007 et 2010) affirment que les entreprises les plus performantes comptent généralement plus de femmes au sein de leur conseil. Toutefois, il n'existe pas nécessairement un lien de causalité : on ne peut pas dire que des conseils plus féminisés améliorent les résultats de l'entreprise (Terjesen et al., 2009; Coles et al., 2008 ; et Linck et al., 2008). Il se peut très bien que les entreprises en bonne santé soient plus susceptibles de recruter des femmes. En outre, les effets de la présence de femmes au sein du conseil peuvent être variables d'une entreprise à l'autre : certaines entreprises tirent certainement parti d'une plus grande diversité, d'autres peut-être pas (Adams et Ferreira, 2009).

Après prise en compte de diverses caractéristiques de l'entreprise – comme sa taille et celle de son conseil, son secteur d'activité, la proportion des membres internes et externes –, Carter et al. (2003) constatent l'existence d'une relation positive entre la présence de femmes dans le conseil et le « q » de Tobin (rapport entre la valeur boursière d'une entreprise et le coût de remplacement de ses actifs) pour un échantillon de 1000 entreprises américaines classées au palmarès Fortune. D'autres études de portée nationale concluent que les entreprises dont le conseil compte peu de femmes enregistrent une plus grande volatilité de leur rendement boursier (Adams et Ferreira, 2004). Il existe néanmoins d'autres études qui ne décèlent aucune relation, voire une relation négative, entre la présence de femmes au sein du conseil et les résultats

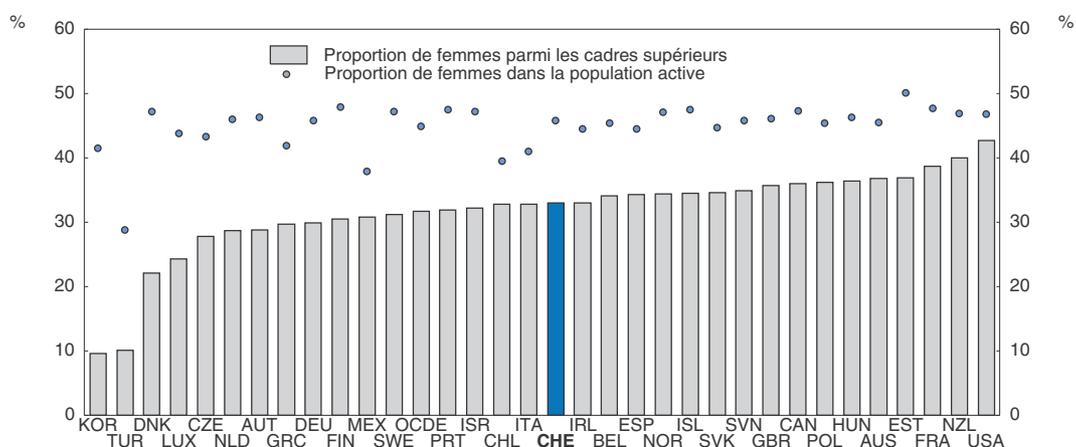
**Encadré 2.11. L'effet de la mixité des conseils d'administration sur la gouvernance et la performance des entreprises : des résultats contradictoires (suite)**

financiers de l'entreprise (Böhren et Ström, 2005 ; Rose, 2007 ; Lee et James, 2007 ; Marinova et al., 2010 ; et Randøy et al., 2006). Dans la seule étude sur les premières années suivant l'application du système norvégien de quotas (de 2001 à 2009) qui vise des conseils d'administration plus équilibrés, Ahern et Dittmar (2012) constatent que les contraintes imposées par les quotas ont fait chuter le cours de l'action à l'annonce de la loi, et ont entraîné une forte baisse de la valeur du « q » de Tobin au cours des années suivantes, ce qui corrobore l'idée selon laquelle les entreprises avaient déjà choisi leur conseil dans une perspective d'optimisation de la valeur. La loi a été votée en 2003 et a pris effet en 2006, ce qui n'a laissé que quelques années pour l'évaluation de son impact. La baisse de valeur n'était pas liée au sexe des membres du conseil mais plutôt au fait que les quotas se sont soldés par des conseils comptant des membres plus jeunes et moins expérimentés, une augmentation du nombre d'opérations de rachats avec recours à l'emprunt et d'acquisitions et une détérioration des résultats opérationnels.

**Le phénomène du « tuyau percé »**

La part des femmes dans la population active ne cesse de progresser et est désormais comprise entre 40 % et 50 % dans la plupart des pays de l'OCDE (graphique 2.34). Néanmoins, leur présence à des postes de direction ne reflète pas cette tendance globale. Dans la zone OCDE, les femmes représentent aujourd'hui moins d'un tiers (32 %) des cadres, soit un peu moins qu'en Suisse (33 %, contre 29 % en 1996). Rares sont les pays de l'OCDE où la place des femmes à des postes de direction correspond à leur proportion dans la population active. En Suisse, l'essentiel du (modeste) rattrapage s'est opéré entre 1996 et 2002 (+3.8 points), avec guère d'amélioration depuis (+0.3 point).

**Graphique 2.34. Proportion de femmes dans la population active et aux postes de direction<sup>1</sup>, 2010<sup>2</sup>**



1. Les cadres supérieurs englobent la catégorie (1) de la Classification internationale type des professions (CITP), y compris les membres des corps législatifs, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise.

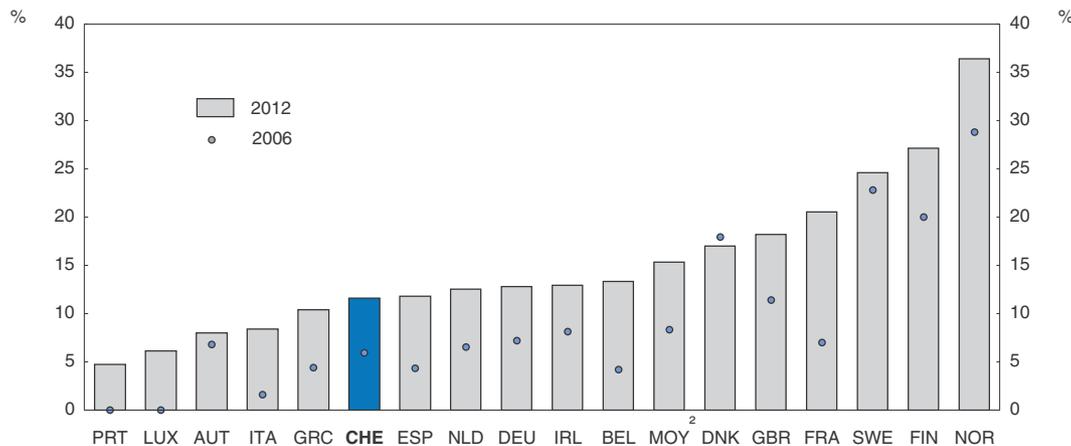
2. Données de 2008 pour l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, Israël, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ; données de 2002 pour le Chili.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'emploi 2013 ; OIT.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932939543>

Ces dernières années la présence des femmes au sein des conseils d'administration a pratiquement doublé en Suisse, mais à partir d'un point départ très bas. Selon l'enquête European Board Diversity Analysis de 2012 réalisée par Egon Zehnder International (2012), 11.6 % des membres de conseils d'administration de grandes entreprises suisses (ayant une capitalisation boursière supérieure à 4 milliards EUR) étaient des femmes en 2012, contre 5.9 % en 2006. Néanmoins, les femmes en Suisse sont encore près de deux fois moins nombreuses que dans certains pays nordiques ou qu'en France (graphique 2.35). Selon une étude portant sur la période 2005-11 réalisée par le Crédit Suisse (2012) et portant sur 2 360 entreprises dans le monde, les plus grands progrès ont été accomplis par des entreprises européennes, suisses comprises. Cette étude révèle que les grandes entreprises et les secteurs d'activité les plus proches de la demande du consommateur final, comme la santé ou les services financiers, comptent une plus grande proportion de femmes dans leurs conseils d'administration. S'agissant de la performance des conseils d'administration mixtes, l'étude constate que le cours des actions des entreprises comptant une ou plusieurs administratrices est plus élevé. Cependant, les éléments examinés par l'OCDE (2012a) conduisent à des résultats moins tranchés (encadré 2.11). Malheureusement, on ne dispose d'aucune donnée liant les performances à la présence de femmes dans les conseils d'administration pour les entreprises suisses. Certains pays, comme la Norvège, ont adopté des quotas afin d'accroître le pourcentage de femmes à des postes de direction. Pour sa part, la Suède a opté pour une approche plus souple fondée sur l'engagement volontaire (encadré 2.12), tout comme le

Graphique 2.35. **Proportion de femmes dans les conseils d'administration des plus grandes entreprises européennes<sup>1</sup>, 2012**



1. Capitalisation boursière d'au moins 4 milliards EUR.

2. Moyenne pondérée des pays indiqués.

Source : European Board Diversity Analysis 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940645>

### Encadré 2.12. **Comment réussir sans quota ? L'exemple suédois**

Certains pays (la Norvège, par exemple) ont introduit des quotas pour imposer une augmentation du nombre de femmes à des postes de direction. Comme le montre l'exemple de la Suède en 2008, d'autres solutions sont possibles.

### Encadré 2.12. Comment réussir sans quota ? L'exemple suédois (suite)

Afin d'accroître la proportion des femmes dans les conseils d'administration, le Code suédois de gouvernement d'entreprise dispose que « la composition du conseil doit être appropriée compte tenu des activités de l'entreprise, de son stade de développement et d'autres circonstances pertinentes. Elle doit se caractériser par une grande diversité et variété d'expérience, de compétences et de parcours. L'entreprise doit s'efforcer d'assurer une représentation identique des hommes et des femmes au sein du conseil. Les entreprises suédoises sont invitées, sur une base volontaire, à appliquer ce principe. Même si elles ne s'exposent pas à des sanctions si elles dérogent à cette règle, les actionnaires et les médias sont en droit de leur demander des comptes, selon le principe « appliquer ou expliquer ». En 2012, 25 % des membres du conseil d'administration des plus grandes entreprises suédoises étaient des femmes, soit beaucoup plus que la moyenne européenne de 15,3 %, mais moins que la Norvège (36 %) (graphique 2.35) ; ainsi, la Suède arrivait en troisième position en Europe pour le pourcentage de femmes membres des conseils d'administration (derrière la Finlande). Un certain nombre d'autres pays européens s'appêtent à imposer des quotas, allant de 30 % à 40 %, ou à déployer un système analogue à celui de la Suède.

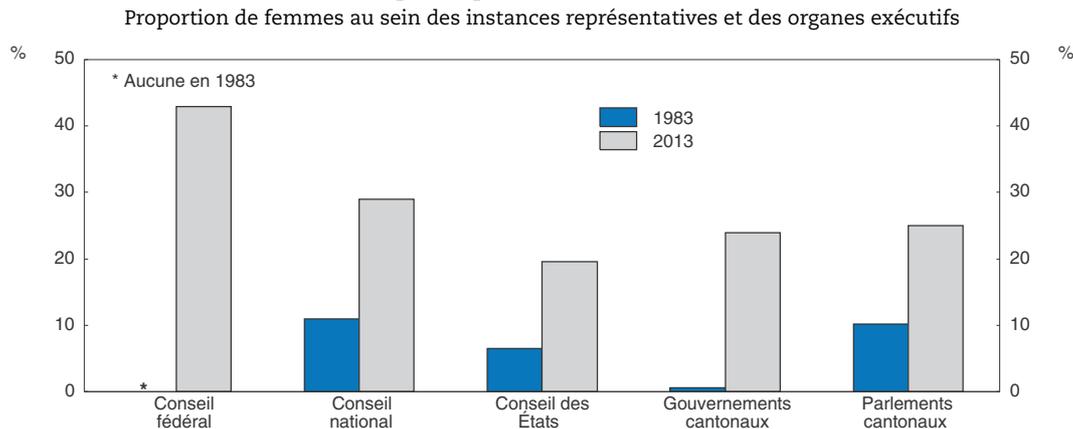
Royaume-Uni et le Danemark. La part des femmes dans les conseils d'administration devrait être augmentée en fixant des objectifs ambitieux en combinaison avec la pratique « appliquer ou expliquer » ou au moyen de quotas.

Les données présentées dans le Rapport Schilling (2013) sur les 100 plus grandes entreprises suisses montrent que 95 femmes seulement siégeaient dans les conseils de surveillance en 2012, ce qui correspond à 12 % du total des 820 sièges. De même, seul 8 % des nouveaux membres des conseils d'administration étaient des femmes. 52 % seulement de ces femmes étaient des citoyennes suisses, et 56 % des femmes nommées en 2012 étaient de nationalité étrangère. Comme on pouvait s'y attendre, 90 % de toutes les administratrices possédaient un diplôme universitaire, contre 93 % dans les PME, ce qui souligne l'importance des études supérieures pour permettre aux femmes d'atteindre le sommet. La proportion des femmes chefs d'entreprise était beaucoup plus faible, soit seulement 3 %, chiffre qui tombe à 1,7 % lorsqu'on examine uniquement les sociétés cotées en bourse. Des progrès restent à accomplir dans le secteur des entreprises, par exemple en promouvant le rôle de modèle joué par certaines femmes dirigeantes. En Suisse, les femmes ont cependant conquis une place importante dans la vie politique nationale, tant sur le plan des résultats obtenus que des progrès accomplis. Alors qu'en 1983 aucune femme ne siégeait au Conseil fédéral et qu'elles étaient peu nombreuses dans d'autres instances, trois des sept Conseillers fédéraux sont aujourd'hui des femmes. Les progrès sont également significatifs dans les organes législatifs et exécutifs, même si l'on note une certaine stagnation sur les 5 à 10 dernières années (graphique 2.36). Un code de gouvernance des entreprises devrait être mise en œuvre afin de fixer des objectifs par sexe visant à accroître le nombre de femmes aux postes de direction et dans les conseils d'administration.

#### **Le potentiel des femmes entrepreneurs**

Les femmes en Suisse ont tous les atouts pour créer des entreprises et réussir. Premièrement, comme on l'a vu, elles obtiennent d'excellents résultats à l'école et représentent désormais la majorité des jeunes diplômés aux compétences

Graphique 2.36. **La présence des femmes en Suisse dans les institutions politiques s'est accrue**



Source : OFS, statistiques des élections cantonales.

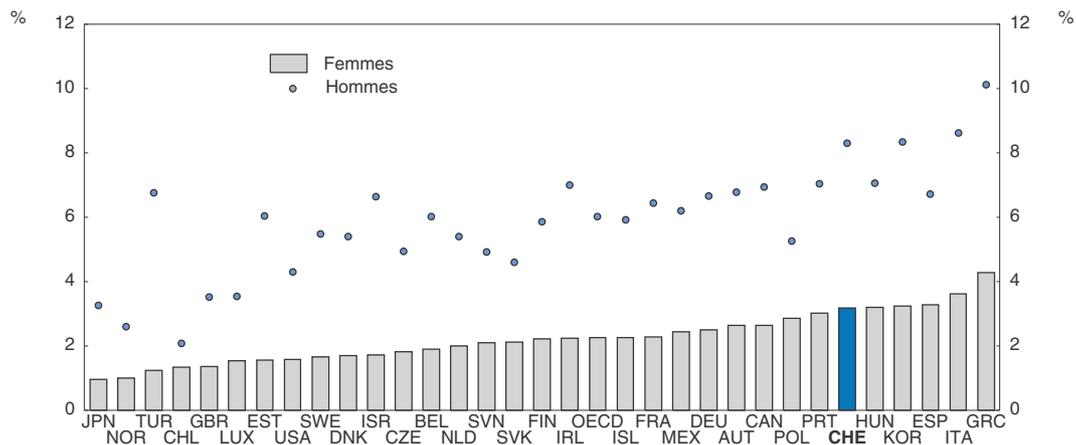
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940664>

professionnelles très appréciées. Deuxièmement, l'économie suisse s'appuie sur un réseau dense d'entreprises performantes de taille moyenne qui peuvent soutenir la création d'entreprises, en jouant à la fois un rôle de mentor et de client, surtout une fois que les femmes entrepreneurs y ont fait leur place.

Malgré ces atouts, et comme on l'observe dans d'autres pays de l'OCDE, les femmes sont sous-représentées en tant qu'entrepreneurs en Suisse, sans véritable signe d'amélioration. Cette situation tient peut-être à des préférences individuelles. Interrogées sur leur choix personnel, seulement 33 % des femmes en Suisse (OCDE : 31.5 %) préfèrent le travail indépendant au statut de salarié, contre 44.8 % des hommes suisses (OCDE : 43.5 %). Cette situation peut également tenir à l'aide publique limitée mise en place pour soutenir les femmes entrepreneurs. Selon une étude *Global Entrepreneurship Monitor* réalisée en 2003, la Suisse se situe à l'avant-dernière place du classement établi à partir d'un indice composite du soutien à l'entrepreneuriat, indice qui porte à la fois sur les infrastructures sociales au service des mères de famille, sur le point de vue de la société à propos des femmes entrepreneurs et sur les chances de réussite.

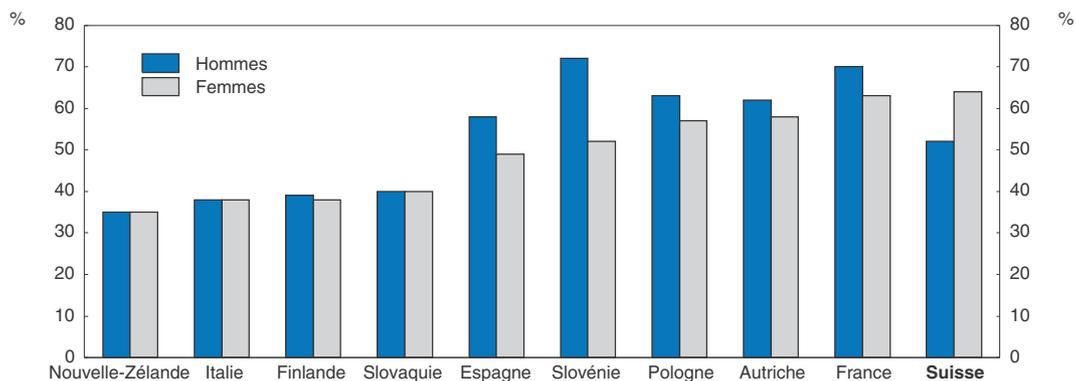
En dépit de ces obstacles, les femmes entrepreneurs en Suisse obtiennent de meilleurs résultats que leurs homologues dans l'UE sur un certain nombre de critères. Ainsi, 3.4 % des femmes en Suisse sont des employeurs, contre 2.4 % en moyenne dans l'UE27 (respectivement 8.6 % et 6.2 % pour les hommes ; graphique 2.37). Si l'on examine le taux de survie à trois ans des entreprises appartenant à des hommes et à des femmes, la Suisse est le seul pays de l'échantillon qui affiche un taux de survie supérieur pour les femmes (graphique 2.38). Toutefois, ces bons résultats peuvent s'expliquer par le fait que les femmes créent en général des entreprises plus petites et dans des secteurs moins risqués, comme les cours particuliers ou les services de soins aux personnes (OCDE, 2012d). Des progrès supplémentaires sont possibles en véhiculant une image positive de l'entrepreneuriat auprès des femmes, en encourageant la constitution de réseaux de créateurs d'entreprise (sans distinction de sexe, cf. Ferrant, 2012), en lançant des programmes de mentorat et de conseil, et en intégrant la problématique hommes-femmes dans les enquêtes sur les PME afin de mieux cerner les obstacles à l'entrepreneuriat

Graphique 2.37. Proportion des femmes et des hommes chefs d'entreprise, 2011

Source : OCDE, *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940683>

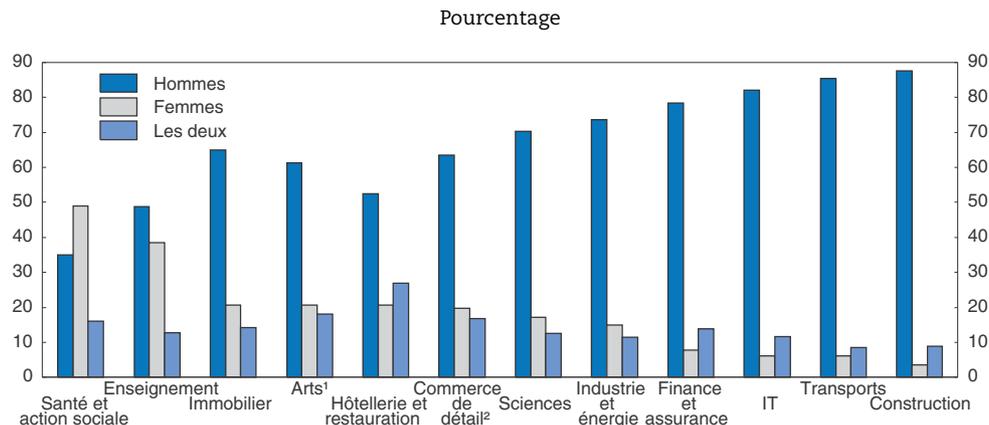
Graphique 2.38. Taux de survie à trois ans des entreprises dirigées par des hommes et par des femmes

2010

Source : OCDE (2012d), *Panorama de l'entrepreneuriat 2012*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940702>

féminin. Enfin, dispenser des cours sur la création d'entreprise dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire permettrait de dissiper certaines craintes.

S'agissant du type d'activité, la majorité des nouvelles entreprises créées par des femmes appartient à des domaines d'activité traditionnellement dominés par les femmes (graphique 2.39). Plus de 30 % des nouvelles entreprises dans les secteurs de l'action sociale, de l'enseignement, des arts, du spectacle et de la santé (une majorité dans ce cas) sont créées exclusivement par des femmes, et elles sont majoritaires lorsqu'on inclut celles créées avec un ou plusieurs associés de sexe masculin. Dans pratiquement tous les autres domaines, la majorité des nouvelles entreprises sont créées exclusivement par des hommes. Outre les choix d'études influencés par le sexe, ces statistiques reflètent le nombre plus élevé de jeunes femmes qui optent pour des études générales/universitaires, contrairement aux jeunes hommes qui choisissent plus souvent une formation professionnelle et une carrière technique, dans le secteur de la construction ou de l'ingénierie par exemple. Par conséquent, les choix professionnels restent trop souvent dictés par des stéréotypes fondés sur le sexe.

Graphique 2.39. **Nouvelles entreprises en fonction du sexe de leur créateur et du secteur d'activité, 2011**

1. Y compris les spectacles.

2. Y compris les réparations.

Source : OFS, Statistiques de la démographie des entreprises.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932940721>

### Encadré 2.13. **Recommandations en vue de supprimer le plafond de verre et d'encourager l'entrepreneuriat féminin**

- Mettre en œuvre un code de gouvernement d'entreprise définissant des objectifs de parité pour accroître le nombre de femmes aux postes de direction.
- Accroître la proportion de femmes dans les conseils d'administration en fixant des objectifs ambitieux conjugués à l'adoption de la pratique « appliquer ou expliquer » ou en fixant des quotas.
- Promouvoir une image positive de l'entrepreneuriat auprès des femmes en invitant des femmes entrepreneurs accomplies à se rendre dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur afin d'expliquer les avantages et l'intérêt de créer sa propre entreprise, surtout au regard de la préférence des femmes pour une organisation souple du travail.
- Au niveau cantonal, promouvoir la constitution de réseaux de femmes créatrices d'entreprise, et soutenir les programmes de mentorat et de conseil aux jeunes femmes désireuses de créer leur entreprise.
- Dispenser des cours sur la création d'entreprise dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans les enquêtes sur les PME afin de mieux cerner les obstacles à l'entrepreneuriat féminin.

### Bibliographie

- Adams, R. et D. Ferreira (2009), « Women in the Boardroom and Their Impact on Governance and Performance », *Journal of Financial Economics*, vol. 94, n° 2, pp. 291-309.
- Adams, R. et P. Funk (2012), « Beyond the Glass Ceiling: Does Gender Matter? », *Management Science*, vol. 58, n° 2, pp. 219-35, février.
- Ahern, K. et A. Dittmar (2012), « The Changing of the Boards: The Impact on Firm Valuation of Mandated Female Board Representation », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 127, n° 1, pp. 137-97.

- Becker, G. (1957), *The Economics of Discrimination*, The University of Chicago Press, Chicago.
- Bergman, M., S. Hupka-Brunner et S. Kanji (2012), « Gender Differences in the Transition from Secondary to Post-secondary Education: The Case of Switzerland », document de référence préparé dans le cadre de *L'Initiative de l'OCDE pour la parité*.
- Black, E. et P. Strahan (2001), « The Division of Spoils : Rent-Sharing and Discrimination in a Regulatory Industry », *The American Economic Review*, vol. 91, n° 4, pp. 814-831
- Böhren, O. et R. Ström (2005), « The Value-Creating Board: Theory and Evidence », *Research Report*, n° 8/2005, Department of Financial Economics, Norwegian School of Management, Oslo.
- Brown, A.H., D.L. Brown et V. Anatasopoulos (2002), « Women on Boards. Not Just the Right Thing... But the Bright Thing », rapport du Conference Board du Canada, mai.
- Carter, D., B. Simkins et G. Simpson (2003), « Corporate Governance, Board Diversity and Firm Value », *Financial Review*, vol. 38, n° 1, pp. 33-53.
- Catalyst (2008), *Advancing Women Leaders: The Connection Between Women Board Directors and Women Corporate Officers*, New York.
- Coles, J., N. Daniel, et L. Naveen (2008), « Boards: Does One Size Fit All? », *Journal of Financial Economics*, vol. 87, pp. 329-56.
- Crédit Suisse (2012), « Gender Diversity and Corporate Governance », Research Institute, Thought leadership from Crédit Suisse Research and the world's foremost experts.
- Egon Zehnder International (2012), *Global Board Index, European Board Diversity Analysis 2012*.
- Fagnani, J. (2002), « Why do French Women Have More Children Than German Women? Family policies and attitudes towards child care outside the home », *Community, Work and Family*, vol. 5, n° 1, pp. 103-19.
- Ferrant, G. (2012), « Les réseaux sur le marché du travail sud-africain. Une efficacité inégale selon le sexe et l'éthnie », *Revue économique*, vol. 63, n° 3, pp. 465-74.
- Forum économique mondial (2012), *The Global Gender Gap Report 2012*, Genève.
- Hellerstein, J., D. Neumark et K. Troke (2002), « Market Forces and Sex Discrimination », *Journal of Human Resources*, University of Wisconsin Press, vol. 37(2), pp. 353-380.
- Imdorf, C., S. Sacchi, K. Wohlgemuth, S. Cortesi et A. Schoch (2013), « How Education Systems Promote Gender-Typical School-to-Work Transitions. The Case of Cantonal Education Systems in Switzerland », Université de Bâle, manuscrit.
- Kammerman, S. et P. Moss (2009), *The Politics of Parental Leave Policy*, Policy Press, Bristol.
- Lee, P. et E. James (2007), « She'-E-Os: Gender Effects and Investor Reactions to the Announcements of Top Executive Appointments », *Strategic Management Journal*, vol. 28, n° 3, pp. 227-41.
- Lewis, J. (2009), *Work-Family Balances, Gender and Policy*, Edward Elgar, Cheltenham, Royaume-Uni.
- Linck, J., J. Netter et T. Yang (2008), « The Determinants of Board Structure », *Journal of Financial Economics*, vol. 87, pp. 308-28.
- Lovász, A. (2008), « Competition and the Gender Wage Gap: New Evidence from Transitional Linked Employer-Employee Data », Université d'Europe centrale, manuscrit.
- Marinova, J., J. Plantenga et C. Remery (2010), « Gender Diversity and Firm Performance: Evidence and Dutch and Danish Boardrooms », *Discussion Paper Series*, n° 10-03, Tjalling C. Koopmans Research Institute, Utrecht.
- McKinsey&Company (2007), *Women Matter: Gender Diversity, a Corporate Performance Driver*, Paris.
- McKinsey&Company (2010), *Women at the top of corporations: Making it happen*, Paris.
- Mueller, S., W. Danhong, M. Fox, B. Yeo, J. Sepulcre, M. Sabuncu, R. Shafee, J. Lu et H. Liu (2013), « Individual Variability in Functional Connectivity Architecture of the Human Brain », *Neuron*, vol. 77, n° 3.
- Müller, F., B. Gysin et A. Balthasar (2010), « Evaluation Pilotprojekt Betreuungsgutscheine in der Gemeinde Horw », *Interface*.
- Nielsen, S. et M. Huse (2010), « The Contribution of Women on Boards of Directors: Going Beyond the Surface », *Corporate Governance: An International Review*, vol. 18, n° 2, pp. 136-48.
- NOGA (2008), *Nomenclature générale des activités économiques*, Neuchâtel.

- OCDE (2009), *Equally prepared for life? How 15 year-old boys and girls perform in school*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012a), *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012b), *Initiative pour la parité : l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012c), *Regards sur l'éducation*, Éditions OCDE.
- OCDE (2012d), *Panorama de l'entrepreneuriat*, Éditions OCDE.
- OCDE (2013), *Projet de Recommandation du Conseil sur l'égalité hommes-femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, réunion du Conseil au niveau des ministres.
- OFAS (2012), « Wirkungsanalyse Mutterschaftsentschädigung », rapport de recherche.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2013a), « Maturités et passage vers les hautes écoles », *Éducation et Science* 15, Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2013b), « Vers l'égalité entre femmes et hommes », *Situation économique et sociale de la population*, Neuchâtel.
- Rapport Schilling, *Transparenz an der Spitze – Die Geschäftsleitungen und Verwaltungsräte der hundert grössten Schweizer Unternehmen im Vergleich*, (*Transparence au sommet – Étude comparative de la direction et des conseils d'administration des 100 plus grandes entreprises suisses*), Zürich.
- Randøy, T., S. Thomsen et L. Oxelheim (2006), « A Nordic Perspective on Corporate Board Diversity », Nordic Innovation Centre Project n° 05030, Oslo.
- Rhode, L.D. et K.A. Packel (2010), « Diversity on Corporate Boards: How Much Difference does Difference Make? », Stanford Law School, Palo Alto, Californie.
- Rose, C. (2007), « Does Female Board Representation Influence Firm Performance? The Danish Evidence », *Corporate Governance: An International Review*, vol. 15, n° 2, pp. 404-13.
- Salvi Del Pero, A. et A. Bytchkova (2013), « A Bird's Eye View of Gender Differences in Education in OECD Countries », *Documents de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations* n° 148, Éditions OCDE.
- SECO (2007), « Familienergänzende Kinderbetreuung und Erwerbsverhalten von Haushalten mit Kindern », Vereinbarkeit von Beruf und Familie Nr. 3, Istituto di Microeconomia e Economia Pubblica (Mecop), Università della Svizzera italiana INFRAS, Forschung und Beratung, Zürich.
- SECO (2012), « Effets du programme conjoncturel sous l'angle de l'égalité des sexes », Rapport du 16 mai 2012 faisant suite au postulat 09.3297, Groupe des Verts.
- Strub, S. et D. Stocker (2008), « Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der Lohnstrukturerhebung 2008 », rapport technique, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, Berne.
- Terjesen, S., R. Sealy et V. Singh (2009), « Women Directors on Corporate Boards: A Review and Research Agenda », *Corporate Governance: An International Review*, vol. 17, n° 3, pp. 320-37.
- Veenhoven, R. (2011), « Social Development and Happiness in Nations 1990-2010 », exposé présenté à la conférence « Taking Stock: Measuring Social Development », International Institute of Social Studies, 14-15 décembre.
- Veenhoven, R. (2012), *World Database of Happiness*, Erasmus Universiteit, Rotterdam.

## **ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT**

The OECD is a unique forum where governments work together to address the economic, social and environmental challenges of globalisation. The OECD is also at the forefront of efforts to understand and to help governments respond to new developments and concerns, such as corporate governance, the information economy and the challenges of an ageing population. The Organisation provides a setting where governments can compare policy experiences, seek answers to common problems, identify good practice and work to co-ordinate domestic and international policies.

The OECD member countries are: Australia, Austria, Belgium, Canada, Chile, the Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Japan, Korea, Luxembourg, Mexico, the Netherlands, New Zealand, Norway, Poland, Portugal, the Slovak Republic, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey, the United Kingdom and the United States. The European Union takes part in the work of the OECD.

OECD Publishing disseminates widely the results of the Organisation's statistics gathering and research on economic, social and environmental issues, as well as the conventions, guidelines and standards agreed by its members.

# Études économiques de l'OCDE

## SUISSE

### THÈMES SPÉCIAUX : LA CROISSANCE À LONG TERME ; LA PLACE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE

#### Dernières parutions

Afrique du Sud, mars 2013  
Allemagne, février 2012  
Australie, décembre 2012  
Autriche, juillet 2013  
Belgique, mai 2013  
Brésil, octobre 2013  
Canada, juin 2012  
Chili, octobre 2013  
Chine, mars 2013  
Colombie, janvier 2013  
Corée, avril 2012  
Danemark, janvier 2012  
Espagne, novembre 2012  
Estonie, octobre 2012  
États-Unis, juin 2012  
Fédération de Russie, décembre 2011  
Finlande, février 2012  
France, mars 2013  
Grèce, août 2011  
Hongrie, mars 2012  
Inde, juin 2011  
Indonésie, septembre 2012

Irlande, septembre 2013  
Islande, juin 2013  
Israël, décembre 2011  
Italie, mai 2013  
Japon, avril 2013  
Luxembourg, décembre 2012  
Mexique, mai 2013  
Norvège, février 2012  
Nouvelle-Zélande, juin 2013  
Pays-Bas, juin 2012  
Pologne, mars 2012  
Portugal, juillet 2012  
République slovaque, décembre 2012  
République tchèque, novembre 2011  
Royaume-Uni, février 2013  
Slovénie, avril 2013  
Suède, décembre 2012  
**Suisse, novembre 2013**  
Turquie, juillet 2012  
Union européenne, mars 2012  
Zone euro, mars 2012

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-che-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2013-fr).

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

**Volume 2013/17**  
**Novembre 2013**

éditions **OCDE**  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISSN 0304-3363  
ABONNEMENT 2013 (18 NUMÉROS)  
ISSN 1995-3410  
ABONNEMENT PAR PAYS

ISBN 978-92-64-18354-4  
10 2013 17 2 P



9 789264 183544